UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00284416 5

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s7cahiersdelaquinz08pg

HUITIÈME CAHIER, CAHIER POUR LE JOUR DE L'AN
DE LA SEPTIÈME SÉRIE

ANDRÉ SPIRE

et vous riez

139907
4.10.16

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

AP
20
C15
sér.7
no 8-11

I

francs ; ce cahier comptait comme premier cahier de la sixième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le 2 octobre 1904, comme premier cahier de la sixième série; toute personne qui jusqu'au 31 décembre 1905 s'abonnait rétrospectivement à la sixième série le recevait par le fait même de son abonnement, en tête de la série; nous l'envoyons contre un mandat de cinq francs à toute personne qui nous en fait la demande.

Pour amorcer tout travail que l'on aurait à commencer dans notre premier catalogue analytique sommaire, *consulter le* petit index alphabétique *provisoire que nous avons établi de ce* catalogue analytique sommaire.

Ce petit index alphabétique *provisoire, in-18 grand jésus, forme un cahier très maniable de XII + 60 pages très claires, marqué un franc; ce cahier comptait comme premier cahier de la septième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le premier octobre 1905, comme premier cahier de la septième série; toute personne qui s'abonne à la septième série, qui est la série en cours, le reçoit, par le fait même de son abonnement, en tête de la série; nous l'envoyons contre un mandat de un franc à toute personne qui nous en fait la demande.*

Pour la sixième série, année ouvrière 1904-1905, et en attendant que paraisse le catalogue analytique sommaire *de nos deuxièmes cinq séries, 1904-1909, on peut consulter, — provisoirement, — la petite* table analytique très sommaire *que nous avons publiée en fin de ce cahier* index.

139907
4/10/1

avec les bons souhaits des cahiers

pour cette année nouvelle

Les cahiers de Noël et les cahiers pour le jour de l'an des séries précédentes ont été :

Septième cahier de la quatrième série, un cahier blanc de 88 pages, bon à tirer du samedi 20 décembre 1902, fini d'imprimer du mardi 23 décembre ..... un franc

Cahier de Noël;

le Grant Testament de maistre Françoys Villon, — 1461, — LXXIX;

Ballade

qve Villon feit a la reqveste de sa mere povr prier Nostre Dame;

Trois lettres de Tolstoi, traduction établie pour les cahiers par les soins de Romain Rolland;

Jérôme et Jean Tharaud, — *la légende de la Vierge;* — du moine qui voulut voir Notre Dame; l'image; les trois roses de Notre Dame Sainte Marie; du cierge qui vint se poser sur la viole de Pierre de Syglar; du clerc qui priait Notre Dame pour sa luxure;

Louis Gillet, — *la tour d'Armor,* — gwerz de Cornouailles;

Huitième cahier, premier janvier *de la quatrième série,* un cahier blanc de 96 pages, bon à tirer du samedi 27, fini d'imprimer du mardi 30 décembre 1902 ..... deux francs

René Salomé. — **Monsieur Matou** *et les circonstances de sa vie;* voyez ci-après l'image véritable de monsieur Matou; l'armoire à linge et la salamandre; la table à ouvrage; le peloton de laine grise; monsieur Matou amateur de musique; monsieur Matou et l'araucaria; histoire de monsieur Mouton, racontée à monsieur Matou; monsieur Matou propriétaire; sagesse de monsieur Matou; un voyage de monsieur Matou; monsieur Matou à la fontaine; caprices; circonstances de sa vie; lettre à monsieur Matou;

Septième cahier, cahier de Noël *de la sixième série,* et cahier pour le jour de l'an, un cahier vert de 188 pages, *in octavo* grand jésus, bon à tirer du mardi 20, fini d'imprimer du jeudi 22 décembre 1904 ..... vingt francs

François Porché. — *A ma grand mère,* un poème;

les primitifs français;

Charles Péguy. — *Les primitifs français, cahier de Noël de la sixième série;*

Louis Gillet. — Nos maîtres d'autrefois, — *les Primitifs français;* introduction; six chapitres;

trente reproductions d'œuvres, *planches :* portrait du roi Jean II dit le Bon, par Girard d'Orléans, Bibliothèque Nationale, Paris; tête de femme, pierre, école française, treizième siècle, collection de M. Pol Neveux, Paris; tête de roi, pierre, école française, milieu du treizième siècle, collection de M. Albert Maignan, Paris; Vierge de l'Annonciation, statue en marbre, école française, quatorzième siècle, collection de M. Doistau, Paris; la fuite en Égypte, volet d'un tabernacle, école de Bourgogne, vers 1400, collection de M. Ch.-L. Cardon, Bruxelles; le Christ mort, par Jean Malouel, musée du Louvre; l'adoration des Mages, école du Midi, vers 1325, collection de madame Lippmann, Berlin; la Vierge et l'enfant, par Jean Malouel, collection de M. Éd.

Aynard, Lyon ; le cardinal Pierre de Luxembourg en extase, école d'Avignon, vers 1440, musée Calvet, Avignon ; portraits du roi René et de la reine Jeanne de Laval, par Nicolas Froment, musée du Louvre ; saint Siffrein, par Nicolas Froment (?), Grand Séminaire, Avignon ; Charles V, statue en pierre, école française, deuxième moitié du quinzième siècle, musée du Louvre ; Vierge portant l'enfant, deuxième moitié du quinzième siècle, pierre peinte, M. Georges Hoentschel, Paris ; l'enfant Jésus adoré par la Vierge, un chevalier et un évêque, école provençale, vers 1500, musée Calvet, Avignon ; la Vierge et l'enfant Jésus, par Jean Fouquet, musée royal, Anvers ; Étienne Chevalier, trésorier des finances du roi Charles VII, présenté par saint Étienne, son patron, — par Jean Fouquet, — musée royal, Berlin ; Jean Fouquet, — portrait de Guillaume Jouvenel des Ursins, vers 1460, bois, peinture à l'huile, musée du Louvre ; portrait d'homme, par Jean Fouquet, collection du comte Wilczeck, Vienne ; portrait de jeune homme, par Jean Fouquet, galerie du prince de Liechtenstein, Vienne ; la nativité de l'enfant Jésus, par le « maître de Moulins », palais épiscopal, Autun ; un donateur avec un saint guerrier, attribué au « maître de Moulins », musée de Glasgow ; Pierre II, sire de Beaujeu, accompagné de saint Pierre, école du Centre, 1488, musée du Louvre ; Anne de France, femme de Pierre, sire de Beaujeu, accompagnée de saint Jean l'Évangéliste, école du Centre, 1488, musée du Louvre ; portrait du dauphin Charles-Orlant, attribué au « maître de Moulins », collection de M. Charles Ayr, Londres ; assemblée de saintes, miniature des Heures d'Anne de Bretagne, par Bourdichon, Bibliothèque Nationale, Paris ; portrait présumé de Claude d'Urfé, par Jean Clouet, collection de Sa Majesté le roi d'Angleterre ; portrait présumé de Guillaume Gouffier, sieur de Bonnivet, par Jean Clouet, collection de M. E. Richtenberger, Paris ; portrait du baron Guillaume de Montmorency, par Jean Clouet, musée de Lyon ; portrait présumé de Charles de La Rochefoucauld, comte de Rendan, par François Clouet, collection de M. Doistau, Paris ; portrait d'une jeune femme, par Corneille de Lyon, collection de M. Éd. Aynard, Lyon ;

contes de la Vierge;

Charles Péguy, — *Contes de la Vierge;*

Jérome et Jean Tharaud. — *Contes de la Vierge :* Renaud lutte avec les mauvais anges; la Vierge aux colombes, — ou la Vierge ennemie d'orgueilleuse vertu; — les trois ducats; la Vierge aux voleurs; la Vierge aux oiseaux; celui qui fit pleurer la rose; la jongleresse qui fut en danger d'être noyée; la statue de Dionysos;

Charles Péguy, — éditions d'art Édouard Pelletan, vient de paraître *le roi des Aulnes.*

CHARLES PÉGUY

LOUIS DE GONZAGUE

LOUIS DE GONZAGUE

Avec les bons souhaits des cahiers pour cette nouvelle année de travail : c'est en ces termes que je m'étais permis de souhaiter la bonne année aux abonnés des cahiers dans le cahier de René Salomé, rappelé ci-dessus, *monsieur Matou et les circonstances de sa vie,* huitième cahier, *premier janvier* de la quatrième série, un cahier blanc de 96 pages, bon à tirer du samedi 27, fini d'imprimer du mardi 30 décembre 1902, deux francs. *Avec les bons souhaits des cahiers pour cette année nouvelle,* c'est tout ce que nous pouvons nous permettre de souhaiter aujourd'hui, car nous ne savons pas si cette année nouvelle sera une année de travail.

Du temps de Salomé, pour l'année 1903, il ne s'agissait peut-être que de travail. Aujourd'hui, et pour cette année 1906, nous ne savons absolument pas s'il s'agira de travail ou s'il ne s'agira point de quelque fortune inaccoutumée.

Avec les bons souhaits des cahiers pour cette nouvelle année de travail, c'est ainsi que je m'étais permis de souhaiter la bonne année pour l'année 1903. Je crois bien que depuis d'année en année j'avais négligé de renouveler cette salutation, qui fût devenue annuelle-

ment comme une formalité officielle, une sorte d'abonnement à la salutation. Aujourd'hui hâtons-nous de recommencer. Car il faut aujourd'hui recommencer à nous souhaiter la bonne année.

La bonne année; il en est de ces vieilles habitudes sociales comme des sentiments et des passions de la nature : on croit les connaître touts, et tout d'un coup on s'aperçoit que voilà qu'on n'en connaissait rien du tout; la bonne année, vieille habitude désuète, naïve, inoffensive, et que l'on croyait bonne enfant. Et tout d'un coup voilà que l'on s'aperçoit que tout à l'heure, quand nos petits enfants viendront nativement nous souhaiter la bonne année, cette habitude amusée, mais cette habitude usée, dans l'ignorance totale où nous sommes de ce que nous serons dans un an, et d'abord si nous serons, cette habitude que l'on croyait épuisée prendra tout-à-coup une fraîcheur et un sens inattendu. En vérité nul ne supposait que cette habitude pût jamais redevenir une non habitude; nul ne s'imaginait que cette habitude redeviendrait un jour une nouveauté, une innovation, un acte nouveau et premier, un point d'origine et de commencement de série; et quand nos petits enfants parleront tout à l'heure, et comme eux tant de grandes personnes, ils diront des paroles que littéralement ils ne comprendront pas, ils parleront un langage qu'ils ne sauront pas, ils auront le don de prophétie, ou encore ils seront comme ces messagers de l'antiquité qui portaient un message, qui le faisaient tenir, qui le prononçaient, et qui ne savaient nullement ni ce qu'ils avaient dit, ni ce qu'ils avaient apporté. Ils ont une langue et des lèvres, et ils n'entendent point.

Nous au contraire, nous qui savons, quand tout à

l'heure nous nous souhaiterons la bonne année, nous nous la souhaiterons rituellement, nous ne dirons pas un mot de plus, mais demi-souriants nous ferons les avantageux, parce que prononçant des paroles rituelles et modestes nous saurons que nous signifions, que nous portons infiniment au delà de nos propres paroles.

Souhaitons-nous comme nos pères la bonne année; au commencement de cette année de fortune ou de fatalité, amis souhaitons-nous une bonne année. Si nous étions des anciens, nous pourrions nous réduire à nous souhaiter que cette année 1906, aujourd'hui commençante, soit une année heureuse. Mais puisque nous sommes des modernes, issus des quatre disciplines, hébraïque, hellénique, chrétienne, et française, ayons au moins les vertus de nos vices. N'oublions pas que l'humanité n'a point connu seulement Platon, qu'elle n'a point connu seulement ce plus grand philosophe de l'antiquité, mais qu'elle a connu aussi les grands philosophes modernes, Descartes, Kant, Bergson.

Héritiers, autant que nous le pouvons, de la culture antique, autant et même un peu plus que nous n'en sommes dignes, souhaitons-nous que cette année soit une année heureuse et qui nous réussisse, mais souhaitons-le-nous sans aucun orgueil, sans aucune présomption, sans aucune anticipation; sans aucune usurpation; c'est-à-dire croyons que la fortune et que le bonheur considéré comme la réussite de l'événement est un élément capital de toute vie, et ne méprisons point la réussite, ni cette réussite qui se nomme la paix et le maintien de la paix, ni cette réussite qui se nomme la victoire; mais souhaitons-la-nous de telle sorte et dans un langage tel que nous n'attirions sur nos têtes

ni la jalousie des dieux ni la vengeance de la fatalité ; ne faisons point comme l'autre qui brave.

Héritiers autant que nous le pouvons, autant que nous le voulons, et quelquefois même un peu plus, de la discipline hébraïque, héritiers des Juifs anciens, cohéritier des Juifs anciens avec les Juifs modernes, au moins avec certains d'entre eux, ami de certains Juifs nouveaux, particulièrement qualifiés, des plus nobles, des plus dévoués, des plus dignes de leur éternité terrestre et de leur incomparable race, — commensaux des Juifs, c'est-à-dire aujourd'hui mangeant à la table de la même cité, — de la discipline hébraïque, des anciens et des nouveaux Juifs recevons cet enseignement que le salut temporel de l'humanité a un prix infini, que la survivance d'une race, que la survivance terrestre et temporelle d'une race, que la survivance infatigable et linéaire d'une race à travers toutes les vagues de tous les âges, que le maintien d'une race est une œuvre, une opération d'un prix infini, que l'immortalité terrestre et temporelle d'une race élue, quand même ce serait une race humaine simplement, et surtout quand c'est une race comme cette race la seule visiblement élue de toutes les races modernes, la race française, que ce maintien et que cette immortalité est un objet, une proposition d'un prix infini, qui paie tous les sacrifices. Et je place ce paragraphe sous l'invocation de la mémoire que nous avons gardée du grand Bernard-Lazare.

Héritiers autant que nous le pouvons et plus que nous ne le méritons de la discipline antique, des anciens recevons cet enseignement que nous sommes des citoyens, que la cité a une valeur propre, une

valeur en elle-même, une valeur éminente, qu'elle est une institution, une proposition d'un prix parfait, que la survivance et que la conservation, que l'immortalité poussée toujours plus loin de la cité est une œuvre, une opération qui est elle-même d'un prix parfait.

Héritiers des chrétiens, nos pères, de Pascal recevons cet enseignement que le salut éternel est d'un prix infiniment infini; c'est-à-dire que dans le même temps que nous ferons tout ce qui nous sera possible humainement pour assurer la perpétuité, la survivance de cette race et la conservation de cette cité, nous nous garderons scrupuleusement de rien commettre qui soit attentatoire, nous rappelant que tout ce qui tient à la sainteté est d'un ordre infiniment supérieur; *la distance infinie des corps aux esprits figure la distance infiniment plus infinie des esprits à la charité, car elle est surnaturelle.*

Platoniciens nous saurons toute notre cité, kantiens nous saurons tout notre devoir. Platoniciens, ou héritiers des anciens platoniciens, nous saurons toute notre République et nous saurons toutes nos lois. Kantiens ou héritiers des — nouveaux — kantiens, nous saurons toutes nos obligations morales. Mais nous demanderons aux anciens que ces obligations morales demeurent belles, nous demanderons aux chrétiens que ces obligations morales demeurent saintes, demeurant charitables, aux messianiques nous demanderons qu'elles demeurent ardentes, aux cartésiens nous demanderons qu'elles demeurent distinctes et claires, aux bergsoniens nous demanderons qu'elles demeurent profondes, intérieures et vivantes, mouvantes et réelles.

Et réciproquement aux kantiens nous emprunterons que la cité soit morale, que la République demeure

morale, que l'action, que l'idée, que la race, que la sainteté même et la charité, que la vie, l'intérieur et la profondeur, que le mouvement et la réalité demeure humainement et absolument morale.

Français, héritier de nos pères, à celui qui fit les guerres d'Allemagne, à tant de Français qui firent la guerre et qui plusieurs fois combattirent et chacun une fois moururent pour la liberté du monde nous demanderons cette forme de courage si particulière et si éminente que l'historien sera contraint de nommer le courage français, ce courage essentiellement fait de calme et de clarté, de non épatement, ce courage classique, essentiellement fait de non romantisme.

J'étais alors en Allemagne, où l'occasion des guerres qui n'y sont pas encore finies m'avait appelé; et, comme je retournais du couronnement de l'empereur vers l'armée, le commencement de l'hiver m'arrêta en un quartier où, ne trouvant aucune conversation qui me divertît, et n'ayant d'ailleurs, par bonheur, aucuns soins ni passions qui me troublassent, je demeurais tout le jour enfermé seul dans un poêle, où j'avais tout le loisir de m'entretenir de mes pensées.

Ce courage qui ne consiste ni à ignorer ni à mépriser, — mépriser, c'est-à-dire ne pas tenir compte du prix, mal estimer le prix, — mais à savoir très exactement, et très exactement à n'avoir point peur et à continuer très exactement. Et à cette seule fin que nous ne soyons pas exposés à la tentation de l'orgueil national, ce n'est point dans la vie d'un Français que nous trouverons un symbole éminent et parfait de ce courage français, mais c'est dans la vie d'un saint qui avait, je pense, plus de l'Allemand ou de l'Italien du Nord et

même du Sud ou de l'Espagnol que du Français qu'il nous faut le chercher et qu'exactement nous le trouverons, et que nous en trouverons la formule même.

Un étranger s'étonnerait qu'étant sous le coup de cette menace et le sachant parfaitement nous continuions à publier des poèmes, des proses, des œuvres :

Louis de Gonzague, on conte que saint Louis de Gonzague étant novice, pendant une récréation ses camarades, ou ses compagnons, — je ne sais pas comme il faut dire, — s'amusèrent, — mettons, pour me plaire, qu'ils jouaient à la balle au chasseur, — s'amusèrent tout à coup à se poser cette question, qui doit faire le fond d'une plaisanterie traditionnelle de séminaire. Ils se posèrent donc tout à coup cette question, qui fait, si l'on veut, un jeu de société, mais qui est, quand même on ne le voudrait pas, une interrogation formidable. Ils se dirent, entre eux, tout à coup, ils se demandèrent mutuellement : « Si nous apprenions tout d'un coup, en ce moment même, que le jugement dernier aura lieu dans vingt-cinq minutes, il est onze heures dix-sept, l'horloge est là, qu'est-ce que vous feriez ? » Ils ne parlaient peut-être point aussi bref, et sans doute ils parlaient un peu plus comme des moines et comme des catholiques, mais enfin le sens était le même. Alors les uns imaginaient des exercices, les uns imaginaient des prières, les uns imaginaient des macérations, tous couraient au tribunal de la pénitence, les uns se recommandaient à notre Dame, et les uns en outre se recommandaient à leur saint patron. Louis de Gonzague dit : Je continuerais à jouer à la balle au chasseur.

Ne me demandez pas si cette histoire est authentique. Il me suffit qu'elle soit une des histoires les plus

admirables du monde. Je serais bien embarrassé de vous donner la référence. On peut donner des références pour du Hugo. Pour les saints c'est beaucoup plus difficile. C'est une histoire qui est vulgaire chez les catholiques. Elle court les catéchismes. Parlez-en à un catholique. Son premier mouvement sera de vous rire au nez. Parbleu, si je la connais, votre histoire. D'ailleurs il n'en mesure point l'immense amplitude, comme le paysan ne sent pas l'odeur de la terre, parce qu'il y est habitué. Son deuxième mouvement, surtout s'il est un peu un catholique savant, comme il y en a tant aujourd'hui, sera d'avoir un peu honte et de vous dire, négligemment et sur un certain ton qu'ils ont pris afin d'imiter la Sorbonne : D'ailleurs c'est une anecdote qui est attribuée à plusieurs autres saints. Les catholiques sont à battre, avec un gros bâton, quand ils se mettent à parler sur un certain ton scientifique de leurs admirables légendes, afin de se mettre, de se hisser, à la hauteur de deux philologues traitant de trois versions d'un même épisode homérique. Son troisième mouvement est de courir chercher dans les textes et de vous rapporter enfin qu'il n'y a trouvé aucune trace de cette légende. Ce troisième mouvement est le plus décidément le mauvais.

Je ne suis pas comme lui, moi. J'affirme que cette histoire est authentique, et ceci me suffit, parce qu'elle est une des histoires les plus admirables que je connaisse. Moi aussi je pourrais vous dire qu'elle me paraît dépasser de beaucoup ce petit saint assez niais qui me paraît avoir été un des plus fréquents exemplaires, un des plus communs échantillons du petit saint jésuite. Mais c'est l'avantage des saints sur nous

autres hommes qu'ils ont des paroles qui les dépassent infiniment, qui viennent d'ailleurs, qui ne viennent point d'eux, qui viennent de leur sainteté, non point d'eux-mêmes.

Il ne s'agit donc point de savoir si cette parole le dépasse ou même si elle est de lui ou même si elle est de quelqu'un et si elle a jamais été prononcée. Comme elle est, c'est une des histoires les plus admirables, un des schèmes les plus exacts, un des symboles vraiment les plus rares et les plus pleins de sens, une formule incomparable pour tout ce qui tient à la règle de la vie et à l'administration du devoir.

Quelque étranger s'étonnerait que sous le coup de cette menace, appelés à comparaître d'un moment à l'autre, ayant depuis six mois connu d'une connaissance immédiate, saisi d'une pleine saisie et d'un total saisissement qu'une menace capitale militaire était sur nous, dans ces cahiers nous continuions à publier comme devant des documents et des renseignements, des textes et des commentaires, des dossiers et des contributions, des travaux et des œuvres, que nous ayons cette année même entrepris des travaux de longue haleine. Un Français ne s'y trompera pas : nous continuons à jouer à la balle au chasseur. Les poèmes de Spire qu'on lira plus loin ont été faits, comme leurs dates le portent, de 1903 à 1905. C'est dire qu'ils sont à cheval sur le commencement de cette crise, les uns antérieurs au commencement de la crise, les autres contemporains de la crise elle-même. Et pourtant je défie bien qu'on réussisse à noter dans ces poèmes quelque part une rupture, du ton, une brisure, une lézarde, une altération quelconque, une paille dans le

métal, un brisé décélateur de quelque appréhension sournoise. Et pourtant Spire appartient à la lourde aristocratie des artilleurs. Mais poète son souci de poète est resté entier, son métier est resté intact, sa technique est demeurée pure. Il n'a point cessé un seul instant, pour cela, d'avoir le même goût et le même soin et la même attention et le même souci aux mêmes rythmes, à la même technique, au même travail, au même métier, au même office. Il n'en a pas cessé un seul instant de s'appliquer autant à sa même technique de poète et à la même notation exacte des mêmes sentiments.

Ce qui l'intéresse, lui poète, et particulièrement en un certain sens poète social, ce sont des sentiments, ce sont ses sentiments, ce sont des efforts, c'est une action, et particulièrement ce sont des efforts sociaux. On me permettra, connaissant Spire comme on le connaît, de dire que c'est un peu et même beaucoup l'histoire de ses anciens efforts sociaux. Après comme avant il est le même. Nulle trace dans son œuvre d'une infiltration quelconque. Laquelle serait toujours, en dernière analyse, un symptôme de la peur, quelque infiltration de quelque peur.

Il ne dépend pas de nous que l'événement se déclanche ; nous sommes des petits seigneurs ; nous ne sommes à aucun degré du gouvernement ; et il est déjà beau et c'est déjà beaucoup que nous ayons l'impression que nous sommes assez bien représentés dans le gouvernement de la guerre et dans le gouvernement des affaires étrangères.

Il ne dépend pas de nous, il ne dépend pas même de notre peuple que l'événement se déclanche ; pour main-

tenir la paix, il faut être au moins deux; celui qui a fait la menace peut toujours la mettre à exécution; il peut toujours passer de la menace à l'accomplissement de la menace.

Il ne dépend pas de nous que l'événement se déclanche; mais il dépend de nous d'y faire face. Mais pour y faire face nous n'avons ni à nous tendre, ni à nous altérer, ni à nous travailler particulièrement. Nous ne sommes point du gouvernement, nous sommes des petites gens de l'armée. Quand nous avons bien regardé notre feuille de route ou notre lettre de service et que nous nous sommes procuré quelques paires de chaussettes de laine, quelques bonnes paires de bonnes chaussettes de grosse laine neuves, pour ne point laisser nos pieds en morceaux aux hasards des étapes, quand nous nous sommes entretenus en bon état d'entraînement et de santé, quand nous sommes restés bons marcheurs, bons coureurs, bons vivants, nous avons fait tout ce que nous avons à faire. Nous n'avons ni à rompre ni à altérer nos métiers, ni à rompre ni à altérer nos vies ordinaires.

Si quelque appréhension de ce qu'une intolérable menace militaire peut un jour être réalisée, se glissant sournoisement ou insolemment dans nos consciences, nous faisait introduire dans nos métiers, dans nos vies, dans nos formes, dans la forme de notre race et je dirai dans la forme de notre vie intérieure la moindre altération, c'est là ce qui serait déjà, c'est là ce qui serait alors une défaite, c'est là ce qui serait déjà un commencement de la défaite, un essai de la défaite, un commencement d'invasion, et sans aucun doute la pire de toutes les invasions.

Si nous avions jamais pu trouver quelque chose de plus ou de mieux, à faire, que ces cahiers, par définition nous eussions fait ce quelque chose ; si nous avions jamais pu imaginer quelque œuvre ou quelque vie meilleure ou plus utile, par définition nous nous serions proposé d'opérer cette œuvre et de vivre cette vie ; mais c'est justement parce que nous n'avons rien trouvé ni rien imaginé de mieux à faire que ces cahiers que nous avons fait ces cahiers ; cela était vrai quand nous n'étions ou quand nous croyions que nous n'étions sous aucune menace ; loin que cela devienne moins vrai parce que nous sommes sous l'ombre portée d'une menace, au contraire cela est devenu d'autant plus intensément et d'autant plus apparemment vrai que nous sommes aujourd'hui sous cette ombre portée.

Je ne veux rien faire qui ait l'aspect même d'une confession dans un cahier où je conte une histoire dont un des mérites est précisément de supprimer toute confession entre l'instant présent et l'instant futur, entre l'instant présent de vie honnête ordinaire et l'instant futur d'une menace capitale réalisée. Je veux dire seulement que depuis que je me connais je n'ai jamais cessé de me proposer de rendre mon *maximum*, et, je puis le dire, mon *optimum ;* il se peut que je me sois trompé souvent dans l'application ; mais je ne me suis jamais trompé que dans le même sens, qui était d'accorder beaucoup trop de confiance à des hommes qui ne la méritaient pas ; je n'ai jamais cessé de me proposer de rendre mon *maximum* et mon *optimum ;* il se peut que ce n'ait été ni beaucoup ni très bon, mais en bonne justice, en bonne morale, en bonne vie, en tout bon système, c'est à cela seulement que nous pouvons être

tenus, c'est cela seulement que nous pouvons devoir. Et donc c'est cela seulement que nous pouvons et devons continuer.

Évitons jusqu'à ces formes un peu solennelles et jusqu'à ces formules de testament, évitons bonnement tout cela dans un cahier où je conte une histoire dont un des mérites est précisément qu'elle supprime tout testament entre l'heure présente et l'éternité prête ; quand un peuple de culture est menacé d'une invasion militaire par un peuple barbare, ou par un gouvernement barbare qui a toujours fait marcher son peuple, quand un peuple libre est, dans ces conditions au moins, menacé d'une invasion militaire par un peuple de servitude, le peuple de culture, le peuple libre n'a qu'à préparer parfaitement sa mobilisation militaire nationale, et sa mobilisation une fois préparée, il n'a qu'à continuer le plus tranquillement du monde, le plus aisément et de son mieux son existence de culture et de liberté ; toute altération de cette existence par l'introduction de quelque élément de peur, d'appréhension, ou même d'attente, serait déjà une réussite, un essai, un commencement de cette invasion, militaire, barbare et de servitude, littéralement une défaite, littéralement une conquête, une entrée dedans, puisque ce serait un commencement de barbarie et un commencement de servitude, la plus dangereuse des invasions, l'invasion qui entre en dedans, l'invasion de la vie intérieure, infiniment plus dangereuse pour un peuple qu'une invasion, qu'une occupation territoriale.

Pareillement un simple citoyen, quand il a mis prête et quand il tient prête sa petite mobilisation individuelle, il n'a plus qu'à continuer de son mieux son petit

train-train de vie d'honnête homme; car il n'y a rien de mieux au monde qu'une vie d'honnête homme; il n'y a rien de meilleur que le pain cuit des devoirs quotidiens.

Les poèmes que l'on va lire sont construits selon une technique particulière, nouvelle, bien qu'au premier abord elle ne paraisse point nouvelle après tant de nouveautés. Cette technique inquiétera peut-être, à ce premier abord, les personnes qui sont, comme je le suis, partisans déterminés et irréductibles du vers classique. Mais je suis d'autant moins suspect quand j'écris que cette technique nouvelle forcera, retiendra l'attention, forcera, retiendra l'estime des personnes qui dans le principe seraient les plus prévenues encontre, des personnes qui dans le principe lui seraient le plus hostiles, étant le plus délibérément hostiles à toute nouveauté en ces matières. Je ne m'adresse point ici aux personnes qui admettent les nouveautés techniques et particulièrement les nouveautés rythmiques. Je suis assuré en effet que ces poèmes emporteront les suffrages de toutes ces personnes. Je me réserve, comme de juste, pour les personnes qui me ressemblent, qui sont naturellement rebelles à toute nouveauté technique, particulièrement rebelles à toute nouveauté rythmique, invinciblement attachées au rythme et à la forme du vers classique, et je me permets de dire à ces personnes : attention.

Attention. Gardez-vous surtout de croire que le rythme et la technique de Spire sont obtenus par une altération, par une déformation, par une décadence, en particulier par un grossissement, enfin par une corruption du vers classique, de la technique et du rythme classique. Le vers, la technique, le rythme de Spire n'est pas plus du

vers, de la technique, du rythme classique corrompu que le français n'est du latin corrompu. Filial du classique, fils ou filleul, il forme aujourd'hui, dans sa pleine maturité, en pleine connaissance de cause, en toute volonté, un tout autre système, indépendant et libre, existant en lui-même et qu'il faut connaître, apprécier, juger, goûter en lui-même.

Ce serait donc nous-mêmes commettre un grossier contre-sens, nous les tenants irréductibles du vers classique, ce serait commettre un contre-sens injurieux, injuste, que de nous imaginer qu'il faudrait partir en esprit du vers classique pour dégénérer, descendre aux vers qui suivent par la voie de quelque corruption. Nous devons prendre ce système lui-même, en lui-même et à partir de lui-même, fraîchement, et j'ose dire que nous en serons récompensés.

Nous n'avons pas affaire ici à un homme qui ait plus ou moins consciemment, plus ou moins effrontément, plus ou moins par dépit ou par un goût malsain d'innovation brisé, altéré, corrompu, désossé, démembré, désarticulé, défait le système, le vers classique, mais à un homme qui a très délibérément son système à lui, créé, inventé, monté par lui, et à qui nous devons donc de le lire en lui-même.

Nous avons affaire à un homme qui s'est mis résolument aux questions de phonétique, à un homme qui y a acquis quelque compétence, à un homme enfin qui travaille très régulièrement au laboratoire de M. l'abbé Rousselot.

M. l'abbé Rousselot n'est pas saint Louis de Gonzague et je ne prétends pas que ce soit la science qui fasse l'art. Mais tout de même, quand un poète

introduit un système nouveau, il est loyal, il est sérieux, et c'est pour nous une garantie qu'il cherche dans une science véritable, dans une science authentique, une base d'appui profonde et sérieuse pour sa technique nouvelle; c'est un cas nouveau, c'est un nouveau cas particulier de ce qu'on nomme un peu improprement l'application de la science aux arts et métiers et qui est bien plutôt la recherche, la justification, la poursuite, la revendication des arts et métiers dans la science, à l'intérieur et dans les profondeurs toujours creusées, creusées tous les jours plus avant, de la science.

Car cette phonétique n'est pas comme la sociologie, une science qui n'existe pas. Elle est une science qui existe, c'est-à-dire qui travaille sur une réalité. Et à ce titre elle est respectable. Elle est instructive. Elle est consultative. Elle travaille sur la réalité de la prononciation.

Spire avait eu un instant l'idée de mettre lui-même en tête de son cahier un bref exposé de sa technique, ou de demander ce bref exposé à quelque un de ses camarades et de ses collaborateurs au laboratoire de phonétique. Au dernier moment, il a renoncé à cette idée. Il a eu cent fois raison. Il est poète, que diable. Il nous a donné son œuvre. Une œuvre se défend toute seule. Une œuvre affirme son rythme et prouve sa technique. Sans préface ni commentaires. Et son œuvre à lui se défend mieux que toute autre.

Ce silence de l'auteur m'imposerait peut-être le devoir de parler un peu en sa place pour lui si je connaissais un peu mon métier de gérant. Mais je ne suis point de ces prévôts qui ont des lumières de tout et malheureusement je n'ai point de compétence dans ces questions de

rythmes nouveaux, de systèmes prosodiques, de techniques et de techniciens. Ma faible compétence est bornée aux questions de prose française. Et encore dans ces limites... Je suis ainsi mis dans l'impossibilité, à mon grand regret, de faire aujourd'hui mon office. Il faudrait introduire ici, ce serait le moment d'introduire les quelques poètes qui entrant successivement dans ces cahiers ont bien voulu y devenir nos collaborateurs attitrés : Pierre Baudouin, le plus ancien de tous, et le plus parfaitement ignoré, le récent Porché, Marix, enfin ce nouveau Spire. Ils nous parleraient avec de la compétence. Mais ils se battraient au bout d'un quart d'heure. Et ce serait dommage pour un jour de nouvel an.

Tout ce que je suis en situation de dire moi prosateur, c'est que la technique de Spire et son rythme reposent essentiellement sur le principe de ce qu'ils nomment la prononciation réelle ou la prononciation vraie, c'est-à-dire de la prononciation comme on prononce naturellement quand on ne fait pas exprès de prononcer parce que ce sont des vers et pour que ce soient des vers.

Ce que donne ce système, il ne m'appartient pas de le dire; je puis parler, un peu et mal, de la technique; je puis parler de la métrique et de la prosodie; de la forme; il y a de la loyauté à parler de la technique, nouvelle; il y aurait de la grossièreté à parler de l'effet obtenu. Je ne l'ai jamais fait dans ces cahiers. Si ces vers n'étaient pas beaux, ils ne seraient point ici. J'ai dit que de les lire et d'accepter ce système, au moins provisoirement, pour le temps de la lecture, et sous bénéfice d'inventaire, on serait récompensé. C'est déjà de ma part, étant donné le langage que l'on parle ici, un grand engagement.

Une preuve est faite, en tout cas, et c'est une preuve souveraine en matière de métrique et de prosodie, et c'est à celle-là sans doute que Spire tient le plus, et il a bien raison, et cela j'ai le droit de le dire : dans les poèmes qui suivent il n'y a sans doute pas une rime et le système est tout différent du vers classique. Il n'en est pas moins acquis que dans tout ce cahier il n'y a pas un seul vers dont on ne voie au premier abord, dont on ne sente profondément à la lecture qu'en effet il est bien un vers.

CHARLES PÉGUY

Louis de Gonzague. — Surtout gardons ce trésor des humbles, cette sorte de joie entendue qui est la fleur de la vie, cette sorte de saine gaieté qui est la vertu même et plus vertueuse que la vertu même.

Il ne dépend pas de nous que l'événement se déclanche, mais il dépend de nous de faire face à l'événement; et aujourd'hui déjà nous sommes en situation de dire que si l'événement ne s'est pas déclanché il y a six mois, la raison à beaucoup près la principale en est qu'après quelques hésitations brèves nous nous sommes tous mis, chacun pour sa part d'homme et pour sa part de citoyen, matériellement et moralement, rapidement en devoir et en état d'y faire face.

Il ne dépend pas de nous que l'événement se déclanche. Mais il dépend de nous de faire notre devoir.

DU MÊME AUTEUR

en vente à la librairie des cahiers

André Spire. — **La Cité présente**, — poèmes, — *1892-1902*, — Société d'éditions littéraires et artistiques, *librairie Paul Ollendorff*, 50, chaussée d'Antin, Paris, un volume in-18 de 180 pages.....

trois francs cinquante

ANDRÉ SPIRE

ET VOUS RIEZ

et vous riez

1903-1905

Le monde est plein de contradictions. Ne faut-il pas qu'il s'en trouve ici ?

GŒTHE

ET VOUS RIEZ !...

PROSPÉRO

Une brute, une race de brutes dont la nature
Rejette toute culture; pour qui mes peines,
Mon humanité sont toutes, toutes perdues, oui perdues.

SHAKESPEARE. — *La Tempête.*

Ils m'ont dit,
Ébrouant leurs petites narines fougueuses :
« Chantons la vie. »
— Chantons la vie, si vous voulez ;
Je m'embarque avec vous sur le fleuve de joie.

Des villages, avons passé,
Et des chesnaies, et des aunaies,
Et des pâturages et des haies,
Et des villages et des villes.

Le Peuple vient, le peuple va,
Achète, vend, et puis s'en va.

Le peuple grouille dans les rues
Le soir, son travail fini.

Les garçons agacent les filles,
Les vieux se soulent dans des bars.

Versez, gloires de lumières,
Versez la pluie de vos rayons,
Sur ces héros dépenaillés.

Sculptez leurs faces amaigries,
Leurs mains posées sur leurs genoux.

Dessinez-leur crûment leurs femmes avachies,
Et leurs petits enfants baveux.

Allez battre les murs galeux de leurs usines ;
Allez fouiller les coins moisis de leurs taudis ;

Et jetez les éclairs de vos flammes féroces
Sur les passants heureux qui s'avancent là-bas.

Les beaux messieurs vont en voiture
Avec leurs petits et leurs dames.

Les beaux messieurs s'en vont au bois
Pour respirer, le soir venu.

Les beaux messieurs haut-cravatés
Vous dévisagent et vous toisent.

Ouvriers, qui les nourrissez,
Qu'allez-vous faire, qu'allez-vous faire ?

Le peuple vient, le peuple va,
Boit des amers et puis s'en va.

Le peuple grouille dans la rue,
Et n'est pas là pour s'indigner.

Les garçons agacent les filles,
Les phonographes nasillent,
Et vous riez !... et vous riez !...

De mes grands chagrins je fais
de petites chansons.

HENRI HEINE

EN MISSION

Mes amis m'ont dit :
Nous avons trop vécu dans nos bibliothèques.
Le peuple veut savoir,
Travaillons avec lui.
Et je suis parti
Devant mes amis.

Le peuple s'est sauvé devant mes leçons.
Le peuple m'a dit : je suis malade.
Le peuple m'a dit : je meurs de sommeil.
Le peuple m'a montré son estomac creux.
Le peuple m'a dit : Enfant, que peux-tu ?
Tu es seul.
Et je regardai derrière mon épaule.

« Oh ! mes amis, où êtes-vous,
Mes chers amis, si raisonnables ?
J'ai besoin de vous, accourez ;
J'ai besoin de votre sagesse. »

Dans des appartements paisibles
Mes amis écrivaient des livres.

Ils eurent peur de mon dos accablé.
Ils eurent peur de mon visage ravagé.
D'où reviens-tu ? me dirent.

— Où vous deviez me suivre.
Où les efforts appellent les injures,
Où j'ai tenté une œuvre inutile et sans joie.
— Pars avec nous, me dirent.

— Allez ! je reste ici.
De loisirs et de livres,
J'ai besoin, comme vous.
Je veux, comme vous, méditer et chanter.
Je n'en peux plus, c'est votre tour, allez, allez.

Alors, les plumes d'or de mes amis tremblèrent.
Alors, leurs doigts nacrés
Se tendirent vers moi.
Et leurs voix mourantes, gémirent :
Tu nous as trahis, tu nous as trahis.

LA GIROUETTE

Tais-toi.
Ce soir, je ne veux pas entendre
Ta longue plainte.
Tais-toi.
J'ai là mes livres, et je veux être heureux.
Tais-toi ; ne m'appelle pas à ma triste fenêtre.
Ce soir, je ne veux pas regarder les nuages
En déroute dans le ciel désespéré d'octobre.
Tais-toi, petite flèche qui pleure sur mon toit.

Elle s'est tue.
Mais j'entends d'autres plaintes.

Ah ! tu n'étais pas seule à pleurer dans la nuit
La tristesse sans fin de ta vie circulaire !
Il en est d'autres, à qui l'on défend de vouloir ;
D'autres sont secoués de caprices en caprices,
D'attentes sans repos sautent à des tourmentes,
Et tournent dans le vide d'un labeur sans espoir.

LA POUSSIÈRE

chanson de servante

Essuie, torchon, mon ami,
Tu n'en auras jamais fini.

Quand je la chasse, elle retombe ;
Les cheminées en font pour moi.

Battez mes mains, battez les livres,
Qui l'appellent, l'attirent, l'attirent.

Et vous lits, je vous maudis,
Où les minons font leurs nids.

Et vous, rideaux de mousseline,
Qui lui tendez vos pièges fins.

Et vous, manteaux, et vous, les jupes,
Qui m'apportez toute la rue.

Linge prudent, va, mon ami,
Tu n'en auras jamais fini.

Adoucis mes mains rouges rêches,
Fais briller mes cheveux poudreux.

Tire-la de ma bouche sèche,
Où elle grince entre mes dents ;

Ote-la moi de mes oreilles,
Et de mes yeux qu'elle rougit.

Époussète-la de mes rêves,
Mes jolis rêves qu'elle salit ;

Et de la gerbe de soleil,
Qui s'étale sur mon réveil.

Enlève-la des statues nues,
Et des cadres et des pots de fleurs ;

Et des bibelots et des vases,
Qu'il est défendu de casser ;

Des draps brodés, des dentelles,
Des perles fines, des rubis

De ma méchante patronne
Qui est malade dans son lit,

Des grand routes et du cimetière...

Va, mon torchon, mon pauvre ami,
Nous n'en aurons jamais fini.

LE FLEUVE

Je coulais lentement au milieu des forêts.
Les arbres se penchaient sur mon courant tranquille.
Les vents me caressaient, les insectes s'aimaient,
Et je baisais le corps saisi des jeunes filles.

Paisible, je fuyais, de mon pas éternel,
Ma montagne violente, et mes sources bruyantes ;
Et j'étalais, aux soifs énormes du soleil,
L'immensité de mon embouchure somnolente.

Hélas ! je ne sais plus la suite des saisons ;
Mes arbres ne rient plus aux flancs de mes collines ;
De durs corsets de quais, des ceintures de ponts
Étreignent la mollesse aimable de mes lignes.

Des machines hurlantes et des bateaux brutaux
Me soulèvent et me brisent aux portes des barrages ;
Et chassent des profondeurs dévastées de mes eaux,
L'image cheminante et grave des nuages.

UNE VAGUE

Je clapote, je clapote.
Je suis née d'un coup d'hélice bouillonnant ;
J'ai battu les lavoirs ;
Je me suis étirée à la pile des ponts.
Je luis, je monte et plonge,
Et je vais m'endormir bercée et me berçant
Sur les pentes polies où des hommes se lavent.

LE FLEUVE

Des barques m'amusaient en ridant ma surface,
Et parfois j'écumais sous le bat-l'eau des chasses.

LES SILLAGES

Petites joies !
Nous, nous suivons les eaux éventrées par les proues.
Nous nous chauffons aux flancs pleins de vapeur.
Pour te posséder, toi, tes remous et tes rives,
Nous n'avons qu'à jeter, au travers de ton cours,
Les bras ensoleillés de nos angles immenses.

LE FLEUVE

Les étoiles rieuses des nuits lumineuses
Venaient jadis danser au fond de mon miroir,
Comme des billes d'or qu'une bande joueuse
D'enfants, ferait sauter dans un tablier noir.

LES LUMIÈRES

Fleuve las, tu aimais les lumières mourantes.
Mais puisque le travail des hommes t'a donné
Une vieillesse souriante et féconde,
Nous venons empêcher les étoiles lointaines
De t'éclairer, comme on veille les morts.
Nous venons t'apporter,
Pour tes soirs agités, nos crinières de laves,
Et pour tes nuits trop lentes,
Les joyaux rutilants de nos fusées tremblantes.

UN PASSANT

Chantons les nuits sans peur fabriquées par les hommes,
Les palais, mille fois plus nobles que les arbres.
Les yeux des remorqueurs,
Le balancement des pontons,
Les péniches rampantes.

UN HOMME ACCOUDÉ

Deux fois par jour, depuis vingt ans,
J'ai couru sur ta carcasse branlante,
Pont maudit.
Et ce soir,
Pour la première fois je regarde.
Pour qui, a-t-on créé la splendeur de ces nuits ?

UN CERCLE SUR L'EAU

Oh ! la douce caresse, des désespérés tièdes.

LA VAGUE

Je clapote, je clapote.

LE FLEUVE

Je coulais lentement au milieu des forêts,
Et je baisais le corps saisi des jeunes filles.

UN MILITANT

« Pourquoi, dans cette église,
Êtes-vous entrée ?
J'étais seul ;
Je jouissais du transept et des voûtes,
Et des bas-côtés bas, et de l'autel paré.
L'orgue, qui s'amusait, ridait l'air coloré,
Et se frôlait sur les apocalypses des tentures.
La gerbe des colonnes
Et cette intimité m'apaisaient,
Et me faisaient une âme immense et douce.
Mais vous êtes entrée ;
Tout s'est évanoui.
Il n'y a plus que vous dans cette cathédrale.

Il n'y a plus que vous, bruissante et glissante,
Et si peu recueillie.
Il n'y a plus que vous, qui ne regardez pas ;
Vous qui n'avez les yeux ouverts que sur vous-même.

Il n'y a plus que vous, et vos étoffes souples,
Et le silence qui s'entr'ouvre sur vous.
Il n'y a plus que vous dans cette cathédrale,
Jeune fille agenouillée;
Splendide au milieu des petites lumières
De vos bijoux sauvages et de vos fleurs méchantes;
Vos fleurs et vos bijoux pour lesquels on nous tue.

Hélas! vous êtes entrée,
Et dans la rue, tout à l'heure,
Vous froufrouterez devant moi;
Devant moi au musée, à la bibliothèque;
Et ce soir, dans ma chambre,
Vous serez là, présente,
O jeune fille, ardente de toutes vos parures,
A côté de ma brave compagne aux mains rêches.

Et partout,
Dès que nous osons sortir des murs galeux
De notre misère infuyable,
Nous te sentons qui rôdes autour de nous
Et qui murmures :
Venez : Il y a des statues et des livres,
Et de longues heures pour se recueillir
Chez les miens.
Venez. Chez nous les fronts peuvent s'élargir;

Chez nous, les dos inclinés se redressent;
Les yeux se désirritent sur des fleurs;
Les mains deviennent blanches,
Et les âmes aimantes.
Et tu nous voles ainsi les meilleurs de nos frères.

Et moi, tu veux aussi, voix douce,
M'envelopper de tes ondes tenteuses.
Mais je pars...
On m'appelle là bas.
Des frères t'ont suivie;
Moi je pense à leurs frères;
Je m'ensauve pour eux dans la cité puante,
Grouillante et toute pleine de cris.

Violence, chère violence,
Au milieu de leur beauté pourrie
Nous mourrions.
Viens-t'en, nous réchauffer,
Dans les arrière-boutiques à chandelles,
Aux repas refroidis, sur des toiles cirées.
Viens-t'en, à la sortie des usines,
Nous enivrer de toutes ces foules décharnées.
Gueulons dans les préaux;
Dans les halls déplâtrés faisons des gestes:
Monte-moi, monte-moi!

Et si mon oreille, trop sensible,
Entend encore la voix,
Chante-moi, hurle-moi les hymnes fanatiques
Des plèbes sans espoir!

Ferme mes yeux, ferme mon cœur.
Fais sonner à mes tempes
Un jet obscur de sang boueux.
Cache-moi tous les fruits et les fleurs de la terre,
Tous les marbres que des mains imprévoyantes
Ont animés pour attendrir les forts.
Arme-moi d'ignorance;
Casque-moi de tristesse;
Et pour sauver un jour
Ces immenses troupeaux d'innocents qui périssent,
Fais de moi, malgré moi,
Une bouche qui crie et des bras qui se tendent. »

LE MUSÉE

Quel spectacle! Mais aussi rien qu'un spectacle.

GŒTHE

Le génie juif... Nul sens de la forme... aucun souci d'art, rien que la réalité.

ZANGWILL

— Pourquoi te cacher? Je t'ai vue.
Je t'ai vue, dans ce coin d'ombre somptueux,
Pencher sur tes genoux ta tête douloureuse.
Viens! et dis-moi quel chagrin
Tenait tes doigts crispés entre tes lèvres tristes?

— Un jour, je suis descendue parmi les hommes,
Dans la vie tragique des hommes.
Eux riaient; ils riaient!
Et je me suis enfuie;
Et j'abordai dans cet asile,
Refuge de beauté, battu de toutes parts
Par un océan de bassesse.

Et j'ai crié :
« O portes d'or,
Et vous galeries de lumière,
Toiles, joyaux, bois rares, colonnes, pierres,
Travaux passionnés de mains minutieuses,
Resplendissez, resplendissez !

Entourez de rayons ma nuque désolée !
Exaltez, exaltez les hommes qui voulurent
Être les maîtres dans leur art ;
Ceux qui fiers, sans bonté, intrépides, créèrent
Des choses éternelles en ne pensant qu'à soi !

Ils m'ont dit : Reste ici et regarde.

Et j'ai vu des massacres et des crucifiements,
Des batailles, des rois, des regards faux de courtisans.
J'ai vu des corps d'enfants guettés par des vieillards,
J'ai vu le ventre las des prostituées lentes,
J'ai vu des conquérants, des nains et des joueurs,
Des avares, des fous, des pauvres, des esclaves...
Et j'ai pleuré.....

BATAILLES

Le fleuve descend, le poète passe :
« O fleuve, dit-il, ô rivière grouillante,
Fleuve torturé de bateaux brûlants,
Fleuve lumineux, qui grinces, qui chantes,
Toi, qui disciplinas la fantaisie de tes courants,
Toi, qui de ton cœur déchiqueté sus faire
Mille cœurs saignants, mille cœurs vivants,
Enseigne-moi ta force, donne-moi ta maîtrise. »

Le fleuve descend, le poète passe.
Des toueurs enchaînés soufflent, et l'eau bouillonne.
Des bras aériens frôlent des monts de sable,
Et des poseurs de rail,
Rivés par une barre, épaule contre épaule,
Avancent pas à pas, seconde par seconde,
Le front bas et les yeux exorbités par leur effort.

« O fleuve, vouloir immense, enseigne-moi
Ce qui fait la splendeur de cette grappe d'hommes. »

Le rail tombe dans le sable,
Et les géants, dans tous les sens se dispersent.
Les uns courent chez le marchand de vin;
D'autres vont retrouver leurs femmes,
Leurs pauvres femmes maigres, craintives et pâlottes,
Qui leur apportent, dans des gamelles de fer blanc,
Leur déjeuner économique.

— « O fleuve magicien, ô fleuve de soleil,
Un reflet égaré de tes eaux enchantées
Avait sculpté sur eux des formes surhumaines.
Ces héros ne sont plus que des hommes grossiers.
Qu'en as-tu fait, ô père oublieux et léger,
Toi qui laissas mourir tes naïades et tes nymphes? »
Le poète demande.

Et le rail de fer chante :

« Je veux être posé.
Et je prends tous ces hommes et je leur dis : « Venez;
Venez muscles saillants, venez forts, venez brutes;
Avancez vos deux bras contre ces bras,
Et ne marchez que sur mon ordre, et tous du même pas. »
Je les ai tant serrés les uns contre les autres,
Que, quand ils se séparent, ils partent sans plaisir,
Et tombent dans leur vie exilés et blessés,
Ainsi qu'un grain battu sevré de son épi. »

— Allons! venez vous autres! Debout, éveillez-vous.
On vous brise, on vous broie,
Votre corps est captif,
Vos volontés,
Qui pourraient jeter bas les colonnes d'un temple,
On vous les a tordues ensemble,
Comme les brins indémêlables d'une corde.
Moi, je viens vous apprendre à vouloir seuls.
Le poète s'indigne.

Et le fleuve murmure :

Regarde, ils se lèvent; ils ramassent la barre.
Ne les appelle pas, ils ne peuvent venir.
Ils sont sourds, ils sont aveugles,
Ils ne sont pas tes frères.
Ils t'ignorent et je vois que tu vas les haïr.
Tant que je descendrai vers les mers violentes.
Mes bords retentiront de tes injustes cris.
Comme, en mon sein actif et toujours déchiré,
Luttent, fiévreusement, les hélices et les vagues,
Les villes tourmentées bouillonneront toujours
Des éternels combats de vos deux vérités.

AU PEUPLE

Aucun souffrant au monde
Par nous ne fut consolé.
Avec lui nous pleurons en vain.

Aucun opprimé au monde
Par nous ne fut vengé.
Nous nous soulevons en vain.

G. D'ANNUNZIO

Ils m'ont dit de chanter pour toi, Peuple.
Ils m'ont dit :
Il faut à ses enfants des chansons à danser,
A ses femmes des lieds pour les longues veillées.
Chante-lui son travail,
Et chante-lui ses jeux;
Chante-lui ses cortèges et ses foules mystiques
Qui font trembler les chefs peureux des Républiques.
Ils m'ont dit :
Chante ce peuple bon, chante ce peuple juste,
Rends ce peuple plus fort en lui chantant sa force,
Et forge-lui des cris pour ses colères.

Peuple, j'ai rencontré les meilleurs de tes fils,
Ceux qui malgré tes rires,
Pendant que tu jouais, pendant que tu dormais,
Entre leurs mains rugueuses ont pris leurs fronts ardents :
Les sombres militants, plus tristes que moi-même.
Ils m'ont dit :
Monte sur la montagne, et devant les rochers
Chante ;
Chante au milieu des arbres, chante sous les nuages,
Assemble les oiseaux, les troupeaux et les chiens,
Et chante-leur.
Mais tenter d'exalter ces hommes sans désirs,
Ce peuple qui se traîne !
Tu n'as donc pas encore regardé ses yeux vides ?
Viens avec nous,
Rythme-nous des injures
Pour fouetter son dos mou.
Par crainte de nos coups il lèvera la tête,
Et nous le lancerons contre ceux qui l'oppriment.

Il n'a pas relevé la tête,
Il a gémi :
« A quoi bon ces grands cris sur mes épaules lasses.
Mes yeux regarderont toujours mes pieds trop lourds.
J'ai cru longtemps, j'ai cru me posséder un jour.
Mais, chaque fois, qu'un peu de sève m'est donnée,

L'un de vous me la prend, pour s'en faire homme,
Et me rejette, masse inerte et vidée,
Qu'un ciel trop haut essaye d'attirer,
Et laisse retomber sur des rives trop rudes. »

Non, je ne chanterai pas pour toi, peuple.
Grand peuple dépouillé, grand peuple malheureux,
Nous n'irons plus troubler ta torpeur résignée.
Sans remords de nous être arrachés de toi-même,
Nous irons loin de toi mener nos fortes vies.
Mais, n'oubliant jamais d'où nous sommes sortis,
Nous irons nous grouper parfois sur ton passage,
Et, tristement pleurer sur ton destin tragique,
O fleuve infortuné de germes avortés.

Croirais-tu, par hasard, que je dusse haïr la vie et fuir au désert parce que toutes les fleurs de mes rêves n'ont pas donné.

GŒTHE

QUE DES MAINS,

QUE DES MAINS LÉGÈRES...

Oh! n'inventons plus de systèmes !
Repose-toi, tête blessée.
Que des mains, que des mains légères,
Que des mains légères de mère,
De maîtresse ou de fiancée,
Te rafraîchissent, te caressent.

Cherche, cherche la jupe tiède
Où poser ton front lamentable,
Ton front, où des bouts de pensées
Comme d'immenses oiseaux malades
Tournoient, descendent et s'abîment.

Cherche, cherche le refuge
Du giron qui te bercera,

Tandis que de longues paroles,
Des mots câlinants et fluides,
Des mots qui ne veulent rien dire,
Empêcheront que tu ne meures
De fatigue et de solitude.

Oh ! n'inventons plus de systèmes !
Repose-toi, tête blessée,
Sur les genoux de ton amie.

Ce n'est pas toi que j'attendais
Depuis toujours.
Ce n'est pas toi que je voyais,
« Dans mes rêves d'adolescent
Et de jeune homme ».
Ce n'est pas toi que je cherchais
Dans les jolis corps que j'aimais.
Je ne t'ai pas vue
Descendre la colline dans un rayonnement.
Nous cheminions.
Nos chemins se sont rencontrés brusquement,
Et nos mains se sont étendues ;

Les jours ont fui,
Ma bien-aimée.

J'ai cueilli cette branche de saule fleurie,
Près du fleuve ivre encore des orages de mars.
Longtemps je l'ai portée à travers la campagne;
Et ses chatons de soie me chatouillaient les tempes,
Comme les frisons fous de tes tempes dorées;
Et ses chatons poudrés, me caressant la bouche,
Remplissaient l'air sucré d'un parfum chaud, pareil
A l'odeur de ton corps lorsque tu sors du bain.

Petit crayon de cèdre,
Tu te casses,
Je te taille,
Et tu jettes sur ma page
L'odeur chaude
De ta forêt.

Petit crayon de cèdre,
Tu te casses,
Je te taille,
Et tu jettes sur ma page
L'odeur fauve de son corps.

JALOUSIE

— O mon amie,
Pourquoi ces pleurs,
Pourquoi ces pleurs silencieux ?

Est-ce une ruse adorable
Pour vous faire aimer davantage,
Vous qui savez si bien pleurer ?

Vous qui pleurez, sans un sanglot,
Le bout de vos longues mains pâles
Devant vos yeux,
En penchant en avant la tête,
Comme si vous écoutiez
De la musique.

— Ce ne sont pas, ô mon ami,
Des larmes douces
Qui coulent pour vous réjouir.

Ce sont des larmes vraies,
Des larmes tristes,
Mon ami,
Des larmes rudes qui déchirent,
Des larmes saintes qui s'élèvent
De toute ma chair révoltée
Par le baiser d'un étranger.

Qui m'a volé votre pensée,
Si loin ce soir, si loin de moi?
Serait-ce pas cette jeune femme
Étincelante et sombre
Comme une nuit?
Ou bien cette symphonie,
Que nous entendîmes, hier :
Ces longues notes suppliantes
Et plus épuisantes, peut-être,
Que les baisers désespérés
D'amants qui vont se séparer.

Ou, n'est-ce pas, mon bien aimé,
Les laines plus caressantes
Que la caresse de mes cils,
De ce tapis oriental,
Où des figures indécises
Passent, dans un ciel incertain.

TU SERAS UNE RIDE

Fossette, coin charmant sur la joue transparente,
Creux d'ombre, port secret où les baisers s'arrêtent,
Fais frissonner ma bouche avide, qui te cherche.

De la base du cou, golfe plein de tempêtes,
Aux cheveux affolants, forêt où je me perds,
Sois un repos soyeux, fragile et presque chaste.

Sois le puits, où je trouve une larme cachée,
Dont je boive le sel pour lui rendre sa joie,
Coin secret, ombre claire, asile de mes lèvres.

Sois le lacrymatoire, où je viendrai pleurer
Et ma jeunesse, et sa jeunesse,
Quand tu seras, fossette, ô fossette passée,
Une ride adorée...

CHANT FUNÉRAIRE

Ils sont venus, ils t'ont prise,
Ils t'ont mise dans un cercueil.

Tes lèvres vont, les premières,
Tes lèvres, l'ourlet de tes lèvres,
Vont s'effranger en boue gluante.

Ta gorge, repos de ma tête,
Ta gorge, noblesse de ta chair,
Va s'écrouler en boue gluante.

Ton dos, tes hanches, tes paupières,
Tes paupières, pleines de ta lumière,
Vont s'égoutter en boue gluante.

Ton corps, que mes bras ont serré,
Ton corps, que mon corps a touché
Il n'en va rien demeurer.

Mais tes stupides ossements,
Eux, eux, ils vont durer mille ans.

Ils t'ont prise, ils t'ont mise
Et tu n'es plus dans ton cercueil.

Je ne peux pas pleurer sur ta tombe.

Et voici ce que je me suis souvent dit pour me consoler : « Eh bien ! Allons ! vieux cœur ! Un malheur ne t'a pas réussi : jouis-en comme d'un bonheur ! »

NIETZSCHE

L'OISEAU

— Chanteur, que me veux-tu dans la nuit?
— Chante.
— Mais les villes sont pleines de larmes et de cris,
Un cercle de bras tendus m'enserre.
— Chante.
— Je ne sais pas chanter les révoltes des hommes.
— Chante tes chants les plus joyeux.
— Je ne suis pas joyeux,
Si je les laisse seuls
Leur front retombera.
— Hier une belette a mangé mes petits,
J'ai chanté.
— Si ta femelle
Choisissait pour ses amours prochaines
Un autre mâle :
— Je chanterais.
— Des yeux ronds et luisants, des ailes de silence,

Passent dans la forêt et massacrent tes frères.
— Je m'enfuis et je chante.
— L'orage s'est levé, le nuage a crevé,
Le tonnerre est tombé, le bois est dévasté,
Ton arbre, ton abri, ton monde est écroulé.
— Je m'envole et je chante.

AUX LIVRES

Vous m'avez donné mes plus nobles joies.
Combien de fois mes lèvres vous baisèrent
En vous fermant, chers livres.

C'est en vous, semences fragiles,
Que dorment, tout prêts à renaître,
Les frissons des jours enfuis.

Oui! plus que mes parents et bien plus que mes maîtres,
Plus que toutes celles que j'aimai,
Vous m'avez enseigné à regarder le monde.

Sans vous, j'aurais passé à travers toutes choses
Sensible seulement aux actions des hommes.

Sans vous, j'aurais été un pauvre être barbare,
Aveugle, comme un petit enfant.

Vous avez dilaté ma puissance d'aimer,
Aiguisé ma tristesse, et cultivé mon doute.
Par vous, je ne suis pas un être d'un instant.

Et maintenant, il faut que je vous porte
Dans la chambre la plus secrète de la maison,
Qu'avec de grands sceaux je scelle votre porte;
Et que je sois, comme si vous n'aviez pas été.

Oui, livres du passé, il faut que je vous cache ;
Je mourrais contre vous.
Vous troubleriez mes yeux que vous avez grandis,
Et je vous sentirais entre moi et les choses.

Il faut que je vous fuie, comme une mère ardente
Qui donna tout le suc de son cœur à son fils,
Et, redoutant qu'il cesse un jour d'être son double,
Le retient écrasé contre son cœur violent.

Livres, libérez-moi ! Je m'en vais dans la vie,
Les bras ouverts, les yeux brillants, le cœur tout neuf.
Mes sens, vos fils ardents, vont être mes seuls maîtres.
Vous serez hors de moi, et je vous renierai.
Dormez, frères jaloux dans votre case sombre;
Je pars, sans un regret et sans un pleur;
Je m'en vais rajeuni par mon ingratitude,
Vibrant, comme une Vierge, et joyeux comme un Dieu.

SUR LES QUAIS

« Vous, qui retournez la boîte à dix sous,
Ne me prenez pas, laissez-moi dormir.
Laissez-moi me piquer de taches insinuantes ;
Laissez l'eau, la poussière, et les vents et le temps
Déliter et ruiner mes pages inutiles.

Je ne puis vous apprendre, adolescents avides,
Vous, dont je sens les mains frémir en me touchant,
Que des leçons ridées, des vérités jaunies ;
Laissez-moi me dissoudre et finir tout à fait.

Partez, ne grattez plus dans ma boîte malsaine.
Mon savoir dépassé vous tacherait les doigts.
Cœurs tout neufs, cerveaux frais, prunelles dévorantes,
Résonnateurs puissants qui voudriez vibrer,
Allez, allez plus loin chercher la jeune corde
Qui vous fera chanter votre jeune chanson.

Moi, je ne suis plus qu'une chose chevrotante,
Tôt vieille d'être née de trop rudes baisers,
Dans des nuits de combats, de fiévreuses trouvailles.
D'élans désespérés, de patience, de joie.
Enfants ! je ne suis plus qu'une chose qui se tait ;
Si lasse, si brisée de mes noces farouches,
Avec des affolés de science, comme vous,
Qui, dans leur substance ardente me plongèrent
Et fécondés par moi, enfantèrent de moi.

Elles sont là, et vivantes, et fortes et nubiles,
Les œuvres fières que nous mîmes au jour.
Elles sont nées pour vous ; vierges, elles vous attendent ;
Elles veulent se brûler et créer à leur tour ;
Vos nuits seront plus belles encore que les nôtres.
Allez, épousez-les, jeunes fronts studieux ;
Et, ne retournez plus dans ma boîte macabre
Mon corps flétri, pétri, meurtri par tant de mains,
Cadavre dont la foule avide de reliques
Vient fouiller sans merci le tombeau profané. »

LES CLOCHES BRISÉES

Cloches, vous ne voulez pas que vos dieux meurent ;
Vous nous tirez par notre cœur dans vos églises.
Mais, je les vois grandir, les hommes implacables,
Qui ne comprennent pas qu'il faut absoudre Dieu
A cause de vos chants.
J'entends leurs hymnes secs, et je vois leurs mailloches,
Et les flammes savantes qui lèchent leurs creusets.

Cloches, nous ne pouvons nous passer de vos branles.
Les sonnailles des bœufs sont encore barbares ;
Les filles de nos pays ne savent plus chanter ;
Les bruits de nos forêts sont trop souvent sinistres ;
Quand les faux ont coupé les moissons murmurantes,
Qui jettera la joie aux oreilles humaines,
Si vous n'êtes plus là, cloches pleines de lumière,
O cloches pleines de ciel ?

Fuyez, voix militantes, les griffes positives.
Comme aux vieux jeudis saints désertez vos clochers.
Mais n'allez pas trop vite, et regardez sur terre.
Vous verrez tant de mains qui se tendent vers vous
Que vous redescendrez sur nos maisons communes
Carillonner la gloire de nos jeunes croyances.

Lenoncourt, septembre 1905

BALLADE

à Émile Gallé, maître verrier

Le sentier cahote entre les pierrailles.
Qui grimpe si tard dans la forêt moite ?

Le vent fait grincer la cime des arbres.
Où vont ces pas lourds, où vont ces lumières ?

Les oiseaux s'éveillent et battent des ailes.
Pourquoi ce silence ? Pourquoi ce cortège ?

Les brindilles craquent, les poitrines battent.
Oh ! pourquoi ces lames ? Oh ! pourquoi ces toiles ?

Le sentier cahote entre les racines.
Qui marche si tard dans le soir d'avril ?

C'est le maître et sa troupe ardente de disciples,
Qui vont arracher à l'humus chevelu,
Pour les graver aux flancs de leurs vases de verre,
Les fleurs transparentes, qui s'ouvrent le soir
Et que l'aube hésitante et blême voit mourir.

au docteur Ph. Chaslin

Ah! j'aimerais aimer
Une femme de sport.
Un beau corps, assoiffé d'espace et de vitesse,
Avec des cheveux pleins de vent;
Un beau corps, qui s'agenouille devant lui-même,
Et qui soit fier, et qui soit arrogant, et qui soit dur.

Ah! j'aimerais aimer une femme entraînée,
Dont les solides pieds sachent dire aux montagnes
Je suis chez moi, chez vous.
Une femme, qui soit autre chose qu'un sexe
Que le maître garde au logis, pour la caresse;
Un être, qui choisisse, et son jour et son heure,
Et qu'il faille poursuivre, et de haute lutte
Prendre;
Et qui soit mon égale enfin!

Ah! quels jeux inconnus nous mènerions ensemble.
Fi des fades sourires et des plaisirs badins!
Nos amours seraient rugissants et sauvages,
Et les petits humains rabougris de nos villes,
Fuiraient, effarouchés, dans leurs trous sans soleil.

Un à un, se cachant derrière chaque motte,
Tenant, dans leurs mains minces, des ébauchoirs de buis,
Apparaîtraient de petits hommes, jolis et frêles,
Parés d'un ruban rouge à leur veston.
Et, contemplant nos corps rayonnants d'être seuls,
Ils se diraient, avec des gestes de chapelle :
C'est ça la vie ! Copions, copions,
Copions !

Mais, nous les fouetterions, les misérables,
De leur glaise trop molle, et de leurs bouts de bois,
Et nous les chasserions vers leurs écoles.
Car, pour sculpter nos corps, modelés par nous-mêmes,
Il faudrait un sculpteur génial, dont le bras,
Vaillant comme un puddleur, précis comme un orfèvre,
Osât faire éclater, à furieuses volées,
Dans des marbres géants, nos muscles monstrueux.

Saint-Moritz, janvier 1904

LES FANATIQUES

> Je connais tes œuvres, c'est que tu n'es ni froid ni bouillant: oh si tu étais ou froid, ou bouillant!
> Parce donc que tu es tiède, et que tu n'es ni froid, ni bouillant, je te vomirai de ma bouche.
>
> *Apocalypse*

Juifs, qui baisez les murs de la Ville détruite,
Et vous, femmes plaquées aux murs des chapelles,
Vous, qui piquez des petits cierges de deux sous
Devant les Saintes Maries;
Vous, qui sur les routes de granit,
Pour aller aux pardons traînez vos jambes lasses,
Je vous aime, je vous bénis.

Et vous, petits harmoniums essoufflés,
Qui, dans la brume illuminée des carrefours,
Tremblotez des hymnes et des psaumes;
Et vous, fanfares bleues et rouges,

Dont les tambours et les cymbales
Emplissent de prières les parcs et les squares,
Je vous aime, je vous bénis.

Et vous, nouveaux croyants des nouvelles églises,
Vous, qui brûlez vos courtes nuits
A rêver de Science et de Progrès,
Vous, que vos orateurs absurdes grisent;
Vous, qui parez vos boutonnières
D'églantines de calicot,
Vous, qui faites flotter vos cortèges
Derrière votre jeune drapeau
Encore claquant de promesses,
Vous qui dites : demain, générations futures,
Je vous aime, je vous bénis.

Promenez au milieu des foules raisonnables,
Vos épaules serrées et vos visages maigres,
Et vos yeux creux, ardents, fixes, visionnaires,
Vos yeux de possédés ;
Rompez les barrières de soldats qui vous sanglent,
Résistez et brisez ;
Portez, avec vos chants, vos torches, vos lumières,
Un frisson à travers les villes somnolentes,
Et roulez, violents, stupides et sublimes
Comme les incendies, les torrents et la mer.

Pars courageusement, laisse toutes les villes;
Ne ternis plus tes pieds aux poudres du chemin,
Du haut de nos pensers vois les cités serviles
Comme les rocs fatals de l'esclavage humain.
Les grands bois et les champs sont de vastes asiles,
Libres comme la mer autour des sombres îles.
Marche à travers les champs une fleur à la main.

ALFRED DE VIGNY

ARRIVÉE A LA CAMPAGNE

O musique, musique des arbres,
Bercez, bercez-moi.
Souffle tiède du vent fraîchi par la rivière,
Caresse, caresse-moi.
O douceur du soleil encore tout engourdi,
Descends, enveloppe-moi.
Que ma fièvre se calme en vos béatitudes,
Passez, glissez sur moi.
Que mon cœur apaisé par vos mains de lumière
S'attendrisse sur soi.
Que mes rêves soient lents, harmonieux, tranquilles
Mentez, ô mentez-moi.
Et chassez de mes yeux les misères des villes,
Arbres, vent chaud, soleil...

PASTOURELLE

— Que faites-vous, paysanne, qui marchez au soleil ?
— Je berce, beau Monsieur, je berce mon enfant.
— A quoi pensez-vous, Dame, à quoi pensez-vous ?
— A rien du tout je pense ; que mon fils est bien lourd.
— Eh donc ! pensez-vous pas à rien d'autre, Madame,
Qu'à votre enfant joli ?
— Je pense que le berce, et qu'il fait chaud-soleil.
— Moi que vous êtes belle, sur la terre fleurie.
— Je sais que je suis belle, mon homme me le dit,
Je sais que je suis belle, et mon petit aussi.

LES PLATANES

Je vous ai vu pencher sur les routes ardentes
Vos mille petites mains remuantes et fraîches,
Platanes, dont les troncs montent comme des colonnes,
Dont le faîte s'incline comme la nef d'un temple.
Je vous ai vu verser la douceur et la paix
Aux vieilles paysannes à figures de Dante,
Aux bœufs voilés de lin comme pour un cortège,
Aux amantes, qui glissent leurs espadrilles blanches
Sur votre ombre, tapis profond et lumineux
Comme un velours froissé.

Je vous ai vu pencher, sur les routes poudreuses,
Vos mille petites mains altérées et mourantes,
Vos mille petites mains altérées de noblesse,
Et lasses d'embellir le chemin monotone
Où rampe la misère de ces âmes sans grâce.

Arbre aimant,
Qui, pour dépenser ta sève exubérante,
Voulus te partager,
Tu te lasses parfois
De la poussière des pieds trop lourds,
Tu te lasses des mains qui comptent des denrées,
Tu te lasses des bouches qui donnent des baisers
Sans trouble.
Arbre fier, tu languis d'abriter les grand routes;
Les bénédictions des foules te dessèchent,
Et pour épanouir tes branches vigoureuses,
Pour redresser tes feuilles et pour rendre à tes fleurs
Le désir, qui fera votre race immortelle,
Tu sens qu'il te faudrait abriter la maison
D'un philosophe.

Il lui faut vos longues avenues,
Pour diriger ses pas, quand il médite;
Il lui faut votre fraîcheur silencieuse
Pour protéger les controverses balancées
De ses graves amis.
Et vous, vous frémirez de sublimes frissons
En sentant se glisser le long de votre tige
Et s'élever plus haut que vos cimes sereines
La montée de leurs doutes et de leurs certitudes.

Comme vous, ils se sont formés patiemment,
Et, quand le soleil bis du printemps qui hésite
A crevé les bourgeons des marronniers pressés,
Ils ont su comprimer la hâte de leur cœur.

Ils attendent le jour de vos feuilles tardives.
Ils vont, rêvant d'étés riches comme vos étés,
Et d'automnes, comme vos automnes,
Dont les vents
Ne peuvent qu'emporter vos semences ailées,
Et laissent triomphants, quand tout meurt près de vous,
Vos solides rameaux qui jaunissent à peine.

LE MÉLÈZE

L'arbre pleure, et dit :
O mont nourricier,
Pourquoi rendis-tu
Ma graine féconde ?
Pourquoi gardas-tu
Mes premiers bourgeons
Des vents qui dessèchent
Et des vents qui glacent ?

O mont paternel,
Pourquoi donnas-tu,
A mon tronc flexible,
Ses écailles chaudes ;
A mon cœur si tendre,
Ses larmes ambrées,
A mon front sans peur,
L'ardeur de monter,
S'il me faut toujours,
Vivre dans ton ombre.

J'aperçois partout,
Sur les pentes tièdes,
Mes frères heureux
Baignés de rayons.
Vois, mes bras si las,
Las de supplier,
Pendent, vers la neige,
Leurs doigts lamentables.

O mont paternel,
O mont nourricier,
Baisse un peu ta cime,
Et laisse venir,
Venir à mon corps,
Venir à mes fruits,
Venir à mes pieds,
La mer de lumière ardente.

Je suis maintenant
Une plante grandie;
Et je ne peux toujours
Marcher dans ton destin.
O montagne froide,
Les Vierges dociles
Se fatiguent, un jour,
Des baisers sur le front

Qu'autorisent les mères.
Et leurs cœurs gonflés
Appellent dans les soirs,
Des poitrines brûlantes,
Qui fassent éclater, dans des baisers sanglants,
Leurs lignes intactes
De fillettes gardées.

Saint-Moritz, février 1904

Dans vos longues robes flottantes,
Dans vos vêtements précieux,
O mes amis, ô mes amies,
Vous glissez, lassés, lents et pâles.

Vous glissez dans vos chambres tièdes.
Vos mains élèvent vers vos yeux
Des fleurs de verre, imprécises
Comme les soucis de vos âmes.

Vos frêles mains, indécises,
Dessinent les cadences fluides
De vos phrases, vagues et parées
Comme les étoffes de vos robes.

Regardez le ciel, mes amis!
Regardez les champs, et les arbres;
Et puis regardez, regardez,
Vos mains, vos vases et vos robes!

LE PÊCHEUR

Riez, joyeux rameurs, et vous barreuses blanches,
Qui glissez au soleil sur vos barques ailées,
Et criez en passant, au pêcheur immobile :
« Regarde ton bouchon, pêcheur, pêcheur stupide ! »

Riez, ramez, filez, créatures rapides,
Rayez de fugitif la campagne éternelle,
Espiègles amusants qui ne comprenez pas
Que l'eau veut des amants plus mesurés que vous.

Vous ne comprenez pas ce pêcheur immobile,
Toujours, toujours penché sur son bouchon stupide,
Et qui ne vous voit pas et ne vous entend pas ;
Qui ne regarde pas les nuages qui flochent,
Les roseaux qui se froissent, les saules qui saluent,
Et qui seul, toujours seul, sur le fleuve chantant,
Attend, serré d'espoir, la minute qui vient.

Tenez-vous par la main, fillettes, et marchez.
Dans l'ombre du mur gris qui s'éboule, passez,
Arquez vos ventres fiers dans vos tabliers roses.
Laissez dire à vos yeux si profondément clairs
Votre joie de sentir couler, en votre cœur,
Un autre cœur aimant qui se mélange au vôtre ;
Petits enfants pâmés de vous donner la main.

Tenez-vous par la main, jeunes filles alanguies.
Tandis que les garçons se retournent, et regardent
Vos jupes sensuelles qui battent vos talons
Passez, et, balançant vos doigts entrelacés,
Contez-vous, de vos bouches brûlantes qui s'attirent,
Vos premières lectures, et vos premiers baisers.
Tenez-vous par la main, amies.

Tenez-vous par la main, amants silencieux.
Marchez vers le soleil qui se voile de saules.
Traînez vos corps inquiets le long des berges lentes ;
Le fleuve est plein de soir, et vos âmes sont lourdes.
Amants silencieux tenez-vous par la main.

SOUVENIR

O paysage caressant,
Tu me tiens, tu me domines,
Comme une amante qui n'est plus.
Ton fleuve, devant mes yeux qui ne veulent plus lire
Glisse ses eaux paisibles et ses lentes péniches.
Tes arbres se balancent et fraîchissent ma tête
Brûlante de vouloir, et lasse de penser.

O paysage de bonté, tu n'es plus.
Tes feuilles ont jauni, puis sont venus les vents,
Les averses qui rouillent, les tempêtes qui brisent.
Et jour à jour, somptueux et funèbre
Tu es mort, tu es mort...

Et tu vis... Tu devins éternel, ô lumière,
En passant par mes prunelles éblouies.
Ils peuvent te détruire à grands coups de cognée

Les bûcherons ingrats et les faiseurs de ponts ;
Tu es en moi...
Et moi-même, aurais beau me dissoudre,
Tant que l'haleine errante de la terre
Balancera, pour rendre les couchants plus beaux,
Un peu de fumée bleue, un peu de cendre grise,
Spectacle qui fus doux à mes tristes journées,
Tu vivras, tu vivras,
Fatalement inclus dans ma substance même.

— Nuages, nuages, nuages,
Errants éternels,
Luttez un peu, révoltez-vous !
Défendez-vous, contre les vents qui vous entraînent.
Demeurez quelque temps au-dessus de nos villes.
Qu'un de vous, de vos troupes vagues, se détache,
Et se fasse notre nuage familier.

— Oh ! ce n'est pas pour nous défaire
Qu'ils nous bousculent dans l'éther.
Nous flottions, entre l'effroyable silence
Des mondes clignotants,
Et la terre chantante des hommes,
Dont les voix adorables expirent
Avant d'arriver jusqu'à nous.

Les vents passaient, bohémiens sublimes,
Qui connaissent tous les chemins de l'infini.
Nous les avons priés.
Ils nous ont emportés dans leurs souffles.
Et nous errons, altérés de musique,
Cherchant un coin du ciel qui ne soit pas muet.

RÉVEIL

Je vous ai trop aimés, paresseuses prairies,
Saules qui m'endormez dans vos grises berceuses,
Et vous, poitrails rétifs des péniches, tirées
Sur des canaux dormants par des chevaux qui butent.
Je me prends, pays lents, à vos bruits susurrants;
Je m'amollis au son de vos fades musiques.

O fleuve, emporte-moi vers tes monts mugissants,
Dans la cluse grondante, où des rocs bleus et roux,
Résonnateurs géants, multiplient en tonnerres
La chute des sapins, des pierres et des glaçons;
Où tes eaux vont friser leur écume sifflante
Aux quartiers de granit qui roulent des sommets;
Où l'étroite chaussée des routes de conquête
Sonne éternellement sous le talon des peuples,
Qui passent, vivifiés par tes bruits magnifiques.

Bellegarde, août 1905

LA MORT DES ARBRES

J'ai vu des yeux fermés sur des narines froides,
J'ai vu des lèvres bleues et des fronts immobiles,
J'ai vu des draps tirés, des cires allumées ;
Au pied des lits j'ai vu des femmes agenouillées,
Et je n'ai pas eu peur, et je suis resté là.
Mais ton odeur, ô pourriture, me rend lâche.

Et je ne peux m'enfuir dans vos villes parées,
Hommes.
Vos fronts précis, vos yeux rieurs et vos mains,
Et les reins de vos fils, et les sublimes gorges de vos filles,
Je les vois suinter et se dissoudre,
Et je vous vois tourner sur vos places publiques
Des danses cliquetantes et puantes de morts.

Arbres, recueillez-moi, je veux vous voir mourir.
Oh! laissez devant moi vos feuilles et vos graines
Demander à la terre une mort parfumée;
Aux chants étincelants des cognées et des scies
Laissez vos troncs d'argent écraser les clairières,
Et vos branches, monter au ciel, en flammes claires.
Arbres, recueillez-moi! je peux vous voir mourir.

Ne me laisse jamais seul avec la nature.

ALFRED DE VIGNY

— Ce doigt posé entre mes deux épaules ?
— Va, travaille, travaille !
Ta lampe fait sur la table un cercle clair,
Serres-y ta pensée.
Le reste, c'est la nuit et les bruits de la nuit.
C'est mille riens, en qui ton œuvre se défait.
Contre ceux qui travaillent l'univers s'ingénie;
L'univers envieux de tout ce qui veut naître.
— Ces doigts qui me serrent les tempes ?
— La nuit est douce, pour qui aime son œuvre,
La grande nuit, pleine d'angoisse, et pleine de pensées.
— Ces doigts qui m'étreignent la nuque ?
Ces bras étendus qui me couvrent ?
Ah ! derrière mon dos quelqu'un est là qui guette !
Non, non ! tu ne peux pas ! je travaille ce soir ;
Un essaim enchanté d'images me protège !...

Ma barque, lentement descend le fil de l'eau.
Les arbres sont penchés sur la rivière calme;
Un poisson saute en l'air en faisant un bruit plat;
A coups secs, un pêcheur fiche un pieu dans la rive.
De gros nuages blancs tombent du ciel dans l'eau.

Mon cœur, tu ne bats plus de la fièvre des villes.
Oublie tous tes ennuis et toutes tes douleurs.
Détends-toi, cœur ardent, malade de trop vivre,
Et jouis pleinement de la beauté du soir.

Flancs boisés des collines, molles ondulations
Des plaines, plantées de grands arbres,
Rideaux de peupliers balancés par le vent,
Aulnes qui coquetez sur le miroir du fleuve,
Nature reposante où les autres s'apaisent,
Moi, je voudrais te prendre toute, par mes yeux,
Je voudrais t'emporter toute, dans mon âme.

Ah ! ta sérénité, que peut-elle sur moi ?
Quand tu veux te créer l'ombre d'une forêt,
L'encens et la musique d'une cathédrale,
Le mouvement et la lumière d'une cité,
Tu te dis, souriante, indifférente et froide,
J'ai mille ans devant moi.

Tu ne calmeras pas mon cœur inquiet, nature.
Moqueuse, en tes yeux verts l'éternité me raille.

Ma barque, lentement, descend le fil de l'eau.

CAHIERS DE LA QUINZAINE, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement.

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires ; la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration ; ces fonctions demeurent libres.

Nos Cahiers paraissent par séries ; une série paraît dans le temps d'une année scolaire, d'une année ouvrière, d'octobre-novembre à juin-juillet ; l'abonnement se prend pour une série.

On peut souscrire cet abonnement à tout moment de l'année, mais l'abonnement ainsi souscrit est, de droit, valable pour la série en cours, et pour toute cette série.

Prix de l'abonnement, *pour chaque série annuelle pendant le cours de cette série :*

Abonnement ordinaire.....	Paris, départements, Alsace-Lorraine, Algérie, Tunisie....	**vingt francs**
	Autres pays de l'Union postale universelle.....	**vingt-cinq francs**
Abonnement sur whatman...		**cent francs** pour tous pays

Les exemplaires sur whatman, tirage non réimposé, sont numérotés à la presse et imprimés au nom du souscripteur ; le tirage à part sur whatman commence de fonctionner au premier janvier 1906 ; les inscriptions pour cet abonnement particulier sont reçues en tout temps et reçoivent un numéro d'ordre déterminé automatiquement par le rang même qu'elles occupent dans l'ordre de l'arrivée, les numéros les plus bas venant naturellement aux inscriptions les plus anciennes ; c'est ce numéro d'inscription qui devient automatiquement le numéro du tirage réservé à chacun des souscripteurs ; l'édition sur whatman est strictement limitée au nombre d'exemplaires souscrit à chaque instant.

Pour tout changement d'adresse envoyer soixante centimes, quatre timbres de quinze centimes.

Nous engageons nos abonnés de certains pays à nous demander un abonnement recommandé ; *tous les cahiers de l'abonnement recommandé sont empaquetés à part et* recommandés *à la poste ; la recommandation postale, comportant une transmission de signature, garantit le destinataire contre certains abus ; pour cette recommandation, pour tous pays, en sus,* cinq *francs.*

Automatiquement et sans augmentation de prix les exemplaires sur whatman sont tous recommandés et envoyés aux souscripteurs dans des enveloppes-sacs.

L'abonnement ordinaire cesse de fonctionner pour chaque série au plus tard le 31 décembre qui suit l'achèvement de cette série ; ainsi du premier octobre au 31 décembre 1905 on pouvait encore avoir pour vingt francs les dix-sept cahiers de cette sixième série complète.

A partir du premier janvier qui suit l'achèvement d'une série, le prix de cette série est porté au moins au total des prix marqués ; ainsi à dater du premier janvier 1906 la sixième série complète se vend soixante-treize francs.

Adresser à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement, toute la correspondance sans aucune exception. N'oublier pas d'indiquer dans la correspondance le numéro de l'abonnement, comme il est inscrit sur l'étiquette, avant le nom. Nous ne répondons pas des manuscrits qui nous sont envoyés ; nous n'accordons aucun tour de faveur pour la lecture des manuscrits ; nous ne lisons les manuscrits qu'à mesure que nous en avons besoin ; les œuvres que nous publions appartiennent aux cahiers, du seul fait de cette publication, en toute propriété littéraire, sans aucune réserve, et sans autre signification ni contrat ; les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

CAHIERS DE LA QUINZAINE

Éditions sur whatman, et particulièrement *abonnement sur whatman.* — Aujourd'hui premier janvier 1906, à moins d'accident ou de surprise industrielle de fabrication que rien ne permet de prévoir, commencent à fonctionner nos *éditions sur whatman,* et particulièrement notre *abonnement sur whatman.*

Si j'en crois les essais que Payen m'a soumis, cette édition sera très belle, beaucoup plus belle encore et plus parfaite que je ne m'y attendais moi-même.

Je suis assuré qu'un grand avenir lui est réservé parmi les éditions de cet ordre. Je redemande à nos amis et à nos abonnés de faire un effort marqué en ce sens, premièrement, s'ils peuvent, en s'y abonnant eux-mêmes, deuxièmement en nous cherchant des abonnés de cet ordre. Je suis assuré qu'un assez grand nombre de personnes, qui ne se fussent point abonnées immédiatement à l'édition ordinaire, s'abonneront beaucoup plus vite à cette édition sur whatman.

Les conditions de pureté qui sont exigibles de toute édition sur whatman sont ici garanties par la propreté habituelle de notre fabrication.

Les conditions de rareté, qui ne sont pas moins exi-

gibles de toute édition de cet ordre, sont ici garanties par les dispositions suivantes :

L'édition sur whatman se décompose ainsi :

Pour chacun des cahiers qui paraissent et seulement pour les cahiers qui paraissent ; et sans qu'il y ait jamais aucune réimpression :

un premier exemplaire de souche, qui est l'exemplaire du gérant ;

un deuxième exemplaire de souche, qui est l'exemplaire de l'administrateur ;

un troisième exemplaire de souche, qui est l'exemplaire de l'imprimeur ;

les exemplaires de l'abonnement ;

les exemplaires d'auteur.

Tous ces exemplaires sans aucune exception sont numérotés à la presse et imprimés au nom du destinataire.

Les exemplaires de souche sont numérotés et affectés comme leur titre le porte.

Les exemplaires d'abonnement sont numérotés de 1 à x, x étant le nombre d'abonnements à chaque instant réellement souscrits.

Les exemplaires d'auteurs sont numérotés de A à X, X étant le nombre d'exemplaires souscrits réellement et payés par l'auteur.

Ainsi dans tous les cas et dans toutes les sections les conditions requises pour une édition de cet ordre sont réalisées, dans tous les cas et dans toutes les sections le

nombre d'exemplaires tirés sur whatman est strictement limité au nombre d'exemplaires pris réellement à la même date et retenus.

Pour s'abonner à l'édition sur whatman, envoyer à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement,

un mandat de cent francs, qui est le prix de cet abonnement, *recommandé,* pour tous pays;

le nom du destinataire écrit très lisiblement, puisque tous les exemplaires sont imprimés au nom de ce destinataire.

Outre son exemplaire sur whatman, et même avant son exemplaire sur whatman, tout abonné à l'édition sur whatman reçoit d'office et sans augmentation de prix un exemplaire du tirage courant du même cahier. C'est dire que l'abonnement à cent francs confère d'office et indivisément au même destinataire un abonnement sur whatman et un abonnement ordinaire. L'exemplaire de l'abonnement ordinaire sera traité comme un exemplaire d'usage; qu'il est; l'exemplaire sur whatman pourra ainsi demeurer ce qu'il doit être, un exemplaire de collection.

Comme départ, et par une stricte application des règles que nous avons posées, comme le porte notre *bon à tirer* que l'on pourra voir un peu plus loin daté de mardi dernier 26 décembre, nous avons tiré en tout à vingt-et-un exemplaires sur whatman ce cahier d'André Spire, *cahier pour le jour de l'an,* huitième cahier de la septième série.

§. — Je suis heureux d'annoncer à nos abonnés que nous avons racheté les exemplaires qui restaient en librairie de :

Romain Rolland. — **La Montespan**, — *drame en trois actes*, — anciennement aux *éditions de la* Revue d'art dramatique et musical, — un volume de 94 pages deux francs

Nous continuons ainsi à rassembler à la *librairie des cahiers* les anciennes œuvres de notre collaborateur; cette *Montespan* complète sensiblement notre collection ; pour la recevoir, envoyer un mandat de deux francs à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers.

§. — On a pu lire dans un assez grand nombre de journaux que le prix de cinq mille francs de *la Vie heureuse* avait été décerné à notre collaborateur M. Romain Rolland pour son *Jean-Christophe*. Là-dessus quelques langues ont commencé de marcher. Je ne veux point me mêler à ces commentaires. Je suis de ceux qui approuvent un tel choix entièrement et sans aucune réserve, et qui sans aucune réserve s'en félicitent. Sans aucune arrière-pensée.

J'en félicite sans aucune réserve et premièrement le jury qui a fait ce choix. Il faut noter que notre collaborateur M. Romain Rolland n'était nullement candidat. Il n'avait fait, sous aucune forme, aucune démarche, aucun acte de candidature, ni au commencement pour poser sa candidature, ni depuis pour la suivre. C'est le jury de *la Vie heureuse* lui-même qui eut l'initiative de cette désignation et qui le premier nous fit demander

d'office, à M. André Bourgeois, par son éditeur la maison Hachette, les exemplaires qui devaient servir à former l'opinion du jury.

De telles initiatives honorent une compagnie ; et non seulement elles les honorent mais, ce qui est sans doute plus, elles les justifient. Il ne s'agit point de savoir en théorie quels sont les prix les meilleurs, et les plus honorables, des prix de l'Académie française, et des quatre autres Académies nationales, et des Académies privées, comme est l'académie Goncourt, et de toutes les autres institutions et fondations publiques et privées similaires. Il ne s'agit point de discuter en l'air et *a priori*. Toutes ces institutions se valent. Nulle discrimination ne se peut introduire parmi elles en théorie. Mais c'est en fait, *a posteriori*, par leurs choix mêmes, que de telles institutions se justifient, se légitiment, se distinguent. Celle qui fait les meilleurs choix est par définition celle qui est la meilleure, étant celle qui est la plus intelligente. Et la plus courageuse. Et le prix le meilleur et le plus honorable est celui qui est le mieux donné, qui tombe le mieux. Pour moi je sais particulièrement gré à des personnes que je ne connaissais point personnellement d'avoir d'elles-mêmes pensé à lire ces cahiers de notre collaborateur.

Je rappelle que dans leur situation présente et jusqu'à leur prochain épuisement les *Jean-Christophe* jusqu'ici publiés forment trois cahiers qui sont aujourd'hui à trois francs cinquante l'un : *l'Aube, le Matin, l'Adolescent ;* pour les recevoir, il suffit donc d'envoyer un mandat de dix francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement ; d'une

manière générale, adresser toutes les commandes de librairie à M. André Bourgeois; toute commande de librairie adressée à M. André Bourgeois reçoit satisfaction par le retour du courrier.

Septième cahier, cahier de Noël *de la septième série.* — Je suis très ennemi des *errata.* En typographie, — et est-ce bien en typographie seulement, — le regret aggrave la faute, et ce qu'il y a de plus odieux, dans le style et dans la fabrication industrielle, c'est ce que je crois que les peintres et les dessinateurs nomment des *repentirs.* Pourtant je dois dire, page 21 de ce cahier, que ce n'est pas moi qui avais écrit : *tu nous a fourni.* Je me suis reporté à ma copie, qui fait foi. J'avais écrit : *tu nous as fourni.* Je sais assez d'orthographe, ayant passé quatre années pleines à l'école primaire, — ce qui n'a pas été donné à beaucoup de secondaires, et ce qui m'a précisément dispensé, dans ces derniers temps, de tomber après tant d'autres dans cette démagogie primaire, — et un plein semestre à l'école primaire supérieure. J'avais écrit : *tu nous as fourni.* Les compositeurs ont composé : *tu nous a fourni.*

Peut-être ont-ils pensé que c'était encore un moyen d'assurer encore un peu plus le célèbre serré du texte. Et puis il paraît que c'est le métier des compositeurs de ne pas composer tout à fait ce qu'on leur donne, au moins dans ces temps modernes. Mais ce qu'il y a d'admirable, c'est l'immense quantité de personnes qui ont lu cette faute en épreuve, et qui n'y ont rien trouvé à redire. On serait épouvanté, si je donnais le nombre. Des familles entières, des familles honorables seraient perdues, si je donnais les noms. Moi le premier. Je

commence à croire, outre la faiblesse humaine, outre nos infirmités naturelles, que tant de parallélismes; russe, français; grec, traduction; nous avaient généralement accablés. Et le rendu et le serré nous fait écrire un tel français que la lecture s'y perd, que l'esprit s'y brouille, et que le simple entendement en demeure obtus d'un saisissement myope.

C'est d'ailleurs un phénomène extrêmement connu. Tant qu'une faute est en épreuves, c'est-à-dire aisément réparable, nul ne la voit. Aussitôt que les machines ont fini de rouler, c'est-à-dire aussitôt que la faute est devenue parfaitement irréparable, elle saute à tous les yeux. Et ce même homme qui vient triomphalement vous montrer la faute acquise, mettez-le à corriger des épreuves : il ne les corrigera pas mieux qu'un autre. Il ne verra pas mieux qu'un autre. J'ai essayé plusieurs fois d'embaucher de ces censeurs et de ces clairvoyants. Du moment que les fautes étaient réparables, ils ne les saisissaient plus.

Moi-même je lis les épreuves de mon mieux. Et je ne vois pas tout. Je suis loin de voir tout. Mais rentré chez moi je n'ai qu'à ouvrir mon exemplaire d'abonnement. S'il y a une *s* à l'envers ou une virgule qui ne soit pas de l'œil, je n'ai qu'à ouvrir au hasard : je suis sûr de tomber sur la dite virgule.

Et ce qu'il y a de plus fort, c'est que la même faute, *tu nous a fourni*, exactement dans les mêmes conditions, a été commise même cahier, page 39, dans le recommencement définitif du même texte. De la part de celui ou de ceux qui l'ont faite, c'est ce que l'on ne saurait nier avoir été un peu de cette constance qui fait tant défaut de notre temps.

§. — Même cahier, page 46, premier paragraphe, c'est moi qui ai commis la phrase suivante : « Et lui-même Leconte de Lisle, voici comme on m'écrit qu'il nomme les sept tragédies de Sophocle : *Oidipous-Roi, Oidipous à Kolônos, Antigone, Philoktètès, Aias, Elektra.* »

Vous vous demandez peut-être ce que cette phrase a de si extraordinaire. Et vous me le demandez. Ne vous le demandez plus. Je vais vous le dire. Cette phrase a ceci de particulier que les noms de tragédies qui sont alignés en italiques forment un total de six, et non point de sept. C'est ici la revanche des méthodes historiques. Mon ami, devinant que j'aurais à utiliser ce renseignement, m'avait de lui-même envoyé à mon laboratoire au dernier moment une carte postale ainsi énoncée : « Leconte de Lisle dans la traduction de Sophocle écrit :

Oidipous-Roi
Oidipous à Kolônos
Antigone
Philoktètès
Aias
Elektra.

On sait ce que c'est qu'une carte postale. Cette addition à six, qui paraît évidente dans une colonne typographique, ne me frappa point dans le désarroi manuscrit d'une carte postale. Comme j'avais la tête pleine des sept tragédies de Sophocle, je mis hardiment : *voici comme on m'écrit qu'il nomme les sept tragédies de Sophocle.* Et voilà ce que c'est que d'être un orgueilleux, et un mauvais, déjà nommé, qui un jour a parlé mal contre les méthodes historiques.

La carte de mon ami était toute sage et prudente ; il ne parlait pas de sept tragédies, lui ; mais sachant que je travaillais sur Œdipe roi, il avait commencé de noter à Oidipous-Roi et il avait tranquillement continué. C'est moi qui, la tête pleine de traductions et de transcriptions, et de ce nombre 7, ai tant considéré l'orthographe que j'en ai oublié le nombre. J'ai joué au naturel cette innocente facétie par laquelle on ne prend plus guère aujourd'hui que les enfants au-dessous de dix ans et les inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur de l'État : On dit à l'enfant dessus dit, qui peut être un inspecteur en chef de l'enseignement général : Mon ami, comment prononcez-vous *sept et trois font onze ?* Faut-il aspirer, ou faire la liaison ? Enfin faut-il prononcer *sept et trois font honze,* ou *sept et trois font tonze.* Et quand l'autre a fait son choix, *honze* s'il entend rester peuple, *tonze* s'il est devenu cuistre, on lui répond doucement : monsieur l'inspecteur, moi je prononce que : *sept et trois font dix.*

Moi j'avais compté que trois et trois font sept. J'étais d'autant plus sot d'omettre *les Trakhiniennes* que c'est un des titres de Sophocle transcrits par Leconte de Lisle qui prouvaient le plus pour ce que je m'étais mis en devoir d'avancer : que lui-même Leconte de Lisle, même traducteur, il ne se conforme point jusqu'au bout à sa doctrine. Traduire en effet αἱ Τραχίνιαι par *les Trakhiniennes,* c'est s'acharner à transcrire le commencement du mot, la partie que dans les anciennes grammaires on nommait le *radical,* et c'est traduire, au contraire, traduire tout bonnement et tout uniment la fin du mot, la désinence, la terminaison. Ainsi sa méthode le conduit à ce point : qu'il transcrit le mot

par un bout, qu'il traduit le mot, le même mot, par l'autre bout. Et s'il ne traduisait pas, s'il transcrivait cette déclinaison, comment nous la ferait-il prononcer? Car nous touchons par là, nous parvenons à ce cas *maximum,* à ce cas éminent, à ce cas particulièrement aigu : que pour les mêmes lettres, pour les mêmes syllabes son système, sa méthode le conduit à spéculer sur ce malentendu : qu'il adopte une orthographe, une écriture telle que l'écriture de la syllabe est transcrite et que la prononciation de la même syllabe est traduite. Quand on traduit ou plutôt quand on transcrit αἱ Μοῖραι par *les Moires,* et qu'ensuite on fait rimer *Moires* par exemple avec *noires,* — on pourrait le faire même rimer avec le nom commun *des moires,* — on joue, on spécule vraiment sur l'écriture et sur la prononciation du mot *les Moires*. On fait presque littéralement un calembour, entre l'écriture et la prononciation d'un même mot, de la même syllabe, entre l'écriture, qui affecte d'être transcription pure, et la prononciation, qui est, sournoisement, édition, traduction ordinaire.

§. — Je reviens, malgré moi, à cette question du prix de *la Vie heureuse,* et plus généralement à toute cette question des prix littéraires. C'est une des questions où l'hypocrisie moderne se donne le plus généreusement libre cours. Des hommes qui commettent journellement les infamies les plus basses pour gagner quelques sales sous chez les plus infâmes éditeurs, — et ils ne peuvent le faire qu'en ayant un public, en obtenant un public, ils ne peuvent le faire qu'en apportant un public à cet éditeur, c'est-à-dire en flattant dans ses ignominies les plus basses le public le plus bête et le plus bas que l'on

ait jamais connu, — de tels hommes ne manquent jamais de faire les mijaurées en parlant des prix littéraires, et d'invoquer à ce propos la bien connue dignité de l'art. C'est tout ce qu'ils ont retenu de leur maître et de leur père Zola, qui eut un acte de courage inoubliable, — civique, — mais qui n'avait atteint des tirages de cent mille, de cent vingt mille, et même de cent quarante mille, que parce que sous le nom de naturalisme ses volumes étaient pleins, plus ou moins consciemment, des plus basses grossièretés. Pour moi je suis de ceux qui applaudissent entièrement et sans aucune réserve à de telles désignations, et à de telles institutions, pourvu qu'elles fassent de telles désignations. De telles désignations sont également honorables, et pour la compagnie qui en est l'auteur, et pour l'homme qui en est l'objet. Quand une compagnie fait de telles désignations, elle justifie son institution, son existence, elle se justifie, elle se prouve entièrement. Elle se justifie d'être. Il ne faut pas discuter abstraitement, il ne s'agit pas de savoir en théorie aprioristique si telle ou telle Académie vaut mieux ou si ce ne serait pas telle ou telle institution. En fait c'est l'institution qui aura le mieux choisi, et le plus constamment, qui sera la meilleure, et qui aura eu raison. Supposez que *la Vie heureuse* fasse pendant plusieurs années des choix aussi marqués. Il est évident que par ces choix mêmes cette institution non seulement se justifierait mais au bout de très peu de temps qu'elle se glorifierait. Elle se donnerait une véritable, une légitime autorité morale.

J'ajoute que mes renseignements particuliers me permettent d'affirmer que l'administration de *la Vie heureuse* a été dans l'administration de son choix et dans

l'administration de la récompense consécutive d'une discrétion parfaite et de la meilleure bonne tenue. C'est un procédé qui a son prix, quand tant d'entreprises et d'institutions officielles courent elles-mêmes après la réclame et la manifestation. Il ne faut point oublier que le commencement de tout ceci a été simplement que madame de Broutelles avait lu le *Jean-Christophe* dans l'exemplaire que lui avait prêté un ami; que ni Rolland ni nous ses éditeurs n'avons point fait même un semblant de démarche. Cette spontanéité de celui qui a la charge et la responsabilité de choisir et d'attribuer m'enchante. Cette histoire invraisemblable m'enchante comme une histoire du temps passé. Elle est vraie, pourtant. Et elle est présente. Je ne sais pas si elle est unique. Mais je crois bien que bien peu de désignations académiques et littéraires pourraient en dire autant, pourraient sortir une histoire naïve comme celle-ci.

On ne doit pas moins en féliciter l'auteur. C'est ici la question même du principe qui se pose, du principe en vertu duquel fonctionnent de telles institutions. Puisque nous n'avons plus les pensions du roi et puisque les pensions de la République, devenues les sinécures de l'État et les faveurs du gouvernement, s'égarent on ne sait sur quelles têtes, ou plutôt on sait trop sur qui, notamment sur la horde innombrable et famélique des sociologues, il est bon, et l'on doit se féliciter sans aucune réserve et sans aucune arrière-pensée que des institutions particulières, que des initiatives privées maintiennent ou restituent parmi nous quelques traces de ces anciennes mœurs. Quand on pense qu'un prix de cinq mille francs peut représenter douze ou seize mois

de sécurité pour le travail en repos et pour le loisir calme d'un honnête homme et d'un homme qui a fait ses preuves qu'il savait travailler, et que par conséquent nous pouvons devoir à ce prix une œuvre de plus ou deux, on se prend à respecter comme il convient l'attribution d'un tel prix.

D'ailleurs il faut se méfier comme du feu de ces hommes qui affectent d'ignorer, ou de mépriser les questions d'argent. Tout homme qui vit a des questions d'argent, puisque tout homme qui vit a un budget : un budget individuel ou un budget de famille, et un budget de citoyen, riche, misérable, ou pauvre.

C'est ici une des fausses politesses bourgeoises les plus dégoûtantes, une des hypocrisies modernes et mondaines les plus véritablement révoltantes. Tout le monde a son budget. Tout homme a un budget, particulier, privé, public. Et loin de les en blâmer on doit approuver, hautement, les hommes d'initiative et de travail qui en outre ont un budget d'entreprise ou budget industriel. Être honnête homme, ce n'est point ne pas être mêlé, comme on dit, aux questions d'argent; car on y est toujours mêlé; ce n'est point n'avoir pas de budget; car on en a toujours un. C'est simplement être honnête dans l'administration de son budget. Du budget que l'on a ou du budget que l'on s'est fait.

Une vraie coquille. — Enfin dans ce même cahier, page 88, ligne troisième, un très grand nombre de personnes ont remarqué, au premier coup d'œil, — car les coquilles paraissent de préférence en belle place, naissent et prospèrent aux pages qui s'ouvrent d'elles-mêmes quand on ouvre le cahier, — que le *m* initial de mili-

taire a été violemment ou insidieusement reporté sur force. On doit penser qu'une aussi grosse coquille ne nous aurait point échappé, ni à Payen ni à moi. Et en effet, me reportant au dossier de la fabrication de ce cahier, je constate que cette faute n'existait ni en placards, ni en mise, ni en tierce, qu'elle n'existait ainsi à aucun degré, dans aucune des épreuves successives, par où nous sommes obligés de passer, qui défont les yeux des misérables fonctionnaires, enfin qu'elle n'existait pas dans ce *bon à tirer* définitif après lequel, toute la cause étant entendue, les machines roulent. Ainsi elle n'existait point au moment où l'irrévocable va commencer. Je ne veux point rechercher pour établir les responsabilités ni ce qu'on nomme les fautes lourdes. Quand un tel crime a été commis, le plus sûr est de ne pas faire d'enquête. Tous les gouvernements le savent bien. Et c'est alors qu'il faut qu'un silence éternel cache ce souvenir. On obtient généralement ce silence en disant que c'est un accident de tirage.

Pourtant, et sans chercher à établir de vaines responsabilités individuelles, je suis bien forcé de m'apercevoir que cette fois le bénéfice de la faute revient tout entière encore au personnel ouvrier. Payen et moi nous nous étions conjurés ici pour donner bon à tirer un texte propre. Cette ligne était marquée seulement à réespacer, parce que les espaces étaient un peu inégalement réparties. Donc il faut qu'en la réespaçant le corrigeur ait mal remis ses espaces, coupant mal ses mots. Et il faut que le reviseur ait seulement revisé les espacements marqués, au lieu de lire et de reviser toute la ligne, comme c'est un principe, une règle, un moyen de contrôle formellement recommandé, prescrit même

dans l'art de la typographie. Car une fois que le corrigeur a touché à une ligne, on n'a plus aucune sécurité pour aucune partie, pour aucun élément de cette ligne, et la ligne tout entière est sujette à revision.

Cette règle essentielle n'avait pas été appliquée dans l'espèce. On me pardonnera d'entrer dans ces détails de fabrication industrielle, dans ces détails de métier. Et si on ne me le pardonne pas j'en prendrai mon parti aisément. Et si on ne me le pardonne pas cela me sera bien égal. Et quand je dis qu'on me le pardonnera, ou quand je demande qu'on me le pardonne, c'est une façon de *causer*, et encore une politesse, car je sais au contraire que nous ne valons rien, au contraire, et que nous ne faisons rien de bon que par notre métier, par le ministère de notre métier, par le métier que chacun nous faisons.

Ce métier, cet art de typographie, cet art et métier entre tous nous donne un exemple, éminent, une représentation, et comme un schème, un symbole de l'imperfection originelle et comme essentielle de tout travail humain. Et comment nous ne parvenons jamais, comment nous ne pourrons jamais atteindre qu'à des fractions de fractions de certitude et de sécurité. Nous auteurs nous commençons par faire dans la copie un certain nombre de fautes. Peu ou beaucoup, et tous les degrés intercalaires, selon ce que nous savons, et surtout selon ce que nous sommes. Pour la consolation des hérétiques je dois dire ici qu'il résulte d'une expérience de sept années, commencée même avant, qu'il n'y a pas un seul des auteurs qui veulent bien collaborer avec nous qui sache l'orthographe, j'entends qui la sache exactement et pleinement. Mais que les hérétiques ne se hâtent

point de triompher : nul homme ne la sait. Et il n'y a pas de raison pour que les auteurs et généralement les hommes soient plus forts ailleurs qu'ils ne le sont dans cette maison. Je ne connais pas un homme qui ne soit contraint de temps en temps, fût-ce de loin en loin, d'aller demander une consultation quasi gratuite à ce vieil ami le seul inépuisable que nous nommons *le petit Larousse*. En vente à la *librairie des cahiers*.

Je ne connais point d'homme qui dans cet ordre, qui représente pour moi tous les autres ordres, puisse prétendre à une certitude, à une sécurité hermétique. Il y a toujours quelque fuite. Le total se partage toujours en deux parties, l'entier se partage toujours en deux fractions dont l'une, plus ou moins grande, est celle de la sécurité, dont l'autre plus ou moins petite, mais réelle toujours et toujours positive, constitue le domaine de l'erreur.

Nul homme n'est sans erreur, nul homme n'est sans faute, sans quelque faute industrielle. Apportant la copie aux compositeurs, nous partons donc d'une certaine proportion, initiale, d'une certaine fraction, d'un certain *pour cent* de fautes. Les compositeurs travaillent sur cette certaine fraction, partent de cette certaine proportion, de ce certain *pour cent*. Ils corrigent naturellement quelques fautes, mais, quand même ils s'y appliqueraient, — et ils ne s'y appliquent point, et en effet ce n'est pas leur office, en fait ce n'est aucunement leur métier, — quand même ils s'y appliqueraient ils ne pourraient jamais en corriger eux-mêmes qu'un certain nombre, une certaine fraction, une certaine proportion, un certain *pour cent*. Et comme eux-mêmes ils retravaillent sur tout l'ensemble, puisqu'ils ont à composer

tout l'ensemble, ils commettent sur tout cet ensemble leur *pour cent* propre et humain de fautes, qui sont des fautes de composition. Ainsi toute opération qui consiste à corriger les fautes commises, de degré en degré ne peut jamais donner que des proportions de proportions, des *pour cent* de *pour cent,* des fractions de fractions. Je veux dire que dans cette sorte d'opération tout degré ultérieur et supérieur de l'opération ne peut jamais rendre, ne rend jamais qu'une fraction d'erreurs, en mettant tout pour le mieux, une fraction du résidu d'erreurs qui demeurait au degré précédent, au degré antérieur et inférieur. Elle ne parvient jamais au zéro, elle ne rend jamais le zéro d'erreurs. Et toute opération au contraire qui consiste à pouvoir commettre des fautes porte au contraire sur tout l'ensemble du travail. Elle fait donc à chaque fois fonctionner un *pour cent* d'ensemble, de cet ensemble, calculé sur tout cet ensemble.

Je n'insisterais point tant sur cette analyse du travail industriel et sur cette théorie de la quantité de l'erreur dans le travail industriel, je n'insisterais pas tant sur ces infirmités humaines, si toute la sociologie et toute l'histoire moderne, dans leur obscure et trouble et plus ou moins inconsciente métaphysique, ne reposaient sur ce postulat profondément inavoué, que le travail humain donne des sécurités hermétiques, des certitudes métaphysiquement absolues et totales. Par où je vois bien que j'ai eu tort d'entrer incidemment dans un aussi grave débat, que j'aurais mieux fait de me taire, et qu'il faut réserver toutes ces recherches, toutes ces études préparatoires pour la préparation de la thèse que je me suis permis d'annoncer.

Les suppliants parallèles. — Dans *le Matin* daté du *mercredi 13 décembre 1905* et paraissant ce même jour, il a paru *un entretien avec Gapon,* plus ou moins authentique, et peut-être plus ou moins suspect, mais qui présente avec une partie de ce que j'ai dit généralement de la prétendue révolution russe et particulièrement de la situation de Gapone, et notamment de la situation de Gapone auprès des révolutionnaires, des rapprochements à faire et même des coïncidences telles que je suis forcé de rappeler que les cahiers étant un périodique broché, généralement assez épais, le cahier qui tombe chez nos abonnés le samedi matin pour le lendemain dimanche est généralement fini d'écrire le dimanche précédent, qu'il est généralement fini d'imprimer ou pour le moins donné bon à tirer le mardi, comme le portent nos indications de date, qu'il est généralement rendu chez le brocheur le mercredi matin, et qu'il en part généralement le jeudi soir pour ceux de nos abonnés qui demeurent dans les pays les plus éloignés. Ce qui revient à dire, une fois de plus, que nous sommes des cahiers de la quinzaine, et non pas des cahiers quotidiens.

Au demeurant, il faut avouer que le cas du prêtre Gapone est très singulier. Mais qu'est-ce qui n'est pas singulier, pour nous Occidentaux, pour nous Français, dans tout ce qui vient non seulement du mouvement russe, de ce mouvement russe, mais généralement de tout le caractère et de toute la vie de ce peuple.

CHARLES PÉGUY

TABLE DE CE CAHIER

PAGES

Notre *catalogue analytique sommaire*, notre *petit index alphabétique* provisoire du *catalogue analytique sommaire ;* notre petite *table analytique* provisoire *très sommaire* de notre sixième série . . II

avec les bons souhaits des cahiers pour cette année nouvelle V

Les cahiers de Noël et les cahiers pour le jour de l'an des séries précédentes ont été VII

CHARLES PÉGUY. — **Louis de Gonzague** XIII

Du même auteur, en vente à la *librairie des cahiers* XXXIV

ANDRÉ SPIRE. — *et vous riez* XXXV

1903-1905 3

Le monde est plein de contradictions 5
Et vous riez ! 7

De mes grands chagrins 11
En mission 13
La girouette 15
La poussière, *chanson de servante* 16

Le fleuve 18
Un militant 22
Le musée 26
Batailles 28
Au peuple 31

Croirais-tu, par hasard 35
Que des mains, que des mains légères 37
Ce n'est pas toi que j'attendais 39
J'ai cueilli cette branche de saule fleurie 40
Petit crayon de cèdre 41
Jalousie 42
Tu seras une ride 44
Chant funéraire 45

Et voici ce que je me suis souvent dit 49
L'oiseau 51
Aux livres 53
Sur les quais 55
Les cloches brisées 57
Ballade 59
Ah! j'aimerais aimer 60
Les fanatiques 62

Pars courageusement 65
Arrivée à la campagne 67
Pastourelle 68
Les platanes 69
Le mélèze 72
Dans vos longues robes flottantes 75
Le pêcheur 76
Tenez-vous par la main, fillettes, et marchez 77
Souvenir 78
Nuages, nuages, nuages 80
Réveil 81
La mort des arbres 82

Ne me laisse jamais 85
Ce doigt posé entre mes deux épaules 87
Ma barque, lentement descend le fil de l'eau 88

huitième cahier de la septième série

Nos cahiers sont édités 91

Charles Péguy. — **Cahiers de la quinzaine** ... 95

Éditions sur whatman, et particulièrement *abonnement sur whatman* 95

Romain Rolland. — *La Montespan,* — drame en trois actes 98

Le prix de *la Vie heureuse* 98

Septième cahier, cahier de Noël *de la septième série* 100

Même cahier, page 46 102

Le prix de *la Vie heureuse* 104

Une vraie coquille 107

Les suppliants parallèles 112

Table de ce cahier. 114

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille exemplaires de ce huitième cahier et pour vingt-et-un exemplaires sur whatman le mardi 26 décembre 1905.

Le gérant : Charles Péguy

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie Ernest Payen, 13, rue Pierre-Dupont. — 605

Il est impossible de suivre honnêtement le mouvement littéraire, le mouvement d'art, le mouvement politique et social si l'on n'est pas abonné aux *Cahiers de la Quinzaine*.

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. On recevra en spécimens six cahiers de la deuxième, de la troisième, de la quatrième, et de la cinquième série.*

Pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, 1900-1904, envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, même adresse; on recevra en retour le catalogue analytique sommaire, 1900-1904, de nos cinq premières séries, *premier cahier de la sixième série, un très fort cahier de XII + 408 pages très denses, in-18 grand jésus, marqué cinq francs.*

Pour s'abonner à la septième série des cahiers, qui est la série en cours, envoyer en un mandat à M. André Bourgeois, même adresse, le prix de l'abonnement; on recevra les cahiers parus et de quinzaine en quinzaine, à leur date, les cahiers à paraître de cette septième série.

Voir à l'intérieur en fin de ce cahier les conditions et le prix de l'abonnement.

Nous mettons le présent cahier dans le commerce; huitième cahier de la septième série; un cahier blanc de XXXVI + 116 pages; in-18 grand jésus; nous le vendons deux francs.

NEUVIÈME CAHIER DE LA SEPTIÈME SÉRIE

FERDINAND LOT

de la situation faite à l'enseignement supérieur en France. — I. —

CAHIERS DE LA QUINZAINE

paraissant vingt fois par an

PARIS

8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

139707
41 10 16

Ferdinand Lot. — a

I

Nous avons publié dans nos éditions antérieures et dans nos cinq premières séries, 1900-1904, un si grand nombre de documents, de textes formant dossiers, de renseignements et de commentaires; — un si grand nombre de cahiers de lettres, — nouvelles, romans, drames, dialogues, poèmes et contes; — un si grand nombre de cahiers d'histoire et de philosophie; et ces documents, renseignements, textes, dossiers et commentaires, ces cahiers de lettres, d'histoire et de philosophie étaient si considérables que nous ne pouvons pas songer à en donner ici l'énoncé même le plus succinct; pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, il suffit d'envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement; on recevra en retour le catalogue analytique sommaire, *1900-1904, de nos cinq premières séries.*

Ce catalogue a été justement établi pour donner, autant qu'il se pouvait, une image en bref, un raccourci, une idée, abrégée, mais complète, de nos éditions antérieures et de nos cinq premières séries; tout y est classé dans l'ordre; il suffit de le lire pour trouver, à leur place, les références demandées.

Ce catalogue, in-18 grand jésus, forme un cahier très épais de XII+408 pages très denses, marqué cinq

francs; ce cahier comptait comme premier cahier de la sixième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le 2 octobre 1904, comme premier cahier de la sixième série; toute personne qui jusqu'au 31 décembre 1905 s'abonnait rétrospectivement à la sixième série le recevait par le fait même de son abonnement, en tête de la série; nous l'envoyons contre un mandat de cinq francs à toute personne qui nous en fait la demande.

Pour amorcer tout travail que l'on aurait à commencer dans notre premier catalogue analytique sommaire, *consulter le* petit index alphabétique *provisoire que nous avons établi de ce* catalogue analytique sommaire.

Ce petit index alphabétique *provisoire, in-18 grand jésus, forme un cahier très maniable de XII + 60 pages très claires, marqué un franc; ce cahier comptait comme premier cahier de la septième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le premier octobre 1905, comme premier cahier de la septième série; toute personne qui s'abonne à la septième série, qui est la série en cours, le reçoit, par le fait même de son abonnement, en tête de la série; nous l'envoyons contre un mandat de un franc à toute personne qui nous en fait la demande.*

Pour la sixième série, année ouvrière 1904-1905, et en attendant que paraisse le catalogue analytique sommaire *de nos deuxièmes cinq séries, 1904-1909, on peut consulter, — provisoirement, — la petite* table analytique très sommaire *que nous avons publiée en fin de ce cahier* index.

cahier pour la rentrée
du premier janvier
dans l'enseignement supérieur

Extrait de ce premier petit index alphabétique :

Pages du Catalogue analytique sommaire

Cahier d'annonces, — un cahier en voie d'épuisement, douze francs 31

Aulard, — *Histoire politique de la Révolution française,* — extrait de l'*avertissement,* — un cahier en voie d'épuisement..... douze francs 31

Joseph Bédier, — *sur l'œuvre de Gaston Paris*..... deux francs 351

Henri Bergson, — *introduction à la métaphysique,* — *conclusion,* — d'après la *Revue de Métaphysique et de Morale*..... un franc 217

Émile Boutroux, président du Conseil de direction, — *discours* lu pour l'inauguration des locaux et pour l'ouverture des cours à l'*École des Hautes Études Sociales,* — un cahier en voie d'épuisement..... douze francs 22

Collège libre des Sciences sociales, — une annonce, un cahier en voie d'épuisement..... douze francs 32

Daniel Delafarge, — *M. Brunetière historien,* — un cahier en voie d'épuisement..... huit francs 36

Pour et contre Diderot, — confrontation, — un cahier épuisé, n'est plus mis en vente que dans les collections complètes de la deuxième série 29

Émile Duclaux, directeur de l'école, — *allocution* prononcée pour l'inauguration des locaux et pour l'ouverture des cours à l'*École des Hautes Études Sociales,* — un cahier en voie d'épuisement..... douze francs 22

Édouard Dujardin, — *la question budgétaire,* — dans le cahier *les Universités Populaires,* 1900-1901, — I. — *Paris et banlieue*..... un franc 138

Paul Dupuy, — *la vie d'Évariste Galois* ... deux francs 269

École des Hautes Études Sociales, — école de morale, école sociale, école de journalisme, 1900-1901, — un cahier en voie d'épuisement..... douze francs 22

École socialiste, — *une annonce,* — un cahier en voie d'épuisement..... douze francs 31

Mémoires et dossiers pour les libertés du personnel enseignant en France, — un cahier en voie d'épuisement..... huit francs 36

— — ..... un franc 87

— — ..... un franc 105

— — épuisé, n'est plus mis en vente que dans les collections complètes de la troisième série 113

Anatole France, — *Pour et contre le socialisme; la liberté par l'étude;* histoire contemporaine, *Clopinel, après Clopinel, spectacle consolant,* — un cahier en voie d'épuisement..... douze francs 9

— — *Prolétariat et science,* — un cahier en voie d'épuisement..... huit francs 15

— — *l'Unité de l'Art,* — un cahier en voie d'épuisement..... huit francs 18

— — *Diderot, ami du peuple,* un cahier épuisé, n'est plus mis en vente que dans les collections complètes de la deuxième série 29

Anatole France, — *Cahiers de la Quinzaine;* la liberté par l'étude; histoire contemporaine : la loi est morte, mais le juge est vivant; vol domestique; les juges intègres; pensées de Riquet; *discours pour la liberté* un franc 144

— — *L'affaire Crainquebille,* — édition complète, — un cahier retiré du commerce, n'est mis en vente que dans les collections complètes de la quatrième série 174

— — Discours prononcé à l'inauguration du *monument Renan*..... deux francs 273

Charles Guieysse. — *Intellectuels et socialisme,* — contribution, — un cahier en voie d'épuisement ..... huit francs 30

— — *les Universités Populaires et le mouvement ouvrier*..... un franc 88

— — édition du cahier *les Universités Populaires,* 1900-1901, — I. — *Paris et banlieue*.. un franc 130

— — *annonce, préface* au cahier *les Universités populaires 1900-1901.* — II. — *Départements;* édition de ce cahier ..... deux francs 160

Daniel Halévy, — *Michelet et Quinet;* — et dans le même cahier présentation des quelques textes..... deux francs... 250 et 253

— — *Histoire de quatre ans,* 1997-2001 ..... deux francs 300

— — *Louis Ménard,* une étude préliminaire à la réimpression de Louis Ménard, *Prologue d'une Révolution* ..... quatre francs 384

Affaire Hervé, — mémoires et dossiers pour les libertés du personnel enseignant en France, attentats dans l'Yonne, — un cahier en voie d'épuisement ..... huit francs 36

— — ..... un franc 87

Affaire Hervé..... un franc 105

— — un cahier épuisé, n'est plus mis en vente que dans les collections complètes de la troisième série..... 113

Gustave Hervé, — *le droit des fonctionnaires* ..... deux francs 297

Paul Lafargue (en citation, et non point à titre de collaborateur), — *le Socialisme et les intellectuels*, — conférence, — un cahier en voie d'épuisement..... douze francs 18

Hubert Lagardelle, — *les Intellectuels devant le socialisme; l'amnistie et les socialistes*, —un cahier en voie d'épuisement..... huit francs 25

Adolphe Landry, — *annonce* d'un article, *la superstition des principes*..... un franc 219

Antonin Lavergne, — *Jean Coste* ou l'instituteur de village, — un cahier épuisé, n'est plus mis en vente que dans les collections complètes de la deuxième série 32

— — *Jean Coste*, édition Ollendorff..... trois francs cinquante 33

— — *la médaille*, — *la lettre de convocation*.... un franc 180

Interpellation Lavertujon, — mémoires et dossiers pour les libertés du personnel enseignant en France, — un cahier en voie d'épuisement..... huit francs 36

René Litalien, — professeur au lycée de Brest, — *la crise religieuse de Renan*, une étude.... deux francs 275

Paul Mantoux, — *Intellectuels et socialisme*, — une contribution, — un cahier en voie d'épuisement..... huit francs 30

Henry Michel, — *Edgar Quinet* ..... deux francs 249

Le Palais du Peuple, dossier..... un franc 34

Gaston Paris, — avec un portrait de Gaston Paris ; — Gaston Paris, *Jaufré Rudel, une étymologie*..... deux francs 351

Jean Perrin, — *annonce* d'un article *le principe d'équivalence et la notion d'énergie*, annonce du livre *les Principes*..... un franc 219

Bibliothèque du Congrès international de Philosophie, — annonce..... ..... un franc 219

Bulletin de la Société française de Philosophie, — annonce..... un franc 219

Edgar Quinet, — avec un portrait au crayon par *Flora Géraldy ; quelques textes*, choisis et présentés par Daniel Halévy..... deux francs... 248 et 253

Pour les étudiants russes, — un cahier en voie d'épuisement..... douze francs 31

Gabriel Séailles, — *introduction* au cahier *les Universités Populaires*, 1900-1901, I. — *Paris et banlieue* .... un franc 130

Le Socialisme et les intellectuels, une conférence du citoyen Lafargue, — un cahier en voie d'épuisement. douze francs 18

— — documents, — un cahier épuisé, n'est plus mis en vente que dans les collections complètes de la première série, quand il y en a..... 20

Jules Tannery, sous-directeur de l'École normale supérieure, — un *avertissement* à *la vie d'Évariste Galois* deux francs 267

Société des Universités Populaires, — annonce..... un franc 35

les Universités Populaires, 1900-1901, I. — *Paris et banlieue*..... un franc 130

Les Universités populaires 1900-1901. — II. — *Départements*..... deux francs 160

Textes et documents, — *congrès des U. P. mai 1904*... deux francs 397

Albert Valès, — une *bibliographie* pour le cahier *Edgar Quinet*..... deux francs 255

Extrait de cette première table analytique très sommaire :

Deuxième cahier de la sixième série, un cahier jaune de XXXVI + 152 pages, in-18 grand jésus, bon à tirer du mardi 11 octobre 1904..... deux francs

Alexis Bertrand. — **L'égalité devant l'instruction,** — *crise de l'enseignement ;*

La gratuité dans l'enseignement secondaire ; l'Enseignement intégral et les Humanités scientifiques ; l'organisation rationnelle des Universités populaires ; *annexes*, où inclus un tableau de la correspondance partielle entre l'enseignement des Lycées et celui des Écoles primaires supérieures ;

Quatrième cahier de la sixième série, un cahier jaune de LII + 180 pages, in-18 grand jésus, bon à tirer du mardi 8 novembre 1904..... trois francs cinquante

Raoul Allier. — **L'enseignement primaire des indigènes à Madagascar ;** une erreur ; vieillerie condamnée ; alarme inutile ; une originale tentative ; changement de front ; l'art des statistiques ; enfants à la rue ; contre l'élite ; l'initiative interdite ; l'arbitraire ; paradoxe d'illégalité ; leçons de français ; pour la langue malgache ; fagots et fagots ; pour les écoles laïques ; éthiopianisme ; *annexes :* ce qu'il faut aux malgaches ; écoliers malgaches ; arrêté organisant le service de l'enseignement des indigènes à Madagascar ;

Dixième cahier de la sixième série, un cahier jaune de XII + 276 pages, in-18 grand jésus, bon à tirer du mardi 7 février 1905 ..... trois francs cinquante

BRENN. — **Yves Madec** *professeur de collège ;*

Charles Péguy, — *un nouveau Jean Coste ;*

BRENN. — **Yves Madec** ; *première partie ;* en route ; installation ; Hôtel des Blés ; premières classes ; en garni ; répétiteurs de collège ; scènes d'intérieur ; chez Têtu ; un trimestre ; *deuxième partie ;* chez Périer ; maisons de gros ; action sociale ; comment on se marie ; chefs de rayons ; visite officielle ; pensions et gargotes ; Saint-Antoine ; élections ; comment on ne se marie pas ; affaire Piriou ; *troisième partie ;* au collège ; nouvelles et dernières scènes d'intérieur ; secondaire et primaire ; veillée ; épilogue.

Dix-septième et dernier *cahier de la sixième série*, un cahier jaune de XII + 136 pages, in-18 grand jésus, bon à tirer du mardi 23 mai 1905 ..... deux francs

PAUL DESJARDINS. — **Catholicisme et critique.** — *Réflexions d'un profane sur l'affaire Loisy.*

Charles Péguy

BIBLIOTHÈQUES

Par les soins de notre nouveau collaborateur M. Ferdinand Lot, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes Études, ce cahier viendra aux mains d'un certain nombre de personnes qui appartiennent à l'enseignement supérieur; il viendra notamment aux mains d'un certain nombre de bibliothécaires.

Sans vouloir entrer ici dans un commencement de définition de ce que c'est que l'enseignement supérieur, je me permets d'attirer l'attention de toutes ces personnes sur ce que ces cahiers fonctionnent de plus en plus comme une revue, comme un périodique, comme une collection, comme un organe d'enseignement supérieur. Je veux dire notamment par là que les questions y sont traitées en elles-mêmes et pour elles-mêmes, sans aucun souci de vulgarisation.

Particulièrement aux bibliothécaires je demanderai qu'ils fassent abonner à ces cahiers les bibliothèques dont ils ont la charge et la responsabilité. On peut considérer une bibliothèque publique et même privée

ou comme un instrument de science ou comme un instrument, comme un organe d'enseignement.

Comme instrument de science, au seul sens que nous puissions donner à ce mot, nos cahiers forment déjà et formeront de jour en jour davantage, portant sur un nombre tous les jours plus grand de questions importantes, un ensemble de textes et de commentaires, de documents et de renseignements, de textes formant dossiers, véritablement unique, en ce double sens que la plupart de ces études et que la plupart de ces renseignements n'existent point ailleurs, et que, lorsqu'il s'agit de références, elles sont elles-mêmes rassemblées et viennent d'originaux eux-mêmes rares et rapidement introuvables ou inaccessibles.

Comme instrument de culture et comme organe d'enseignement et de renseignement, nos cahiers publient régulièrement des études qui n'ont jamais cessé d'être sérieuses, des œuvres qui n'ont jamais cessé d'être attentives.

Une bibliothèque publique ou privée qui est abonnée aux cahiers reçoit automatiquement, constituant une série annuelle, et recommençant pour chaque série annuelle, par chaque année scolaire successivement vingt de ces cahiers, aussi régulièrement qu'elle reçoit les périodiques, exactement dans la forme où elle reçoit les périodiques.

Une bibliothèque publique ou privée qui est abonnée aux cahiers depuis un certain temps constitue automatiquement ainsi une collection ; le maniement de cette collection déjà considérable est facilité par la publication régulière de catalogues et d'index ; nous publions régulièrement tous les cinq ans un *catalogue analytique*

sommaire des cinq séries intéressées; nous publions régulièrement tous les ans, au commencement d'octobre, pour le commencement de chaque série, un *petit index alphabétique* de toutes les séries précédentes; ces catalogues quinquennaux et ces index annuels assurent d'année en année le maniement de nos collections.

Par exemple pour nos cinq premières séries, années 1900-1904, se référer à notre *catalogue analytique sommaire, 1900-1904, de nos cinq premières séries,* un cahier très épais de XII+408 pages très denses, marqué cinq francs; ce cahier comptait comme premier cahier de la sixième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le 2 octobre 1904, comme premier cahier de la sixième série; toute personne qui jusqu'au 31 décembre 1905 s'abonnait rétrospectivement à la sixième série le recevait, par le fait même de son abonnement, en tête de la série; nous l'envoyons contre un mandat de cinq francs à toute personne qui nous en fait la demande.

Pour le recevoir, il suffit donc d'envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. D'une manière générale, adresser toutes les commandes de librairie à M. André Bourgeois. Toute commande adressée à M. André Bourgeois reçoit satisfaction par le retour du courrier.

Une bibliothèque publique ou privée qui n'est pas abonnée aux cahiers court le risque de ne pouvoir plus se recompléter jamais. La limitation de nos tirages est à chaque instant commandée par le nombre de nos

abonnements. Depuis plus de six mois notre première série est complètement épuisée et nous-mêmes ne pouvons plus la donner à aucun prix. De notre deuxième série nous pouvons dire qu'elle est en voie d'épuisement, puisqu'il ne nous en reste pas dix collections complètes. Nous vendons ces collections complètes de la deuxième série cent francs l'une, ce qui est le prix fixe d'épuisement. Nos autres séries s'épuiseront successivement aussi.

Charles Péguy, *gérant*

DU MÊME AUTEUR

en vente à la librairie des cahiers

Les Derniers Carolingiens : *Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine*, (954-991). Paris, Bouillon, 1891, un volume grand in-octavo, XLVIII + 479 pages ;

Études sur le règne de **Hugues Capet** *et la fin du dixième siècle*. Paris, Bouillon, 1903, un volume grand in-octavo, XL + 525 pages ;

Fidèles ou vassaux ? *Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du neuvième siècle jusqu'à la fin du douzième siècle*. Paris, Bouillon, 1904, un volume in-octavo, XXXIV + 287 pages ;

L'Enseignement supérieur en France, — *ce qu'il est,* — *ce qu'il devrait être*. Paris, Welter, 1892, un volume in-douze, 144 pages ;

de la situation faite
à l'enseignement supérieur
en France

XIX

DU MÊME AUTEUR

en vente à la librairie des cahiers

TIRAGES A PART

La Faculté de Philosophie en Allemagne et les Facultés des Lettres et des Sciences en France, — *recherches statistiques.* Paris, A. Colin, 1896, in-octavo, 20 pages. (Extrait de la *Revue internationale de l'Enseignement);*

Les publications périodiques des Universités françaises de province. Paris, 1898, in-octavo *(même recueil,* volume XXXVI, pages 114-126);

Le budget de l'enseignement supérieur en France et en Allemagne. Paris, 1898, in-octavo, 16 pages. (Extrait de la *Revue Politique et Parlementaire);*

Essai d'une statistique des étudiants des Universités françaises. Paris, 1897, in-octavo, 41 pages. (Extrait du *même recueil);*

Les Facultés universitaires et la classification des sciences. Paris, F. Pichon, 1904, in-octavo, 32 pages. (A paru très abrégé dans la *Revue Internationale de l'Enseignement).*

PREMIER CAHIER

AVERTISSEMENT

Le lecteur qui voudra bien parcourir ce cahier s'étonnera certainement que les lacunes graves et nombreuses que nous signalons n'aient été aperçues ni par le Ministre de l'Instruction publique, ni par la Direction de l'Enseignement Supérieur, ni par les Universités elles-mêmes. Il était bien difficile en réalité qu'elles le fussent. Le ministre, homme politique avant tout, ne peut imprimer à son département qu'une direction générale. Il n'a pas la compétence nécessaire pour s'enquérir en personne des mille besoins d'une administration très compliquée. Ces besoins, c'est à ses subordonnés de les lui signaler. — Le Directeur de l'Enseignement supérieur lui-même voit son attention éparpillée en bien des sens. La paperasse, les sollicitations personnelles, le train-train journalier, absorbent le meilleur de son temps. On peut à peine lui faire un reproche d'ignorer ce qui existe à l'étranger et de ne pas instituer des comparaisons avec notre pays.

Quant aux Universités elles sont composées de spécialistes et ceux-ci ne s'intéressent à rien en dehors de leurs propres études. Qu'importe à l'helléniste que l' « *orientalisme* » *soit expirant en France, au latiniste que l'enseignement de la psychologie y soit misérable !*

Dira-t-on que, du moins, les spécialistes devraient signaler les lacunes dans leur propre domaine. Ils le font parfois, et la Revue internationale de l'Enseignement *renferme de bons mémoires en ce sens. Mais ils le font trop rarement. Il faudrait se donner la peine de voyager, de compulser les documents étrangers, de les comparer avec ce qui existe en France. Tout cela prend du temps, c'est fastidieux. Et puis, à quoi bon ? — Le sentiment général est que le Gouvernement et le Parlement ne veulent rien faire.*

Il suffit de causer avec n'importe quel professeur de n'importe quelle université de province pour voir jusqu'à quelle profondeur le dégoût et le découragement ont pénétré notre personnel d'enseignement supérieur.

On ne s'en doute point dans les milieux gouvernementaux parce qu'on ne voit guère que le personnel parisien qui ayant de l'argent et des élèves est à peu près satisfait de la situation. Mais la province est plongée dans le marasme. Elle sait qu'on ne l'écoute jamais et c'est à peine si de loin en loin elle ose élever la voix.

Il faut pourtant échapper à ce lâche découragement et signaler ces besoins aux pouvoirs publics. Jusqu'ici

ils ont une excuse : ils ne savent pas. *Désormais ils sauront, et s'ils refusent de venir en aide à nos universités provinciales, ils assumeront toute la responsabilité de notre infériorité scientifique.*

Ces études, qui paraissent aujourd'hui, étaient achevées depuis un an. Les sommes consacrées par l'État à l'Enseignement Supérieur n'ayant point été accrues, les conclusions n'ont pas à subir de modifications sérieuses.

On a profité de cet ajournement pour ajouter une annexe sur le Budget du Matériel *en France et en Allemagne.*

Un dernier mot. — Une bonne part de ce cahier, la plus utile sans doute, est faite de chiffres. L'intérêt principal de cette étude est, je crois, de montrer que la méthode de la statistique comparée permet de révéler dans une institution des tares dont on n'aurait sans ce secours qu'une perception confuse.

Novembre 1905.

FERDINAND LOT

CHAPITRE PREMIER

Les revenus des Universités et établissements d'enseignement supérieur en Allemagne et en France

I

Revenus ordinaires des Universités allemandes et françaises en 1903 (en marks à 1 franc 25)

Prusse	Berlin	Marks 3.406.000	»
	Bonn	1.441.000	»
	Breslau	1.625.000	»
	Göttingen	1.407.000	»
	Greifswald	1.040.000	»
	Halle	1.861.000	»
	Kiel	1.220.000	»
	Königsberg	1.239.000	»
	Marburg	1.017.000	»
	Munster	536.000	»
Bavière	Munich	1.373.000	»
	Würzburg	1.019.000	»
	Erlangen	1.226.000	»
Saxe royale (Leipzig)		3.369.000	»
Würtemberg (Tübingen)		1.652.000	»
Bade	Heidelberg	1.565.000	»
	Fribourg-en-Brisgau	814.000	»
	A reporter... Marks	25.810.000	»

Report.....	Marks	25.810.000	»
Hesse (Giessen).....		1.166.400	»
Saxe ducale (Iéna).....		975.000	»
Mecklembourg (Rostock).....		717.700	»
Alsace-Lorraine (Strasbourg).....		1.117.000	»
Total.....	Marks	29.786.100	»
ou.....	Francs	37.232.625	» (1)

Sur ce total tout n'est pas à la charge de l'État. Les droits d'inscriptions, de laboratoires, etc., représentent un peu plus de cinq millions et demi de marks pour les 21 Universités allemandes.

D'autre part, quelques Universités ont une fortune personnelle. Ce sont les vieilles Universités qui ont été dotées jadis, à la Réforme, avec les biens des couvents catholiques. C'est ainsi que Göttingen a en propre 560.741 marks de revenu annuel, Leipzig 1.178.693 (!) Cela n'empêche pas l'État prussien de donner à Göttingen un supplément de 634.954 marks, l'État saxon d'ajouter 2.008.248 par an à la fortune colossale de Leipzig. (2)

Mais ces Universités sont loin d'être les plus nombreuses. Celles qui sont récentes n'ont presque aucune fortune personnelle. La plus pauvre est Berlin avec 12.000 marks de rente ! Cet exemple devrait donner à réfléchir à ceux qui s'imaginent chez nous que les donations aideront à vivre nos Universités. Paris ne sera certainement pas beaucoup mieux partagé que Berlin. Il faut se mettre dans la tête qu'en Europe on ne donne

(1) Voyez W. Lexis, *Das Unterrichtswesen im deutschen Reich*. Tome I : *Die Universitäten*, Berlin, Asher, 1904, in-8°.

(2) Imaginez ce que recevrait chez nous, de l'Etat, Lyon, par exemple, si cette Université possédait un million et demi de rente. Pas un sou, la chose est évidente.

pas de somme considérable à des pays qui ont trois à sept milliards de revenus. Les Universités *modernes* n'y peuvent vivre que par l'État.

Déduction faite de ces deux sources de revenus, les 21 Universités allemandes touchent annuellement des différents États du « Bund » :

10	Universités	prussiennes	Marks 10.684.000	»
3	—	bavaroises.....	2.512.000	»
1	—	saxonne (royale).....	2.008.000	»
1	—	wurtembergeoise.....	1.395.000	»
2	—	badoises.....	1.624.000	»
1	—	hessoise.....	832.000	»
1	—	saxonne (ducale).....	415.000	»
1	—	mecklembourgeoise ...	424.000	»
1	—	alsacienne (1).....	1.010.000	»
		Marks	20.904.000	»
		ou Francs	26.130.000	»

Mettons en regard ce que dépense l'État français, non seulement pour ses 15 Universités, mais pour tout l'Enseignement Supérieur : Le dernier *Compte définitif* du Budget du Ministère de l'Instruction publique qui ait paru comporte les chiffres suivants :

Chapitre 10. Universités et Observatoires universitaires. Personnel (2).....	Francs 10.276.287	»
— 11. Universités et Observatoires universitaires. Matériel.....	2.591.886	»
A reporter....	Francs 12.868.173	»

(1) 400.000 marks donnés par l'Empire, 610.000 par la province d'Alsace-Lorraine.

(2) Dont 3.650.125 francs pour l'Université de Paris. Ainsi, notre grande Université est, *dès l'heure actuelle*, serrée de près non seulement par Berlin (3.406.000 marks), mais par Leipzig (3.369.000 marks). Enfin, Halle et Göttingen réunis ont presque autant de revenus que Paris. En Amérique Harward et New-York ont chacune 7 à 8 millions *de rente*.

		Report..... Francs	12.868.173 »
Chapitre	12.	Bourses.....	481.482 »
—	13.	Facultés dont les dépenses donnent lieu à des comptes avec les villes	59.733 »
—	14.	École des Hautes Études.....	320.676 »
—	15.	École Normale. Personnel.....	314.824 »
—	16.	— Matériel.....	189.418 »
—	17.	Collège de France. Personnel...	480.152 »
—	18.	— Matériel....	60.199 »
—	19.	École des Langues Orientales. Personnel.....	145.379 »
—	20.	École des Langues Orientales. Matériel.....	22.300 »
—	21.	École des Chartes. Personnel...	60.482 »
—	22.	— Matériel....	14.000 »
—	27.	(1) Muséum. Personnel.....	660.112 »
—	28.	— Matériel.....	334.883 »
—	47.	(2) Musée Ethnographique.....	71.149 »
—	48.	(3) Institut du Caire.....	107.860 »
		Total.....Francs	16.190.822 »

Le total de ce que consacre vraiment l'État en France à l'Enseignement supérieur atteint donc **16 millions** en chiffres ronds.

L'État Français distribue donc **10 millions** de moins que les États Allemands à son enseignement supérieur, privé déjà des 5 millions et demi de revenus

(1) Nous omettons les chapitres 25 à 26 (Écoles d'Athènes et de Rome) car les dotations des Institutions similaires de l'Allemagne n'ont pas été comprises dans les chiffres rapportés plus haut.

(2) Pour la même raison les chapitres 29 à 46 ne sont pas mentionnés ici.

(3) Idem pour les chapitres 49 et suivants. Si l'on voulait les comprendre il faudrait augmenter aussi les totaux allemands. Les dotations des chapitres similaires allemands étant d'ailleurs plus élevées la proportion entre les deux pays resterait donc la même.

personnels que possèdent les vieilles Universités germaniques. (1)

Dira-t-on que, pour avoir le revenu total de l'enseignement supérieur français, il faut tenir compte en outre 1° des subventions des départements, des villes, des particuliers; 2° des droits d'immatriculation, inscriptions, laboratoire, — dont la loi de 1896 accorde la disposition à nos Universités. Oui sans doute. Effectuons ce calcul.

Le *Compte définitif des dépenses de l'exercice 1903* du *Ministère de l'Instruction publique* (le dernier paru je le répète) consacre une annexe aux *Recettes et dépenses de l'Enseignement Supérieur*. On y voit (pages 252 et 260) que *a)* les départements, communes et particuliers ont accordé 1° aux quinze Universités, en général, 342.137 francs de subventions, 2° en outre, aux Facultés, en particulier, 321.613 francs, soit au total 663.750 francs; *b)* 1° les revenus des Universités, droits d'études, d'inscriptions, de bibliothèques, de travaux pratiques, de droits d'examens purement universitaires, publications, etc., ont produit la somme de 2.699.091 francs, 2° les revenus, publications, opérations de laboratoire, ont donné pour les Facultés, en particulier, la somme de 137.121 francs, — soit au total 2.836.212 francs.

Ces deux catégories de ressources ajoutées au budget de l'État donnent un total de revenus de **19 millions 690.784 francs.**

Ce n'est pas tout : l'enseignement médical distribué

(1) Noter que les 16 millions que coûtent les Universités, etc., doivent être ramenés à un chiffre bien inférieur, si l'on déduit les bénéfices (6 millions) qu'en retire l'Etat sous forme de droits de diplôme.

dans de simples *Écoles,* et non dans des *Facultés,* est à la charge des Municipalités et des Départements. Faisons état de ces subventions et aussi des rétributions payées par les élèves. Le Compte définitif nous faisant naturellement défaut ici et la *Statistique décennale de l'Enseignement Supérieur* ne dépassant pas l'année 1898, j'aurai recours à la *Minerva, Lehrbuch der gelehrten Welt,* chez K. Trübner à Strasbourg, année 1903-1904 :

Amiens	Francs	71.140	»
Angers		79.700	»
*Besançon (1)		58.250	»
*Caen		69.462	»
*Clermont		69.988	»
*Dijon		61.292	»
*Grenoble		68.080	»
Limoges		67.250	»
*Marseille		204.675	»
Nantes		172.025	»
*Poitiers		61.217	»
Reims		67.208	»
*Rennes		137.960	»
Rouen		85.581	»
*Toulouse (2)		000.000	»
Tours		91.090	»
	Francs	1.364.918	»

Ce qui, joint au total précédent, donne **21 millions 055.702 francs.**

Ainsi, les divers établissements d'enseignement supérieur Français ont, tout compris, en chiffres ronds

(1) Les villes qui ont l'astérisque sont sièges d'universités.
(2) Au compte de l'Etat depuis le 31 mars 1903.

21 millions de revenus. Les Universités allemandes offrent en regard 37 millions. (1)

De ce dernier chiffre il faut déduire les 7 Facultés de théologie catholique et les 17 Facultés de théologie « évangélique ». Je n'ai pas sous la main de chiffres précis au sujet de ce qu'elles coûtent à l'ensemble de l'Allemagne. Mais pour la Prusse, qui compte 9 facultés évangéliques et 3 catholiques, soit environ la moitié du total, je trouve 542.400 marks, soit 677.000 francs (2) pour le traitement des professeurs. En évaluant pour tout l'Empire l'ensemble des traitements à 1.500.000, on ne s'écartera pas trop, je crois, de la réalité. Quant au matériel, il n'est pas très important et peut être négligé.

C'est donc 1 million et demi à déduire du total allemand pour le comparer utilement au total français, soit 35 millions et demi.

La déduction de notre côté des 107.050 francs que coûte le personnel des 2 Facultés protestantes de Paris (62.900) et Montauban (45.150) ne change pas l'écart de façon très appréciable.

21 millions d'un côté, 35 millions et demi de l'autre, l'écart est considérable. (3)

---

(1) J'arrondis le chiffre 29.456.000 marks — 36.820.000 francs.

(2) Voyez *Preussischer Staatshaushaltsetat*, 1903, *Anlageband*, II, n° 21, page 254.

(3) Il doit être, en réalité, beaucoup plus grand encore, car, pour la France, j'ai fait flèche de tout bois : pour l'Allemagne, je me suis préoccupé uniquement des *Universités* qui concentrent, il est vrai, presque tout l'enseignement supérieur allemand. Néanmoins, il reste des lacunes du côté allemand.

Ainsi j'ai omis les cours supérieurs de Francfort, Cologne, Hambourg, etc. Or les budgets de ces établissements ne sont pas insignifiants. A Francfort 1° l'*Akademie für Sozial-und-Handelswissenschaften* avait, en 1903, un budget annuel de 165.000 marks ;

Ne nous étonnons plus de la langueur dont sont frappées chez nous presque toutes les branches de la Science. Parcourez un de ces *Annuaires* ou *Jahrbücher* où sont catalogués des travaux, livres et articles parus dans un domaine spécial pendant l'année écoulée.

Tout le monde est frappé de la rareté des noms français.

En Psychologie expérimentale vous n'en trouverez pas un sur dix.

En Philologie classique un sur vingt ou sur cinquante.

En Philologie orientale un sur cent (je n'exagère pas).

Dans beaucoup de branches de l'histoire naturelle, la proportion des noms français est très faible. Pour la Chimie également.

En Histoire même, on surprendrait bien des gens instruits en leur disant que pour l'Histoire moderne ou contemporaine, la proportion de ce que publie l'Allemagne est au moins le triple de ce que donne la France. Pour l'Histoire ancienne (gréco-romaine et orientalisme) toute comparaison devient impossible. Pour un livre ou un article français qui paraît, vous en trouverez cinquante en allemand (je ne parle, bien entendu, que de travaux scientifiques).

2° l'*Institut für experimentelle Therapie*, 74.750 marks. A Cologne, le *Zoologischer Garten* a 300.000 marks par an. A Hambourg, l'Observatoire dispose de 350.000 marks, l'Institut Municipal de Chimie, de 65.000; l'Institut de Physique, de 70.000; l'Institut de Botanique, de 127.000: le Museum d'Histoire Naturelle, de 124.000, etc., etc. J'ai laissé de côté le Lyceum Hosianum, les lycées (théologiques) de Bavière. Enfin, depuis que ce travail a été rédigé, une nouvelle Université a été fondée à Posen. En réalité, à l'heure qu'il est, le budget de l'enseignement supérieur en Allemagne dépasse largement 40 millions de francs.

La raison de la supériorité de nos voisins s'explique aisément : ayant l'argent, ils ont le nombre (personnel) et l'outillage. Et ce n'est pas seulement à la Guerre que triomphent les gros bataillons.

Avant d'en finir avec ce chapitre je voudrais mettre en regard les deux pays, déduction faite de leur capitale, « décapités ».

Paris soutient encore la comparaison avec Berlin, à condition qu'aux Facultés on ajoute le Collège de France, l'École des Hautes Études, etc.

En effet, les Facultés parisiennes reçoivent de l'État : 1° pour le traitement du personnel 3.316.260 francs; 2° leur part dans le budget du Matériel (chapitre 11) est de 793.226 francs; 3° leur part dans le budget des bourses (chapitre 12) est de 185.603 francs.

L'Université de Paris reçoit donc de l'État 4 millions 295.089 francs. A cette somme doivent s'ajouter les revenus, droits d'études, immatriculations, subventions de la ville, etc., soit 1.848.992 francs, et enfin les recettes propres aux Facultés, soit 1.134.536 francs.

L'ensemble se monte au chiffre de 7.278.617 francs. (1)

Les diverses écoles énumérées plus haut donnent un total de 2.673.574 francs, soit au total **9.952.191 francs** pour Paris.

Il ne restera donc (déduction faite de l'École du Caire) que 10.973,727 francs sur un total de 21 millions 033.778 francs pour les 14 Universités de Province. C'est-à-dire que Paris absorbe à lui seul la moitié du revenu total de l'Enseignement Supérieur français, état

(1) Voyez *Ministère de l'Instruction publique. Compte définitif des dépenses de l'exercice 1903*, pages 42, 122, 128, 252, 258.

de choses véritablement monstrueux et dont aucun autre pays n'offre l'équivalent.

Déduction faite de Berlin, les vingt Universités de l'Allemagne possèdent un revenu annuel de *32 millions 562.000 francs.*

Retranchons 1 million et demi pour les Facultés de théologie, il n'en demeurera pas moins établi que, en dehors de la capitale, l'Allemagne scientifique possède des revenus presque *triples* de ceux (11 millions) de la province française.

Il serait peut-être bon de songer à une décentralisation scientifique chez nous.

II

Les chiffres qu'on vient de lire pour l'Allemagne ne concernent que les dépenses *ordinaires.*

Les dépenses *extraordinaires* pour le personnel, le matériel et les bâtiments, faites par l'État Prussien pour ses dix Universités, de 1878 à 1903, montent à 68.942.644 marks = 86.178.305 francs.

Les dépenses des autres États (Bavière, Saxe, Bade, etc.), pour les onze autres Universités de l'Empire, atteignent un chiffre sensiblement égal. Soit en chiffres ronds un total de *160 à 170 millions de francs de crédits extraordinaires* pour l'ensemble de l'Empire accordés aux Universités de 1878 à 1903. (1)

(1) Voyez W. Lexis, *op. cit.*, tome I, page 654.

III

Eh bien! la situation est beaucoup plus mauvaise encore pour la France que ne le feraient croire les chiffres précédents. C'est qu'en effet nos Facultés des Sciences font fonction d'Écoles techniques. En dehors de l'École Centrale, des Mines, des Ponts et Chaussées, des Beaux-Arts, à Paris, — de l'Institut technique du Nord, œuvre privée à Lille, la France ne possède rien (1) qu'elle puisse mettre en regard des neuf *Technische Hochschulen* de l'Allemagne, peuplées de 16.000 étudiants dirigés par 1.200 *(sic)* professeurs jouissant de plusieurs millions de revenus. Qu'est-ce que notre *École Centrale* avec ses 700 élèves, comparée à la *Technische Hochschule* de Berlin avec ses 390 *(sic)* professeurs et ses 4.500 étudiants! La nôtre n'est même pas aussi peuplée que telle institution similaire de la province allemande.

Les neuf *Technische Hochschulen* de l'Allemagne possédaient en 1903 comme revenus *ordinaires :*

Berlin	Marks	1.744.366	»
Hanovre		588.611	»
Aix-la-Chapelle		495.031	»
Munich		680.967	»
Dresde		648.260	»
Stuttgart		548.093	»
A reporter	Marks	4.705.328	»

(1) L'École polytechnique est une école *militaire* d'artillerie qui fournit chaque année 20 à 30 étudiants pour les services civils. Elle ne saurait entrer en ligne de compte.

Report.... Marks	4.705.328	»
Carlsruhe.....	677.581	»
Darmstadt.....	646.500	»
Braunschweig.....	196.292	»
Marks	6.225.701	»
ou (en chiffres ronds) Francs	7.800.000	»

Deux autres sont en construction à Danzig et Breslau. Les frais prévus pour la première sont de 5.695.200 marks.

L'effort de l'État français a consisté, en province, à créer, depuis quinze ans, une douzaine de chaires ou conférences de chimie agricole, industrielle, de physique appliquée, auprès des Facultés des Sciences de Nancy, Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, Grenoble. Encore les frais nécessités par ces créations ont-ils été supportés en majeure partie par les Villes, les Universités, les particuliers.

Qu'est-ce que cet effort, — si minime, — en comparaison des créations gigantesques de nos voisins ?

On peut se féliciter que ce procédé ait valu à l'État français des économies. (1)

De même l'institution du P. C. N. auprès des Facultés des Sciences lui a épargné des dépenses colossales. Dans le projet primitif, les Sciences Physiques, Chimiques et Naturelles devaient être enseignées dans les lycées. Tentez de supputer les frais de personnel et d'installation qu'eût entraînés le projet sur la Réforme du baccalauréat, si la Direction de l'Enseignement Supé-

(1) L'État refusant de rien faire depuis la loi de juillet 1896, les Facultés se sont endettées. Leurs faibles ressources sont toutes engagées, — à la veille de la loi militaire qui va les appauvrir. Est-ce si intelligent de la part de l'Etat? En Allemagne les Etats prennent presque tout à leur charge.

rieur n'avait trouvé une solution élégante et peu coûteuse. C'est par millions qu'il eût fallu chiffrer les dépenses extraordinaires et l'entretien du personnel supplémentaire nécessité par le projet. Ces sommes considérables, le Parlement les eût votées les yeux fermés, parce qu'il se serait agi d'enseignement secondaire. Il faut rappeler ces choses aux pouvoirs publics, — d'une avarice sordide en France quand il s'agit d'enseignement supérieur.

On le voit, si l'on déduit les quelques créations nécessitées par les petites écoles de chimie près les Facultés des Sciences et l'institution du P. C. N., l'État français n'a *rien* fait en réalité depuis quinze ans pour la Science pure. Pas une création dont le but ne fût exclusivement pratique. Et, dans cette voie, l'État n'a même pas été jusqu'au bout. Dans combien de nos Facultés les professeurs de zoologie, de botanique, de géologie sont-ils *seuls,* sans maîtres de conférences pour les décharger de l'humble besogne du P. C. N. et leur permettre de vaquer à leurs occupations scientifiques !

L'État français, ici encore, est resté fort au-dessous de son devoir.

On entend parfois au Parlement et dans les harangues officielles entonner la louange de la Troisième République qui a rénové notre Enseignement Supérieur. La vérité c'est qu'elle est restée bien en arrière de ce qu'ont fait, sans tant le crier, tous les royaumes et duchés germaniques.

CHAPITRE II

Les Facultés des Lettres et des Sciences en France et en Allemagne

Étude de statistique du Personnel Enseignant

PREMIÈRE SECTION

Les Facultés des Lettres françaises et les Philosophische Fakultaeten d'Allemagne (Historisch-Philologische Abtheilung)

I

Remarques préliminaires

Une statistique n'est rien, — qu'un mirage, — si elle n'est accompagnée d'éclaircissements. Nous allons les donner aussi nombreux que possible.

Les abréviations des deux tableaux concernant l'Allemagne s'expliquent ainsi :

O désigne les professeurs titulaires, « ordinaires » disent les Allemands. Ils viennent en tête car ils sont la gloire de chaque Université. Nommé généralement assez tard, après une vingtaine d'années d'une production scientifique qu'on exige intensive, le professeur « ordinaire » allemand a une situation pécuniaire et sociale sensiblement supérieure à celle de son collègue

français, surtout en province. Il jouit d'une prérogative qui peut nous paraître singulière : *il n'est jamais mis à la retraite*. Que l'âge ou les infirmités lui interdisent l'enseignement, l'État crée une autre chaire, voilà tout. On n'admet pas qu'un homme qui est beaucoup plus qu'un fonctionnaire, qui est un « savant », voie ses ressources diminuées au moment même où il en a le plus besoin. Il ne cesse jamais jusqu'à sa mort de figurer sur l'affiche de la Faculté. Néanmoins, je me suis abstenu de compter dans ma statistique les vieux professeurs ordinaires qui « ne lisent pas », comme on dit.

E s'entend du professeur « extraordinaire ». Il complète, enrichit, l'enseignement du professeur ordinaire, mais ce n'est pas un suppléant. Il a bien une chaire à lui, quoique celle-ci soit moins rétribuée et moins considérée, et dotée, d'ailleurs, de prérogatives moindres.

D s'entend des *privatim docentes* ou « privat-dozents », jeunes savants qui obtiennent de la Faculté le droit de professer à leurs risques. Ils n'ont pas de rétribution. Tout au moins celle-ci est-elle faible et transitoire. Comme la coutume exige qu'on ne puisse obtenir un poste d'« ordinaire » si on n'a pas été d'abord « privat-dozent », puis « extraordinaire », le nombre des maîtres de cette catégorie est élevé, malgré les conditions défavorables en apparence de leur situation.

L désigne les « lecteurs » ou répétiteurs de langues vivantes. En Allemagne la situation jusqu'à présent assez humble de ces maîtres, qui sont tous des étrangers, tend à s'améliorer. Partout on augmente leur

traitement et, pour rehausser leur prestige, quelques Universités commencent à leur accorder le titre de « professeur extraordinaire ».

Il existe une cinquième catégorie de maître, les professeurs « honoraires ». Je me suis abstenu de leur consacrer une colonne spéciale et voici pourquoi : Les *Honorar professoren* de l'Allemagne n'ont point de rapports avec les « professeurs honoraires » français. Ces derniers sont des professeurs titulaires mis à la retraite, auxquels on a décerné ce titre pour récompenser un mérite exceptionnel. Ils figurent sur l'affiche, au bas, et ont le droit d'assister à certains actes de la Faculté. Mais ils ne sont pas rétribués et n'enseignent plus. L'*Honorar professor* enseigne au contraire et est rétribué, mais uniquement sur des fonds d'État. Seulement il ne jouit pas des prérogatives académiques du professeur « ordinaire ». Cette distinction n'a qu'un intérêt administratif. Elle ne valait pas la peine de compliquer le tableau par une cinquième colonne. J'ai joint aux « ordinaires » les professeurs « honoraires », au reste très rares, de l'Allemagne.

Dans le tableau français, *T* s'entend des professeurs titulaires en général qui forment le pendant des « ordinaires » allemands, sauf qu'ils sont moins rétribués.

A désigne les professeurs « adjoints ».

C désigne à la fois les maîtres de conférences, « chargés de cours », « chargés de conférences ».

Nous avons établi ces trois catégories pour nous conformer à la nomenclature officielle. Mais elle ne doit pas nous égarer. On se tromperait fort en assimilant les « maîtres de conférences » de la troisième colonne aux

« Dozents » allemands parce qu'ils occupent la même place respective sur nos tableaux. A l'origine, en effet, il y a vingt-cinq ans, on eut vaguement l'idée de les assimiler. Par la force des choses l'institution dévia immédiatement. Le « Dozent » ne fait que de la Science, donne chaque semaine le nombre d'heures qu'il lui plaît ou même, souvent, n'enseigne pas quand il a un gros livre à finir ou voyage en mission scientifique. Son enseignement porte sur une spécialité étroite où il entreprend de se distinguer; enfin il est peu ou pas rétribué. Le maître de conférences français touche la moitié du traitement environ d'un professeur titulaire. Il double son enseignement et sa tâche principale consiste en une préparation aux examens de licence et au concours d'agrégation. Sa tâche scientifique consiste surtout à se préparer soi-même au doctorat ès-lettres ou ès-sciences; car, chose invraisemblable, il peut n'être pas docteur quand il est nommé, en sorte qu'on confie chez nous un poste dans l'enseignement supérieur à des hommes qui n'ont pas fait leurs preuves et que leurs thèses révéleront peut-être un jour insuffisants. Seulement ils sont « agrégés ». Il n'y a qu'en France qu'on puisse voir le succès à un concours d'enseignement secondaire, — où l'on fait preuve surtout de mémoire, — valoir l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Le « chargé de cours » occupe une chaire de professeur titulaire, mais il n'en a ni le titre ni le traitement, soit parce qu'il n'est pas docteur, soit parce qu'il est trop jeune encore pour l'emploi, soit surtout parce que l'Administration juge commode de faire une économie en baptisant « chargé de cours » un titulaire qu'elle paye moins.

Le « chargé de cours complémentaires » enseigne des choses qui paraissent moins fondamentales (on ne sait généralement pas pourquoi). C'est vraiment un professeur « extraordinaire ».

On voit que toutes les catégories précédentes représentent des professeurs « extraordinaires ». C'est l'ensemble du personnel de la deuxième et de la troisième colonne du tableau français qu'il faut assimiler à celui de la deuxième colonne (E) du tableau allemand, et non pas celui de la deuxième (A). Le « professeur adjoint » n'est autre chose, en effet, qu'un maître de conférences docteur que les circonstances ne permettent pas de pourvoir d'une chaire magistrale.

Le principal avantage que confère le titre d' « adjoint » n'est pas d'ordre pécuniaire : il assure la sécurité. Le « maître de conférences » n'est en effet nommé que pour un an. Il suffirait à un ministre de ne pas renouveler cette sorte de délégation pour ruiner absolument l'avenir d'un maître de conférences. (1) En fait, ce renouvel-

---

(1) Pendant l' « Affaire », se doute-t-on que les maîtres de conférences qui signaient les protestations de *l'Aurore* risquaient leur pain tout simplement. Un trait de plume du Ministre de l'Instruction publique suffisait à briser leur carrière. Le « titulaire » ne risquait qu'une suspension de traitement, et puis, il avait la ressource du « Conseil supérieur de l'Instruction » et du « Conseil d'État ».

Quand j'exprimais mes craintes sur la précarité de la charge de « maître de conférences », mes amis de l'Université haussaient les épaules. « Le cas Brunetière » a prouvé combien mes appréhensions étaient fondées. On ne veut pas y prêter attention à la Sorbonne, parce que l'homme est antipathique et que c'est un esprit faux, anti-scientifique au dernier point. Mais il y a une question de principe qui domine tout. En mettant Brunetière à la porte le Ministre est dans la légalité, mais non dans l'équité. Que demain la roue tourne et ce sera les maîtres de conférences « avancés » qu'on jettera dehors. Et ceux-ci n'auront pas la ressource de la *Revue des Deux-Mondes* et de fructueuses conférences suivies par un public bien pensant, — et riche.

lement s'opère mécaniquement et il n'est peut-être pas mauvais, en principe, qu'une menace toujours suspendue sur la tête du maître de conférences stimule la paresse naturelle et l'oblige à travailler à ses thèses de doctorat. Néanmoins, les inconvénients du système surpassent les avantages. Il est exorbitant que dans un État républicain on laisse à un ministre des prérogatives que ne possède point une monarchie absolue. En Prusse même les « dozents » sont nommés par les Facultés et non par le ministre. Ils le sont pour cinq ans et leurs fonctions sont renouvelables indéfiniment. Il n'existe pas à Berlin de bureaux d'où des fonctionnaires inconnus puissent frapper sournoisement des gens qui leur déplaisent. En France, au contraire, on a vu un maître de conférences enlevé à une Faculté malgré les protestations indignées de ses collègues et replongé dans le « secondaire ». Impossible de savoir d'où venait cette mesure prise rue de Grenelle à l'instigation d'inconnus. Des mesures de ce genre sont fort rares, je dois le dire. En Allemagne elles sont inconnues parce qu'elles sont inexécutables. Il serait bon, chez nous, d'ôter à nos ministres de l'Instruction publique toute velléité de mésuser de leurs pouvoirs en les restreignant. Nous demandons pour nos ministres autant d'autorité qu'en possède un ministre prussien, — mais pas davantage.

Je n'ai rien dit des « chargés de conférences ». Ce sont presque toujours des professeurs de lycée. Moyennant une rétribution très minime (1.500 à 2.000 francs, moins au besoin), ils aident le professeur titulaire dans sa tâche purement scolaire. Aussi les utilise-t-on généralement en latin, français, allemand, etc., à corriger les thèmes, versions, dissertations des étudiants peu

avancés. L'Administration aime à employer pour les petites Universités (ainsi Besançon, Grenoble), des « chargés de conférences », parce qu'ils coûtent encore moins cher que les « maîtres de conférences ». Mais il y a à cela un grave inconvénient. (1) Le professeur de lycée est beaucoup trop occupé pour contribuer par ses travaux personnels (sauf de rares exceptions) à faire avancer la science et à augmenter ainsi le renom de la Faculté à laquelle on l'attache. Des économies de ce genre sont parfaitement misérables. Un professeur de Faculté doit tout son temps à la Faculté, sous la double forme d'enseignement et de travaux originaux.

En bonne justice, je n'aurais pas dû compter à la colonne 3 les « chargés de conférences », dont l'activité scientifique est, par la force des choses, (2) inférieure à celle d'un simple dozent allemand. Je l'ai fait pour ne pas sembler ignorer l'organisation française, mais j'ai marqué d'un astérisque, chaque fois que j'ai pu les reconnaître, les « chargés de conférences » qui, véritablement, ressortissent du « Secondaire » et non du « Supérieur ». Il ne faudra donc pas oublier que les chiffres de la troisième colonne du tableau français sont en réalité trop élevés.

Pour les Facultés des Sciences, les « chefs de travaux » et les « préparateurs », n'étant pas compris

---

(1) Il échappe naturellement aux bureaux. Ceux-ci voient uniquement dans l'Université une « administration » et des « fonctionnaires ». Ils s'imaginent que la suppression d'un maître de conférences n'a pas plus d'importance, si elle procure une économie, que celle d'un « rédacteur » dans une administration publique.

(2) Ce n'est nullement leur faute. Je n'incrimine personne et ne critique pas des gens de valeur et de conscience. — Je n'en veux qu'au système.

parmi le personnel de la Faculté en Allemagne, ne l'ont pas été davantage sur le tableau français.

Le tableau du personnel des Facultés des Lettres françaises appelle des observations toutes particulières.

Paris a été mis en tête et on ne s'est pas borné à la « Sorbonne ». La comparaison avec Berlin eût été pour celle-ci écrasante et, d'ailleurs, injuste et inexacte. Des Écoles spéciales et le Collège de France donnent en effet chez nous l'enseignement qui se trouve concentré chez nos voisins dans les seules Universités. Il était donc nécessaire de joindre à la Faculté des Lettres, et l'École Normale, qui vient d'ailleurs de lui être rattachée, et l'École des Chartes, et l'École des Hautes Études, et l'École du Louvre, et le Collège de France ; enfin, pour une spécialité, de faire figurer l'École des Beaux-Arts et le Conservatoire. L'École des Langues orientales vivantes, qui est un établissement destiné avant tout à former des interprètes, n'a pas un caractère nettement scientifique. Nous l'avons omise, ainsi que le « Seminar für Orientalische Sprachen » de Berlin, dont le personnel est, au surplus, plus considérable que le nôtre.

Un écueil se présentait : les doubles emplois. Tel professeur enseigne à la fois à l'École Normale et au Collège de France, tel autre à la Faculté des Lettres et à l'École des Hautes Études, ou bien au Collège de France et à l'École des Hautes Études. Ces cas sont nombreux (1) et pourtant il fallait éviter de compter le même deux et trois fois.

---

(1) Presque toujours, ils ont pour origine une raison d'*économie*. La Faculté des Lettres, par exemple, au lieu d'avoir une chaire ou une conférence de métrique gréco-latine, demande cet enseigne-

Je pense être parvenu avec de l'attention à échapper à cette cause d'erreur. Seulement, il était indispensable de prévenir que si les chiffres de l'École des Hautes Études, par exemple, paraissent inférieurs à la réalité, c'est qu'une bonne partie du personnel a été déjà compté dans les colonnes précédentes sous les rubriques : Faculté, École Normale, École des Chartes, Collège de France. De même, le total de la Sorbonne *semble* inférieur à la réalité. C'est que trois noms se retrouveront, et à plus juste titre, au Collège de France, à l'École Normale, à l'École des Hautes Études.

Avertissons, à propos de l'École des Hautes Études, que la seule quatrième section (Histoire et Philologie) entre en ligne de compte.

La cinquième section (Sciences religieuses) a un caractère tout à fait spécial : C'est une sorte de Faculté de théologie rationaliste. Quant aux trois premières sections, elles sont formées de laboratoires, mais ne donnent plus d'enseignement. Une exception doit être faite pour la « Psychologie expérimentale ». Aussi avons-nous joint le personnel qui traite de cette science dans la troisième section au professeur de la quatrième section qui enseigne la « Structure du système nerveux central ».

Il fallait aussi, dans la répartition, ne pas se laisser tromper par des dénominations traditionnelles mais inexactes. Ainsi la « Géographie historique » n'est pas

---

ment à un professeur du Collège de France, qui le lui donne pour une rétribution insignifiante. C'est par ce procédé que l'Ecole des Hautes Etudes (quatrième section) peut enseigner une masse considérable de sciences variées avec un budget minuscule.

une branche de la Géographie mais de l'Histoire. C'est sous cette dernière rubrique que nous avons compris les enseignements qui traitent de cette science au Collège de France et à l'École des Hautes Études.

Autre difficulté et des plus épineuses. Comment assimiler les maîtres qui enseignent dans les écoles spéciales sous des noms si divers avec ceux de la Faculté des Lettres, base de notre classification ?

Pour le Collège de France, il n'y a pas de difficulté : il suffit de mettre ses professeurs à la même colonne que les « titulaires » de la Faculté. Mais pour l'École Normale ! Le titre officiel est « maître de conférences ». Force nous a été de mettre ses professeurs à cette colonne, bien que la plupart touchent le même traitement qu'un professeur au Collège de France. (1)

Et pour l'École des Chartes ! Ses professeurs, assimilables scientifiquement aux « titulaires » de la Faculté, ne le sont nullement au point de vue pécuniaire, car leur traitement n'atteint que la moitié de ce qu'on accorde à leurs confrères « universitaires » et est inférieur à celui même d'un maître de conférences. Deux chargés de cours ont été dans notre tableau assimilés à ces derniers.

Même remarque pour l'École du Louvre, etc.

Pour l'École des Hautes Études, l'embarras devient extrême. Il y existe des directeurs d'études, des directeurs-adjoints, des maîtres de conférences. Je les ai

(1) Un récent décret, — en date du 29 juillet 1904, — accorde à une partie du personnel le titre de « professeur » en le rattachant aux Facultés des Lettres et des Sciences. Les autres conservent leur dénomination de « maîtres de conférences ». Nous avons tenu compte de ce décret en dressant notre tableau.

assimilés respectivement aux professeurs titulaires, professeurs-adjoints, maîtres de conférences et chargés de cours complémentaires de la Faculté des Lettres. Mais, tandis qu'un professeur titulaire de celle-ci touche 10, 12, 15.000 francs de traitement, un directeur de l'École n'en a que 2.000 à 2.500 quand il est déjà professeur ailleurs. Quand ce n'est pas le cas, son traitement n'atteint pas la moitié de celui d'un maître de conférences de la Faculté voisine ! Que dire des simples « maîtres de conférences » de l'École ! Leur traitement n'est pas supérieur, ou presque pas, au stipendium que reçoit un privat-dozent prussien !

Toutes ces assimilations sont donc plus ou moins fallacieuses. Mais il était impossible de les éviter à moins de multiplier les subdivisions et de produire une confusion bien pire.

Au reste, comme, dans nos considérations finales, nous ferons abstraction de ces dénominations administratives pour ne considérer *in globo* que le personnel rétribué (quelle que soit cette rétribution) de la France et de l'Allemagne, — cet inconvénient est provisoire.

Il n'a pas été tenu compte des « cours libres » pour la France. Ils sont fort irréguliers, portent sur des sujets trop divers, enfin sont très peu nombreux (une dizaine à Paris, autant en province). Ils n'enrichiraient que de bien peu le total français. Aucune assimilation n'est possible entre le professeur « libre » et le dozent allemand, suisse, italien, scandinave, russe. On n'exige aucun grade du premier et il n'a aucun avantage en perspective. Enseignât-il trente ans, cela ne lui vaudrait pas la moindre faveur.

Dernière remarque, la plus délicate de toutes. L'unité

professorale française vaut-elle l'unité allemande? Scientifiquement oui, le plus souvent. Mais au point de vue du rendement pédagogique, non. Le professeur ordinaire allemand donne 6, 7, 8 heures de cours et conférences par semaine; le français titulaire en donne 3. Comment assimiler au professeur d'histoire de l'art de l'Université de Berlin qui « rend » 6, 8, 10 heures de cours par semaine du 15 octobre au 15 juillet, le professeur de l'École du Louvre de Paris qui, de décembre à mai, donne vingt leçons d'une heure? — Tous deux comptent pour 1 dans notre tableau et il est évident cependant que la valeur « professorale » du second est insignifiante en comparaison de celle du premier.

Des considérations qui précèdent, il résulte déjà que, dans le parallèle que nous allons instituer entre les deux pays, le nôtre sera constamment et fortement surfait.

DES FACULTÉS

Section : *Philosophie*

UNIVERSITÉS		PHILOSOPHIE SOCIOLOGIE PÉDAGOGIE			PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE			ANTIQUITÉ — PHILOLOGIE GRÉCO-LATINE			ANTIQUITÉ — ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE			ANTIQUITÉ — HISTOIRE ANCIENNE			HISTOIRE MÉDIÉVALE ET MODERNE			ART MÉDIÉVAL ET MODERNE			HISTOIRE DE L'ART MUSICAL			
		O	E	D	O	E	D	O	E	D	O	E	D	O	E	D	O	E	D	O	E	D	O	E	D	L
Prusse	Berlin	5	2	5	1	»	1	5	1	3	1	1	3	2	»	3	7	4	7	1	1	5	»	1	2	»
	Bonn	2	2	5	1	»	»	4	»	2	1	»	1	1	»	»	4	»	4	2	»	1	»	1	»	1
	Breslau	2	»	»	1	»	1	2	1	1	1	»	»	1	»	»	3	1	1	1	»	1	»	»	»	2
	Göttingen	1	2	2	1	»	»	3	»	1	1	»	»	2	»	2	3	1	1	1	1	»	»	1	»	»
	Greifswald	2	1	»	»	»	»	2	1	»	1	»	»	1	»	»	2	»	1	»	1	»	»	»	1	1
	Halle	3	1	1	»	»	1	3	»	2	1	»	»	2	»	»	2	1	2	1	»	1	»	»	1	1
	Kiel	1	»	1	1	»	»	3	»	»	1	»	»	1	»	1	2	»	2	1	»	»	»	»	»	1
	Königsberg	2	»	1	»	»	»	3	1	1	1	»	»	1	1	»	2	1	2	1	»	»	»	»	»	»
	Marburg	»	»	»	»	»	»	2	1	1	1	»	»	1	»	»	2	2	3	1	»	»	»	»	»	1
	Münster	3	1	»	»	»	»	2	1	»	»	1	»	1	»	»	3	»	1	1	1	»	»	»	»	»
Bavière	Munich	1	2	3	1	»	»	5	2	1	1	»	»	1	»	»	4	1	8	»	1	3	»	1	1	»
	Würzburg	1	2	1	1	»	»	2	1	»	1	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Erlangen	2	»	1	»	»	»	3	»	»	»	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»
Saxe royale : Leipzig		3	1	4	1	»	1	2	2	1	1	2	»	1	2	»	2	4	4	1	»	»	»	3	»	»
Wurtemberg : Tübingen		3	»	»	»	»	»	3	»	»	»	1	»	»	1	»	2	1	1	1	»	»	»	»	»	»
Bade	Heidelberg	3	»	1	»	»	»	3	1	»	1	»	»	1	»	»	3	2	»	1	»	1	»	1	»	»
	Freiburg	2	»	1	»	1	»	2	»	1	1	»	»	1	»	»	3	1	2	»	2	»	»	»	»	1
Hesse : Giessen		1	»	1	1	»	1	2	»	»	»	1	»	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Saxe ducale : Iéna		3	»	3	»	»	»	2	»	»	»	1	»	1	»	»	1	4	1	»	1	»	»	»	»	1
Mecklembourg : Rostock		1	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»
Alsace : Strasbourg		2	»	»	»	»	»	2	»	1	1	»	»	1	»	»	4	2	1	1	1	1	1	»	»	»
		45	14	30	9	1	5	56	13	15	17	7	4	21	5	6	55	25	42	15	9	14	1	8	5	10
		89			15			84			28			32			122			38			24			

NNEL ENSEIGNANT

HILOSOPHIE

toire, Philologie

PHYSIQUE ET GÉNÉRALE		PHILOLOGIE MODERNE															SANSKRIT ET LINGUISTIQUE COMPARÉE			PHILOLOGIE ORIENTALE			SCIENCES ÉCONOMIQUES, ETC.			TOTAL
		ALLEMANDE			ANGLAISE				ROMANE				SLAVE													
E	D	O	E	D	O	E	D	L	O	E	D	L	O	E	D	L	O	E	D	O	E	D	O	E	D	
»	7	2	4	2	1	»	2	2	1	2	»	2	1	»	»	»	2	1	3	3	3	4	5	4	11	125
»	1	2	1	3	2	»	»	1	1	1	1	1	»	1	»	»	3	»	»	»	1	1	2	1	1	56
»	1	2	»	2	1	»	»	1	1	»	1	1	1	»	»	1	1	1	1	1	1	»	1	2	1	41
»	1	2	»	2	1	»	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»	2	»	»	2	3	1	2	1	»	44
1	»	1	1	1	1	»	»	1	1	1	»	1	»	»	»	»	1	»	1	1	1	»	2	»	»	29
1	3	1	1	2	1	»	»	1	1	»	»	2	»	»	»	»	2	1	1	1	»	1	3	»	2	48
»	1	2	»	2	1	»	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	1	»	1	2	2	2	34
»	»	2	1	»	1	»	»	1	1	»	1	1	»	»	1	»	1	1	2	1	»	1	3	»	»	36
»	1	2	»	1	1	»	»	1	1	»	1	1	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	1	1	»	32
»	»	2	1	»	»	»	1	1	1	»	1	3	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	28
»	»	2	»	2	1	»	»	1	1	1	»	2	1	»	»	»	1	1	1	1	»	5	»	»	»	56
»	1	1	1	1	1	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	21
1	»	1	»	1	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	17
2	1	2	4	»	1	»	1	1	1	2	»	1	1	1	»	»	3	1	»	2	3	1	2	2	1	69
1	»	1	1	»	»	1	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	21
1	»	1	3	»	1	»	»	1	1	2	»	»	»	»	»	»	2	»	»	1	1	1	2	2	»	37
»	»	1	2	»	1	»	1	1	1	1	»	1	»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	31
»	»	2	»	1	»	1	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	1	»	1	23
1	»	1	2	»	»	1	»	»	1	»	»	1	»	1	»	»	1	2	»	1	»	1	1	1	»	33
»	1	1	»	»	»	1	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	14
»	1	2	»	»	»	»	»	1	1	»	»	2	»	»	»	»	2	1	»	3	1	1	»	»	»	35
8	19	33	22	19	17	4	6	17	18	13	8	22	3	3	1	1	29	12	9	20	16	18	29	16	19	830
2		74			44				61				8				50			54			64			830

UNIVERSITÉS	PHILOSOPHIE SOCIOLOGIE PÉDAGOGIE			PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE			ANTIQUITÉ — PHILOLOGIE GRÉCO-LATINE			ANTIQUITÉ — ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE			ANTIQUITÉ — HISTOIRE ANCIENNE			HISTOIRE MÉDIÉVALE ET MODERNE			ART MÉDIÉVAL ET MODERNE			HISTOIRE DE L'ART MUSICAL	
	T	A	C	T	A	C	T	A	C	T	A	C	T	A	C	T	A	C	T	A	C	T	A
Paris — Sorbonne	2	1	3	»	»	1	6	1	3	1	»	»	3	»	1	6	2	3	1	»	»	»	»
Paris — Ecole Normale	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Paris — Collège de France	2	»	»	1	»	»	3	»	»	»	»	»	2	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»
Paris — Ecole des Chartes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	2	1	»	»	»	»
Paris — Ecole des Hautes Etudes	»	»	»	4	»	1	2	2	1	»	»	»	2	»	1	»	2	2	»	»	»	»	»
Paris — Ecole du Louvre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»
Paris — Ecole des Beaux-Arts	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»
Paris — Conservatoire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Total	4	1	5	5	»	2	11	3	6	3	»	»	7	»	2	12	4	7	8	»	»	1	»
Total	10			7			20			3			9			23			8			2	
Aix	1	»	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Besançon	1	»	»	»	»	»	2	»	*1	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
Bordeaux	2	»	1	»	»	»	3	»	3	1	»	»	2	»	»	»	2	1	»	»	»	»	»
Caen	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»
Clermont	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»
Dijon	1	»	»	»	»	»	2	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	1	»	»	»	»
Grenoble	1	»	»	»	»	»	2	»	*1	»	»	»	»	»	*1	1	»	»	»	»	»	»	»
Lille	2	»	»	»	»	»	2	1	1	»	»	»	»	»	»	1	*1	1	»	1	»	»	»
Lyon	3	»	»	»	»	1	4	1	»	»	»	1	1	»	»	4	»	»	»	»	1	»	»
Montpellier	1	»	1	»	»	»	2	»	2	»	1	»	1	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»
Nancy	1	»	»	»	»	»	3	»	1	»	»	1	»	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»
Poitiers	1	»	»	»	»	»	2	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
Rennes	»	»	1	1	»	»	2	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»
Toulouse	2	»	»	»	»	»	3	»	1	1	»	»	1	»	»	3	»	»	»	»	*1	»	»
Total	18	»	3	1	»	1	31	5	14	2	1	2	6	1	2	23	3	6	1	1	2	»	»
Total	21			2			50			5			9			32			4			0	
Total général	31			9			70			8			18			55			12			2	

NEL ENSEIGNANT

T ÉCOLES SPÉCIALES

ET GÉNÉRALE	PHILOLOGIE MODERNE																		SANSKRIT ET LINGUISTIQUE COMPARÉE			PHILOLOGIE ORIENTALE			SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES			TOTAL
	ROMANE							ALLEMANDE				ANGLAISE				SLAVE												
	Française			Italienne etc.																								
C	T	A	C	T	A	C	L	T	A	C	L	T	A	C	L	T	A	C	T	A	C	T	A	C	T	A	C	
2	4	1	1	1	1	»	»	1	»	1	»	1	»	1	»	»	»	1	1	»	»	»	»	1	»	1	»	54
1	»	»	3	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11
»	2	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	2	»	»	7	»	»	2	»	»	27
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	2	1	3	»	»	»	27
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
3	6	1	4	2	2	»	»	2	»	2	»	1	»	2	»	1	»	1	3	1	2	12	1	4	2	1	»	138
	11			4				4				3				2			6			17			3			138
»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11
»	1	»	*1	»	»	»	»	»	»	*1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10
»	1	1	»	1	»	2	1	»	»	1	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	27
»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	*1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11
»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	*1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11
»	1	»	*1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11
»	1	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	*1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11
»	2	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18
1	2	»	»	»	»	1	»	1	»	*1	»	1	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	2	»	»	»	28
1	2	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	17
»	1	»	*2	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17
»	1	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10
»	1	»	1	»	»	1	»	1	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14
»	2	»	»	2	»	»	»	1	»	*1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20
2	19	1	8	5	»	5	1	8	1	8	3	6	1	7	4	»	»	1	2	»	»	»	»	2	»	»	»	216
	28			11				20				18				1			2			2			0			216
	39			15				24				21				3			8			19			3			354

II

Examen particulier

1° PHILOSOPHIE, PÉDAGOGIE, SOCIOLOGIE

La différence d'organisation rend la comparaison difficile. En Allemagne la philosophie, — exception faite de la logique, — ne rentre pas dans le cadre de l'enseignement secondaire. Il est donc nécessaire que les Universités possèdent un nombre de maîtres beaucoup plus grand que chez nous. Et c'est ce qui explique le chiffre élevé de l'Allemagne par rapport au total français, lequel est d'une singulière maigreur. Cette importante réserve faite, il n'en demeure pas moins que le nombre des professeurs de philosophie est, dans nos Universités de province, très réduit. Deux villes seulement, Lyon et Bordeaux, présentent 3 maîtres pour la Philosophie, la Sociologie et la Pédagogie réunies. Lille, Montpellier, Toulouse, n'en ont que deux. Les huit autres doivent se contenter d'un seul professeur, ce qui est vraiment peu. Trois ou quatre conférences supplémentaires ne seraient pas de trop.

2° PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE

L'enseignement de cette science est très mal organisé en France ou, plutôt, ne l'est pas du tout. Un seul professeur, à Rennes, pour toute la province française! (1) A Paris même, il n'y a absolument aucun lien entre les

(1) Outre une chaire à Rennes, on trouve une conférence supplémentaire à Lyon et un cours libre de 12 leçons par an à Poitiers.

professeurs qui l'enseignent, l'un au Collège de France, l'autre à la Faculté, un troisième à la 4e section de l'École des Hautes Études, d'autres à la 3e section. C'est l'incohérence même. Au surplus, si la Psycho-physiologie est bien étudiée à Paris, à peine peut-on dire que la Psycho-physique le soit. Donc, chez nous, la situation est très mauvaise. Pas d'organisation à Paris, en province un peu plus que le néant.

Les chiffres allemands (10 professeurs et 5 dozents) sont inférieurs à la réalité. Beaucoup de professeurs de philosophie s'occupent de psychologie expérimentale, bien que leur enseignement soit qualifié « philosophie » dans les annuaires. Peut-être eût-il été préférable de ne faire qu'une seule section de la Philosophie et de la Psychologie.

Les deux réunies donnent un total de 104 maîtres, dont 69 rétribués (professeurs ordinaires et extraordinaires) et 35 dozents. Il y a huit ans, j'en relevais 88, dont 65 « professeurs ». (1) Il y a donc une légère augmentation à la fois des professeurs et des dozents. En France, je relève une petite augmentation à Paris (trois), mais le total de la province (vingt-deux) n'a pas bougé.

3° ANTIQUITÉS GRÉCO-ROMAINES

En Allemagne on réunit sous le titre de *Alterthumswissenschaft* l'étude des langues, littératures, institutions, histoire et archéologie des peuples grec et latin.

a) Pour la langue et la littérature, la *Philologie* au sens strict, le total allemand 84 (dont 69 professeurs),

(1) Voyez la *Revue Internationale de l'Enseignement* du 15 septembre 1896.

n'a pas sensiblement varié. En 1896, on relevait un total de 82 (dont 65 professeurs). En France, le total général (70) se retrouve quasi identique. Il est curieux d'observer, — par une exception unique, — que ce total est égal à celui du personnel rétribué de l'Allemagne. L'anomalie s'explique aisément. Les étudiants français arrivent à la Faculté très jeunes et dans un état d'ignorance à peu près complète du grec et même du latin. Il est nécessaire qu'on refasse leur instruction. Maîtres de conférences et professeurs ont besoin de professer tout d'abord à leur intention, non pas des classes de rhétorique supérieure, mais de quatrième supérieure.

L'instruction donnée dans les gymnases allemands durant trois ans de plus que chez nous, les professeurs de philologie classique des Universités allemandes ont affaire à un auditoire plus mûr et plus instruit et n'ont pas besoin d'être relativement aussi nombreux que chez nous. Encore faut-il remarquer que, à Caen et à Clermont, les professeurs de grec et de latin n'ont pas un maître de conférences pour les aider. A Besançon, à Grenoble, ces fonctions sont remplies par un professeur du Lycée.

b) Nos voisins se rattrapent avec l'*Histoire ancienne*. Point d'Université qui n'ait à l'heure actuelle sa chaire d'histoire ancienne. Les rares Universités allemandes qui n'en possédaient point en 1896, Erlangen, Giessen, Münster, Tübingen, ont comblé cette lacune en 1904. — Chez nous, si Paris est fort bien pourvu, la province est demeurée aussi arriérée : 8 ou 9 professeurs (1) ou

(1) Le tableau en porte 2 pour Bordeaux ; mais ce n'est pas tout à fait exact. M. Jullian est [était] professeur d'histoire du Sud-Ouest et ne consacre à l'Antiquité qu'une partie de son activité.

maîtres de conférences en 1904 (5 en 1896), en face des 27 maîtres (dont 24 professeurs) de la province allemande ! — J'ai expliqué ailleurs et déploré le motif de cette pénurie : chez nous l'histoire ancienne n'est imposée qu'aux seuls étudiants en histoire. Les « philologues » ont le droit de s'en désintéresser.

c) Mêmes observations au sujet de l'*Archéologie classique*. Paris n'est pas supérieur à Berlin. (1) Et la province ! Elle avait 7 professeurs en 1896 : elle en a 5 en 1904 ! — En Allemagne, aucune Université, même la plus petite, Rostock, n'est dépourvue de cet enseignement. Chez nous, dans 9 Universités (sur 14), il n'est point donné par un professeur spécial. Un historien ou un philologue y consacre quelques leçons par an et irrégulièrement. C'est tout à fait insuffisant. Par raison d'économie, on pourrait, dans certains cas, réunir cet enseignement à celui de l'histoire ancienne, bien que cette combinaison présente des inconvénients assez sérieux. De toutes manières, on voit combien nous sommes arriérés. Et ce n'est pas seulement par rapport à l'Allemagne, mais par rapport à l'Italie. Dans ce dernier pays, toute Faculté des Lettres, quelle qu'elle soit, possède son professeur d'histoire ancienne et son professeur d'archéologie. J'ai relevé pour 1903, en Italie, 29 professeurs d'archéologie (19 professeurs, 10 dozents) ! C'est le TRIPLE de ce que possède la France.

---

(1) Il n'est pas facile à Paris de ranger certains enseignements du Collège de France, etc., dans l'Archéologie plutôt que dans l'Histoire. Nous avons mis sous ce dernier chef l'Épigraphie, qui est une science auxiliaire de l'Histoire et non une branche de l'Art.

4° HISTOIRE MÉDIÉVALE ET MODERNE

J'ai signalé à la « Société d'histoire moderne » (1) le développement qu'a pris l'enseignement de l'histoire moderne et contemporaine dans les Universités allemandes en même temps que l'histoire du Moyen-Age conservait tout son éclat. Dans des Universités secondaires on trouve, pour l'époque qui s'étend du dix-huitième à la fin du dix-neuvième siècle, un professeur ordinaire, un extraordinaire, un ou deux dozents.

L'histoire du Moyen-Age possède aussi toujours un ou deux spécialistes.

En 1896, l'Allemagne comptait déjà 104 maîtres (dont 71 professeurs) pour l'histoire médiévale et moderne. En 1904, ce total monte à 120 (dont 78 professeurs).

En France, si Paris, en comptant Faculté et écoles spéciales, est bien pourvu, la province n'a pas bougé : en 1904 comme en 1896, 31 professeurs à opposer aux 104 maîtres (dont 69 professeurs) de la province allemande ! Encore faut-il observer que dans cinq Universités (Besançon, Clermont, Dijon, Grenoble, Poitiers) le professeur d'histoire moderne doit joindre à son ensei-

---

(1) En février 1904. Voyez le *Bulletin* de la Société n° 21 et aussi *Revue de Synthèse Historique*, 1904, page 110, note 3 [avec une erreur de transcription]. A la fin de la séance suivante, un des membres de la Société, privat-dozent dans une Université allemande, taxa mes résultats d'exagération en faisant observer que beaucoup de dozents et même de professeurs « extraordinaires » suspendaient l'enseignement et voyageaient pour des travaux personnels. L'heure avancée ne me permit pas de répondre 1° que pour la France aussi les professeurs demandaient de loin en loin des congés, 2° que les professeurs et dozents en congé (dont mon contradicteur) n'avaient pas été portés dans ma statistique. Celle-ci subsiste donc.

gnement celui de la Géographie et le professeur d'histoire médiévale celui de l'Antiquité ! Enfin, deux Universités, Aix et Grenoble, n'ont pas de professeur d'histoire médiévale. (1)

5° et 6° HISTOIRE DE L'ART

Combien plus grave est la situation de la France au point de vue de l'Histoire de l'Art !

Déjà Paris est, — faute d'organisation, — fort inférieur à Berlin. Quant à la province, c'est lamentable. Deux maîtres de conférences, l'un à Lille, l'autre à Lyon ; à Toulouse une leçon hebdomadaire d'un professeur de lycée, — et c'est tout !

Je relevais en 1896 pour l'Histoire de l'Art moderne 37 maîtres (dont 23 professeurs) en Allemagne, y compris l'art musical. Néanmoins il existait encore six Universités ne possédant point cet enseignement (Erlangen, Giessen, Greifswald, Jena, Marburg, Rostock). Toutes ont comblé cette lacune et celles même qui possédaient déjà cet enseignement l'ont développé. En sorte qu'en 1904 on trouve 38 maîtres (dont 24 professeurs), non compris l'art musical.

Pour ce dernier une distinction importante s'impose. Chaque Université allemande possède un ou deux « lehrer » qui enseignent l'harmonie et la composition comme dans nos Conservatoires. Cela n'a rien à faire avec l'Histoire. Aussi n'avons-nous point tenu compte de ces « lehrer », sauf dans le cas où ils joignent à leur enseignement professionnel celui de l'histoire de la mu-

(1) [A l'heure actuelle, Grenoble est même réduite à un *(sic)* professeur devant enseigner toute l'histoire et toute la Géographie.]

sique. Dans les dix dernières années l'histoire de l'art musical a commencé à conquérir sa place au soleil. Si elle ne possède pas encore, même en Allemagne, de chaire de « titulaire », sauf à Strasbourg, elle compte 8 professeurs « extraordinaires » et le chiffre de 5 *dozents* montre qu'on a foi en son avenir. Au total 24 maîtres de tous ordres. (1)

Pour la France, l'enseignement de l'histoire musicale est professé dans un cours public d'une heure ou deux par semaine au Conservatoire. Un maître de conférences de l'École normale supérieure y consacre aussi quelques leçons. Enfin de jeunes hommes de bonne volonté donnent des conférences à l'École des Hautes Études Sociales. Mais ces conférences bénévoles, qui ne comportent qu'un petit nombre d'heures *par an,* ne peuvent nullement offrir au public l'équivalent de cours hebdomadaires professés d'un bout de l'année à l'autre. Comparez à ce que donne Paris, ce que fournit Leipzig avec ses trois professeurs extraordinaires fouillant méthodiquement l'histoire musicale de tous les pays et de toutes les époques, à raison de cinq, six, huit heures par semaine ! Il y a là-bas une organisation ; chez nous on n'en trouve aucune.

Inutile de parler de la province française, c'est le néant. Pas un cours, pas une conférence !

---

(1) J'avais dit vingt-six dans ma communication à la Société d'histoire moderne. Les chiffres ne peuvent être rigoureusement fixés, certains dozents ou même « lehrer » devenant professeurs extraordinaires, certains « extraordinaires » pouvant suspendre l'enseignement pendant un semestre. En prenant la moyenne de vingt-cinq on ne risquera de se tromper qu'à une ou deux unités près, ce qui est, en l'espèce, insignifiant. Par contre, mon chiffre de trente-trois pour l'art moderne est trop faible : il faut lire trente-huit.

Si l'on additionne l'Histoire de l'art musical à l'Histoire des arts plastiques on constate ceci : l'Allemagne qui, en 1891, comptait 36 maîtres (dont 17 professeurs) en possède en 1904 — 62 (dont 33 professeurs). — Elle a presque doublé son personnel.

Chez nous, la transformation en chaire d'un cours supplémentaire à la Sorbonne, deux conférences en province, (1) représentent tout l'effort qu'on a été capable de faire !

Pour l'enseignement de l'histoire de l'art moderne, la France est inférieure non seulement à l'Allemagne mais à la Suisse. *La minuscule Université de Bâle avec trois professeurs et un dozent est plus riche de personnel que toute la province française !*

On pourrait poursuivre la comparaison, — avec l'Autriche, les Pays scandinaves, l'Italie, la Russie même. Partout un ou deux professeurs, tout au moins un dozent, enseignent l'histoire de l'art moderne.

Seules la France et l'Espagne font exception en Europe.

7° GÉOGRAPHIE

Cet enseignement s'est encore développé en Allemagne dans les dernières années, les deux seules Universités qui ne le possédaient pas ont comblé la lacune. Le nombre des professeurs a passé de 19 à 25 et les dozents se sont multipliés, à Berlin surtout. Au total 42 en 1904 contre 29 en 1896.

Chez nous le *statu quo*. Une conférence de plus à

(1) Dans le tableau on a compté un professeur à Dijon. Ce n'est qu'à moitié exact. La chaire est en réalité une chaire d'histoire locale à laquelle se joint un enseignement artistique.

Paris. (1) En province cinq Universités continuent à ne pas avoir de professeur de géographie (Besançon, Clermont, Dijon, Grenoble, Poitiers).

8° PHILOLOGIE MODERNE

a) Langue et littérature allemandes. — Jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle dans l'enseignement de la Philologie germanique, l'histoire de la langue et l'étude de la littérature se distinguaient mal chez nos voisins. Ils ont gagné à cette confusion d'avoir des historiens de la littérature allemande profondément versés dans l'histoire de leur langue natale et non, comme trop souvent ce fut le cas chez nous, au temps jadis, des rhétoriciens ignares. La séparation semble néanmoins accomplie à l'heure actuelle. J'ai relevé un nombre égal (37) de littérateurs, et de « grammairiens », comme on dit chez nous. Tout au plus peut-on observer qu'il semble y avoir parmi les « professeurs » encore un peu plus de « philologues » (30) que de littérateurs (25).

Le total 74 n'a pas changé sensiblement depuis huit ans (75 en 1896) mais le nombre des professeurs a passé de 45 à 55, dix dozents ayant obtenu des chaires.

En France, la langue et la littérature allemandes ne peuvent naturellement avoir autant d'extension qu'au delà des Vosges. Toutefois, on peut regretter que l'organisation soit encore défectueuse. A Paris, deux professeurs de la Faculté des Lettres ne peuvent suffire à la tâche de guider une masse de candidats à l'agrégation,

(1) Le total français doit être augmenté de la chaire de géographie physique, bien que celle-ci soit placée à la Faculté des Sciences.

à la licence, au certificat ; tandis qu'à l'École Normale le maître de conférences n'a affaire qu'à une poignée d'élèves. Au Collège de France l'auditoire est irrégulier et disparate.

En province, seule la Faculté de Nancy possède deux professeurs, l'un pour la littérature, l'autre pour la philologie allemande. Lyon et Toulouse sont obligées de faire appel à des professeurs du lycée pour seconder le professeur. Cet expédient n'est pas à recommander, j'ai déjà dit pour quelle raison. Enfin, il est inadmissible que deux Universités françaises, Besançon et Caen, n'aient ni professeur ni maître de conférences d'allemand Elles ne donnent cet enseignement qu'en ayant recours à un professeur du lycée. Encore la première doit-elle le rétribuer sur ses faibles ressources. C'est absolument honteux. L'État français doit au moins le nécessaire à nos Facultés des Lettres.

Elles tentent depuis trois ans d'organiser l'enseignement des langues vivantes en appelant des « lecteurs », à l'exemple des pays voisins. Leur pauvreté est telle que trois ou quatre peuvent à grand peine s'offrir ce luxe !

Un autre défaut de cet enseignement c'est que, lorsqu'il se hausse au-dessus d'une terne préparation d'examen, il est simplement « littéraire ». L'histoire de la langue est négligée faute de personnel. Et cela est d'autant plus regrettable que toutes nos Facultés de province (sauf Lyon et Montpellier) sont dépourvues de chaires de « linguistique comparée » qui pourraient en partie combler cette lacune.

b) Langue et littérature anglaises. — Mêmes doléances du côté de la France. A Paris, le personnel est numéri-

quement insuffisant. Il faudrait une chaire de « langue » anglaise à côté de la chaire de « littérature » qui existe à la Sorbonne. En province, ni Aix ni Dijon n'ont de professeur d'anglais ! Montpellier même combine l'anglais et l'italien. Quant à Clermont et à Grenoble elles ont recours, comme toujours, à un professeur de lycée. On relève quatre lecteurs ou lectrices seulement pour 14 Universités.

L'Allemagne, — cependant, — a fortement augmenté son personnel, qui a passé de 29 (dont 18 professeurs) en 1896, à 44 (dont 21 professeurs) en 1904. Chaque université a un et parfois deux lecteurs.

Le total de la France (21 tout compris) est insuffisant. Comme pour l'allemand, l'histoire de la langue est très négligée. Le remède serait le même : instituer l'enseignement de la linguistique comparée.

c) Langues et littératures romanes. — I. — Langue et littérature françaises. — Chez nous l'étude de la « littérature » s'est toujours distinguée de celle de la langue. Actuellement encore nos chaires de « langue et littérature françaises » sont surtout littéraires.

Au point de vue « littéraire » Paris est suffisamment bien pourvu mais pas mieux que Berlin. La province française ne l'est pas si bien qu'on pourrait croire. Vu la richesse et l'importance de notre littérature il est impossible à un seul homme de l'embrasser toute entière. Chaque professeur aurait besoin d'être doublé d'un maître de conférences, ce qui n'a lieu ni à Caen, ni à Dijon, ni à Grenoble, ni même à Lyon. A Nancy, à Besançon, on n'a pas voulu faire les frais d'une maîtrise de conférences et on fait appel à un professeur du lycée.

Quant à l'histoire de la langue française elle n'a de spécialiste qu'à Paris, Lyon, Bordeaux, Lille, Caen. On comprend très bien que dans plus d'une Université cet enseignement soit confié au professeur de « philologie romane ». Le malheur c'est que cinq de nos Universités (Besançon, Clermont, Dijon, Grenoble, Poitiers) n'ont pas cet enseignement, lequel ne fait défaut à aucune Université allemande, suisse, italienne, scandinave, américaine, quelle que soit son importance. Le résultat c'est que pour l'ensemble de la France on ne trouve pas plus d'une demi-douzaine de spécialistes pour enseigner l'histoire de la langue française tandis que dans les Universités allemandes une quarantaine se consacrent à l'étude de l'idiome germanique ! Il y a mieux: la grande majorité des 30 professeurs et dozents de « philologie romane » que l'on trouve au-delà des Vosges s'attache particulièrement au français (l'italien et surtout l'espagnol sont relativement négligés), particulièrement au côté philologique. Si bien qu'il paraît en Allemagne dix fois plus de travaux qu'on n'en publie en France, sur l'histoire de la langue française. La chose en est venue au point qu'il faut savoir l'allemand pour étudier l'histoire de notre parler, la grande majorité des bons travaux étant en allemand. Voilà où nous en sommes.

II. En ce qui touche l'enseignement des langues et littératures italiennes et espagnoles quelques progrès ont été réalisés chez nous en ces dernières années. Néanmoins il reste encore à faire. Le dédoublement de la chaire anglo-italienne (!) de Montpellier, — par exemple, — s'impose.

III. Signalons comme curiosité que l'enseignement de la

langue et de la littérature *provençales* est plus développé en Allemagne qu'en France. On ne s'en étonnera pas quand on songera qu'à Aix-Marseille même on n'a pu se décider à créer une chaire de provençal et que cet enseignement est donné par le professeur de latin sous forme de conférence complémentaire.

IV. Une lacune singulière dans le haut enseignement c'est l'omission de toute chaire ou conférence sur la langue et la littérature portugaises. Se doute-t-on que cette langue est parlée par près de vingt millions d'hommes? que les États-Unis du Brésil, grands dix-huit fois comme la France, sont appelés à jouer un grand rôle au cours du présent siècle. Le portugais sera d'ici cinquante ans parlé par plus d'hommes sur la terre que ne le sera le français. Il semble qu'il serait bon de consacrer à la langue, à la littérature, à l'histoire du Portugal et du Brésil un minimum de deux chaires, l'une à Paris, l'autre à Bordeaux.

d) Langues et littératures slaves. — Le voisinage de la Pologne et de la Russie a conduit naturellement l'Allemagne à accorder plus d'attention que nous-mêmes à cette branche d'études. Néanmoins, il est bien certain que nous avons fait trop peu. Une chaire au Collège de France, une conférence à la Sorbonne, sans parler des cours de l'École des langues orientales, peuvent à la rigueur suffire pour Paris. Mais en province une conférence à Lille, à Dijon un cours libre professé par le professeur d'allemand, c'est bien strict. Encore dans tous ces établissements se borne-t-on à enseigner les éléments du russe et à étudier un peu la littérature. La « philologie slave », à vrai dire, n'est pas enseignée

en France (tandis qu'elle l'est à Leipzig, à Berlin, à Bonn, à Breslau, etc.), sauf à l'École des Hautes Études, les années où le professeur de grammaire comparée prend cette science comme objet de son enseignement.

9° SANSKRIT ET LINGUISTIQUE COMPARÉE

J'ai réuni sous ce titre commun les deux choses pour me conformer à un usage suivi encore en Allemagne même. Par économie on a confié longtemps ces deux enseignements à un seul professeur, mais ils n'en sont pas moins de nature fort différente. La connaissance du sanskrit est indispensable pour la linguistique comparée, mais pas plus que celle du grec ou du slave. Par contre, le professeur qui ne saurait que la grammaire sanskrite sans se préoccuper de la civilisation de l'Inde (littérature, religion, art, histoire), serait un « indianiste » manifestement insuffisant. Au reste, dans la plupart des Universités allemandes, la séparation est en train de se faire ou même s'est accomplie. A l'heure actuelle on compte plus d' « indianistes » (1) que d' « indo-germanistes ».

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne offre au total 50 maîtres (dont 41 professeurs et 9 dozents) auxquels la France oppose vaillamment 8 *(sic)* professeurs et maîtres de conférences. Si l'on décompose ce dernier chiffre, on voit qu'il n'y a dans l'enseignement français qu'*un seul* indianiste (au Collège de France), secondé par un maître de conférences (à l'École des Hautes Études) à opposer aux 30 indianistes de l'Allemagne. Il n'existe

(1) J'en relève une trentaine contre une vingtaine seulement de « grammairiens ». Ces chiffres sont naturellement approximatifs.

pas un pays au monde, j'entends un pays civilisé, où, dans ce domaine, l'on soit tombé aussi bas que chez nous.

Pour la Linguistique comparée (unie d'ailleurs au sanskrit) deux Universités seulement, Lyon et Montpellier, sont pourvues d'un professeur. Les 12 autres n'ont rien. Si bien que la province française a ses 2 professeurs (1) à opposer aux 44 de la province allemande!

Et cependant la « linguistique comparée » tout au moins n'est pas de pur luxe. Elle n'est pas seulement utile aux étudiants de philologie classique (grec et latin), mais aux étudiants en anglais et en allemand. On a dit plus haut, en effet, que pour les langues modernes, nos Universités, faute de personnel, ne pouvaient guère donner qu'un enseignement « littéraire ». Un maître de conférences consacrant deux leçons par semaine à la grammaire comparée du grec et du latin, deux autres à celle de l'allemand et de l'anglais serait extrêmement précieux. Son absence se fait sentir dans presque toutes nos Universités. Mais notre administration supérieure est tellement ignare qu'elle ne paraît même pas se douter de cette importante lacune.

La *Philologie iranienne* (Perse, Afghanistan) est enseignée en Allemagne par les indianistes et les indo-germanistes. En France, cette science fait l'objet d'une heure de cours par semaine, professé par le directeur-adjoint de linguistique comparée de l'école des Hautes Études.

---

(1) Il y a, en outre, à Nancy et à Bordeaux, deux maîtres de conférences de « grammaire », mais leur enseignement est, je crois, plus philologique que linguistique; aussi les ai-je comptés parmi les philologues.

10° PHILOLOGIE ORIENTALE

Ce domaine est immense et doit être subdivisé. Abstraction faite du Sanskrit dont il vient d'être question, on doit distinguer les Langues Sémitiques, les langues d'Extrême-Orient, l'Égyptologie.

a) Langues Sémitiques. — Il est peu d'Universités allemandes, suisses, américaines, etc., qui ne possèdent au moins un professeur pour cette spécialité. En Allemagne les Facultés de philosophie offrent 43 maîtres (dont 29 professeurs ordinaires et extraordinaires), la plupart enseignant simultanément les cinq grandes langues sémitiques : hébreu, syriaque, arabe, éthiopien, assyrien. Toutefois, l'arabe paraît avoir la faveur. L'hiver dernier (1903-1904), 29 cours lui étaient consacrés. Puis venait l'assyriologie (16 cours), le syriaque (14), enfin, l'hébreu (14 cours) (1) et l'éthiopien (6). Défalcation faite de Berlin, il restait 34 maîtres pour les autres Universités de l'Allemagne.

En France, le total est facile à faire : en dehors de Paris il n'y a *absolument rien.*

Alger est le seul centre en dehors de Paris, avec 3 professeurs. En ajoutant même les deux cours publics de Constantine et d'Oran, on voit combien notre total est faible. Nous sommes inférieurs sur ce terrain, comme

(1) Ce faible chiffre peut surprendre. C'est que l'hébreu s'apprend surtout dans les Facultés de théologie qui ne comptent pas moins de 39 maîtres (dont 32 professeurs) pour les langues sémitiques. Ces Facultés de théologie enseignent non seulement l'hébreu et le syriaque, mais parfois aussi l'arabe et l'assyriologie. Au total l'Allemagne compte dans son enseignement supérieur plus de 80 professeurs pour les langues sémitiques.

personnel, à tous les peuples d'Europe et d'Amérique (1) sans exception, inférieurs même à l'Espagne, car les pauvres Universités espagnoles ont du moins leur professeur d'arabe.

Et nous sommes les maîtres de l'Afrique du Nord et, en Syrie, la nation encore prépondérante! (2) Notre infériorité n'est explicable, comme toujours, que par l'excessive ignorance de l'Administration de la rue de Grenelle.

On lira plus loin qu'il paraît impossible d'introduire d'une manière scientifique l'enseignement de l'Histoire de la Sociologie religieuse sans l'appui des langues orientales.

b) l'Extrême-Orient. — Les trois langues principales sont le Chinois, l'Annamite, le Japonais, cette dernière totalement différente des deux premières. En dehors de Paris, on ne trouve qu'un seul cours (de chinois) à Lyon. Marseille est tout désigné pour être le centre d'une École de langues orientales qu'il faudra, bon gré mal gré, créer en province. L'École française d'Hanoï, peut-

---

(1) Vous ne trouverez pas d'Université aux États-Unis, si humble soit-elle, qui n'ait au moins un professeur d'hébreu et d'arabe. En France la situation de l'orientalisme est presque aussi mauvaise qu'il y a cinquante ans. Renan pourrait en 1905 répéter les mêmes plaintes que vers 1855.

(2) On pourrait objecter que les langues orientales *vivantes* présentent seules un avantage pratique. Par suite ce n'est pas l'arabe littéraire qu'il faudrait enseigner mais l'arabe *vulgaire*, en ses multiples dialectes. Ceci n'est qu'à moitié vrai. L'arabe vulgaire n'est jamais *écrit*, c'est un patois pour celui qui le parle. Quand il prend le roseau, fût-ce un marchand de dattes, l'Arabe écrit l'arabe littéraire. Ajoutons que l'Européen qui ne saurait que la langue vulgaire, sans posséder la langue savante et littéraire, ne jouirait d'aucune estime, pas plus que chez nous un paysan qui ne saurait que son patois.

être la plus heureuse création de M. Doumer en Indo-Chine, fournirait aisément le personnel nécessaire.

L'Allemagne aussi est mal pourvue en dehors de la capitale. On a fait observer, d'ailleurs, que les Écoles de langues orientales vivantes des deux capitales n'étaient pas comprises dans notre relevé.

c) l'Égyptologie. — Cette science doit peut-être à son origine française d'être mieux pourvue relativement que les autres branches de l'orientalisme. Paris compte un nombre très respectable d'égyptologues. La province a une conférence (à Lyon) et une autre se trouve à Alger.

L'Allemagne n'a pas tout concentré à Berlin. Cette science est aussi représentée à Leipzig, Munich, Bonn, Göttingen, Strasbourg.

Il est évident que notre école du Caire n'a point de débouchés suffisants et qu'il y aurait lieu de répandre un peu plus cette science en France. Deux ou trois conférences en province pourraient, d'ailleurs, suffire.

d). — Une étude encore inconnue chez nous c'est la *Philologie finno-ougrienne* qui traite des langues encore si mal débrouillées, finlandais, magyar, turc, etc. Le personnel fait défaut.

II° SCIENCES D'ÉTAT

Ce mot rend très mal le terme allemand *Staatswissenschaft* qui s'entend à la fois de l'Administration et de l'Économie, « politique » comme nous disons, « nationale » comme disent les Allemands. Chaque Université compte en moyenne deux professeurs ordinaires et un extraordinaire ou un dozent. Les deux premiers

enseignent alternativement l' « Économie nationale théorique » et l' « Économie nationale pratique ».

Chez nous cet enseignement ne rentre pas dans le cadre de la Faculté des Lettres (1) mais dans celui de la Faculté de Droit. Il y est d'ailleurs fort mal organisé, et comme méthode, et comme programmes, et comme personnel. Pas d'enseignement des *faits* économiques. L' « histoire des doctrines économiques » confiée trop souvent en province non à un spécialiste mais à un romaniste, ou à un civiliste, ou à un criminaliste, pour éviter de payer un homme compétent. De même pour l'économie industrielle. La Science financière, la Statistique, mal enseignées en province, ou même pas du tout.

Le résultat le voici : la province française n'a pas plus de 12 à 15 professeurs ou agrégés à opposer aux 65 (dont 13 dozents) de la province allemande. (2) Paris même, avec une douzaine de professeurs ou agrégés d'économie politique, rurale, sociale, industrielle, coloniale, etc., est inférieur à Berlin (3) qui compte une vingtaine de professeurs et dozents.

L'Allemagne a beaucoup développé cet enseignement depuis une dizaine d'années.

Chez nous les quelques améliorations réalisées con-

---

(1) Sauf une exception unique : la Sorbonne a un professeur d' « Economie sociale ».

(2) Dans ce chiffre sont compris non seulement les professeurs de *Staatswissenschaft* de la Faculté de Philosophie, mais ceux qui enseignent dans les Facultés spéciales de Sciences politiques et économiques instituées en Bavière et Wurtemberg.

(3) Et à presque toutes les Universités américaines. Je ne serais pas embarrassé d'en citer plus de *cingt* aux Etats-Unis dont le personnel est plus riche que celui de Paris même en ce qui touche les Sciences économiques.

cernent, comme toujours, Paris. La province s'en tire comme elle peut, c'est-à-dire fort mal.

12° DIVERS

On a omis, dans les deux tableaux, un certain nombre d'études parce que n'étant représentées que par un nombre très restreint de maîtres elles auraient obligé, sans grand profit, à multiplier le nombre déjà élevé de nos rubriques.

Ainsi la *Philologie celtique*. Elle compte en France trois chaires, une au Collège de France, une à l'École des Hautes Études, une à l'Université de Rennes. L'Allemagne en possède une à Berlin et, en outre, dans deux ou trois autres centres, les professeurs de linguistique comparée font des cours sur cette matière.

L'*Archéologie préhistorique* compte une chaire à Berlin, une à Paris, à l'École du Louvre.

Les *Antiquités mexicaines* ont une chaire à Berlin, une autre à Paris, au Collège de France (chaire du duc de Loubat).

La *Phonétique générale et expérimentale* est professée au Collège de France (par un chef de travaux) et à l'École des Hautes Études (deux maîtres).

Pour la *Philologie byzantine :* deux professeurs (Munich, Leipzig), un dozent (Würzburg) en Allemagne, un professeur à Paris (École des Hautes Études).

On le voit, ces omissions voulues n'influent que d'une manière insignifiante sur le total qui se trouve augmenté de neuf unités du côté français, de six du côté allemand.

D'autre part, il convient, pour comparer des choses comparables, de faire abstraction des « lehrer » de « Staatswissenschaft » pour l'Allemagne, — puisque l'enseignement analogue se donne chez nous, bien qu'avec moins d'ampleur, dans les Facultés de Droit, — en retranchant de notre côté les trois ou quatre chaires similairés du Collège de France et de la Faculté des Lettres de Paris.

Ces précautions prises, on arrive à chiffrer, pour ce que nous appelons Faculté des « Lettres », au total :

Allemagne : **772** maîtres de tous ordres, dont **569** rétribués.

France : **363** maîtres de tous ordres, tous rétribués (tout compris, Facultés des Lettres, Collège de France, Écoles Spéciales).

On le voit, même en faisant abstraction des 203 privat-dozents de l'Allemagne, il reste à nos voisins une supériorité numérique qui dépasse le chiffre de 200 professeurs.

Il y a huit ans, en 1896, le total allemand montait déjà à 662, dont 452 rétribués.

L'augmentation dans ce faible espace de temps a dépassé le chiffre de 100 et il est remarquable qu'elle porte en entier sur le personnel *rétribué*.

En France, en 1896, nous avions 318 maîtres de tous ordres.

Nous, qui aurions eu beaucoup à faire pour rattraper nos rivaux, nous avons augmenté notre personnel dans des proportions sensiblement plus faibles. Il est clair qu'à marcher de ce train nous perdons notre rang de puissance scientifique.

DEUXIÈME SECTION

Les Facultés des Sciences françaises et les Philosophische Fakultaeten d'Allemagne (Mathematisch-Physikalische Abtheilung)

I

Remarques préliminaires (1)

La comparaison entre les deux pays est rendue malaisée :

1° par le fait que chez nous les Facultés des Sciences servent d'écoles techniques, alors qu'en Allemagne il existe pour la chimie industrielle, les applications de la physique, etc., neuf immenses écoles techniques dont le personnel est en dehors de l'Université. Cependant, dans de petits pays (Hesse, Mecklembourg, etc.), la Faculté fait, comme en France, fonction d'école technique ;

2° en France les étudiants en médecine font leur première année à la Faculté des Sciences, ce qui a nécessité naturellement une augmentation du personnel pour les sciences physiques et naturelles. Il est vrai qu'en Allemagne la pharmacie étant enseignée à la

(1) Les abréviations sont les mêmes que plus haut. Pour ne pas multiplier les rubriques la *Physique mathématique* a été jointe à la *Mathématique*, la *Chimie physique* à la *Chimie*, la *Météorologie* à la *Physique*, la *Géographie physique* à la *Géologie* et *Minéralogie*.

« Philosophische Fakultät », il en résulte qu'on y compte un certain nombre de chaires de chimie, de botanique, etc., dont la place est, chez nous, à l'École de Pharmacie ou dans les Facultés mixtes de médecine et pharmacie. On peut admettre que ces deux catégories d'enseignement (P. C. N. français, d'une part, enseignement pharmaceutique allemand de l'autre) s'équivalent à peu près numériquement. (?)

3° Bien plus délicate est la question de ce que nos voisins appellent *Landwirthschaft*, « Économie agraire ». On comprend sous ce nom quantité de choses : chimie agricole, zoologie technique, biologie végétale, élevage, horticulture, forêts, exploitation, économie agricole, science de l'ingénieur, médecine vétérinaire, etc. Ces différentes branches s'étudient chez nous dans des écoles spéciales (Institut agronomique, écoles d'agriculture, écoles vétérinaires, etc.). (1)

Mais il existe aussi dans presque toutes les Universités une ou deux chaires de chimie agricole, de botanique agricole, etc. Le plus simple sera de déduire ces enseignements du côté français et de ne tenir aucun compte de la *Landwirthschaft* du côté allemand. On laissera aux spécialistes qui s'occupent de l'enseignement de l' « Économie agraire » le soin de rechercher comment il est distribué dans les deux pays. C'est, au reste, un enseignement technique et notre étude envisage surtout le côté purement scientifique.

On a pris grand soin d'éviter l'écueil des doubles

(1) Les Allemands ont aussi, en plus de l'enseignement universitaire, des écoles spéciales, ce qui complique encore les choses et rend les rapprochements très difficiles.

emplois à Paris, et de ne compter qu'une fois le même professeur, même s'il enseigne dans plusieurs établissements à la fois.

Les trois premières sections de l'École des Hautes Études n'ont presque pas de personnel enseignant spécial. Tous les directeurs d'études sont, en même temps, professeurs au Collège de France, à la Sorbonne, à l'École Normale, au Muséum. Il existe cependant, outre deux maîtres de conférences, quelques directeurs-adjoints, qui ne sont pas dans ce cas : nous les avons assimilés aux professeurs-adjoints de la Faculté.

Les *Assistants* du Muséum ont été assimilés aux maîtres de conférences de la Faculté des Sciences.

Un cours complémentaire de mathématiques, de fondation privée, au Collège de France, a été porté aussi sous cette rubrique (maître de conférences).

UNIVERSITÉS		MATHÉMATIQUES MÉCANIQUE PHYSIQUE MATHÉMATIQUE			ASTRONOMIE			PHYSIQUE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE			CHIMIE			MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE		
		O	E	D	O	E	D	O	E	D	O	E	D	O	E	D
Prusse	Berlin	7	5	8	»	»	»	5	3	8	2	8	15	2	1	4
	Bonn	3	1	2	»	»	»	1	2	5	1	1	8	2	1	1
	Breslau	2	1	1	1	»	5	1	»	»	1	1	2	2	»	2
	Göttingen	4	2	3	1	1	1	1	1	2	2	1	5	2	1	»
	Greifswald	2	1	1	»	»	»	1	2	2	2	2	1	1	1	»
	Halle	1	1	1	1	»	1	1	1	»	2	4	4	1	1	1
	Kiel	3	2	2	»	»	»	2	»	»	1	2	4	1	1	»
	Königsberg	3	1	1	1	»	1	1	»	»	1	1	1	1	1	»
	Marburg	2	»	2	»	»	»	1	1	2	2	1	3	2	»	»
	Münster	2	»	1	»	»	1	1	»	1	1	»	»	1	»	»
Bavière	Munich	5	3	1	»	»	»	1	3	1	2	4	2	2	3	2
	Würzburg	1	2	»	»	»	»	1	1	1	1	1	2	1	»	»
	Erlangen	2	»	»	»	»	»	1	1	1	2	1	3	1	»	1
Saxe royale : Leipzig		3	»	1	1	2	»	2	»	1	3	3	3	2	1	»
Wurtemberg : Tübingen		2	1	»	»	»	»	1	1	»	2	2	2	1	»	2
Bade	Heidelberg	2	3	1	2	»	»	1	1	1	3	4	4	1	3	»
	Freiburg	2	1	1	»	»	»	1	1	1	1	3	3	1	1	1
Hesse : Giessen		3	1	»	»	»	»	1	»	1	2	1	»	1	»	1
Saxe ducale : Iéna		3	»	»	»	1	»	1	3	»	1	4	2	1	1	»
Mecklembourg : Rostock		1	»	»	»	»	»	1	1	1	1	1	1	1	»	»
Alsace : Strasbourg		2	2	1	1	1	»	1	3	1	2	1	3	2	2	»
		55	27	27	8	5	4	27	25	29	35	46	68	29	18	15
		109			17			81			149			62		

HILOSOPHIE

ES, PHYSIQUES ET NATURELLES

seignant

ZOOLOGIE ET ANATOMIE COMPARÉE			BOTANIQUE ET BIOLOGIE VÉGÉTALE			PHARMACIE			ÉCONOMIE AGRAIRE			ANTHROPOLOGIE ET ETHNOGRAPHIE			TOTAL
O	E	D	O	E	D	O	E	D	O	E	D	O	E	D	
2	1	4	2	4	10	»	»	»	»	1	»	»	2	1	95
1	»	4	1	1	2	»	»	»	11	13	3	»	»	»	64
1	»	2	2	»	2	1	»	»	3	2	»	»	»	»	27
1	»	2	2	»	»	»	1	»	2	5	»	»	»	»	40
1	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20
1	»	1	1	1	2	»	»	»	1	5	4	»	»	»	36
1	»	4	1	»	2	»	»	»	»	1	2	»	»	»	29
1	»	1	1	»	1	1	»	1	1	3	1	»	»	»	24
1	»	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21
»	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	11
1	2	1	3	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	38
1	»	1	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	16
1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15
1	4	1	1	1	»	»	»	»	1	4	1	»	»	»	36
1	1	»	1	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	20
1	2	2	3	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	36
1	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	2	1	»	23
1	1	2	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17
1	1	1	1	1	»	»	1	1	1	1	1	»	»	»	27
1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	12
1	1	1	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	29
1	15	30	28	12	25	5	4	3	20	36	12	3	3	1	636
66			65			12			68			7			636

UNIVERSITÉS	MATHÉMATIQUES MÉCANIQUE PHYSIQUE MATHÉMATIQUE			ASTRONOMIE ET MÉCANIQUE CÉLESTE			PHYSIQUE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE			CHIMIE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE		
	T	A	C	T	A	C	T	A	C	T	A	C
Paris — Faculté des Sciences	9	1	1	2	1	»	5	1	»	5	2	3
Paris — Ecole Normale	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	1
Paris — Collège de France	2	1	»	»	»	»	2	»	»	2	»	»
Paris — Muséum	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	1
Paris — Ecole des Hautes Etudes	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»
Paris — Ecole d'Anthropologie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	11	2	2	2	1	»	8	2	3	8	3	5
Total	15			3			13			16		
Besançon	2	»	»	1	»	»	1	»	1	2	»	»
Bordeaux	2	1	»	1	»	»	2	1	1	3	»	1
Caen	2	»	1	»	»	»	1	1	»	1	1	»
Clermont	2	»	»	»	»	»	1	1	»	1	1	»
Dijon	2	»	»	»	»	»	1	1	*1	2	1	*1
Grenoble	1	»	2	»	»	»	1	»	2	1	»	1
Lille	2	»	2	1	»	»	1	1	1	2	»	2
Lyon	2	»	2	1	»	1	1	1	1	2	»	2
Marseille	2	»	1	1	»	»	1	1	1	2	»	1
Montpellier	2	»	2	»	»	»	1	»	1	1	1	1
Nancy	3	»	1	»	»	»	2	1	2	4	1	2
Poitiers	1	»	1	»	»	»	1	1	»	1	1	»
Rennes	1	»	1	»	»	1	1	1	»	1	»	2
Toulouse	2	1	1	1	»	»	2	1	»	2	1	»
	26	2	14	6	»	2	17	11	11	25	7	13
Total	42			8			39			45		
Total général	57			11			52			61		

T ÉCOLES SPÉCIALES

ıseignant

MINÉRALOGIE GÉOLOGIE PALÉONTOLOGIE			ZOOLOGIE ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE COMPARÉES			BOTANIQUE ET BIOLOGIE VÉGÉTALE			ANTHROPOLOGIE ET ETHNOGRAPHIE			TOTAL
T	A	C	T	A	C	T	A	C	T	A	C	
3	»	3	5	»	5	1	»	3	»	»	»	50
»	»	2	»	»	»	»	»	1	»	»	»	7
1	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	13
3	»	3	7	»	10	5	»	6	1	»	1	40
»	1	»	»	3	2	»	1	»	1	»	»	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»	»	9
7	1	8	17	3	17	6	1	10	11	»	1	129
16			37			17			12			129
1	»	»	1	»	»	1	1	»	»	»	»	11
1	»	1	1	»	2	1	1	»	»	»	»	19
1	»	»	1	»	1	1	»	1	»	»	»	12
1	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	10
1	»	*1	1	»	*1	1	»	»	»	»	»	14
1	»	*1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	12
1	»	1	1	»	1	1	»	1	»	»	»	18
2	»	1	2	»	2	1	»	1	»	»	1	23
1	»	»	2	»	1	1	1	1	»	»	»	17
2	»	»	1	»	1	1	»	*1	»	»	»	15
1	1	»	1	1	1	1	1	»	»	»	»	23
1	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	9
1	»	»	1	»	1	2	»	»	»	»	»	13
1	»	1	2	»	1	1	»	1	»	»	»	18
16	2	6	17	1	12	15	4	6	»	»	1	214
24			30			25			1			214
40			67			42			13			343

II

Examen particulier

1° ET 2° MATHÉMATIQUES ET ASTRONOMIE

La division est factice. Dans les petites Universités, aussi bien en Allemagne qu'en France, un professeur enseigne à la fois plusieurs branches des Mathématiques. D'ailleurs les annuaires renseignent très imparfaitement à ce sujet.

Dans les deux capitales, le nombre des maîtres est sensiblement le même. Mais le personnel rétribué est plus nombreux à Paris qu'à Berlin. La supériorité de la province allemande, 106 (dont 83 rétribués), sur la province française (50), est plus apparente que réelle, parce qu'il existe dans nos lycées des cours de mathématiques « spéciales » que ne possèdent point, je crois, (1) tous les gymnases allemands.

L'enseignement des mathématiques ne peut guère prendre d'extension dans nos Facultés des sciences de province. Les étudiants qu'elles devraient posséder préparent dans des lycées ou des établissements privés les concours aux écoles spéciales (Polytechnique, Normale, etc.). Les Facultés pâtissent du mal général dont souffrent les enseignements supérieur et secondaire en France : le concours. Dans ces conditions, il est évident qu'elles n'ont pas un besoin, — du moins très urgent, — de chaires nouvelles. Un petit nombre

(1) C'est du moins ce qu'on entend dire. Il me reste un doute.

de maîtrises de conférences représente leurs desiderata.

De 1896 à 1904, le total français (Paris et province) n'a pas bougé d'une façon appréciable. Le total allemand (passant de 89 chaires à 95), s'est un peu plus élevé.

3° PHYSIQUE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE

On voit que Paris ne l'emporte que de bien peu sur Berlin et lui est même inférieur si l'on fait entrer en ligne de compte les privat-dozents.

La province allemande oppose un contingent de 44 professeurs et 21 dozents à la quarantaine de professeurs et maîtres de conférences de la province française. Étant donné la différence de population des deux pays, la comparaison n'apparaît pas désavantageuse pour nous. Mais il faut signaler que sur ces 39 « physiciens », de province, 13 se consacrent à la physique industrielle, représentée en Allemagne par un nombre infiniment plus élevé de chaires dans les *Technische Hochschulen.*

Enfin, l'augmentation de 4 à 5 unités effectuée en France (Paris et province), depuis 1896, est, proportionnellement, bien moins forte que celle de l'Allemagne, dont le personnel passe de 64 (dont 41 rétribués), à 81 (dont 52 rétribués).

Il ne faut pas se le dissimuler : pour la physique et particulièrement l'*électrotechnique,* nous avons encore beaucoup à faire, je ne dis pas pour rattraper l'Allemagne, (je juge la chose impossible), mais pour ne pas laisser s'élargir encore l'intervalle qui nous en sépare.

4° CHIMIE

La supériorité de l'Allemagne devient ici tout à fait écrasante. En 1896 déjà, elle possédait, rien que dans ses Universités (abstraction faite du copieux personnel des *Technische Hochschulen)* 105 maîtres dont 62 appointés, alors que nous n'en avions (tout compris) que 53.

En 1904 son contingent monte à 149 (dont 71 appointés). De notre côté nous faisons un effort : la province voit augmenter son total de 4 unités ! Mais, je le répète, comme nos Facultés (surtout Nancy, Lyon, Lille) font fonction d' « Écoles techniques », l'augmentation est encore insuffisante. La Chimie industrielle et agricole aurait besoin d'être plus vigoureusement développée en province.

5° MINÉRALOGIE, GÉOLOGIE, PALÉONTOLOGIE

En théorie on doit distinguer les Études minéralogiques (cristallographie, pétrographie) de la Géologie et de la Paléontologie. Dans la pratique cela est difficile, en Allemagne comme en France, ces sciences étant confiées par économie à l'enseignement d'un seul professeur.

Paris, par le nombre du personnel, l'emporte sur Berlin. (1)

La province, avec 24 professeurs de tous ordres, est visiblement inférieure à la province allemande, toutes proportions gardées : 55 (dont 44 rétribués).

---

(1) On a laissé en dehors l'École des Mines. Il eût fallu, du côté allemand, porter le personnel, beaucoup plus nombreux, des *Bergakademien.*

L'augmentation en France (1) n'est que de 2 depuis 1896. Encore faut-il ajouter que l'État n'y est pour rien. A Grenoble, la pauvre Faculté des Sciences a fait les frais d'un maître de conférences, et à Dijon ce titre est donné à un chef de travaux pratiques.

Il est permis de s'en étonner. L'État, quand il crée ou maintient une Faculté, lui doit le nécessaire. Ce n'est pas faire le nécessaire que d'installer à Grenoble, au milieu des Alpes, un unique savant pour étudier et professer géologie, pétrographie, cristallographie, paléontologie, etc. C'est presque ridicule. Dans les centres, même les plus modestes, il faut deux hommes, et si l'on ne peut, par raison d'économie, créer deux chaires, au moins faut-il qu'un maître de conférences double le professeur titulaire. D'autant plus que cet enseignement ne s'adresse pas seulement aux étudiants de licence, mais aux futurs médecins du P. C. N. Trop nombreuses sont encore les Universités françaises réduites à un seul maître : tel est le cas de Besançon, Caen, Poitiers, Rennes, et même de Marseille.

La *Géographie physique* n'a en France qu'une seule chaire, à Paris. On est étonné de ne pas trouver même une simple maîtrise de conférences dans des localités comme Grenoble, etc., qui n'ont pas davantage de professeur de géographie générale à la Faculté des Lettres. On comprend très bien que là où existe ce dernier enseignement on juge d'un luxe dispendieux d'entretenir un maître de conférences à la Faculté des Sciences. Mais n'avoir pour la Géographie *aucun enseignement*

(1) Le total allemand semble avoir baissé de 1896 à 1904 (62 au lieu de 65) mais, en réalité, le personnel *rétribué* a augmenté : 47 au lieu de 44.

ni dans l'une ni dans l'autre Faculté, c'est vraiment trop peu. C'est ce qui se produit cependant à Besançon, à Clermont, à Dijon, à Grenoble, à Poitiers.

6° ZOOLOGIE, ANATOMIE COMPARÉE PHYSIOLOGIE COMPARÉE

Grâce au *Muséum*, Paris semblerait l'emporter de beaucoup sur Berlin pour la richesse du personnel. Mais il faut remarquer que l'on n'a compté du côté allemand ni les 12 custodes, ni les 3 assistants du *Zoologischer Museum*, — qui ne figurent pas dans les cadres « professoraux » de l'Université de Berlin ; si bien que la supériorité de Paris se trouve en fin de compte tout à fait fictive.

La province française fait bonne figure avec 30 maîtres (1) vis-à-vis des 33 maîtres rétribués de la province allemande. Il est vrai qu'il faut ajouter à ces derniers 26 privat-dozents que nous n'avons pas. En outre, il faut faire remarquer, une fois de plus, que nos Facultés des Sciences servent d'écoles préparatoires aux Facultés de Médecine et que, par conséquent, elles sont tenues d'avoir un personnel plus considérable, — relativement, — pour les sciences naturelles. Un seul homme peut difficilement préparer à la licence et à l'agrégation, encore au P. C. N. Un maître de conférences lui est indispensable. Cependant vous n'en trouverez ni à Besançon, ni à Clermont, ni à Dijon, ni à Grenoble, ni à Poitiers. Enfin, le domaine de la Biologie

(1) Pour rendre la comparaison exacte, il en faudrait déduire quelques unités : par exemple la chaire de zoologie agricole de Marseille. Cette étude rentre dans ce que les Allemands appellent *Landwirthschaft* et nous avons dit dans les observations préliminaires que nous l'écartions, et pourquoi nous l'écartions.

est tellement étendu qu'on peut souhaiter sans témérité que dans des Universités importantes (Lille, Montpellier, par exemple) la chaire de Zoologie et Physiologie soit dédoublée, comme on a fait à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse.

On le voit, ici encore il y a à faire.

7° BOTANIQUE ET BIOLOGIE VÉGÉTALE

Paris paraît pour l'ensemble du personnel, du moins rétribué, fort supérieur à Berlin. (1)

La province française semble d'abord relativement moins pauvre : 25 contre les 34 professeurs allemands, auxquels s'ajoutent, il est vrai, 15 privat-dozents. Mais il faut remarquer que sur ce total de 25 il y a 6 ou 7 chaires d'Agronomie, Œnologie, etc., qui rentreraient en Allemagne dans le *Landwirthschaft*.

Il est vrai, d'autre part, que, du côté allemand, certaines chaires de Botanique s'adressent surtout aux étudiants en pharmacie qui, chez nous, sont instruits dans des établissements spéciaux. Autant que possible je les ai mises à part sous la rubrique « Pharmacie ». Mais les annuaires ne permettent pas toujours d'opérer la distinction entre la Botanique générale et la Botanique pharmaceutique. Le total allemand peut donc être, de son côté, trop élevé de quelques unités.

De même que pour la Zoologie et la Minéralogie, l'institution du P. C. N. rend nécessaire chez nous de placer un maître de conférences à côté du professeur. Quatre Universités n'en possèdent pas encore (Clermont, Dijon, Grenoble, Poitiers).

---

(1) Il faudrait ajouter pour Berlin, que le *Botanischer Garten* possède un Directeur, deux Custodes, deux Assistants.

Enfin, étant donné que nos Facultés des Sciences jouent le rôle d'Écoles industrielles et agricoles, il est évident que 6 ou 7 chaires d'agronomie pour 14 Universités, c'est fort peu.

8° ANTHROPOLOGIE ET ETHNOGRAPHIE

Ces sciences sont bien représentées à Paris par l'*École d'Anthropologie* qui reçoit une petite subvention (son personnel est actuellement de 9 professeurs), par le *Muséum,* par l'*École des Hautes Études*. En province on trouve un chargé de cours à Lyon. La province allemande est un peu plus favorisée.

Tentons de préciser les impressions qui se dégagent des comparaisons précédentes.

1. Paris se voit serré de près par Berlin. Si le nombre des professeurs *rétribués* est plus fort chez nous, il faut réfléchir que le traitement du personnel français est aussi plus faible généralement qu'en Allemagne. Nous n'avons pas les dozents qui donnent à l'Université de Berlin une activité scientifique si intense. Paris tient encore son rang, mais il est menacé d'être sous peu dépassé.

La Faculté des Sciences réduite à ses seules forces (50 professeurs et maîtres de conférences) ne saurait soutenir la comparaison avec la section équivalente de la Philosophische Fakultät de Berlin, dont le personnel (tout compris) monte *au double*.

2. Province.

Il y a un progrès à signaler chez nous : 214 maîtres de tous ordres au lieu de 192 en 1896. Mais, pendant le

même espace de temps, pour les mêmes études, l'Allemagne (hors Berlin) a passé de 395 maîtres de tous ordres (dont 272 rétribués) à 461 (dont 313 rétribués).

La progression française a donc été plus faible, en ne tenant compte que du personnel rétribué : 22, au lieu de 41 dans la province allemande.

Néanmoins, en dépit des restrictions précédentes, la situation numérique des Facultés des Sciences de province, si elle n'est pas aussi bonne qu'on le souhaiterait, n'est pas mauvaise. Avec 40 chaires et conférences nouvelles, on la rendrait brillante. Même avec 25 ou 30 maîtrises de conférences en plus (pour les sciences physiques et naturelles), ces Facultés feraient bonne figure vis-à-vis de l'étranger.

Nous avons vu qu'il n'en était pas de même de nos Facultés des lettres en province dont la situation est franchement mauvaise.

Il est visible qu'on a fait, proportionnellement, beaucoup plus pour les unes que pour les autres. Leur personnel est égal à deux unités près (214 contre 216). Or, le nombre des disciplines qu'une Faculté des Lettres a à distribuer est sensiblement plus considérable. Il y a donc eu chez nous un manque de justice à l'égard des Facultés des Lettres. Une dernière remarque achèvera de mettre ce fait en lumière :

Tandis que l'Allemagne (déduction faite de Berlin) oppose **312** maîtres rétribués à nos **214** (Facultés des Sciences), c'est **512** maîtres rétribués qu'elle place vis-à-vis des **216** maîtres de tous ordres de nos Facultés des Lettres de province.

La différence est trop saisissante pour qu'il soit nécessaire d'insister.

CHAPITRE III

Les lacunes du personnel enseignant des Facultés des Lettres et de Droit de province

Dans le chapitre précédent on a relevé au fur et à mesure les lacunes que présente le personnel de nos Facultés des Lettres de province. Il n'est peut-être pas inutile maintenant d'essayer de les grouper dans un tableau d'ensemble. Notre vue sera plus nette.

Il manque pour : les Facultés des Lettres, approximativement, en :

	Professeurs ou maîtres de conférences
Philosophie	3
Psychologie expérimentale	12
Philologie gréco-latine	4
Archéologie classique	9
Histoire de l'Art moderne	12
— — musical	14
Histoire ancienne	6
— médiévale	2
Géographie	5
Littérature française	6
Philologie romane	5
Langue et littérature anglaises	5
— — allemandes	2
A reporter	85

	Professeurs ou maîtres de conférences
Report.....	85
Linguistique générale et comparée.....	12
Indianisme.....	14
Philologie sémitique.....	14
Égyptologie.....	3
Extrême-Orient.....	5
	133

Ce total semble élevé au premier abord. On a vu pourtant que nos évaluations ont été des plus modérées. Les besoins des Facultés des lettres sont grands parce qu'elles ont été de toutes les facultés les plus négligées. La raison s'en comprend aisément. Quand on entreprit, il y a un quart de siècle, la réorganisation de notre enseignement supérieur, il fallut aviser au plus urgent. Les Facultés des Sciences et de Médecine accaparèrent, — c'est bien naturel — l'attention du gouvernement, des Chambres, des municipalités. Les Facultés de Droit répondaient à des besoins trop évidents pour qu'on pût les négliger complètement. Il n'en était point de même des Facultés des Lettres où l'on ne voyait que des écoles destinées à former des licenciés, besogne à laquelle elles suffisaient tant bien que mal avec un personnel restreint. Aussi, exception faite de trois ou quatre, elles furent et demeurent négligées.

La variété des enseignements qui doivent prendre place dans le cadre de cette Faculté exige cependant un personnel nombreux. Mathématiques, Astronomie, Chimie, Physique, Minéralogie, Zoologie, Botanique, Géologie, telles sont les branches d'études qui rentrent

dans le cadre d'une Faculté des Sciences. Elles sont au nombre de huit. Aussi s'explique-t-on qu'avec huit professeurs titulaires et quatre à cinq maîtres de conférences une Faculté des Sciences puisse faire figure. Elle est honorable avec 15 à 16 maîtres, riche avec 20 à 25. (1)

Le nombre des enseignements qu'une Faculté des Lettres doit distribuer est sensiblement plus élevé. En élaguant tout superflu on trouve :

Philosophie.
Psychologie expérimentale.
Langue et Littérature grecques.
— — latines.
— — allemandes.
— — anglaises.
Littérature française.
Philologie française.
Langues et littératures romanes.
Linguistique générale et comparée.
Histoire.
Géographie.
Archéologie et histoire de l'Art.
Langues et Littératures orientales.

Au total 14 branches d'études au lieu de 8. Admettons même que, dans les très petites Facultés, on supprime la philologie orientale, que la philologie romane soit unie en une seule chaire à l'histoire de la langue française, comme il est évident, d'autre part, que chaque branche ne peut se contenter d'un seul professeur (ainsi l'histoire), il n'en demeure pas moins visible qu'avec 15 ou 16 pro-

(1) C'est pourquoi, tandis que deux seulement sur quatorze Facultés des Lettres provinciales (Lyon, Bordeaux) sont à peu près convenablement dotées, nous possédons six belles Facultés des Sciences, soit presque la moitié (Nancy, Lyon, Bordeaux, Lille, Toulouse, Marseille) et deux honorables : Montpellier, Rennes.

fesseurs et maîtres de conférences une petite Faculté des Lettres est relativement moins riche en personnel qu'une Faculté des Sciences avec 12 ou 13. J'admettrais d'ailleurs fort bien qu'on se contentât du chiffre minimum (15 est la plus basse limite) pour la moitié de nos Facultés de province, ainsi pour Besançon, Caen, Clermont, Dijon, Poitiers, Grenoble même. Mais ce minimum, ces Facultés sont malheureusement loin de l'atteindre. Elles doivent se contenter de 10 à 11 maîtres de tous ordres (sept titulaires en moyenne, plus trois ou quatre maîtres de conférences ou professeurs du lycée local). Réduites à un si faible personnel, à peine peut-on dire qu'elles vivent. Pour les Facultés aussi il existe un *standard of life* au-dessous duquel il n'y a pas d'existence réellement possible.

Nous ne sommes pas au bout des desiderata :

En dehors des « Philosophische Fakultäten », l'Allemagne possède vingt-sept facultés de théologie protestante et catholique. Ce sont, naturellement, des établissements confessionnels avant tout. Néanmoins, dans plus d'une faculté protestante, on rencontre des hommes de science d'une renommée européenne. La masse de travaux sérieux sur l'histoire du christianisme, et même des religions en général, sortis de ces Facultés, est vraiment colossale. Nous n'avons rien de semblable en France. Nos Instituts catholiques ont une faible valeur scientifique en général. Les deux petites Facultés protestantes de Paris et Montauban sont d'une production peu abondante. La section des sciences religieuses de l'École des Hautes Études est très intéressante, mais elle ne touche que Paris. En province, comme toujours, c'est le néant. Il serait pourtant bien nécessaire que

dans chaque Faculté des lettres il y eût un professeur spécialement chargé d'exposer l'*Histoire et la Sociologie religieuses*. Les phénomènes religieux ont une importance tellement capitale dans la vie passée, — et actuelle, — des sociétés, qu'on ne comprend vraiment pas qu'on laisse aux clergés (en province du moins) le monopole de ces études. Ce n'est pas avec des plaisanteries et des articles de journaux qu'on leur disputera les jeunes intelligences. Il faudrait des hommes de science et des *spécialistes* pour pouvoir lutter contre la nouvelle génération cléricale qui possède quelques hommes d'une instruction tout à fait supérieure.

Le gouvernement et le parlement ne paraissent même pas se douter de la nécessité de recruter un personnel capable de lutter sur ce terrain contre le clergé moderne. Il ne s'agit pas dans une Université d'écraser l'adversaire sous les bulletins de vote comme au Parlement. Il s'agit de le battre scientifiquement. Et comment un professeur, même intelligent, mais sans instruction *technique*, pourrait-il affronter un adversaire préparé au combat par plusieurs années d'études? — Je sais des universitaires qui envisagent avec souci ce problème qui semble échapper absolument à l'attention du parti républicain.

Il paraît donc indispensable que dans chacune de nos Universités provinciales il existât au moins *un* professeur chargé de l'étude de la *Sociologie religieuse*. Tâche immense pour un seul homme et à laquelle il succomberait s'il ne rencontrait la collaboration de collègues auxquels seraient confiés, — dans notre dessein, — l'enseignement de l'indianisme et des littératures sémitiques. Ainsi renforcée, l'étude des phénomènes reli-

gieux pourrait être scientifiquement entreprise dans nos Universités provinciales.

Dans les pages qui précèdent on a surtout insisté sur les Facultés de province. Ce sont elles, en effet, qui méritent le plus de sollicitude. Est-ce à dire qu'à Paris tout soit pour le mieux. Loin de là. Des lacunes surprenantes existent encore à la Sorbonne. Se doute-t-on qu'il n'y a ni une chaire ni une conférence de littérature *hongroise?* Cette langue est pourtant parlée par la moitié de la monarchie autrichienne, vingt millions d'hommes!

Il est non moins fâcheux que les pays scandinaves (Danemark, Norvège, Suède) paraissent ignorés de la France. L'histoire, la langue, la littérature de ces contrées ne font l'objet d'aucun enseignement chez nous.

Les Chambres françaises ont reçu la visite des Parlementaires scandinaves. Elles s'honoreraient en créant deux conférences (dano-norvégien et suédois) à la Sorbonne, consacrées à combler cette lacune. On n'imagine pas l'effet moral que produirait cette mesure qui ne chargerait pas beaucoup nos finances.

Arrêtons-nous ici. Nous n'avons pas tout signalé. Il y aurait encore beaucoup à dire. (1)

Totalisons maintenant pour les Facultés des Lettres l'ensemble des desiderata. Si aux 133 chaires à conférences nécessaires pour la province nous ajoutons 14 chaires à conférences de sociologie religieuse et

(1) Ainsi il n'existe *pour toute la France* qu'une seule chaire de sociologie générale (à Bordeaux). Il n'y en a pas à Paris à la Sorbonne.

La Science de l'Éducation est aussi beaucoup trop délaissée. On ne trouve de spécialistes qu'à Lyon, Lille et Grenoble. Les langues slaves ne sont enseignées qu'à Lille et à Dijon (cours bénévole). C'est insuffisant.

4 chaires à la Sorbonne (scandinave, hongrois, portugais), nous arrivons à un total de 151 créations nouvelles.

On objectera immédiatement que certains des cours dont nous réclamons la création auront peu d'élèves, ainsi la philologie orientale. Sans doute, *mais c'est partout la même chose*. Cette objection n'a nullement arrêté les nations étrangères. Des enseignements de ce genre sont un luxe que se paie un État civilisé. Au reste, on vient de dire qu'il est impossible d'instituer sérieusement l'enseignement de la sociologie religieuse sans cours d'orientalisme.

Mais, à vrai dire, je ne vois pas que les nouvelles créations soient destinées à manquer d'auditeurs, bien au contraire. Je ne parle pas des chaires de français, d'allemand, d'anglais, d'histoire, de géographie, etc., dont l'absence est une honte. Ce qui fait défaut actuellement en ce domaine, ce ne sont pas les élèves, mais les professeurs. Ces chaires-là ne sont point de luxe, mais de nécessité, même pour l'humble besogne de préparation aux programmes.

De la *linguistique générale et comparée* relèvent les étudiants en grec et latin, en allemand et anglais, c'est-à-dire les deux tiers de l'auditoire d'une Faculté des Lettres. La *philologie romane* intéresse non seulement les étudiants qui s'adonnent à l'italien et à l'espagnol, mais ceux qui veulent connaître l'histoire de la langue française.

Trois chaires enfin, celles de *psychologie expérimentale*, d'*histoire de l'art*, de *sociologie religieuse*, dépassent de beaucoup le cadre de la Faculté. L'une intéresse et le futur médecin et le futur magistrat et le futur professeur d'enseignement secondaire et primaire.

L'autre s'adresse en outre aux élèves de l'École des Beaux-Arts de la région, sans parler des classes supérieures des lycées de jeunes filles et du grand public.

De même pour la *Sociologie religieuse*.

On le voit, pour trois au moins de ces catégories nouvelles, l'auditoire que l'on vise s'étend bien au-delà du groupe des étudiants en « lettres ». Ce sont à vrai dire des enseignements d' « université » et non de « faculté ». Comme notre organisation exige que toute chaire soit rangée dans le cadre d'une faculté, on les met à la Faculté des Lettres où elles sont mieux qu'ailleurs, — voilà tout.

Les desiderata des Facultés des Lettres de province sont de beaucoup les plus pressants et les plus nombreux. Laissons de côté la Médecine. Elle a été en général bien pourvue de personnel. D'ailleurs, comme elle touche à la santé générale, il n'y a pas lieu d'être inquiet sur le sort de cette Faculté. C'est celle qui intéresse, — et pour cause, — le plus vivement le public.

Restent les Sciences et le Droit.

Les Facultés des Sciences, nous l'avons vu, sont relativement beaucoup mieux traitées que les Facultés des Lettres. Pour le nombre du personnel la moitié environ soutient la comparaison avec l'étranger. Sans doute il y a encore des lacunes, principalement pour les sciences physiques et naturelles. Cinq ou six conférences supplémentaires pour la chimie industrielle et agricole, autant pour la physique appliquée, seraient, dès aujourd'hui, les bienvenues.

Dans les Facultés (Besançon, Clermont, Grenoble, Poitiers) on ne trouve pour la Zoologie et la Physio-

logie qu'un seul professeur, ce qui est fort insuffisant. Pour la Botanique et la Biologie végétale des maîtres de conférences font défaut à Clermont, à Grenoble, à Dijon, à Poitiers.

Trop souvent enfin, Géologie, Paléontologie, Minéralogie, Pétrographie, sont enseignées par un unique professeur, auquel on impose ainsi une tâche évidemment fort lourde : ainsi à Besançon, à Caen, à Poitiers, à Rennes, à Marseille même. Mais, en somme, l'ensemble de ces lacunes ne dépasse pas la trentaine et toutes ne sont pas urgentes à combler.

Ce que l'on appelle *Faculté de Droit* en France est en réalité une triple Faculté, juridique, administrative et politique, économique. On peut déplorer que les Sciences économiques n'aient pas été placées à la Faculté des Lettres, comme en Allemagne, ou qu'elles ne constituent pas avec l'Histoire un Institut à part, comme dans les Universités américaines. Mais il paraît difficile de revenir sur ce qui a été fait. La conséquence de cette union c'est que la Faculté de « Droit » doit posséder chez nous un personnel nombreux. En fait, il est numériquement insuffisant. Dressons le *schéma* de ce que doit posséder la triple Faculté.

1° *Section Juridique*

Professeurs ou agrégés pour le Droit Civil		3
— — le Droit Romain		2
— — la Procédure civile		1
— — le Droit criminel		1
— — le Droit commercial		1
— — le Droit international privé		1
— — l'Histoire du Droit		1
Total		10

2° *Section administrative et politique*

Professeurs ou agrégés pour	le Droit Administratif.	1
— —	le Droit public et constitutionnel.....	1
— —	le Droit international public et le Droit des Gens	1
	Total.....	3

3° *Section Économique*

Professeurs ou agrégés d'Économie politique théorique		1
— — — —	pratique	1
— —	Science Financière, Statistique, etc.....	1
	Total.....	3

L'ensemble d'une Faculté de « Droit » ne saurait donc comporter un total inférieur à 16 maîtres. — Tout au plus pourrait-on admettre que le Droit international public et privé fût enseigné par le même professeur.

A l'heure actuelle, seules trois Facultés dépassent ou atteignent ce chiffre, ce sont Toulouse, Lyon, Bordeaux. Les neuf autres ont en moyenne dix à onze professeurs secondés par deux ou trois agrégés. C'est dire qu'il leur manque à chacune deux ou trois maîtres. Les conséquences de cet état de choses sont regrettables. Comme il faut donner aux étudiants tous les enseignements nécessaires, le personnel se partage la besogne et fait des cours et conférences complémentaires. L' « histoire des doctrines économiques » est enseignée, ici par un civiliste, là par un romaniste. Le « droit international », la « législation industrielle », par un crimi-

naliste ou un civiliste, etc. Les combinaisons de ce genre sont innombrables. Le résultat c'est que certains enseignements (l'économie politique, le droit international par exemple) sont parfois mal distribués par des gens qui ne sont pas des *spécialistes*.

Néanmoins, on voit que, pour porter remède à cet état de choses fâcheux, un supplément d'une vingtaine de professeurs et agrégés serait suffisant. (1) Au point de vue numérique, la situation des Facultés de Droit est donc, malgré tout, infiniment moins mauvaise que celle des Facultés des Lettres.

On le voit, rien de chimérique, rien de superflu dans nos demandes. C'est le *strict nécessaire*. Si bien que dans l'hypothèse où le Parlement accorderait tout ce qu'on lui demande, nos Facultés de province seraient encore numériquement inférieures à beaucoup de leurs rivales germaniques et anglo-saxonnes. Nous sommes en effet, — à ce point de vue, — très en arrière de tous les autres peuples, — sauf de l'Espagne, bien entendu.

Néanmoins, si le Parlement consentait à créer *en province* les 200 chaires ou conférences qui manquent à nos Universités, celles-ci seraient dans une situation convenable. La situation actuelle est misérable.

Et il n'y a, si l'État ne vient pas au secours de nos Facultés des Lettres, aucun moyen d'en sortir.

Compter sur les particuliers serait folie. Depuis 1896, date de la constitution de nos Universités, qu'ont-ils

---

(1) Deux Universités, Clermont et Besançon, demeurent privées de Facultés de Droit. Cela est regrettable, pour la première surtout, les études juridiques étant celles qui intéressent le plus les Auvergnats.

donné ? Rien, — ou à peu près. (1) Les instituts de chimie ou de physique appliquées ont pu dans quelques centres (ainsi à Nancy) recueillir des sommes importantes d'industriels de la région parce qu'ils fournissent leurs usines d'ingénieurs et de contre-maîtres. Les études désintéressées n'ont et n'auront jamais un sou de nos millionnaires. En France les gens riches ne donnent qu'à l'Église. Au reste, les Facultés des Lettres, en général mal notées en province, considérées comme des repaires de « rouges », seraient les derniers de nos établissements publics à recevoir des dons de riches particuliers.

Rien ou presque rien à espérer des pouvoirs locaux. Une ville subventionnera une Faculté des Sciences ou de Médecine pour des raisons pratiques. Tout ce qu'une Faculté des Lettres peut obtenir (et sur ce terrain presque tout est déjà fait) c'est un cours d'histoire et d'archéologie locale, chose intéressante mais, en somme, secondaire. Pour l'Histoire de l'Art cependant, des négociations entamées avec une municipalité pourraient réduire assez sensiblement la quote-part de l'État s'il se décidait à répandre cet enseignement. C'est ainsi qu'on pourrait amener les villes à nommer des universitaires à la direction de leurs musées et au professorat de leurs écoles des Beaux-Arts. Il en résulterait et un avantage scientifique et une économie sérieuse.

Mais, en dehors de cette combinaison, les charges

---

(1) Le relevé des donations faites aux Universités a été dressé par M. Picavet (*Revue Internationale de l'Enseignement*, 1905). Leur but est presque toujours strictement local. Trop souvent elles consistent en un très modique capital dont les intérêts servent à distribuer aux étudiants des prix, la plupart du temps inutiles.

des nouvelles créations seraient impossibles à faire supporter aux villes et aux départements : notre organisation politique s'y oppose. Les Allemands ont pu créer avec l'aide pécuniaire des annexés une Université à Strasbourg qui a coûté plus de 20 millions, parce que autour de Strasbourg il y a une province, — l'Alsace-Lorraine, c'est-à-dire 1.800.000 habitants. Autour de Nancy il y a le département de Meurthe-et-Moselle, c'est-à-dire 400.000 habitants. Le Grand-Duché de Bade peut entretenir deux Universités, le Wurtemberg une autre. La Côte-d'Or ou l'Isère ne peuvent suffire à soutenir des Universités, même modestes, comme Dijon et Grenoble. Il est donc nécessaire que le pouvoir central se charge chez nous du rôle dévolu en grande partie chez nos voisins aux « provinces », qui ne sont plus en France que des fantômes.

Dernière objection : pourquoi les Facultés ne pourvoient-elles pas elles-mêmes à ces dépenses, puisque la loi de 1896 leur laisse la disposition de leurs droits d'inscriptions ? — Cette objection serait dérisoire.

Les Facultés des Lettres, — celles dont les besoins sont les plus grands, — sont les moins peuplées. D'ailleurs, les étudiants en licence payent seuls des droits et l'on sait qu'ils ne les payent que pendant un an, tandis que les étudiants en droit versent à leur Faculté pendant 3 et parfois 4, 5 et 6 ans. De même à la Médecine. Il est vrai que l'on souhaiterait que les Facultés « riches » vinssent en aide à leur sœur misérable lors de la fixation du budget au conseil universitaire. Ce serait peu connaître les hommes que de s'étonner que le fait ne se produise que rarement.

Sur leurs ressources misérables nos Facultés des

Lettres sont souvent obligées, — et c'est une honte, — de prélever l'argent nécessaire pour des conférences indispensables, d'anglais, d'allemand, de latin, etc., qu'en bonne justice l'État aurait dû prendre partout à sa charge. Comment veut-on qu'elles trouvent les fonds nécessaires à cette multitude d'enseignements nouveaux?

Seul l'État, encore une fois, peut y pourvoir.

Il le doit. La nouvelle loi militaire, en enlevant par centaines et par milliers des étudiants à nos universités, en les retenant deux ans sous les drapeaux, va porter un coup sensible à leurs finances puisque celles-ci sont alimentées par les droits d'inscriptions. En bonne justice, l'État est tenu à une compensation. (1)

Il le peut. Voyons en effet la carte à payer.

Nous avons signalé pour les Facultés des Lettres 150 lacunes graves, 30 environ pour les Facultés des Sciences, 20 à 25 pour les Facultés de Droit, soit au total, en chiffres ronds, environ 200.

Bornons-nous aux Facultés des Lettres dont les besoins sont particulièrement sensibles.

---

(1) Il y aurait bien une combinaison qui pourrait sauvegarder la haute culture même avec la loi de deux ans.

La première année serait entièrement consacrée au service.

Dans la seconde, — qui sera vide d'intérêt militaire, — les jeunes gens qui se préparent aux grades de licenciés ès-lettres ou ès-sciences (ou aux agrégations si l'on voulait être sévère), au doctorat en droit ou en médecine, — seraient autorisés à faire leur service militaire dans une ville universitaire et ils auraient le droit de suivre les cours l'*après-midi*.

Il va sans dire que toute absence non justifiée entraînerait le retrait de cette faveur. L'instruction militaire n'y perdrait absolument rien; les professeurs auraient des auditeurs d'une assiduité — inespérée; enfin les jeunes gens gagneraient par leurs études l'équivalent, sinon d'une année pleine, du moins d'un semestre.

J'ai soumis ce projet à quelques personnalités qui ont bien voulu déclarer qu'il était sans chance aucune parce que « assez intelligent. »

On a expliqué plus haut comment, par une entente avec les villes, on pourrait installer à peu de frais l'enseignement de l'art moderne et de l'art musical. Il ne s'agira donc pas de créer 12 chaires d'histoire de l'art et 14 chaires d'art musical à 8 ou 10.000 francs chacune. De simples conférences à 4.000 ou 4.500 francs suffiront si leurs titulaires trouvent dans des postes municipaux (aux Musées, dans les Écoles de Beaux-Arts) un complément de traitement.

En confiant l'Archéologie classique et l'Histoire de l'Antiquité à un seul maître on pourrait réaliser une économie réelle dans certaines petites universités (ainsi à Rennes, à Poitiers, à Clermont, à Besançon, à Grenoble, etc.). De ce fait les desiderata seraient ramenés de 150 à 145.

Dans les autres branches d'études il ne s'agit pas non plus de créer des chaires de 8 à 10.000 francs, mais des conférences dont les titulaires mettront des années avant de conquérir une chaire (à 6.000 francs d'abord) s'ils s'en montrent dignes. Si bien que, sur les 145 desiderata, 100 environ seraient de simples maîtrises de conférences et le reste, — peut-être, — des chaires avec traitement minimum.

Créés aujourd'hui, ces postes n'imposeraient donc à l'État qu'une charge annuelle de 650 à 700.000 francs, pouvant s'élever jusqu'à 850.000 francs environ d'ici cinq, six, sept ans ou davantage.

Dira-t-on que c'est au-dessus des forces du pays ? Ceci serait une mauvaise plaisanterie. On a vu plus haut que le revenu des Universités allemandes atteint presque 40 millions, tandis que l'ensemble des établissements français d'enseignement supérieur ne dépasse

guère *la moitié* de ce chiffre, dont 13 millions (1) seulement représentent la contribution de l'État pour les Universités.

Inutile de parler de l'Amérique. Harvard a 8 millions de revenus; l'Université Columbia, à New-York, encore davantage. En se bornant aux 40 grands établissements de l'Amérique du Nord, on voit que leurs revenus, qui dépassaient 100 millions il y a dix ans, ont augmenté de 50 o/o. — A l'heure actuelle, pour une population double de celle de la France, ils sont décuples. Il est vrai que ces revenus proviennent de particuliers. On a expliqué plus haut pourquoi il était vain d'attendre chez nous des donations, même très minimes. Nous ne demandons pas, d'ailleurs, à l'État français, d'être magnifique, mais simplement de ne pas nous laisser croupir.

Quand il s'agit de l'Armée et de la Marine, les dépenses les moins justifiées sont votées les yeux fermés. Le Parlement accorde sans sourciller la mise en chantier de cuirassés de 30 millions tout en éprouvant des doutes intimes sur leur utilité future. — Quand il est question d'Enseignement supérieur, on ne peut arracher même le nécessaire.

Enfin, ces 6 à 700.000 francs d'augmentation dont ont besoin nos Facultés des Lettres pour faire figure, les demande-t-on en bloc, de suite? Non. Progressivement.

Il faut, en effet, se montrer difficile dans le choix du personnel, ne prendre que des jeunes hommes ayant fait leurs preuves. Mieux vaut rien qu'un personnel

(1) Dont il faut défalquer les 7 ou 8 millions que rapportent à l'Etat les droits d'examens et de diplômes.

médiocre de simples vulgarisateurs. Or, à l'heure actuelle, nous sommes encore loin en France d'avoir tous les hommes nécessaires pour relever notre haut enseignement. Tandis qu'en Allemagne l'arbre de la science compte sur chaque branche, sur chaque feuille, plusieurs chenilles, la pénurie d'hommes de valeur est chez nous frappante, j'entends de spécialistes instruits, de travailleurs originaux.

On ne trouverait pas présentement douze hommes capables d'enseigner scientifiquement l'Histoire de l'Art moderne. (1) Je serais passablement embarrassé de désigner quatorze professeurs de Sociologie religieuse. J'entrevois seulement cinq ou six jeunes savants en état d'enseigner avec l'éclat que réclame une chaire d'Université.

De même pour la Psychologie expérimentale. Il nous faudrait une quinzaine de maîtres. En trouverait-on chez nous le tiers ?

Seulement, dans un délai de cinq ans ou de dix ans, il est absolument sûr que ce personnel serait formé, *si on le veut réellement,* c'est-à-dire si l'on décide que dans un délai de cinq ou dix ans tous ces postes seront créés. Le seul moyen d'aboutir est de se mettre en mouvement dès maintenant et d'en créer le quart, le cinquième, moins si l'on veut, mais en continuant *chaque année.* En un mot, il faudrait établir, dès l'année 1905, un *programme* pour l'enseignement supérieur, tout comme on fait pour les constructions navales.

---

(1) J'écarte naturellement la race des amateurs, la bande des journalistes critiques d'art. Ces gens-là sont à fusiller, — tout simplement.

Cette année 1905 pourrait fournir, au surplus, une occasion financière inespérée. *Si le Concordat est dénoncé, que le Parlement n'oublie pas nos Universités de province.*

Mais, répétons-le, les ressources extraordinaires ne sont pas indispensables. (1) Par une augmentation annuelle de 200.000 francs environ, le Parlement peut amener progressivement, en quatre ou cinq annuités, nos Universités provinciales à posséder un personnel, sinon exubérant, du moins décent.

La production scientifique, actuellement insignifiante chez nous par rapport à l'Allemagne, pourra s'élever considérablement, chose présentement impossible faute d'une armée suffisamment nombreuse.

---

(1) Signalons cependant que la suppression, — inévitable, — des deux Facultés de théologie protestante de Paris et de Montauban laisserait en chiffres ronds 100.000 francs disponibles. Une partie de cette somme pourrait être appliquée à l'Ecole des Hautes Etudes 5e section. Le reste suffirait parfaitement pour amorcer en province les études de Philologie orientale et de Sociologie religieuse. La création des quatre ou cinq conférences de sociologie religieuse, des huit ou dix conférences d'Indianisme, de Langues Sémitiques, d'Assyriologie, d'Egyptologie actuellement possibles en province ne demanderait pas, en effet, de crédit supérieur à 60 ou 70.000 francs par an. On sait que la suppression des Facultés de théologie catholique en 1885 avait eu ce résultat pour Paris en permettant de créer la 5e section de l'Ecole des Hautes Etudes.

CHAPITRE IV

Le Privat-Dozentisme

Admettons que toutes les augmentations indiquées aux chapitres précédents aient été effectuées, que nos Facultés provinciales soient renforcées de 150 à 200 professeurs nouveaux, seront-elles en état de produire autant que leurs rivales germaniques, — toutes proportions gardées (15 Universités en France, — contre 21 en Allemagne)?

Non certes. Et voici pourquoi : le mode de recrutement des Universités allemandes tend à susciter une production scientifique énorme. On sait que le concours a été écarté chez nos voisins de parti pris; il développe un mécanisme banal et tue l'esprit scientifique. Les Universités allemandes, autrichiennes, suisses, se recrutent par cooptation. Nul n'est nommé professeur extraordinaire, puis ordinaire, s'il n'a pas été attaché pendant de longues années à une Université comme docteur libre *(privat-dozent)*. L'habileté pédagogique du professeur libre ne joue aucun rôle dans le recrutement. On l'estime négligeable dans l'enseignement supérieur. Ce qu'on exige, ce sont des titres scientifiques sérieux. Il en résulte que, pour arriver au professorat, — les jeunes

savants se livrent pendant la période la plus féconde de la vie, — de 25 à 40 ans, — à une production extrêmement active et abondante. Tellement que tel privat-dozent de 30 à 35 ans a déjà publié plus de travaux que n'aura fait chez nous un professeur d'Université vers le milieu ou la fin de sa carrière.

En France, les professeurs d'Université sortent en majorité de l'enseignement secondaire. On a vanté cette méthode. Un professeur de Sorbonne écrit (1) : « Nous n'avons en France ni cérémonie d'habilitation ni stage de *privat-docent*. On a essayé (2) d'acclimater l'institution, on y a renoncé et il ne faut pas le regretter. Le régime allemand est aristocratique, il ferme l'Université aux hommes dépourvus de toute ressource. En France, l'enseignement supérieur se recrute surtout parmi les professeurs de l'enseignement secondaire ; en d'autres termes, les aspirants de l'enseignement supérieur trouvent dans un lycée l'emploi qui leur permet de vivre, en attendant qu'ils aient eu le temps de faire leurs preuves comme savants. Ce régime, né des conditions sociales, sans aucun dessein prémédité, est le plus démocratique qui existe dans le monde. Il s'adapte parfaitement aux besoins de notre démocratie, et par surcroît il procure à la France un personnel d'enseignement secondaire d'un niveau plus élevé qu'en aucun autre pays. » (3)

---

(1) Charles Seignobos : *Le régime de l'enseignement supérieur des lettres, — analyse et critique.* (Paris, Imprimerie Nationale, 1904, petit in-octavo), page 13.

(2) Qui ? où ? et quand ? La vérité est qu'on n'a rien tenté de sérieux en ce sens.

(3) Assertion bien téméraire !

L'auteur n'oublie qu'une chose, c'est que le professeur de lycée, accablé de besogne, est dans l'impossibilité de se livrer à un travail scientifique suivi. Où trouver le temps de fouiller les Archives s'il est historien, de voyager s'il est géographe, de travailler dans les bibliothèques spéciales s'il est philologue, littérateur, etc.? Et plus l'on ira, plus la situation s'aggravera. Faute d'argent, la Direction de l'Enseignement secondaire, qui ne peut ou ne veut pas créer de chaires nouvelles, — exige sans cesse des heures supplémentaires. Nos professeurs de lycée n'ont plus une minute à eux et c'est de ce personnel qui peut à peine suffire à sa besogne professionnelle que vous attendrez du travail scientifique? Il n'en a pas le loisir, — et, d'ailleurs, n'a plus de ressort. L'auteur n'a donc jamais causé avec un collègue de lycée? Il y a dix ou vingt ans, oui, le professeur pouvait travailler, — très peu. Aujourd'hui, c'est impossible dans ce bagne qu'on appelle l'enseignement secondaire où l'on ne rencontre plus que des gens surmenés, aigris, — ou ce qui est pire, — aplatis.

Voilà une belle armée à opposer aux centaines de privat-dozents allemands dont tout l'effort est tendu vers la production scientifique!

Sans doute, — de loin en loin, — un professeur de lycée réussit à présenter une thèse de doctorat. Mais au prix de quel effort! Le malheureux a usé dix ou quinze ans parfois à produire un livre qui ne lui aurait pas demandé peut-être deux ans s'il avait eu des loisirs.

Au reste, ce grand effort l'épuise, et s'il obtient une chaire dans une Faculté, il y a grande chance pour que,

fourbu, il ne produise plus rien pendant le reste de sa carrière.

Ce mode de recrutement est donc défectueux au point de vue scientifique. Il faut reconnaître, avec M. Seignobos, que le système allemand n'est pas assez démocratique. Il est exagéré, cependant, de le qualifier d' « aristocratique ». La plupart des *privat-dozents* allemands, bien loin d'être des richards, sont de jeunes savants pauvres. Ils vivent avec quelques secours de leur famille, donnent des leçons dans des institutions de jeunes filles, enfin dans certains États allemands reçoivent un *stipendium* de 1.500 marks (1.800 francs). Comme leur carrière sera très belle et très honorée quand ils auront obtenu une chaire, ils se consolent de la médiocrité de leur jeunesse, médiocrité qui est le fait de tant de carrières (la médecine, le barreau, le commerce même).

Sans fermer nullement la carrière des Facultés à nos professeurs de lycée, il me semble qu'on pourrait emprunter à nos voisins l'institution du privat-dozentisme en l'accommodant à nos mœurs. Un certain nombre de jeunes savants pourraient, après avis favorable de la Faculté auprès de laquelle ils doivent être attachés, recevoir une bourse d'études de 2.000 à 2.500 francs par an, — à condition de se livrer uniquement à des travaux scientifiques. Ils donneraient deux ou trois heures d'enseignement par semaine, mais sur la spécialité qui les intéresse : il importerait en effet de ne pas les employer à une préparation d'examens, le but de l'institution étant alors complètement manqué. Un autre écueil à éviter serait d'instituer pour le recrutement de ces « docteurs libres » un concours. On retomberait dans la galère

des agrégations et mieux vaudrait ne rien faire du tout.

Cette bourse serait valable quatre ou cinq ans. Si au bout de ce temps, le bénéficiaire n'avait trouvé ni une chaire ni une maîtrise de conférences, il pourrait continuer son stage, — mais sans traitement de l'État, — ou bien renoncer à la carrière.

La modicité de cette bourse écarterait les jeunes gens qui voient surtout dans la carrière de l'enseignement un moyen de gagner leur vie. Ceux-ci préféreront toujours l'enseignement secondaire qui procure, grâce aux répétitions, une existence plus large. Seuls les jeunes gens ayant le feu sacré prendraient la voie du « privat-dozentisme »; mais, en même temps, cette bourse, malgré sa modicité, en permettrait l'accès à la démocratie studieuse.

Il ne faudrait pas que chaque Faculté eût droit à un nombre fixe de ces bourses : telle pourrait s'encombrer de médiocres pendant qu'une autre demeurerait sans ressources suffisantes. En outre, les petites Facultés courraient le risque d'être délaissées, alors qu'elles ont plus besoin d'être aidées que les autres.

Je concevrais l'institution sous forme d'une caisse centrale dont le Ministre de l'Instruction publique aurait naturellement la surveillance. Une Université signale au Ministre un ou plusieurs jeunes gens (pourvus de titres) qui veulent entrer dans l'enseignement supérieur et faire un stage scientifique. Le Ministre examine les travaux des impétrants. Selon les besoins, selon l'état de la caisse, il accorde des bourses tantôt à une Université, tantôt à l'autre. Il encourage tantôt

une discipline, tantôt une autre. Ce doit être une affaire de tact.

En outre, toutes les Universités n'ont pas besoin d'être encouragées. Paris a déjà, dans certaines branches, presque trop de maîtres. On peut y implanter l'institution, mais sans bourse délier : la capitale offre des ressources suffisantes pour qu'un privat-dozent puisse y gagner sa vie sans être secouru par l'État. (1) Seule la province a besoin de cette aide.

Toutes les Facultés ne le réclament pas non plus. Le Droit, par exemple, possède déjà l'institution : on sait que, depuis plusieurs années, des docteurs préparant l'agrégation secondent l'enseignement des professeurs par des conférences. (2) Les Facultés de Droit étant de toutes les plus riches, et leurs « docteurs libres » ayant la ressource des répétitions, inutile de s'en préoccuper.

La Médecine aurait grand besoin, au contraire, de privat-dozents. C'est grâce à ceux-ci que les Facultés allemandes sont devenues les premières du monde. C'est faute de jeunes savants que les nôtres sont en pleine décadence : les professeurs titulaires, — et les agrégés même, — ne font plus guère que de la clientèle pour gagner de l'argent et délaissent le travail scientifique. Mais, tant que le mode de recrutement des professeurs n'aura pas été radicalement transformé par la suppression de l'agrégation, (3) l'institution du privat-

---

(1) On indiquera plus loin une combinaison peu coûteuse qui permettrait le privat-dozentisme à Paris.

(2) Il est vrai que ces conférences ne sont qu'une préparation à des examens et que ces « dozents », au lieu de faire de la science, visent un concours !

(3) Le plus simple serait de séparer les cliniques de l'enseignement scientifique (anatomie, physiologie, etc.). Pour ce dernier,

dozentisme sera impossible à établir dans nos Facultés de Médecine.

Dans l'état actuel des choses, seules les Facultés des Lettres et des Sciences, — qui n'ont pas barré le chemin du professorat par le concours d'agrégation, — sont mûres pour le privat-dozentisme.

Nous possédons, au reste, les germes de l'institution sous forme de bourses d'études, de voyage. L'Institut Thiers offre le vivre et le couvert à de véritables « privat-dozents » (qui n'enseignent pas il est vrai). Mais cela est confus, chaotique. Après avoir formé de futurs professeurs de Facultés par des missions à l'étranger, par les Écoles de Rome, d'Athènes, du Caire, d'Hanoï, on ne sait qu'en faire à leur retour. On les envoie le plus souvent dans un lycée ou même un petit collège où ils s'étiolent. Ce sont des forces perdues.

On ferait mieux de les diriger sur les Universités de province comme « privat-dozents » ou bien, à Paris, de les loger à l'École Normale. Cette École, dont visiblement on ne sait plus que faire, que l'on n'ose ni supprimer complètement ni maintenir, — devrait être une sorte de Grand Institut Thiers où entreraient les privat-dozents sans fortune de l'Université de Paris.

Reste une dernière question. Quel serait le nombre, — approximatif, — de ces « privat-dozents » français? Cela dépendrait uniquement des crédits votés par le Parlement. A titre de renseignement voici les chiffres que j'ai

---

on supprimerait l'agrégation et le concours. On exigerait à la place un grade scientifique élevé, un « doctorat en biologie » qui ouvrirait les portes de la Faculté de Médecine, comme le doctorat ès-lettres et ès-sciences fait pour les Facultés des Lettres et les Facultés des Sciences.

recueillis pour l'ordre des « Lettres », comme nous disons, dans les listes des *Philosophische Fakultäten :*

	Privat-dozenten
Berlin	58
Bonn	14
Breslau	6
Erlangen	3
Freiburg	4
Giessen	3
Göttingen	9
Greifswald	4
Halle	20
Heidelberg	3
Jena	5
Kiel	9
Königsberg	10
Leipzig	13
Marburg	6
München	20
Münster	3
Rostock	3
Strasbourg	5
Tübingen	1
Würzburg	3
Total	202 (1)

Pour l'ordre des « Sciences » proprement dites (Mathématiques, Chimie, Physique, Biologie) le total est un peu plus élevé.

Si bien que pour les Lettres et les Sciences (2) l'Allemagne possède un bataillon d'environ *500 jeunes savants* auquel nous ne pouvons quasi rien opposer. On

(1) Non compris les privat-dozents malades ou en congé.
(2) Il y a peu de privat-dozents pour le Droit chez nos voisins.

ne s'étonnera plus que dans les Répertoires annuels de la production scientifique les noms français soient si rares en comparaison des allemands.

Si l'on voulait sortir de cette infériorité, l'institution du privat-dozentisme semble le moyen le plus efficace. Elle exigerait des sacrifices de l'État. A titre d'essai, le budget de 1906 pourrait comporter un crédit d'environ 50.000 francs, permettant d'instituer une vingtaine de dozents dans cinq ou six Universités provinciales. Si l'institution ne réussissait pas chez nous, ce crédit serait supprimé dans trois ou quatre ans. Si elle avait du succès, on aviserait à la développer fortement.

On objectera à cette proposition que les Dozents existent en France, que ce sont les *Maîtres de conférences d'Université*. C'est une erreur complète. A l'origine, oui, on a voulu en faire des privat-dozents payés. Mais l'institution a dévié immédiatement. (1)

Il y a donc lieu de reprendre l'idée du privat-dozentisme. Si elle était adoptée il faudrait renoncer à cette dénomination surannée de « maîtres de conférences » et user de celle de « professeur extraordinaire » ou de « professeur adjoint ». (2) Quant aux privat-dozents, ils prendraient le titre français de *professeurs libres à l'Université de X.*

---

(1) Voir plus haut, chapitre II.

(2) Ce titre est actuellement accordé *trop rarement* au maître de conférences après plusieurs années de service. Son avantage principal est de consolider la situation. Le « maître de conférences » n'est nommé en effet que pour un an, déplaçable et révocable *ad nutum*. Cf. plus haut.

CAHIERS DE LA QUINZAINE, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement.

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires ; la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration ; ces fonctions demeurent libres.

Nos Cahiers paraissent par séries ; une série paraît dans le temps d'une année scolaire, d'une année ouvrière, d'octobre-novembre à juin-juillet ; l'abonnement se prend pour une série.

On peut souscrire cet abonnement à tout moment de l'année, mais l'abonnement ainsi souscrit est, de droit, valable pour la série en cours, et pour toute cette série.

Prix de l'abonnement, *pour chaque série annuelle pendant le cours de cette série :*

Abonnement ordinaire.....	Paris, départements, Alsace-Lorraine, Algérie, Tunisie....	**vingt francs**
	Autres pays de l'Union postale universelle.....	**vingt-cinq francs**
Abonnement sur whatman...		**cent francs** pour tous pays

Les exemplaires sur whatman, tirage non réimposé, sont numérotés à la presse et imprimés au nom du souscripteur ; le tirage à part sur whatman a commencé de fonctionner au premier janvier 1906 ; les inscriptions pour cet abonnement particulier sont reçues en tout temps et reçoivent un numéro d'ordre déterminé automatiquement par le rang même qu'elles occupent dans l'ordre de l'arrivée, les numéros les plus bas venant naturellement aux inscriptions les plus anciennes ; c'est ce numéro d'inscription qui devient automatiquement le numéro du tirage réservé à chacun des souscripteurs ; l'édition sur whatman est strictement limitée au nombre d'exemplaires souscrit à chaque instant.

Pour tout changement d'adresse envoyer soixante centimes, quatre timbres de quinze centimes.

Nous engageons nos abonnés de certains pays à nous demander un abonnement recommandé ; *tous les cahiers de l'abonnement recommandé sont empaquetés à part et* recommandés *à la poste ; la recommandation postale, comportant une transmission de signature, garantit le destinataire contre certains abus ; pour cette recommandation, pour tous pays, en sus,* cinq *francs.*

Automatiquement et sans augmentation de prix les exemplaires sur whatman sont tous recommandés et envoyés aux souscripteurs dans des enveloppes-sacs.

L'abonnement ordinaire cesse de fonctionner pour chaque série au plus tard le 31 décembre qui suit l'achèvement de cette série ; ainsi du premier octobre au 31 décembre 1905 on pouvait encore avoir pour vingt francs les dix-sept cahiers de cette sixième série complète.

A partir du premier janvier qui suit l'achèvement d'une série, le prix de cette série est porté au moins au total des prix marqués ; ainsi à dater du premier janvier 1906 la sixième série complète se vend soixante-treize francs.

Adresser à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement, toute la correspondance sans aucune exception. N'oublier pas d'indiquer dans la correspondance le numéro de l'abonnement, comme il est inscrit sur l'étiquette, avant le nom. Nous ne répondons pas des manuscrits qui nous sont envoyés ; nous n'accordons aucun tour de faveur pour la lecture des manuscrits ; nous ne lisons les manuscrits qu'à mesure que nous en avons besoin ; les œuvres que nous publions appartiennent aux cahiers, du seul fait de cette publication, en toute propriété littéraire, sans aucune réserve, et sans autre signification ni contrat ; les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

TABLE DE CE CAHIER

PAGES

Notre *catalogue analytique sommaire;* notre *petit index alphabétique* provisoire du *catalogue analytique sommaire ;* notre petite *table analytique* provisoire *très sommaire* de notre sixième série .. II

cahier pour la rentrée V

Extrait de ce premier petit index alphabétique... VI

Extrait de cette première table analytique très sommaire XII

CHARLES PÉGUY. — *Bibliothèques* XV

Du même auteur, en vente à la *librairie des cahiers* XX

FERDINAND LOT. — *De la situation faite à l'enseignement supérieur en France* XXI

Du même auteur, en vente à la *librairie des cahiers,* tirages à part XXII

PREMIER CAHIER XXIII

Avertissement I

CHAPITRE PREMIER. — **Les revenus des Universités et établissements d'enseignement supérieur en Allemagne et en France**..... 5

I. — *Revenus ordinaires des Universités allemandes et françaises en 1903 (en marks à 1 franc 25)*..... 5

II. — Dépenses *extraordinaires*, État Prussien et autres États..... 14

III. — Écoles techniques et *Technische Hochschulen*..... 15

CHAPITRE II. — **Les Facultés des Lettres et des Sciences en France et en Allemagne. — Étude de statistique du Personnel Enseignant**..... 18

Première section. — *Les Facultés des Lettres françaises et les Philosophische Fakultaeten d'Allemagne (Historisch-Philologische Abtheilung)*.. 18

I. — *Remarques préliminaires*..... 18

Allemagne 1904. — Tableau statistique du personnel enseignant des Facultés de Philosophie; section : *Philosophie, Histoire, Philologie*..... 30 et 31

France 1904. — Tableau statistique du personnel enseignant des Facultés des Lettres et écoles spéciales..... 32 et 33

II. — *Examen particulier*..... 34

1° Philosophie, pédagogie, sociologie..... 34

2° Psychologie expérimentale 34

3° Antiquités gréco-romaines 35

a) Philologie 35
b) Histoire ancienne 36
c) Archéologie classique 37

4° Histoire médiévale et moderne 38

5° et 6° Histoire de l'art 39

7° Géographie 41

8° Philologie moderne 42

a) Langue et littérature allemandes 42
b) Langue et littérature anglaises 43
c) Langues et littératures romanes 44

I. Langue et littérature françaises 44
II. Langues et littératures italiennes et espagnoles 45
III. Langue et littérature provençales 45
IV. Langue et littérature portugaises 46

d) Langues et littératures slaves 46

9° Sanskrit et linguistique comparée 47

Indianistes et indo-germanistes 47
Linguistique comparée 48
Philologie iranienne 48

10° Philologie orientale 49

a) Langues sémitiques 49
b) l'Extrême-Orient 50
c) l'Égyptologie 51
d) Philologie finno-ougrienne 51

11° Sciences d'État 51

12° Divers 53

Philologie celtique; archéologie préhistorique; antiquités mexicaines; phonétique générale et expérimentale; philologie byzantine 53

Deuxième section. — *Les Facultés des Sciences françaises et les Philosophische Fakultaeten d'Allemagne (Mathematisch-Physikalische Abtheilung)* 55

I. — *Remarques préliminaires*..... 55

1° Facultés et Écoles techniques..... 55

2° P. C. N. français et enseignement pharmaceutique allemand..... 55

3° *Landwirthschaft* et Économie agraire..... 56

Doubles emplois à Paris, et assimilations..... 56

Allemagne 1904. — Tableau statistique. — *Facultés de philosophie;* section des sciences mathématiques, physiques et naturelles; *personnel enseignant*.. 58 et 59

France 1904. — Tableau statistique. — *Facultés des Sciences et Écoles spéciales;* personnel enseignant. 60 et 61

II. — *Examen particulier*..... 62

1° et 2° Mathématiques et astronomie..... 62

3° Physique générale et appliquée..... 63

4° Chimie..... 64

5° Minéralogie, géologie, paléontologie..... 64
Géographie physique..... 65

6° Zoologie, anatomie comparée, physiologie comparée..... 66

7° Botanique et biologie végétale..... 67

8° Anthropologie et ethnographie..... 68

Paris..... 68
Province..... 68

CHAPITRE III. — **Les lacunes du personnel enseignant des Facultés des Lettres et de Droit de province** 70

CHAPITRE IV. — **Le Privat-Dozentisme** 88

Nos cahiers sont édités 99

Table de ce cahier 103

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille exemplaires de ce neuvième cahier et pour seize exemplaires sur whatman le mardi 9 janvier 1906.

Le gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie ERNEST PAYEN, 13, rue Pierre-Dupont. — 552

167.

C.

Il est impossible de suivre honnêtement le mouvement littéraire, le mouvement d'art, le mouvement politique et social si l'on n'est pas abonné aux *Cahiers de la Quinzaine.*

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. On recevra en spécimens six cahiers de la deuxième, de la troisième, de la quatrième, et de la cinquième série.*

Pour savoir [illegible] *i a paru dans les cinq premières séries des cahiers, 1900-1904, envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, même adresse; on recevra en retour le* catalogue analytique sommaire, 1900-1904, de nos cinq premières séries, *premier cahier de la sixième série, un très fort cahier de XII + 408 pages très denses, in-18 grand jésus, marqué cinq francs.*

Pour s'abonner à la septième série des cahiers, qui est la série en cours, envoyer en un mandat à M. André Bourgeois, même adresse, le prix de l'abonnement; on recevra les cahiers parus et de quinzaine en quinzaine, à leur date, les cahiers à paraître de cette septième série.

Voir à l'intérieur en fin de ce cahier les conditions et le prix de l'abonnement.

Nous mettons le présent cahier dans le commerce; neuvième cahier de la septième série; un cahier jaune de XXIV + 108 pages; in-18 grand jésus; nous le vendons deux francs.

10 7
DIXIÈME CAHIER DE LA SEPTIÈME SÉRIE

JÉROME ET JEAN THARAUD

les frères ennemis

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

139909
4 | 10 | 10

Nous avons publié dans nos éditions antérieures et dans nos cinq premières séries, 1900-1904, un si grand nombre de documents, de textes formant dossiers, de renseignements et de commentaires : — un si grand nombre de cahiers de lettres, — nouvelles, romans, drames, dialogues, poèmes et contes ; — un si grand nombre de cahiers d'histoire et de philosophie ; et ces documents, renseignements, textes, dossiers et commentaires, ces cahiers de lettres, d'histoire et de philosophie étaient si considérables que nous ne pouvons pas songer à en donner ici l'énoncé même le plus succinct ; pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, il suffit d'envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement ; on recevra en retour le catalogue analytique sommaire, *1900-1904, de nos cinq premières séries.*

Ce catalogue a été justement établi pour donner, autant qu'il se pouvait, une image en bref, un raccourci, une idée, abrégée, mais complète, de nos éditions antérieures et de nos cinq premières séries ; tout y est classé dans l'ordre ; il suffit de le lire pour trouver, à leur place, les références demandées.

Ce catalogue, in-18 grand jésus, forme un cahier très épais de XII+408 pages très denses, marqué cinq

francs ; ce cahier comptait comme premier cahier de la sixième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le 2 octobre 1904, comme premier cahier de la sixième série; toute personne qui jusqu'au 31 décembre 1905 s'abonnait rétrospectivement à la sixième série le recevait par le fait même de son abonnement, en tête de la série; nous l'envoyons contre un mandat de cinq francs à toute personne qui nous en fait la demande.

Pour amorcer tout travail que l'on aurait à commencer dans notre premier catalogue analytique sommaire, *consulter le* petit index alphabétique *provisoire que nous avons établi de ce* catalogue analytique sommaire.

Ce petit index alphabétique *provisoire, in-18 grand jésus, forme un cahier très maniable de XII + 60 pages très claires, marqué un franc; ce cahier comptait comme premier cahier de la septième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le premier octobre 1905, comme premier cahier de la septième série; toute personne qui s'abonne à la septième série, qui est la série en cours, le reçoit, par le fait même de son abonnement, en tête de la série; nous l'envoyons contre un mandat de un franc à toute personne qui nous en fait la demande.*

Pour la sixième série, année ouvrière 1904-1905, et en attendant que paraisse le catalogue analytique sommaire *de nos deuxièmes cinq séries, 1904-1909, on peut consulter, — provisoirement, — la petite* table analytique très sommaire *que nous avons publiée en fin de ce cahier* index.

à madame Sonia Darbell

DU MÊME AUTEUR

en vente à la librairie des cahiers

Pages du Catalogue analytique sommaire

Jérôme et Jean Tharaud, — *le Coltineur débile :* l'Échafaudage, la Merveille, sur les routes, la Détresse..... deux francs 1

— — *la Lumière :* le navire, le magicien, Timor, les ténèbres..... un franc 2

— — *Dingley*, l'illustre écrivain... un franc 140

— — *la légende de la Vierge,* dans le premier *Cahier de Noël;* cinq contes : du moine qui voulut voir Notre Dame; l'image; les trois roses de Notre Dame Sainte Marie; du cierge qui vint se poser sur la viole de Pierre de Syglar; du clerc qui priait Notre Dame pour sa luxure, un franc 196

Henri Lebeau, Jérôme et Jean Tharaud, — *Moines de l'Athos*..... deux francs 306

Jérôme et Jean Tharaud, — *les hobereaux,* — histoire vraie; — et trois annonces d'éditions chez Pelletan.. un franc 395

— — *Contes de la Vierge,* dans le deuxième *Cahier de Noël,* où sont les trente reproductions d'œuvres : Renaud lutte avec les mauvais anges; la Vierge aux colombes, — ou la Vierge ennemie d'orgueilleuse vertu; les trois ducats; la Vierge aux voleurs; la Vierge aux oiseaux; celui qui fit pleurer la rose; la jongleresse qui fut en danger d'être noyée; la statue de Dionysos ..... vingt francs

les frères ennemis

139909
4/10/16

LES FRÈRES ENNEMIS

Post tenebras lux

Messer Guido Moroni, banquier padouan, vint s'établir à Genève dans les premières années du seizième siècle. Sa femme étant morte en couches après avoir mis au monde un garçon, il emporta le nouveau-né hors des murs et ne dit à personne ce qu'il avait fait de l'enfant. A quelques mois de là, il épousait en secondes noces la fille d'un bourgeois de Fribourg, qui lui donna un autre garçon. Et cette fois encore, aussitôt que sa femme fut accouchée, il commanda de seller son cheval, et, son fils chaudement roulé dans son manteau, il sortit de la ville.

On imagine le désespoir de la jeune accouchée quand messer Guido revint à la maison sans ramener l'enfant. Elle pleura, gémit, accabla son mari de questions et de reproches. Le banquier, impassible, l'assura que son fils était en de bonnes mains et refusa de s'expliquer davantage.

Comme si d'avoir été dépossédée de son fils avait tari en elle la source de la vie, la femme du Padouan n'enfanta plus. Cependant le banquier faisait de fréquents voyages loin de Genève, et quand il rentrait à la maison, il ne manquait guère de dire :

— Barbe, j'ai vu votre fils : il est beau et gaillard. On ne peut voir plus bel enfant.

Avec une curiosité insatiable elle s'informait de la couleur de ses yeux, et s'il ressemblait à un enfant de Fribourg ou de Padoue.

— Il ressemble à un ange, répondait messer Guido.

Mais il remarquait non sans tristesse que jamais elle ne s'inquiétait du garçon qu'il avait eu de son premier lit.

Souvent elle suppliait son mari de l'emmener dans un de ses voyages ; il refusait toujours, alléguant

l'insécurité des routes, dangereuses même pour les postes du roi de France.

Or, un matin que Guido Moroni surveillait le harnachement de son cheval, il dit à sa femme :

— Barbe, vous aurez ce soir une grande joie.

A ces mots elle se réjouit grandement, car elle ne douta plus qu'elle allait voir son fils, et tout le reste du jour, elle occupa sa pensée et ses mains à préparer la chambre de l'enfant.

Messer Guido revint à la tombée de la nuit. Deux petits garçons l'accompagnaient. De quel regard Barbe Moroni les enveloppa tous les deux ! Lequel était son fils ? Ils ressemblaient l'un et l'autre au Padouan et on eût pu les croire nés de la même femme. Elle interrogea des yeux son mari, qui se contenta de sourire.

— Merci, dit-elle, d'avoir tenu votre promesse ; mais, je vous prie, lequel de ces beaux garçons est le mien ?

— Je m'étonne, répondit le banquier, que vous n'ayez pas encore deviné les raisons de ma conduite. Si je vous ai sevré de votre fils, ce n'est ni cruauté, ni fantaisie, mais plutôt prudence et bonté. Savez-

vous rien de plus triste qu'une enfance sans caresses ? Je n'ai pas voulu que le premier né de mes fils ignorât la douceur des baisers maternels. Donc, votre amour, s'il vous plaît, ne distinguera pas entre nos deux enfants. Ils sont, au même titre, vôtres.

Barbe Moroni resta quelques minutes sans voix :

— Ah ! s'écria-t-elle enfin, vous êtes barbare ! A sa naissance, vous m'avez enlevé mon fils. Je l'ai enfanté dans la douleur, et je n'en ai pas joui. Vous m'annoncez enfin que vous allez me le rendre ! Et vous me poussez deux inconnus dans les bras et vous me dites : « Choisis ! »

— Je ne vous dis pas « choisis ». Je vous demande de les aimer également tous les deux.

— Mon fils ! dites-moi quel est mon fils !

Elle avait saisi son mari par le col de son manteau et le suppliait âprement.

Le banquier lui prit les mains et répondit, du ton dont il discutait avec les marchands :

— Laissez ces cris, ma bonne. J'ai tenu plus que mon serment. J'avais promis de vous ramener un enfant. Je vous en ramène deux. De quoi vous plaignez-vous ?

Quelque temps, Barbe Moroni espéra que la voix du sang lui crierait celui qui était la chair de sa chair. Mais la nature fut muette. En vain, cherchait-elle une révélation dans les paroles, dans les yeux, dans les gestes des enfants. Un jour, elle croyait retrouver son regard dans celui de Jean-Baptiste ; un mouvement d'Ami lui donnait aussitôt une certitude contraire. C'est pourquoi la tendresse dont elle enveloppait les garçons était changeante et soudaine comme ses pensées. Elle ne cessait de tourmenter le Padouan pour qu'il lui livrât son secret, mais il restait impénétrable. Un temps, ses affaires périclitèrent ; il les rétablit par un excès de travail qui compromit sa santé ; Barbe mit à profit cette faiblesse et, s'asseyant, un soir, au chevet de son lit :

— Mon très bon, mon très doux seigneur, voici

déjà quatre ans passés que vous m'avez présenté nos garçons. Dieu vous bénisse pour la joie que vous me fîtes ! Je les chéris, sur mon âme, autant l'un que l'autre, et vous me rendrez cette justice que j'ai toujours partagé entre eux, par égale moitié, la brioche. Ne me ferez-vous pas enfin la grâce de me dire qui, de Jean-Baptiste ou d'Ami, est mon fils ? Je vous jure, par mon salut éternel, que je continuerai de ne pas les distinguer dans mon cœur.

Messer Guido arrêta sur sa femme son regard clairvoyant.

— Puisque vous ne vous lassez point, lui dit-il, de me tourmenter nuit et jour, vous allez être satisfaite.

A ce moment la porte s'ouvrit et Jean-Baptiste parut.

— Voici votre fils, dit messer Guido.

Elle se jeta sur l'enfant, le dévora de baisers. Comment n'avait-elle pas vu que Jean-Baptiste était sa vivante image ? N'avait-il pas ses dédains, ses colères muettes, cet amour natif des prières, des méditations et des choses de l'âme ? Ami était le fils

de l'étrangère ; il tenait de l'autre femme sa violence, sa légèreté, son goût des objets riches et brillants, cette sensualité italienne qui éclatait déjà dans ses yeux. Jean-Baptiste eut toute son âme, toutes ses pensées, tout son cœur.

En apparence, Barbe Moroni avait, pour les enfants, les mêmes soins ; un étranger aurait pu croire qu'elle ne distinguait pas entre eux, mais le banquier sentait une différence infinie dans les baisers qu'elle donnait à ses fils. Ami souffrit de ne plus être aimé ; c'était un tempérament câlin, dominé par les signes de Saturne et de Vénus ; il fut pareil à une fleur qui se replie quand vient la nuit. L'antipathie instinctive qui divisait les deux frères fut accrue chez l'un par l'orgueil d'être le plus aimé, chez l'autre par la jalousie et la déception, tellement que le Padouan ne put supporter plus longtemps l'injustice de sa femme.

— Vous vouliez connaître votre enfant, lui dit-il, j'ai fait une épreuve. Elle ne vous a pas été favorable. Quand vous me suppliiez si ardemment, l'autre soir, de vous nommer votre fils, nous avons entendu des pas dans le couloir et je me suis dit

en moi-même : « Quel que soit l'enfant qui vienne ouvrir la porte, je dirai : Cet enfant est le vôtre. Or ce fut Jean-Baptiste qui ouvrit la porte et je vous dis : « Voici votre fils. » Mais la vérité vraie, vous ne la connaissez pas.

Barbe baissa la tête et pleura. Elle se reprit à chérir Ami avec une passion d'autant plus vive qu'en lui dérobant, un temps, sa tendresse, elle redoutait de s'être volée. Cependant, en dépit de l'équité des baisers maternels les enfants continuèrent de se détester et, à mesure qu'ils grandissaient, leurs instincts contraires se fortifiaient de raisons précises de haine.

Ils vivaient librement dans les rues d'une Genève joyeuse, libertine et guerrière. C'était le temps où surgissaient dans la ville les premiers Annonciateurs de la Réforme, gais et hardis messagers. Charme de tous les printemps ! Aube de la liberté ! Saint affranchissement de l'âme ! Enivrement spirituel qui se confondait chez les fils du Padouan avec l'ivresse de leur jeunesse ! Ils furent les premiers fidèles de ce Froment qui avait jeté cet appel sur les murs de Genève :

« Il est venu homme en cette ville, qui veut enseigner à lire en français, dans un mois, à tous ceux et celles qui voudront venir, petits et grands, hommes et femmes, même à ceux qui jamais ne furent en école ; et si, dans le dit mois ne savent lire et écrire, ne demande rien de sa peine. Lequel ils trouveront en la grande salle de Boyttet, près du Molard, à

l'enseigne de la Croix d'or. Et si guérit beaucoup de maladies pour rien. »

Affections de l'âme et non du corps, que guérissait Froment, avec le seul baume du pur Évangile. Et il n'ouvrait d'autre livre que le livre de son cœur. Homme brave et bon compagnon, prêcheur clandestin qu'abrita longtemps la discrétion des foyers domestiques ! Prêcheur de cheminée ! Un jour vint où les maisons furent trop étroites pour enfermer l'âme de Froment ; elle se répandit par les rues et les carrefours, et l'on n'entendit plus dans Genève que les cris des prêtres et des femmes enragés contre le prêcheur d'idées nouvelles : « Au Rhône ! Au Rhône ! Tue ! Tue ! » Fuite des Luthériens entre les échoppes où les chanoines vendaient des indulgences et logeaient leurs mules ; abri précaire du ghetto ! Triste hospitalité du quartier des belles filles, — asile peu sûr, car des Madeleines impénitentes y retenaient toujours dans leurs bras quelques chanoines si blessés de Vénus qu'ils semblaient proprement revenus de la guerre. Courses nocturnes sur le lac ! Rude accueil des montagnes !

Ami, tantôt faisait le guet, tantôt servait de guide,

tantôt tenait la rame. Un amour ingénu des coups, plus que des sermons, l'engageait dans la suite du nouveau prophète ; il était tour à tour le lac voluptueux ou le Rhône héroïque ; il avait la gaieté batailleuse de Genève, la ville des seigneurs et des riches marchands, des filles et des auberges, la Vierge folle de son corps.

Son frère demeurait dans sa chambre, lisant les Écritures et prêchant les serviteurs à qui son humeur triste inspirait un étonnement mêlé de crainte.

Barbe Moroni leur partageait son cœur.

Or, les gens de Genève inclinaient chaque jour plus à l'Évangile et, cette année-là, on proclama à son de trompe une grande dispute théologique, devant la Seigneurie, entre Papistes et Luthériens. Au cœur même de la Cathédrale, les prédicants soutinrent que la messe ne servait pas au salut, que c'était idolâtrie d'adorer les images et autres inventions humaines, que les saints ne sont pas nos avocats, que les traditions papales étaient pernicieuses, que le salut ne se vend pas, mais que le sang du Christ avait assez coulé pour racheter tous les péchés du monde et que Dieu, notre père céleste, promettait à chacun le pardon de ses fautes, sous la condition d'une foi sincère.

Les prêtres dirent qu'ils ne savaient rien répondre, mais qu'ils étaient simples, qu'ils avaient accoutumé de vivre comme leurs pères leur avaient appris, et

qu'ils croyaient fermement que le précieux corps de Jésus-Christ, en chair et en os, était en l'hostie autant que dans le ventre de la bienheureuse Vierge Marie et sur l'arbre de la vraie Croix ; ils suppliaient qu'on les laissât vivre dans le service où ils avaient été ci-devant, et, s'ils avaient commis des fautes, ils en demandaient pardon à Dieu.

Alors tout le monde s'écria :

— Ce sont consciences de renard qui se confessent d'avoir abattu la rosée avec la queue en passant parmi les prés, mais non pas d'avoir mangé la volaille du pauvre homme !

Les prêtres restèrent confondus. Les enfants eux-mêmes les huaient ! Ami menait le branle. Ce fut un beau massacre. On déniche les Christs, les Vierges et les Saints. N'est-il pas écrit dans la Loi : « Tu mettras bas les idoles par toute la terre » ! Mille supercheries papistes imaginées depuis des siècles furent dévoilées en une heure. Le crâne de saint Pierre n'était qu'une pierre ponce ; la voix de saint Pantaléon, un courant d'air dans un tuyau de grès ; on découvrit dans les sacristies les écrevisses que le bedeau lâchait, la nuit, par l'église, des chandelettes

allumées sur leur dos, pour faire accroire aux gens simples que les âmes du purgatoire venaient réclamer des messes. Ami enlève au tabernacle les hosties consacrées, et les jetant à son chien Barbet : « Si ce sont vrais dieux, elles ne se laisseront pas manger par mon chien ! » Les dalles des tombes furent descellées : on les donna aux lavandières, et les trois pierres d'autel furent réservées, pour son gibet, à Monsieur le bourreau.

On remit les églises aux prêcheurs. Les offices de Rome ne se déroulèrent plus dans leur pompe dorée. Des murs nus, une grande ombre, une foule en deuil, quelques flambeaux, un homme dans une chaire... Ce fut l'Église réformée.

Les prêtres et les moines furent chassés de la ville ; les nonnes les suivirent, accompagnées jusqu'aux portes par les Syndics et les Seigneurs qui les menèrent à leur bras, comme des épousées.

Seule, de toutes les religieuses de Genève, Marion de Penneroz, fille d'un petit seigneur savoisien, voulut demeurer dans la ville. On la crut conquise au culte nouveau; mais les pieuses personnes qui s'intéressaient à son âme furent bientôt désabusées. Ayant été trois mois la maîtresse du Prince-Évêque, elle était initiée à toutes les délicatesses de la volupté. Pourtant elle n'avait encore jamais aimé. Quand la destinée fit passer Ami sur son chemin, elle frémissait comme une fleur qui guette le pollen dans le vent. Il la rencontra dans une compagnie de jeunes hommes et de femmes. Aussitôt éclatèrent les bourgeons de la forêt endormie de son cœur.

Les trompettes et le tambour purent sonner et battre, la nuit, appelant les citoyens aux remparts, quand Ami tint Marion dans ses bras, il oublia

les querelles des églises, les dangers de la patrie, la défense de la liberté.

Or, un soir que, penché sur elle, il cherchait dans les yeux de sa maîtresse le mystère que les femmes ne livrent jamais, sans doute parce qu'elles ne le possèdent pas, un homme entrait dans la ville, fuyant les bûchers de France. Calvin allait à Bâle. Il s'arrêta à Genève pour y dormir une nuit. Il y demeura sa vie. Dans son manteau de fugitif, il cachait les rêves des Flandres maussades, les colères de l'Allemagne, la logique des juristes de France, une morale sans grâce, une foi nouvelle, un monde soumis à la fatalité, un dieu inflexible et dont on ne comprenait pas la justice.

Genève était la ville des danses, le soir, devant les portes, des chansons, des auberges, des brocarts, des soies, des draps d'or, une foire, une fête continuelle, — embarquements sur le lac, festins aux flambeaux, innombrables filles de joie, Cythère sur la route des marchands italiens, allemands, français, flamands, turcs, arabes, qui s'y rencontraient pour le commerce et l'amour. Sous la main décharnée du Picard, elle devint un séminaire de martyrs, le

cœur des églises réformées. Dans ces sublimités, elle oublia la joie de vivre et la grâce. Le visage qu'elle penche sur les eaux vives de son lac perdit le sourire. Par ordre de la Seigneurie, interdites les chansons et les danses lugubres et vaines, les draps magnifiques tissés de péchés, les chausses chapelées, les modes absurdes et charmantes ; fermés au bourgeois de Genève, l'*Écu d'argent*, la *Cloche renversée*, la *Table ronde*, le *Flacon d'or*, l'*Aigle noir*, l'*Échiquier*, le *Mouton blanc*, la *Sardoine*, le *Vairgris*, la *Renarde*, la *Sirène d'écume*, nobles auberges, tavernes chères aux francs buveurs ; espionnées les boutiques des apothicaires, rendez-vous des oisifs, des politiciens et des gourmets autour des oublies au musc, des flacons d'hydromel et d'hypocras ; déchue de sa royauté, plus vieille que celle du roi de France, la *Regina majoris ordinis civitatis genevensis*, préfète du quartier des filles. Trois cents ribaudes furent expulsées, en un jour, de la ville. Huit traits de corde pour tout bourgeois qui vivrait en concubinage. Les rues, où ne passaient que des gens vêtus de noir, résonnaient du chant des psaumes, des tambourins et des trompettes.

Genève attendait, à toute heure, l'assaut des puissances papistes. Mais Dieu faisait le guet.

Jean-Baptiste aimait cet homme toujours mourant, cette ombre de corps, ce jardinier mystique qui greffait sur les âmes les roses du sacrifice. Il respirait dans sa doctrine des souffles venus du Nord, les fleurs desséchées de la discipline intérieure et Calvin lui dispensait en retour cette tendresse ardente et glacée qu'il réservait à ses disciples, — graine mystique qu'il semait à tous les vents du monde pour la propagation de sa foi, et d'où levaient des moissons.

Mais son frère exécrait dans le dur régent de sa patrie l'homme qui aurait tenaillé les seins même de Vénus. La nuit, avec de gais compagnons impatients de la tyrannie, il courait les rues, rossant quelqu'un de ces Français dont la religion fanatique corrompait la gaie tradition de Genève; il lui tirait la cape des épaules ou bien, dans la ruelle déserte qu'éclairait la pâle lueur de la lampe de Calvin, il chantait :

Vers toi, Marion, mon cœur monte!

en dérision du psaume de Marot :

Vers toi, mon Dieu, mon cœur monte!

Sa mère redoutait pour lui les châtiments que la Seigneurie réservait aux libertins.

Le conseiller Pierre Ameau avait dû faire amende honorable devant la maison de ville, à genoux, tête nue, une torche au poing, et confesser à claire et haute voix que, contre Dieu, vérité et raison, il avait soutenu que maître Jean Calvin, ministre de l'Église de Genève, annonçait une fausse doctrine en la dite ville, qu'il en criait merci à messeigneurs de la justice, de même qu'au dit sieur Calvin. Un autre familier d'Ami, accusé d'avoir écrit un livre plein d'exécrable malice où il traitait Moïse de sorcier, David, les Prophètes et les Apôtres de séducteurs, eut la tête lancée de dessus les épaules au lieu dit du *Champel*, et son corps fut cloué à la porte Baudet, la tête entre les jambes.

Jean-Baptiste reprochait à son frère de damner son âme avec une femme doublement maudite, courtisane et papiste, mais l'autre répondait :

— Tu as trop écouté maître Calvin. Il y a des paroles qui consument. Tes oreilles sont fermées au plus beau chant de la vie ; tu ne peux pas entendre la musique de mon cœur.

Or il arriva que le jour de Pâques, lorsque dans Saint-Pierre Ami s'approcha pour la communion, Calvin lui refusa la Cène comme à un impie et un luxurieux. Abandonné de Dieu, Ami courut chez sa maîtresse.

La nuit tombait sur eux, étoilée comme leur cœur. Saint-Pierre, accroupi dans le troupeau des maisons brunes, pareil à un berger enveloppé d'une mante usée par les pluies, les couvrait de son ombre, et ils se serraient l'un contre l'autre, les lèvres jointes et les membres mêlés.

Le lendemain, cinquante filles demeurées dans Genève furent chassées de la ville. Elles restèrent exposées deux heures sur la place du Bourg du Four, en chemise, mitrées, le bras levé, le poing lié au barreau d'une échelle. Au milieu des ribaudes, Ami reconnut sa maîtresse : tout le sang de sa vie reflua

dans son cœur. Elle avait la tête tournée vers lui et semblait le voir ; son corps se tourmentait sur l'échelle : rage, humiliation, désir de cacher aux regards de cette foule hypocrite une beauté réservée à un seul. Les petites gens de Saint-Gervais, des corroyeurs, des bateliers, se ruèrent sur le guet ; Ami s'élança à la rescousse. On les dispersa dans les ruelles de la Fusterie. Ils se rallièrent, revinrent à l'assaut ; les filles n'étaient déjà plus sur la place ; les hallebardiers les poussaient vers la porte Baudet. Ami courut après sa maîtresse. Quand il arriva au rempart, la herse s'était levée sur la dernière ribaude.

Pour voir encore une fois Marion, il monta dans la tour de Saint-Pierre, jusqu'à la chambre vide des cloches. Au loin, les exilées s'égrenaient sur la route, vers la frontière de France. Il cherchait en vain à distinguer parmi elles un corps qu'il connaissait si bien. Le jour n'était plus retenu que par des anneaux de rubis et d'émeraude aux aiguilles des glaciers ; la nuit et la douleur engourdissaient son courage, et il lui semblait qu'une rose s'effeuillait dans son cœur.

Soudain le chant d'un psaume monta vers lui. Ils chantaient, les bourreaux de Marion ! Ivre de fureur, il dégringola l'escalier de la tour. Dans l'église, qui s'était emplie de fidèles pour le prêche du soir, Calvin, malade, commençait à parler. Jean-Baptiste l'écoutait, assis à ses pieds. Ami fonça sur le dominateur de Genève et, tirant l'épée :

— Scribe et pharisien hypocrite, sépulcre blanchi...

Il n'en dit pas plus long. Son frère, d'un coup d'épée dans la gorge, l'étendit sur les dalles.

Dans la nuit, le meurtrier frappait à la porte de Calvin. Le maître et le disciple se regardèrent longtemps en silence.

— Où vas-tu ? demanda Calvin.

Jean-Baptiste cita les champs les plus féconds de martyrs : la France, la Hollande, l'Écosse. Calvin attira la tête de son disciple sur sa houppelande fourrée ; Jean-Baptiste sentit sur ses joues la caresse de cette barbe qui se tordait au menton de Calvin comme une flamme.

La même nuit, il sortait de Genève par cette porte Baudet où étaient passées les ribaudes.

Il partait seul, sans manteau, sans argent, sans bâton, avec, pour tout réconfort, l'Évangile et les psaumes.

Il serait vain de rapporter ici la douleur de Barbe Moroni quand on lui ramena un corps inanimé et qu'on lui apprit le nom du meurtrier. Du mort ou du vivant, lequel avait-elle porté? Mais lorsque le Padouan voulut lui révéler son secret, elle refusa de l'entendre, disant :

— Je veux bien pleurer, mais je ne veux pas haïr!...

Jean-Baptiste fut l'apôtre des Cévennes désolées. La prière qui monta vers Dieu des landes cévenoles et des bois de châtaigniers, les psaumes de Marot furent appris sur ses lèvres. Il était le sel, l'esprit vivifiant de cette terre, le feu qui court, la nuit, dans les campagnes désertes, la voix qui murmurait aux oreilles des bergers dans le vent :

A toi, mon Dieu, mon cœur monte !

Toujours fuyant devant les gens du roi de France, les pâtres le cachaient dans leurs huttes, les charbonniers dans leurs ventes, les paysans dans leurs étables.

Un soir, les archers du Roi entourèrent la ferme qui lui donnait asile; il put s'enfuir dans un champ d'avoine, et, un moment, il se crut sauvé; mais un oiseau, voyant une proie dans cet homme immobile, le dénonça aux archers en traçant dans l'air, au-

dessus de sa tête, des cercles d'un vol étouffé. Ils entrèrent dans le champ : on le prit au gîte, comme un lièvre, le hardi Annonciateur de la parole de Dieu !

Guido Moroni et sa femme ignoraient le destin de leur fils. Le jour de Noël, ils se rendirent au prêche dans Saint-Pierre. Calvin, les joues creusées de rides, la bouche amère, le front et les tempes serrés dans sa calotte noire, lisait, de sa voix toujours puissante, les nouvelles qui lui étaient parvenues de ses églises : énumération monotone de martyres, — langues arrachées, pendaisons, membres roués, bûchers, femmes enterrées vives. Puis il se tut. On crut qu'il avait épuisé le martyrologe; un soupir sortit de toutes les poitrines; mais après un long accès de toux il reprit sa lecture et il raconta le supplice de Jean-Baptiste Moroni, brûlé vif aux Cévennes.

Dans les derniers rangs des fidèles, une femme poussa un cri. Une sombre terreur saisit la foule assemblée. Alors une voix s'élança :

A toi, mon Dieu, mon cœur monte !

Et l'église, soulevée, bondit au ciel sur ce chant sublime.

Quand Guido et Barbe Moroni furent rentrés dans leur maison vide, le Padouan dit à sa femme :

— C'est trop de deux enfants à pleurer; au moins vais-je vous dire lequel était le vôtre...

Barbe Moroni lui prit les mains :

— Gardez votre secret, dit-elle, ils ne sont plus qu'une flamme dans mon cœur.

ÉDITIONS D'ART ÉDOUARD PELLETAN
125, boulevard Saint-Germain, Paris

Vient de paraître :

JÉROME ET JEAN THARAUD

L'AMI DE L'ORDRE

ÉPISODE DE LA COMMUNE

ÉDITION ORIGINALE

15 COMPOSITIONS DE D. VIERGE

GRAVÉES PAR EUGÈNE FROMENT

In-4° & in-8°, imprimé par Lahure, tirage à la presse à bras, limité à 225 exemplaires numérotés

IN-4°, TEXTE RÉIMPOSÉ

Deux exemplaires, — N°s 1 et 2, — sur whatman, contenant l'un tous les dessins originaux ; l'autre un dessin original sur chacun des faux titres, plus une double suite d'épreuves d'artiste.

12 exemplaires, — de 3 à 14, — sur japon ancien, contenant une collection d'épreuves d'artiste de toutes les gravures, sur chine, au prix *net* de ..... 350 francs

IN-8° JÉSUS

25 exemplaires, — de 15 à 39, — sur chine, au prix *net* de ..... 200 francs

186 exemplaires, — de 40 à 225, — sur vélin à la cuve des papeteries du Marais, filigrané ΚΤΗΜΑ ΕΣ ΑΕΙ, au prix de ..... 60 francs

Il sera tiré en outre :

5 collections d'épreuves d'artiste signées, sur japon, au prix *net* de ..... 125 francs

10 collections d'épreuves d'artiste signées, sur chine, au prix *net* de ..... 100 francs

En outre, Jérôme et Jean Tharaud collaborent assez régulièrement, chez Pelletan, à l'*Almanach du Bibliophile.*

Paraît en outre régulièrement chez Pelletan, et en vente à la *librairie des cahiers,* sa

Bibliothèque sociale et philosophique

à soixante centimes

Volumes parus :

CAMILLE MONIER. — Résumé de Sociologie.
ÉMILE CORRA. — La Philosophie positive.
— Les Devoirs naturels de l'homme.
— La Morale sociale.
ANATOLE FRANCE. — L'Église et la République.
— Pour le Prolétariat, 2 volumes.
P. GRIMANELLI. — La Femme et le Positivisme.

Pour paraître successivement :

ANATOLE FRANCE. — L'Impérialisme.
ÉMILE CORRA. — L'Éducation positive.
— L'Humanité.
— La Religion.
— La République occidentale.
— La Patrie.
CAMILLE MONIER. — Exposé populaire du Positivisme.
DESCARTES. — Discours de la Méthode.
D'HOLBACH. — Catéchisme de la Nature.
AUGUSTE COMTE. — Discours sur l'Esprit Positif.
Dr PAUL DUBUISSON. — La Morale théorique.
FRÉDÉRIC HARRISON. — Herbert Spencer.

Chaque volume, *net*..... 0 franc 60

Il est tiré, de chaque ouvrage, quelques exemplaires réimposés et numérotés, sur papier de Hollande.

CAHIERS DE LA QUINZAINE, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement.

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires ; la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration ; ces fonctions demeurent libres.

Nos Cahiers paraissent par séries ; une série paraît dans le temps d'une année scolaire, d'une année ouvrière, d'octobre-novembre à juin-juillet ; l'abonnement se prend pour une série.

On peut souscrire cet abonnement à tout moment de l'année, mais l'abonnement ainsi souscrit est, de droit, valable pour la série en cours, et pour toute cette série.

Prix de l'abonnement, *pour chaque série annuelle pendant le cours de cette série :*

Abonnement ordinaire.....	Paris, départements, Alsace-Lorraine, Algérie, Tunisie....	**vingt francs**
	Autres pays de l'Union postale universelle.....	**vingt-cinq francs**
Abonnement sur whatman...		**cent francs** pour tous pays

Les exemplaires sur whatman, tirage non réimposé, sont numérotés à la presse et imprimés au nom du souscripteur ; le tirage à part sur whatman a commencé de fonctionner au premier janvier 1906 ; les inscriptions pour cet abonnement particulier sont reçues en tout temps et reçoivent un numéro d'ordre déterminé automatiquement par le rang même qu'elles occupent dans l'ordre de l'arrivée, les numéros les plus bas venant naturellement aux inscriptions les plus anciennes ; c'est ce numéro d'inscription qui devient automatiquement le numéro du tirage réservé à chacun des souscripteurs ; l'édition sur whatman est strictement limitée au nombre d'exemplaires souscrit à chaque instant.

Pour tout changement d'adresse envoyer soixante centimes, quatre timbres de quinze centimes.

Nous engageons nos abonnés de certains pays à nous demander un abonnement recommandé ; *tous les cahiers de l'abonnement recommandé sont empaquetés à part et* recommandés *à la poste ; la recommandation postale comportant une transmission de signature, garantit le destinataire contre certains abus ; pour cette recommandation, pour tous pays, en sus,* cinq *francs.*

Automatiquement et sans augmentation de prix les exemplaires sur whatman sont tous recommandés et envoyés aux souscripteurs dans des enveloppes-sacs.

L'abonnement ordinaire cesse de fonctionner pour chaque série au plus tard le 31 décembre qui suit l'achèvement de cette série ; ainsi du premier octobre au 31 décembre 1905 on pouvait encore avoir pour vingt francs les dix-sept cahiers de cette sixième série complète.

A partir du premier janvier qui suit l'achèvement d'une série, le prix de cette série est porté au moins au total des prix marqués ; ainsi à dater du premier janvier 1906 la sixième série complète se vend soixante-treize francs.

Adresser à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement, toute la correspondance sans aucune exception. N'oublier pas d'indiquer dans la correspondance le numéro de l'abonnement, comme il est inscrit sur l'étiquette, avant le nom. Nous ne répondons pas des manuscrits qui nous sont envoyés ; nous n'accordons aucun tour de faveur pour la lecture des manuscrits ; nous ne lisons les manuscrits qu'à mesure que nous en avons besoin ; les œuvres que nous publions appartiennent aux cahiers, du seul fait de cette publication, en toute propriété littéraire, sans aucune réserve, et sans autre signification ni contrat ; les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

CAHIERS DE LA QUINZAINE

Si j'avais quelque souci de ma réputation littéraire, je me garderais de mettre de ma prose après un conte des Tharaud. Mais je n'ai aucun souci de ma réputation littéraire.

Il faut d'ailleurs que je me dévoue. Les contes et nouvelles ont toujours, par leur nature même, une certaine incompatibilité de voisinage. Mais les contes et les nouvelles de Tharaud ont une sorte de force brève et de brièveté forte telle qu'elle ne supporte absolument plus aucun voisinage. Ou plutôt c'est le voisinage qui ne la supporte pas. Parce qu'elle est mortelle pour ce voisinage. Toute prose paraît faible et plate ou plutôt devient réellement faible et plate après la prose de ces contes.

Ces contes et nouvelles sont même si marqués, ils ont chacun une force brève, une brièveté forte si personnelle et si originale qu'ils ne peuvent pas même voisiner entre eux. *L'une fait tort à l'autre,* et je préviens les éditeurs futurs qu'il serait extrêmement difficile de faire avec les Tharaud un volume de *trois contes.* Ces contes-ci ont chacun une personnalité, une originalité si

marquée, si impérieuse, qu'elle n'admet pas même le partage, avec nulle autre, du papier du même volume, qu'ils ne peuvent coucher ensemble sur le papier du même volume.

Il faut donc se résoudre à n'en mettre qu'un dans un cahier et à lui donner le titre et le commandement suprême du cahier. Mais comme il est vrai d'autre part que cette force est brève, et comme il faut pourtant qu'un cahier ait un certain nombre de pages, pour qu'il fasse un dos chez le brocheur, pour qu'on puisse avoir imprimé un titre sur ce dos, en un mot pour que le cahier ait un peu de main, je me vois contraint de publier de la prose française après ce conte de Tharaud, et comme il ne faut jamais sacrifier personne, que soi, je ne vois guère à mettre ici que de la prose, ordinaire, de gérant. C'est ce qu'il y a de plus prudent aussi, car entre de la prose littéraire et de la prose littéraire une comparaison s'établirait forcément, qui serait désastreuse pour la deuxième. Tandis qu'il ne peut s'établir aucune comparaison entre de la prose littéraire et de la prose de gérant, ni par suite se produire aucun désastre pour le gérant. Comme réserve dernière, et pour ne point avoir à sauter une cascade trop brutale, par simple mesure d'hygiène intellectuelle ne pas lire le même jour le conte qui précède, et les gérances qui suivent. De même qu'il faut avoir une automobile ou aller à pied, comme je fais, de même il faut écrire comme Tharaud, ou écrire à pied. Nul n'aurait jamais la cruauté de faire quelque reproche littéraire que ce soit à un pauvre gérant qui fait honnêtement et petitement son métier de quinzenier. Ceux qui écrivent mal, ce sont les perpétuels hommes de talent, les taximètres.

Nos abonnés ont reçu, tous et sans aucune exception, sous leur étiquette même des cahiers, l'annonce de l'*Union pour la vérité*, association déclarée, *siège social:* 6, impasse Ronsin, 152, rue de Vaugirard, *Paris,* quinzième arrondissement. Plusieurs m'ont écrit pour me demander quelques renseignements, et, très amicalement, ce que cela signifiait.

Pour les renseignements proprement dits, je renvoie au *Secrétaire* de l'*Union,* comme le porte ce petit bulletin d'annonce lui-même.

Cela signifie que nous avons d'excellentes relations confraternelles avec notre collaborateur M. Paul Desjardins. Et ayant ces excellentes relations confraternelles, nous avons avec lui fait un échange amical : *nous avons échangé nos abonnés.* On nous pardonnera ce rétablissement de l'ancien esclavage. Et autant que nous on s'en réjouira. M. Paul Desjardins n'a jamais cessé de faire à ces cahiers dans son milieu, dans l'ancienne *Union pour l'action morale,* dans les publications de cette *Union,* il ne cessera point de faire à nos cahiers, dans cette nouvelle *Union,* dans les *publications* de cette *Union* nouvelle, une publicité légitime. Et nous aussi nous ne cesserons point de faire à tout ce travail, à tout cet effort, une publicité confraternelle, sous la forme la plus simple, qui était de lui remettre un jeu d'envoi de nos cahiers, un jeu d'étiquettes complet.

Nos abonnés se réjouiront avec nous que nos relations confraternelles avec tous nos confrères soient nées et demeurent excellentes. Autant qu'il dépendra de nous, elles continueront telles. Je lis dans ce petit bulletin bleu d'annonce que cette nouvelle *Union* éditera des *publications non périodiques* et une *correspondance*

régulière imprimée. J'en suis très heureux et ne m'en effraye aucunement. On n'a jamais eu ici, on n'a jamais eu dans ces cahiers l'idée mesquine de quelque concurrence.

D'une manière générale on se réjouira que nos relations confraternelles avec tous nos confrères soient aussi excellentes. On y verra une preuve que nous n'avons jamais été, comme un certain nombre de nos anciens camarades, normaliens politiques et politiciens parlementaires, voulaient le faire croire, un être insociable et une institution condamnée.

Nous recommencerons cet échange d'abonnements aussi souvent qu'il se présentera des occasions honnêtes; nous demandons à nos abonnés de donner audience, de vouloir bien faire le meilleur accueil à ces sortes de communications.

Romain Rolland. — *Jean-Christophe.* — Notre vieil abonné M. Gabriel Monod veut bien me demander pourquoi les deux premiers *Jean-Christophe, l'aube* et *le matin,* qui valaient deux francs l'un dans l'édition des cahiers, qui en est la première édition, valent aujourd'hui et sont marqués trois francs cinquante. Dans cette même édition. Mon cher maître, ils vaudront beaucoup plus quand ils seront définitivement en voie d'épuisement. Et ils vaudront un prix infini, révérence garder et mathématiquement parlant, quand ils seront définitivement épuisés, en langage ordinaire quand il n'y en aura plus, en mathématique langage quand il y en aura zéro.

M. Gabriel Monod, dont je m'honore d'être un ancien élève dans l'ancienne école normale, était, je pense, un

de ces anciens abonnés qui se sont un peu demandé quelquefois si j'avais bien les qualités requises d'un administrateur; l'événement les a rassurés; ma réponse aujourd'hui achèvera de le rassurer. Je serais un mauvais gérant, je conduirais mal cette gérance et la gestion de ces cahiers dont j'ai la charge et la responsabilité si je négligeais pour eux cette plus-value commerciale régulière que donne en matière d'édition l'épuisement même ou la simple menace de l'épuisement. Tout ce que l'on peut nous demander et tout ce que nous rendons en effet, c'est de ne pas spéculer sur l'épuisement de nos collections. Et en effet nous ne nous livrons à aucune spéculation aucune. Quand une série vient en voie d'épuisement nous la portons au prix global de cent francs. Quel que soit ensuite le degré de l'épuisement, et quand même il menacerait de devenir total, et quand même il devient total, et quand même il a été total et qu'ensuite par quelque hasard nous pouvons reconstituer une série ou qu'il nous en revient, une, par quelque fortune, même alors nous maintenons à la même somme de cent francs le prix d'épuisement de cette série, nous n'élevons jamais au-dessus de cette somme ce prix d'épuisement, qui devient ainsi comme un prix *maximum* et un prix fixe d'épuisement; nous ne profitons jamais des circonstances d'épuisement pour spéculer, pour jouer avec les prix, sur les prix de nos séries. Nous ne jouons pas davantage avec les prix de nos exemplaires. Pareillement en effet nous n'avons jamais élevé au delà de douze, de huit, de seize, et peut-être de vingt francs, le prix marqué d'épuisement des exemplaires qui nous venaient en épuisement, quel que fût le degré de cet épuisement.

Sous cette réserve, sous cette seule réserve que nous ne jouons pas à la Bourse, que nous ne spéculons pas, — et encore je ne sais pas jusqu'où nous n'en aurions pas le droit, — et peut-être le devoir, — mais il est bien difficile de se débarrasser de tous les scrupules, et de tous les préjugés, — et d'être conséquent avec soi-même, avec ses principes, avec ses méthodes, — sous cette seule réserve que nous ne faisons jamais de spéculations sur les prix d'épuisement des cahiers et des séries qui viendraient à épuisement, sous cette seule réserve je maintiens qu'il est évident que je serais un mauvais mandataire, un mauvais administrateur, un mauvais gérant, que je trahirais administrativement ces cahiers et que littéralement je les dépouillerais si artificiellement je négligeais de considérer, d'évaluer, de faire entrer en ligne de compte cette plus-value commerciale, naturelle, régulière, normale qu'apporte aux éditions sérieuses le vieillissement, la rareté, la menace de l'épuisement, l'épuisement.

J'ai dit une fois pour toutes, et j'ai commencé d'expliquer un peu, mais je me réserve d'expliquer aussitôt que je le pourrai aussi profondément que je le pourrai que nous ne pouvons pas, que nulle entreprise, que nulle institution communiste ne peut être forcée de se tenir au moins au niveau des prix courants par l'extrémité où elle donne, où elle paie, et se forcer à se tenir au-dessous des prix courants par l'extrémité où elle reçoit, où elle vend. Cette question s'était posée particulièrement pour nos *éditions sur whatman* et notamment pour nos *abonnements sur whatman*. Elle se pose particulièrement pour le prix de vente particulier que nous avons nommé *prix d'épuisement* de ceux de nos

exemplaires et de celles de nos séries qui viennent à épuisement. Elle se pose généralement pour toutes les opérations de vente et d'achat que nous faisons, nous. Elle se pose généralement et totalement et universellement et sans aucune exception pour toutes les entreprises et toutes les institutions, pour tous les achats et pour toutes les ventes, pour toutes les opérations d'achat et de vente, pour toutes les opérations économiques non seulement de toutes les entreprises et de toutes les institutions, mais de toutes les vies. Elle se pose par conséquent pour toutes les minutes de toutes les vies. Nul n'y peut échapper un seul instant. Et ceux qui font semblant d'y avoir échappé, ceux qui n'y pensent pas ou font semblant de n'y penser pas, hypocrites ou imprudents, comédiens ou étourneaux, faux-semblants ou faux-pensants, avantageux des deux ordres, joueurs ou étourdis, ceux qui font semblant d'y avoir ainsi échappé sont en réalité ceux qui préliminairement, en principe, et par définition, ceux qui y sont le plus irrévocablement asservis.

Et ce sont aussi ceux qui plus ou moins délibérément rejettent sur les épaules des autres leur part individuelle, leur part d'homme du commun fardeau.

Comme je regrette, moi le premier, comme je regrette que tant de manifestations, que tant d'agitations tumultueuses nous détournent sans cesse de commencer tant d'importantes et même de capitales études. Pour moi je suis assuré que rien ne serait aussi utile, que rien n'est aussi important, aussi capital en économie que l'étude économique poussée aussi profondément que nous le pourrions d'une situation familière, prochaine, d'un

budget familial, d'un budget d'institution privée, bien connue, familiale et familière, analysé sincèrement, entièrement, sans aucun masque et sans aucune cache, ni aucun détournement et sans aucun mensonge et sans aucune fiction.

Le jour où l'on voudra obtenir quelque éclaircissement de réalité dans les inextricables matières politiques, économiques et sociales, ce n'est point en manipulant fiévreusement et sans fin des statistiques frelatées, fausses, officielles, inépuisables, que l'on aboutira jamais à quelque aboutissement, mais c'est en prenant quelques faits très simples, comme d'acheter deux sous de pommes de terre frites, et en essayant de les pénétrer d'intuitions de plus en plus profondes.

Je suis assuré qu'en prenant comme exemple, comme exemplaire et comme point de départ une opération aussi simple que d'acheter deux sous de pommes de terre frites et en se proposant de la décomposer en ses éléments économiques, de la pénétrer par des intuitions successives que l'on essayerait de faire de plus en plus approfondies, alors on obtiendrait des résultats.

Mais seulement alors.

Car il est parfaitement évident que nos grands docteurs, avec leurs statistiques, ne savent rien.

Prendre par exemple une simple journée d'ouvrier, sa paye, son budget de ménage, et décomposer tout cela. Décomposer notamment sa paye, et voir en détail d'où vient cet argent. Décomposer notamment son budget de dépense et se demander où va exactement, dans le détail, cet argent.

Je suis assuré, Lagardelle, par exemple, que s'il nous donnait une étude complète et aussi approfondie qu'il

pourrait de toute l'histoire propre du *Mouvement Socialiste* depuis sa fondation et depuis même avant sa fondation, de ses tribulations financières, de ses amitiés et de ses inimitiés économiques, de ses guerres économiques, de son administration, de son mécanisme, de sa gérance, de sa gestion, de sa fabrication, de ses abonnements, de tout, en toute sincérité, sans aucune réticence, il nous donnerait un monument unique, et je me précipiterais pour le relire. Il est vrai qu'il serait contraint, par ce travail de réalité, d'écrire quelquefois plusieurs lignes de suite sans y intercaler ces mots sacrés : *de classe*. Mais nous finirions par nous en consoler, et peut-être même que nous nous y habituerions.

Ce qui revient à dire tranquillement que tous les articles que l'on peut mettre dans une revue, notamment les articles de théories économiques, ne vaudront jamais une bonne histoire économique de la revue elle-même.

Seulement, c'est justement cela qu'on ne nous donnera pas. On nous donnera tout, excepté cela.

Pareillement Jaurès, plus que tout autre je suis assuré que si Jaurès nous donnait une étude complète et aussi approfondie qu'il pourrait, entièrement et parfaitement sincère, — mais n'est-il pas devenu incapable de toute sincérité, — de cette aventure que l'on peut nommer sans exagération le désastre de *l'Humanité,* désastre matériel autant que moral, s'il nous disait tout, il nous donnerait, lui aussi, un monument unique, infiniment supérieur à toutes les éloquences du monde, parce que d'abord il serait un monument de réalité. Et cette occu-

pation qu'il se ferait aurait au moins ce premier résultat et cet avantage que nous n'assisterions plus à ce spectacle, à ce contraste grotesque, d'un homme qui prétend gouverner les deux mondes, au moins par le moyen de ses conseils et par le ministère de ses exhortations et par la permanente menace de ses objurgations, et qui dans son propre pays, où il règne, dans sa propre capitale, où il fut maître souverain, lui-même ayant disposé de capitaux relativement formidables, — étant donné ceux dont il avait besoin, — ne peut pas faire vivre un petit quotidien ordinaire.

Pour moi, si tant d'agitations tumultueuses voulaient nous laisser quelque répit, si tant de démagogies concourantes consentaient à nous laisser quelque respiration, c'est à de telles études que je me mettrais en devoir de me précipiter immédiatement. parce que la vie est brève. Et sans être plus malin qu'un autre je me fais fort, par la seule valeur, par la seule vertu de ces principes et des méthodes je m'assure que je mettrais à jour quelques résultats qui ne seraient pas négligeables. Je n'irais point manipuler des statistiques étrangères, frelatées, inconnues, inintelligibles. Mais c'est en prenant tout bonnement l'exemple de ces cahiers que je me charge de mettre au jour de ces résultats. Parler de ce que l'on a fait et que l'on connaît, de sa propre expérience, de cette expérience personnelle en un sens incommunicable, immutable, irremplaçable, ininterchangeable, au lieu d'aller quémander pitoyable des exemples étrangers, inconnus, ce n'est pas seulement la grande règle de modestie, c'est encore, et bien plus essentiellement, la grande règle de méthode, de toute méthode. Je

prendrais uniquement les cahiers, l'exemple de ces cahiers, je conterais leur histoire politique, économique et sociale, je procéderais, autant que je le pourrais, par approfondissements successifs, approfondissements d'analyse, approfondissements d'intuition; rien qu'en prenant le prix de cet abonnement ordinaire, vingt francs, et en essayant de le décomposer de proche en proche, de montrer ce que signifie cette somme, ce qu'elle représente, ce qu'elle vaut, d'où elle vient, où elle va, comment elle se distribue, ce qu'elle devient dans notre manutention, comme elle se décompose ici et se recompose ailleurs, comment elle se filtre, on aurait du travail et des résultats pour quelques années devant soi. Et il y aurait des cas particuliers et des différenciations. Par exemple comment et pourquoi nous avons été conduits à mettre à vingt-cinq francs l'abonnement pour les autres pays de l'Union postale universelle; ce que représente à son tour, ce que vaut, ce que signifie exactement cette augmentation, cette différence de cinq francs; comment derechef se distribue le prix de cet abonnement étranger; et comment se distribue le prix de notre nouvel abonnement sur whatman; études éminemment comparatives, et je ne dis pas seulement instructives, mais primordiales. Et sans lesquelles on ne fera rien.

Telles seraient les études préliminaires où nous commencerions de précipiter nos soins si tant de démagogies nous laissaient quelque repos, si tant de faiblesses nous laissaient quelque paix, si tant de lâchetés nous laissaient quelque répit, si tant d'agitations tumultueuses nous laissaient quelque loisir et quelques moyens et quelque espace de véritable travail. Tant qu'on n'aura

pas fait de ces essais d'approfondissements successifs, de plus en plus profonds, de plus en plus poussés, par les voies de l'analyse, et, autant qu'on le pourrait, par les voies de la simple intuition, de cas très simples, très premiers, très au commencement, au point d'origine, de mécanismes très simples, de fonctionnements très simples, très connus, connus personnellement, par une expérience personnelle, on s'imaginerait en vain que l'on peut commencer même à se reconnaître et à tâcher de se diriger dans tant d'inextricables et jusqu'ici nullement reconnus encore problèmes politiques, économiques et sociaux. Ces pénétrations de cas simples sont préliminaires ; elles sont au commencement de tout ; elles sont avant le commencement de tout ; elles sont inévitables ; elles sont indispensables ; elles sont au seuil, et au commencement du seuil, et sur la première marche du seuil, et avant le seuil, comme ce tapis de pourpre sur lequel il fallut bien que marchât Agamemnon.

Tout ce que je puis et tout ce que je veux dire, avant de retomber, — et pour quel temps de travail, — dans ces lourdes agitations tumultueuses de tant de démagogies présentes, ce qui résulte pour moi d'une expérience personnelle déjà longue, c'est que la première découverte que l'on ferait serait sans aucun doute qu'en matière économique il n'y a aucun miracle.

Aucun miracle économique : ce résultat paraît dérisoire et tout le monde vous dira qu'on le sait bien d'avance et qu'il n'était pas nécessaire de parler si longtemps et de faire tant de circonlocutions et qu'il ne serait pas nécessaire de procéder même à une seule analyse ni à une seule intuition pour en arriver seulement là. Il n'en était pas besoin, dites-vous. S'il n'en était

pas besoin, si tout le monde sait bien d'avance qu'il n'y a aucun miracle économique, et peut-être aucun miracle social, comment se fait-il donc, citoyens; citoyens et camarades comment se fait-il que tout le monde parle perpétuellement comme si le miracle économique était non seulement possible, mais perpétuel; comment se fait-il que presque tous les discours politiques parlementaires, presque sans aucune exception, et par discours politiques parlementaires j'entends éminemment et plus que tous autres et ceux-ci sans aucune exception les discours des congrès socialistes nationaux, locaux, et internationaux et tous les discours électoraux et tous les discours des *meetings* et des assemblées, qui reviennent au même, qui sont eux-mêmes des discours électoraux, et tous les discours des grèves, qui reviennent au même, qui sont eux-mêmes des discours électoraux, comment se fait-il enfin que tous les articles de tous les journaux, presque sans aucune exception, comment se fait-il que tous ces articles et que tous ces discours, ensemble et indivisément ceux du *Mouvement Socialiste* et ceux de *l'Humanité,* qui se rejoignent ici et coïncident, indivisément reposent sur ce postulat universel inavoué : que perpétuellement il y a un perpétuel miracle économique.

Or, j'ai le regret de le dire, — et je prends en bref le temps de le leur dire, ce temps que je vole à nos démagogies bimensuelles, — d'une expérience personnelle déjà longue, il résulte jusqu'à l'évidence qu'il n'y a aucun miracle économique. Cela, un miracle économique, cela ne s'est jamais vu.

Un député peut demander à la fois qu'on accroisse les charges du budget de l'État et qu'on diminue les impôts ;

un conseiller municipal peut demander à la fois qu'on accroisse les charges du budget de la ville et qu'on diminue les impôts; nous sommes ici en plein miracle économique politique parlementaire; Lagardelle et Jaurès, qui se rejoignent ici, ici coïncidants, peuvent demander à la fois que la production industrielle diminue et que la condition des travailleurs soit améliorée, sans toutefois que les intérêts du consommateur aient à en souffrir ou soient lésés aucunement; nous sommes ici dans le grand miracle économique politique socialiste parlementaire professionnel ; Jaurès et Lagardelle, qui se rejoignent ici, ici coïncidants, peuvent demander que la France dans le monde soit diminuée, ou, autant que possible, supprimée, à la limite, et que pour autant la liberté grandisse dans le monde : c'est que nous sommes ici en plein dans le grand miracle économique politique socialiste internationaliste parlementaire professionnel ; c'est que tous également, députés, conseillers municipaux, Lagardelle et Jaurès, Jaurès et Lagardelle, tous également ils sont, au fond, de la même race, ils ne sont pas des producteurs et des industriels, mais des miraculaires, des miraculés et des miraculeux, tous également ils sont également des politiciens, également ils sont particulièrement des parlementaires, également ils sont professionnellement des démagogues. Également ils ont besoin du miracle, pour vivre, ils ne vivent que du miracle. La démagogie est essentiellement une exploitation de l'idée du miracle. Un démagogue se reconnaît essentiellement et se distingue à ceci : qu'il exploite l'idée du miracle, une croyance plus ou moins consciente en quelque miracle plus ou moins inavoué. Tous ces politiciens parlementaires démagogues ex-

ploitent plus ou moins confusément le postulat plus ou moins inavoué, — inavouable, — de quelque miracle économique.

Or, j'ai le regret de le dire, et je prends encore le temps de le leur dire, il n'y a pas d'exemple que l'on ait vu un miracle économique; c'est peut-être la seule matière du monde où la célèbre loi de la conservation de la matière fonctionne hermétiquement, où il n'y ait absolument aucun merveilleux; du moins, où l'on en soit absolument assuré; ce que l'on met quelque part, en économique, il faut l'avoir pris ailleurs; l'argent que l'ont met quelque part, il faut l'avoir pris, ou il faut en avoir pris au moins autant ailleurs; — je dis *au moins* autant, — parce que le transport d'argent, sous quelque forme qu'il se manifeste, entraîne une perte nécessaire, comporte une déperdition, inévitable, qui correspond assez en économique à ce qu'est le frottement dans la science et dans les arts et dans les métiers de la mécanique.

Il est assez fréquent, — ou plutôt il était assez fréquent, — car une certaine éducation commence à se faire, même dans le public, venue justement de notre public, — il était assez fréquent que ce fussent les mêmes personnes qui d'une part me demandaient chaleureusement si j'étais un bon administrateur et qui d'autre part me demandaient, non moins chaleureusement, mais pour eux, quelqu'une de ces odieuses faveurs gouvernementales particulières qui ruinent, qui trahissent, qui dépouillent, qui vendent une institution. L'un voulait bien ne pas payer son abonnement. Ne pas payer comme tout le monde, rêve de tous nos Français. C'est ce qu'on nomme le *service,* ou *l'échange,* mort de toutes les

revues. L'autre voulait bien payer, mais payer moins cher que les autres, ou payer plus tard, beaucoup plus tard, si tard que ce dût finir par être dans l'autre monde. Les militants surtout se dépassaient dans cette émulation de zèle. Une conversation avec un militant commençait généralement ainsi : *Eh bien, mon pauvre Péguy, comment que ça va marcher, ces cahiers.* Un temps, puis : *Alors tu penses vraiment que ça va marcher.* Un temps, puis : *Tu crois vraiment que tu as les qualités d'un bon administrateur.* Un temps bref, puis : *tu diras à Bourgeois que je ne peux pas payer mon abonnement. Le parti. La caisse du parti. Cotisations.* Entre nous, elle n'en voyait pas lourd non plus, de cotisations, la caisse du parti. *Pauvre. Les grèves. Camarades. Militants. Les souscriptions. Il faut que je paye encore mon voyage pour aller au congrès de Lunité sur Tarn et Garonne. Je suis délégué de la Fédération du Spitzberg unifié.* Quand le camarade Uhry partait pour le congrès de Lunité sur Meurthe-et-Moselle, je puis vous assurer que ce n'était pas de la petite bière.

Le rêve de tous ces socialistes forcenés, qui nous saturent de raisonnements et d'enseignements impérieux sur le fonctionnement de l'économique, était, particulièrement pour nous, mais généralement pour tout, de ne pas payer leur abonnement, c'est-à-dire de recevoir un objet fabriqué, de toucher de la valeur, ayant elle-même incorporé un certain nombre de valeurs, et de ne pas acquitter le montant de cette valeur. La voilà bien, la théorie définitive de la valeur. Il est inutile de la chercher plus longtemps. Leur théorie de la valeur, c'est de ne pas payer. Et c'est là-dessus qu'en définitive et qu'en pratique ils se trouveront tous toujours d'accord.

L'indication limite fut naturellement donnée par un jeune savant limite, par mon vieux et bon camarade Bourgin, Hubert Bourgin, le même qui depuis a si proprement assassiné Proudhon. Mon pauvre Péguy, me dit-il, — j'ai encore le son de sa voix dans les oreilles; il était doux, bon, bénin, bénin, bienveillant, bienveillant, charitable, si ce mot chrétien n'offensera pas sa laïcité parfaite, sa laïcité limite elle-même, mielleux comme un miel, sucré comme une confiture et pâteux comme une pâtisserie, mais, révérence garder, comme une pâtisserie chimiquement laïque, laïquement scientifique; oh! le parler doux, moite, tiède, moiteux, enveloppé et délectable; — mon pauvre Péguy, me dit-il, tu connais mon amitié pour toi; et tout ce que nous t'en disons, c'est pour te sauver d'une aventure lamentable, pour te tirer du grotesque : *tu es l'homme du monde le moins fait pour diriger une revue.* Ce qui donnait à cette prophétie un poids énorme, et ce qui fait que je suis un criminel de ne l'avoir point réalisée promptement, c'est que ce prophète était déjà en passe de devenir un de nos sociologues les plus éminents, le sociologue n'étant pas moins naturellement éminent que l'économiste n'est distingué. Puis, toujours pour mon bien, et innocemment pour la vérification de cette aimable prédiction, premièrement on la répandit un peu partout, non plus seulement scientifiquement, ce qui ne serait rien, mais savamment, deuxièmement il entra, par un effet de ce même dévouement, dans cette association amie de boycottage fraternel qui commit deux crimes, dont le premier fut de nous vouloir étrangler, et le deuxième de ne point y réussir.

Ici j'ai un remords, ou un scrupule, mettons un repen-

tir, enfin ce qu'il ne faut jamais avoir; je ne me rappelle pas si exactement il a dit *l'homme le moins fait,* ou *le plus incapable,* ou *le moins capable;* cette indistinction d'oubli est très curieuse, étant donné comme j'entends nettement et distinctement le son calfeutré de sa douce voix; mais je suis parfaitement assuré que nous n'avons le choix qu'entre ces trois lectures; et je suis assuré qu'il a dit : *diriger* une revue. De cette voix capitonnée inoubliable. Entraîné par ses habitudes déjà prises de jeune autoritaire, il a dit : *dirigé.* Une revue ne se dirige pas. Elle s'organise, elle s'administre, comme tout. Comme tout ce qui existe, c'est-à-dire comme tout ce qui vit, elle s'organise. Comme tout ce qui existe, c'est-à-dire comme tout ce qui est économique, elle s'administre.

Ne pas payer comme tout le monde : rêve de tous nos Français, de tout homme distingué. Avoir un privilège, rêve de tout égalitaire, particulièrement de tout égalitaire français. Se soustraire aux justes répartitions des responsabilités économiques : le rêve de tous ces socialistes professionnels qui nous enseignent à tour de bras le matérialisme économique de l'histoire.

De ce mal, de cet abus, de cette commune et universelle prévarication sont mortes tant de coopératives de production et de consommation qui pouvaient et devaient vivre; qui ne demandaient qu'à vivre; et plus elles se prétendaient solennellement et bruyamment socialistes, plus ce mal, d'égoïsme essentiellement bourgeois, y sévissait. De ce mal travaillent et meurent tant de coopératives qui ne sont pas complètement mortes. De ce mal travaillent et souffrent tant de coopératives qui ne sont pas complètement moribondes. C'est une extension particulière, particulièrement dangereuse, de

la manie politique parlementaire ; les administrateurs et les gérants se comportent comme s'ils étaient des députés ; les coopérateurs se comportent comme s'ils étaient des électeurs. Malheureusement le résultat n'est pas le même. Et il ne peut pas être le même. Comme les députés et leurs électeurs, ils sont liés non par les liens organiques d'une administration vivante, mais par les liaisons dangereuses de l'odieuse popularité. Les gérants et les administrateurs, comme les députés, veulent être populaires. Les coopérateurs, comme les électeurs, veulent qu'on leur soit populaire. Les gérants et les administrateurs, comme les députés, veulent plaire. Les coopérateurs, comme les électeurs, veulent qu'on leur plaise. Mais le résultat n'est pas et ne peut pas être le même. Le député, lui, tire sur toutes les autres circonscriptions, il a à tirer sur toutes les autres circonscriptions ; il a de quoi tirer ; ce qu'il essaye de mettre au pillage, ce sont les autres circonscriptions, c'est le pays tout entier ; il a de la marge, parce que le pays a montré, après tant de pillages de tous les régimes, qu'il avait la vie dure. Tandis que le coopérateur, lui, il n'a que sa coopérative, il n'a à tirer que sur sa propre coopérative, il ne peut mettre au pillage que sa propre coopérative. Et naturellement ce sont des organismes beaucoup plus frêles.

Je suis devenu, je suis un bon administrateur parce que j'ai patiemment éliminé de ces cahiers jusqu'au moindre soupçon de ces faveurs gouvernementales ; un bon administrateur est un homme qui ne connaît point d'amis ; un bon administrateur, un bon gérant, comme un bon ministre, est un être essentiellement désagréable et impopulaire qui défend les intérêts communs

durables d'une institution contre la ruée infatigable des précaires intérêts particuliers.

J'ai mis la dernière main à ma réputation d'administrateur au commencement de cette septième série quand de ma blanche main je rayai définitivement : *rayer, radier* pour les scientifiques, — plus de cent quatre-vingts de ces infatigables, onéreux; et comme il est quelquefois bon d'émonder un arbre vigoureux, et de couper les *gourmands,* cette opération a été immédiatement récompensée, puisque Bourgeois nous rend compte que du premier octobre au 31 décembre du commencement de cette septième série il est entré aux cahiers plus de soixante abonnés nouveaux, sérieux. Et douze ou quinze pendant les seules vacances du nouvel an.

Dans le cas particulier de l'épuisement, de librairie et d'édition, il est évident que je ne puis sans dépouiller littéralement les cahiers les déposséder de cette valeur économique et sociale croissante qui leur vient naturellement de leur graduel épuisement. J'ajoute que cet accroissement graduel de valeur est légitime économiquement, dans la théorie économique la plus stricte, la plus industrielle, au moins pour une certaine part, assez considérable, parce que ces exemplaires d'ancienne installation incorporent peu à peu des frais régulièrement tombants de magasinage, de loyer, d'impôt, de toute administration.

Particulièrement pour les quelques exemplaires du *Jean-Christophe* qui nous restent, il nous devenait impossible de continuer à les vendre deux francs dans le même temps que la *librairie Ollendorff* mettait en

vente sa nouvelle édition, à trois francs cinquante; c'était pour nous une question de bonne tenue envers l'auteur même et envers ses nouveaux éditeurs.

Je ne puis que le répéter, et il faudra que les lecteurs en prennent leur parti. Nos éditions des trois *Jean-Christophe (l'aube, le matin, l'adolescent)* se vendent si rapidement que dans quelques jours elles seront en voie d'épuisement. Elles ne seront jamais réimprimées. Aussitôt qu'elles seront officiellement en voie d'épuisement, constaté, les quelques exemplaires qui nous resteront seront portés aux prix marqués de huit, douze, seize ou vingt francs l'un. Ceux de nos abonnés qui ont prêté leurs exemplaires ou qui les ont donnés, — cela revient pratiquement au même, — feront bien de se recompléter avant l'instant fatal. A partir du moment où nos exemplaires seront annoncés, dénoncés, déclarés, proclamés en voie d'épuisement, nous ne mettrons plus en vente que les exemplaires des éditions Ollendorff. Mais ces exemplaires des éditions Ollendorff continueront de figurer à nos catalogues et index, à la suite et pour ainsi dire en remplacement de nos propres éditions; et nous continuerons de demander à nos abonnés de vouloir bien les commander à M. André Bourgeois. D'une manière générale, adresser toute commande de librairie à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. Toute commande de librairie adressée à M. André Bourgeois reçoit satisfaction par le retour du courrier.

Pareillement il a été entendu entre M. Romain Rolland et nous que les épisodes à venir du *Jean-*

Christophe, — je me sers de ce mot d'*épisode* comme grec et sans rien de ce qu'il implique chez les modernes de fragmentaire, — paraîtront d'abord et une seule fois en cahiers, un certain temps avant de paraître en librairie ; les personnes qui voudront avoir de cette première édition feront donc bien de s'abonner aux *Cahiers de la Quinzaine.*

Au moment où nous mettons sous presse, M. Bourgeois nous rend justement compte qu'il a pu récemment, par le complément de quelques rentrées individuelles, reconstituer une première série complète. Conformément à ce que j'écrivais ci-dessus, nous mettons en vente cette première série complète au prix de *cent francs,* qui est le prix fixe de l'épuisement pour les séries venues en voie d'épuisement.

La dernière première série qui nous restait avait été vendue il doit y avoir huit mois, en mai je pense, à notre collaborateur M. Charles Richet ; pendant ces huit mois d'intervalle, entre la sortie de cette dernière première série, et la reconstitution d'une nouvelle première série par le moyen de rentrées individuelles, nous avons donc été nous-mêmes incapables de mettre en vente. au bureau des cahiers, même une seule collection complète des cahiers ; nous le pouvons aujourd'hui ; aujourd'hui, et jusqu'à ce que cette première série nous soit de nouveau enlevée, nous sommes en situation de mettre en vente une collection des cahiers absolument complète, aux prix du catalogue, — sans nous interdire cependant de mettre en vente les séries séparément, à ces mêmes prix du catalogue.

Ainsi, de même que je n'avais pas pu, dans un précé-

dent cahier, qui est je crois l'avant-dernier, donner quelques détails de fabrication industrielle à propos d'une vraie coquille sans glisser malgré moi à toute une théorie, à tout un commencement d'analyse de la production, du travail et de la fabrication industrielle, de même aujourd'hui, ayant à répondre à notre maître M. Gabriel Monod et à lui donner un simple renseignement de l'administration de ces cahiers, je n'ai pu le faire, je n'ai pu lui donner un commencement de renseignement sans glisser malgré moi à toute une théorie, à tout un commencement d'analyse de la consommation, du travail et de la fabrication, de la répartition, de la communication, de la relation économique. C'est que tout se tient en pareille matière et qu'il est véritablement pénible d'entendre partout autour de soi parler et traiter d'aussi graves questions sans aucune préparation, sans aucune entente, sans aucune attention, sans aucun débat, sans aucune connaissance. Tout le monde croit s'y connaître ou fait semblant de s'y connaître, et l'on en parle sans aucune compétence. On les traite en général, ou plutôt on en parle, comme si elles n'existaient pas, par elles-mêmes, ou comme si tout le monde s'y connaissait, d'avance, comme si elles étaient des sortes de petites formalités préjudicielles dont on se débarrasse le plus rapidement possible, généralement par prétérition, avant de commencer la conversation véritable. Je maintiens au contraire que ce sont elles qui sont la conversation véritable, la seule conversation sérieuse et véritable, et qui font le tissu ordinaire de nos vies, et que ce sont toutes ces démagogies qui sont des hors-d'œuvre, et que rien n'est aussi important dans la vie d'un homme et aussi préliminaire que

l'établissement de son budget familial, et que rien n'est aussi important et aussi préliminaire dans la vie d'une institution que l'établissement de son économie, et que dans toute la vie d'un peuple et dans toute la vie de toute l'humanité rien n'est aussi capital que l'établissement d'une saine, honnête, ordinaire, humaine économie.

Économie qui d'ailleurs serait simple.

Avant de retomber, par naturelle faiblesse, à la discussion de nos actuelles démagogies, et puisque aussi bien je suis occupé à donner réponse à notre maître M. Gabriel Monod, je me rappelle à présent que je suis resté sous le coup d'une *rectification* assez dure que M. Gabriel Monod m'envoya au cours de la série précédente et que je me suis hâté de publier aussitôt que je l'eus reçue, dans le dixième cahier de cette même précédente sixième série. Naturellement il ne s'agissait point d'une rectification à ce que j'avais dit, mais, si je puis dire, d'une rectification au fait que j'avais publié une lettre de M. Gabriel Monod à M. Bouglé dans le dossier que nous avions établi de *la délation aux Droits de l'Homme*. Le texte même de la lettre n'était pas et ne pouvait naturellement pas être mis en cause.

Avant toute réponse de ma part et toute rectification nouvelle à cette ancienne rectification, je dois commencer par mettre hors de cause notre collaborateur M. Bouglé. Le seul tort de M. Bouglé fut de ne pas faire lui-même son cahier, de ne pas établir son dossier lui-même, auquel cas il va de soi que je me fusse interdit rigoureusement d'y introduire aucune collaboration d'aucune sorte. La mienne moins que toute autre. C'est

une règle, c'est un principe d'institution absolu dans ces cahiers, et qui depuis le commencement de notre exercice n'a souffert absolument aucune exception, que l'auteur du cahier est souverainement maître dans son cahier. Si donc Bouglé m'avait apporté un cahier fait, on peut être assuré que je n'y eusse introduit aucune collaboration, aucune décision d'aucune sorte. Mais Bouglé n'avait ni le temps ni les moyens de faire son cahier, parce que l'on était, je crois, en pleines vacances de janvier, et qu'il avait fort à faire de circuler entre Toulouse et Paris, et retour, et de circuler dans Paris même. J'eus le tort, beaucoup plus grave, de lui dire, comme gérant, que je ferais le cahier à sa place. En fait ce cahier fut improvisé, comme le demandait l'imminence du danger que la délation gouvernementale faisait courir à la République. Sans parler, naturellement, du danger civique et moral, du danger de scandale et de démoralisation dans les âmes des simples citoyens.

Trouvant dans un dossier constitué en toute hâte, sans moyens d'enquête et de communication, — puisque tous les moyens d'enquête et de communication et même les ressources financières étaient précisément aux mains du *Comité central* de la *Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen,* contre lequel il fallait s'inscrire, — une lettre, — personnelle ? — de M. Gabriel Monod à M. Bouglé, je publiai, sans aucune hésitation, cette lettre, à sa place non concertée dans un dossier que l'on m'avait apporté en vrac.

Préalablement je pourrais opposer ici à M. Gabriel Monod, je pouvais lui répondre que pendant une affaire qu'il n'a sans doute pas oubliée nous ne nous sommes

jamais fait faute, nous ne nous sommes jamais privés d'utiliser, de publier toutes les lettres de nos adversaires qui tombaient entre nos mains, sans nous occuper de savoir qu'elles fussent personnelles ou impersonnelles, privées ou publiques. Et le traitement que nous avons fait subir à nos adversaires, s'il était juste, il n'y a aucune raison, — au contraire, — pour que nous ne nous l'appliquions pas à nous-mêmes. A plus forte raison. Et je crois bien me rappeler que dans cet exercice M. Gabriel Monod lui-même excellait. Je pourrais donc lui opposer son propre exemple, je pourrais lui opposer cet admirable précédent, si au contraire depuis quelque temps, après tant de capitulations signées, après tant de faux, tant de mensonges, tant d'amnisties, tant de forfaitures, tant de trahisons commises par d'anciens dreyfusistes notoires, anciens membres de notre ancien État-Major général de l'armée, les doutes les plus sérieux, — comme les plus lents, — mais j'ai une intelligence naturellement lente, — ne m'étaient venus, — bien tard, — sur la correction de plusieurs de nos démarches, de plusieurs des démarches que nous fîmes pendant cette inoubliable affaire.

Je dirai donc deux mots de la question en elle-même, et sans m'en référer à cet illustre précédent. Quelques-uns de nos plus anciens abonnés se rappellent peut-être encore un certain nombre de démonstrations que je m'efforçai de faire, dans les deux ou trois toutes premières séries des cahiers, sur cette question difficile des *personnalités*. Le sophisme que nous pouvons nommer *sophisme des personnalités* est un sophisme si universellement répandu, et qui réussit, qui pullule si parfaitement aux démagogies que je ne pouvais manquer

de m'y heurter dès le commencement du déblaiement de toutes sortes, déblaiement intellectuel et moral, qui fut, entre autres, la raison d'être toute première de ces cahiers.

Je ne me rappelle pas jusqu'où je poussai alors ma démonstration; — nous avons eu depuis à faire face à tant de démagogies successives, incessamment nouvelles, incessamment renaissantes; — mais enfin c'est à ces précédentes études, à ces précédentes recherches, que je demande que l'on rattache aujourd'hui les quelques mots que je pourrai dire de cette importante question de méthode. Et ici encore par un nouveau circuit je me retrouve moi-même au demi-tour, s'il est vrai que nous constatons par ce nouvel exemple qu'en morale, comme en économique, et tout autant qu'en matière de fabrication industrielle, ces simples exemples, ces simples cas de l'action journalière posent les cas généraux et les problèmes les plus graves de la morale et de l'action, et que réciproquement on ne peut rien entendre non plus à ces problèmes les plus graves à moins d'avoir vécu et débrouillé pour sa consommation personnelle ces cas journaliers apparemment simples, avant de les avoir analysés, avant d'avoir essayé de les pénétrer d'analyses, d'intuitions de plus en plus approfondies, les plus approfondies que l'on pourrait.

Ce que je nie absolument, c'est qu'il soit possible d'introduire une distinction valable, une distinction utile à cet égard entre le *personnel* et l'*impersonnel*. Ce qui trompe ici communément, ce qui fait une espèce de faux recouvrement, c'est qu'il y a en réalité, c'est qu'il y a de toute antiquité mentale une distinction parfaitement valable, parfaitement utile, parfaitement fondée

entre le *public* et le *privé*. Mais ce que je nie absolument, c'est que premièrement le *personnel* coïncide exactement avec le *privé*, deuxièmement que en opposition ou en résidu l'*impersonnel* coïncide exactement avec le *public*, troisièmement, et en forme de conséquence et de conclusion, que la distinction du *public* d'avec le *privé* coïncide exactement avec une distinction de l'*impersonnel* d'avec le *personnel*.

Quand vous écrivez à votre ami pour lui demander des nouvelles de sa femme et de ses enfants, pour lui donner des nouvelles de votre propre famille, pour lui prêter ou pour lui emprunter quelques louis qui feront l'un de vos deux termes, pour lui annoncer, professeur, que vous avez ou que vous n'avez pas beaucoup de répétitions de géographie philologique, enfin que vous avez trouvé une place pour votre jeune frère, qui est ingénieur, mais qui n'est pas sociologue, vous faites une opération privée, une opération de l'ordre privé; votre lettre est une lettre privée, nullement communicable, nullement publiable, à moins de votre consentement formel; et ce consentement même, ou cet ordre, de la publier, vous-même ne le donnez que pour des raisons privées, ou pour des raisons littéraires, — non point pour des raisons publiques, — si vous voulez faire votre petit monsieur le marquis de Sévigné; dans ce dernier cas vous appartenez à la race détestable des *épistolaires;* vous êtes haïssable; vous travaillez dans ce genre faux qui consiste à faire pour le public des lettres *comme si* elles étaient des lettres privées.

D'ailleurs et dans un tout autre ordre, différent et indépendant du premier, pour ce qui est de la personnalité, si vous êtes quelqu'un, si vous êtes, si vous

existez, si vous savez être, et seulement regarder, publique ou privée votre lettre sera personnelle, comme tout ce que vous faites, comme tout ce que vous êtes est toujours personnel, quand même vous ne le voudriez pas ; votre lettre vous traduira ; votre lettre vous trahira ; elle sera de vous, quand même vous la renieriez ; elle sera votre enfant, votre œuvre, quand même vous la renonceriez ; elle portera votre signature, quand même vous eussiez voulu, quand même vous eussiez cru la faire cent fois anonyme et nulle. A mesure que vous cessez d'exister, à mesure que vous diminuez d'être, à mesure que vous cessez de comprendre, de voir, de savoir même regarder, publique ou privée votre lettre devient de moins en moins personnelle, ou, si vous préférez parler le langage contraire, elle devient de plus en plus impersonnelle, mais ce ne sera là que le commencement du progrès de votre grandeur. Quand enfin vous ne comprendrez plus rien du tout, quand vous ne serez plus, rien, quand vous n'existerez plus, quand vous n'aurez plus ni aucun nom ni aucune forme, quand vous ne saurez plus ni entendre, ni voir, ni seulement regarder, quand vous n'aurez plus la force de regarder, quand vous serez muet comme une carpe, aveugle comme une taupe, et sourd comme un pot, quand les sourds-muets de naissance et quand les aveugles professionnels avec leur petit chien vous feront honte et vous renieront et vous en remontreront, quand vous serez enfin devenu un homme inexistant, à la limite un homme nul, un zéro d'homme, à cette limite vous aurez atteint l'autre limite aussi, la limite où vous serez sacré non pas seulement grand homme, non pas seulement, ce qui pour eux est infiniment plus, grand

savant, mais le savant limite, le savant modèle, étant celui qui au suprême degré avez atteint à cet impersonnalisme objectiviste que l'on s'obstine, je ne sais pourquoi, sinon par je ne sais quelle indécente plaisanterie, que l'on s'obstine à confondre avec le non moins pur objectivisme impersonnaliste.

Voilà ce que c'est que la personnalité.

Mais si vous êtes membre ou fondateur d'un comité de la *Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen* et que vous écriviez à un délégué important de la Ligue dans le Midi, à un secrétaire ou président de section, à Toulouse, et, ce qui est plus important, à un délégué moral important et responsable, qui répond pour vous, garantie et autorité, grande autorité morale, comme vous un des véritables fondateurs de la Ligue à Paris et dans les départements, sur la question de savoir quelle sera l'attitude et quelle est enfin la situation de la Ligue envers la délation gouvernementale, ce que je nie absolument, c'est que votre lettre, personnelle ou non, puisse être une lettre privée. Quand même vous la mettriez sous un triple sceau, quand même vous la feriez porter à destination par un messager à vous, ce qui vous mettrait immédiatement en état d'infraction aux lois qui régissent le service des postes pour le transport des messages, ce que je nie absolument, c'est que, venant de vous, allant à lui, portant sur un tel sujet, traitant une telle matière, votre lettre puisse être une lettre privée, que cette opération que vous faites en lui envoyant cette lettre soit une opération privée. Votre opération est publique, votre lettre est publique, essentiellement publique, publique entièrement, que vous le vouliez ou non, et

quoi que vous fassiez. Toutes les précautions superficielles, toutes les formalités, tous les déguisements matériels n'empêcheront pas qu'elle soit publique. Ce qui revient à dire qu'en matière publique, matière comme était cette question capitale de la délation gouvernementale organisée, d'un homme public à un homme public, il ne peut pas y avoir de communication qui ne soit une communication publique. Tout au plus pouvez-vous dire qu'elle n'était pas officielle, et vous introduisez par là un nouvel ordre de distinction.

Nous sommes ainsi conduits, par vous-même et par la réalité, nous sommes ainsi conduits à reconnaître, à cet égard, au moins trois ordres de distinctions, trois distinctions fonctionnant dans trois ordres différents, sur trois plans différents non parallèles.

Nous sommes conduits à reconnaître, à distinguer l'une de l'autre trois distinctions que l'on confond pour ainsi dire toujours dans presque tous les débats, ce qui permet d'embrouiller les questions, ce qui permet aux responsabilités de s'évanouir, de s'esquiver, ce qui permet aux démagogies de réussir : la distinction de l'*officiel* et du *non-officiel*, première distinction; deuxième distinction, la distinction du *public* et du *privé ;* troisième distinction, la distinction du *personnel* et de l'*impersonnel*. Ni ces distingués ni ces distinctions ne se recouvrent. Chacune de ces distinctions fonctionne pour son compte, joue dans son ordre et sur son plan, sans commander le jeu, le fonctionnement des deux autres.

Nous sommes ainsi conduits, par vous-même et par la réalité, nous sommes ainsi conduits à considérer séparément trois ordres de distinctions qui jouent séparément,

sans préjudice de tous autres; peu importe l'ordre où nous les mettrons elles-mêmes, puisque justement elles jouent séparément; l'important est de reconnaître que non seulement elles ne coïncident pas, mais qu'elles sont différentes et jouent séparément, différemment, sur des plans différents non parallèles; ni le *personnel* ne coïncide avec le *privé,* ni ni l'un ni l'autre ne coïncident avec le *non-officiel;* et il y aurait encore à faire la distinction du *particulier* et du *général,* qui se distingue elle-même des trois autres; et de l'*individuel* et du *collectif,* qui se distingue elle-même encore des quatre autres, des quatre premières; et du *singulier* et du *pluriel,* qui des cinq autres; et du *propre* et du *commun,* qui des six autres; mais pour aujourd'hui tenons-nous-en à la distinction de nos trois premières distinctions et de leurs distingués eux-mêmes; la non distinction, la confusion de ces trois premières distinctions et de leurs distingués eux-mêmes est une des plus grandes causes de trouble qu'il y ait aujourd'hui dans les esprits; et c'est ce trouble qui ouvre les voies à tant de démagogies tumultueuses; distinguons; distinguons, comme le disait un prince-évêque de la troisième République, je veux dire un prélat qui était devenu député; je distingue afin de ne point demeurer dans la confusion; en face de nos trois premières distinctions de distingués, distinguons bien les distingués antagonistes, distinguons bien que ni l'*impersonnel* ne coïncide avec le *public,* ni que ni l'un ni l'autre ne coïncident avec l'*officiel;* et par voie de conséquence distinguons enfin, et tenons-nous-en là pour aujourd'hui, que ni la distinction du *personnel* d'avec l'*impersonnel* ne coïncide avec la distinction du *privé* d'avec le *public,* ni que ni l'une ni l'autre ne

coïncident avec la distinction du *non-officiel* d'avec l'*officiel*.

Une opération est *officielle* quand et dans la mesure où l'opérateur, l'*auteur* de cette opération, agit *en son office ;* elle est *non-officielle* quand et dans la mesure où l'*auteur* n'agit pas *en son office*. De la main gauche, elle est *officieuse* quand l'*auteur* de cette opération est un personnage officiel qui n'agit point *en son office*.

Une opération est *publique* au sens et dans la mesure où la *matière* de cette opération est publique ; elle est *privée* au sens et dans la mesure où la *matière* de cette opération est privée.

Une opération est *personnelle* au sens et dans la mesure où l'*auteur* de cette opération existe, est personnel, est une *personne ;* un être ; elle est *impersonnelle* au sens et dans la mesure où l'*auteur* de cette opération n'existe pas.

[Je ne donne pas ceci pour une définition ; ni pour un ensemble de définitions, enfin pour être de l'ordre des définitions ; je ne sais pas, je ne veux pas savoir ce que c'est qu'une définition, que la définition, scolaire ; la définition qui s'interdit d'employer, de faire intervenir le défini ou quelqu'un de sa famille, un rejeton de la même souche, de la même race, un mot de la même racine, se condamne automatiquement par là même à remplacer le mot juste par une injuste périphrase, le mot propre par des circonlocutions impropres. Tel n'est, tel ne saurait être ni le sens, ni l'objet, ni la forme d'une définition véritable, qu'il vaudrait d'ailleurs mieux nommer une *distinction*. Le besoin d'une définition, ou d'une distinction, ne se fait vraiment sentir que quand

il y a doute, hésitation, scrupule sur le sens ou sur l'usage d'un mot, les doutes et les hésitations de sens n'étant elles-mêmes, au fond, que des hésitations d'usage, puisqu'un mot n'est qu'au sens et dans la mesure où il vit, puisqu'il n'existe qu'au sens et dans la mesure où il sert, où il travaille. Il ne faut jamais faire une définition, introduire une distinction par désœuvrement, ni par exercice, — ni pour s'amuser, ni pour s'exercer, comme d'ailleurs on ne doit généralement rien faire, — et on ne peut généralement rien faire de bon, — ni pour s'amuser ni pour s'exercer, — mais seulement quand et dans la mesure où dans le travail et dans la vie le besoin s'en fait réellement sentir. Quand donc le besoin d'une définition, d'une distinction se fait véritablement et réellement sentir, par exemple pour démêler et vider quelque erreur, et, par exemple plus particulier, pour essayer de démêler un peu et vider de son contenu d'erreur quelque erreur de quelque démagogie, alors, mais seulement alors, on peut, et quelquefois on doit essayer de donner quelque définition, ou plutôt d'introduire quelques distinctions; et l'effort que l'on peut faire alors ne peut consister qu'en ceci : fabriquer, monter, — un peu artificiellement, je l'avoue, — un petit mécanisme, un petit rouage, imitant autant que possible un petit organisme naturel, où le mot intéressé entre et joue autant que possible naturellement. Par conséquent, loin qu'il faille s'interdire de mettre le défini dans la définition, ou au moins quelqu'un de sa famille, qui se fasse en quelque manière son garant, au contraire, si vous ne mettez pas le défini dans la définition, si le défini n'est pas présent dans la définition, vous n'êtes plus assuré de rien, alors; vous ne savez plus du tout si votre défi-

nition est bonne; et même vous êtes assuré qu'elle est mauvaise; vous ne savez plus du tout comment votre définition se comporte envers le défini qui était à définir; et même vous êtes assuré qu'elle se comporte mal ou plutôt qu'elle ne se comporte pas du tout, puisque le défini n'est plus là, pour dire ce qu'il en est, pour dire ce qu'il en pense, puisqu'il n'est pas présent à la définition, puisqu'il n'est pas, puisqu'il ne joue pas dans la définition; puisqu'il n'entre pas dans la définition, comment sauriez-vous s'il est content d'elle; puisqu'il ne joue pas en elle, puisqu'il n'a aucune relation avec elle. Dans les exemples que j'ai donnés, ce qui importait, ce qui faisait la définition, la distinction, c'était ces mots et ces considérations de *matière* et de *destination,* de *forme,* d'*auteur*. Dès que ces mots étaient donnés, et ces considérations, la définition était faite, la distinction acquise, il n'importait pas que les mots à définir fussent dans la définition, dans la distinction, ou plutôt il fallait qu'ils y fussent, pour voir un peu comme ils se comportaient, à présent.

Je ne prétends pas épuiser en si peu de mots cette question difficile de la définition et de la distinction; mais j'en ai pu dire assez pour me permettre d'avancer un peu dans l'examen des exemples qui se sont trouvés sur le chemin de ma réponse.]

En résumé la question de *personnalité* est une question d'*auteur;* publique ou privée, officielle ou non-officielle, une opération est *personnelle* au sens et dans la mesure où l'*auteur* de cette opération est une *personne;* elle est *impersonnelle* au sens et dans la mesure où l'*auteur* de cette opération n'est pas une *personne;* si vous

êtes une personne, vous ne pourrez rien faire, vous ne pourrez pas acheter une carte postale de deux sous sans que votre opération soit personnelle ; si vous n'êtes pas une personne, vous pouvez tout faire, vous pouvez écrire un discours sur l'histoire universelle : votre opération ne sera personnelle jamais.

La considération d'*officialité* est une considération de *forme ;* personnelle ou impersonnelle, publique ou privée, une opération est *officielle* quand l'auteur de cette opération agit *en son office ;* elle est *non-officielle* quand l'auteur de cette opération n'agit pas *en son office ;* elle est seulement *officieuse* quand l'auteur est un personnage *officiel*, mais qui n'agit pas *en son office*.

La considération de *publicité* est une considération de *matière* et de *destination ;* personnelle ou impersonnelle, officielle, officieuse ou non-officielle, une opération est *publique* au sens et dans la mesure où la *matière* de cette opération est *publique*, et où cette opération s'adresse au *public ;* elle est *privée* au sens et dans la mesure où la *matière* de cette opération est *privée*, et où cette opération s'adresse au *privé*.

Cela étant, il suffit de faire jouer les vieux mécanismes de l'ancienne logique formelle, ou, comme on dit aujourd'hui prétentieusement, les — prétendus nouveaux — mécanismes de la — soi-disant neuve — logique mathématique pour obtenir, comme par enchantement, en leurs parfaites formules, tous les cas particuliers.

Il suffit de faire jouer la formule $N = 2^a$, où N est le nombre cherché des combinaisons possibles, — ou existantes, — enfin mettons des combinaisons logiques, — pour ces gens-là il n'y a aucune différence entre le

logique et le réel, et d'ailleurs, s'il y avait quelque différence, entre les deux, ce serait le réel qui aurait tort, et le logique, raison, — *a*, le nombre donné des considérations élémentaires initiales, et 2 le nombre donné uniforme des parties élémentaires contradictoires complémentaires entre elles en lesquelles se divise chacune de ces considérations.

Dans ces exemples particuliers que nous avons trouvés sur le chemin de nos recherches, 2 signifie et représente que nous avons affaire constamment à des *paires*, que nos considérations élémentaires marchent par *paires*, en forme de *paires*, qu'elles se décomposent uniformément chacune en deux hypothèses, en deux thèses contradictoires inconciliables complémentaires entre elles deux, — une réserve étant faite seulement sur et pour l'*officieux*, qui s'intercale subsidiairement entre l'*officiel* et le *non-officiel*; — et *a* vaut 3, puisque nous n'avons voulu considérer pour aujourd'hui et retenir que trois de ces groupes, trois de ces paires.

Faisant donc jouer cette formule, que l'on eût dite autrefois de logique formelle, mais qu'aujourd'hui nous dirons péremptoirement de logique mathématique, — on voit que je suis fou d'orgueil aujourd'hui, et que je ne vais à rien moins qu'à vouloir me faire passer pour le meilleur élève de l'honorable M. Couturat, — faisant jouer cette formule, une des plus simples qui se puissent présenter dans ces enseignements admirables, nous obtenons immédiatement, mais astucieusement, que dans cet exemple particulier, par le jeu de trois paires venues de trois ordres de considérations, nous obtenons huit cas particuliers, huit combinaisons tout élémentaires.

a) ou *première combinaison élémentaire :* opération *personnelle publique officielle;* exemples : quand un chef de gouvernement, qui est une personne, accomplit, en son office, un acte de son gouvernement, ou simplement quand un électeur qui n'est pas une bête va voter;

b) ou *deuxième combinaison élémentaire :* opération *personnelle publique non-officielle :* quand un chef de gouvernement, qui est une personne, accomplit, en matière publique, une opération qui n'est pas officielle, par exemple parce qu'elle n'est pas officiellement avouable; ou simplement quand un électeur, qui n'est pas une bête, exerce, en matière publique, une action qui n'est point de forme officielle;

b)' ou *combinaison subsidiaire* à la *deuxième combinaison élémentaire :* opération *personnelle publique officieuse :* quand un chef de gouvernement, qui est une personne, accomplit, en matière publique, un acte officieux, comme d'envoyer une note à un journal officieux; ce qui serait un acte officiel serait par exemple de faire insérer un décret au *Journal officiel;* dans ce cas particulier la distance qu'il y a du *Journal officiel* aux journaux officieux, aux journaux inspirés, représente et mesure assez bien la distance qu'il y a de l'*officiel* à l'*officieux;* ou, si l'on veut, cette distance apparaît dans un exemple encore plus resserré, par la distance qu'il y a, dans le même *Journal officiel,* entre la *partie officielle* et la *partie non-officielle;* plus simplement il y a opération *personnelle publique officieuse* quand un électeur qui n'est pas une bête fait en matière publique une opération de forme officieuse, comme de fonder un journal politique;

c) ou *troïsième combinaison élémentaire :* opération *personnelle privée officielle :* quand un père de famille, qui est une personne, envoie dans la forme officielle son consentement au mariage de son fils ; ou quand, étant le même, il fait son testament ;

d) ou *quatrième combinaison élémentaire :* opération *personnelle privée non-officielle :* quand un père de famille, qui est une personne, donne à son fils des conseils ou des renseignements sans aucune intervention formelle de la paternelle autorité ;

d)' ou *combinaison subsidiaire* à la *quatrième combinaison élémentaire :* opération *personnelle privée officieuse :* quand un père de famille, qui est une personne, engage avec son fils une conversation de forme officieuse ;

e) ou *cinquième combinaison élémentaire :* opération *impersonnelle publique officielle :* un chef de gouvernement, qui n'existe pas, accomplit, en son office, en sa qualité officielle, un acte de son gouvernement ; plus simplement un électeur, qui est une bête, — il y en a, — va voter ;

f) ou *sixième combinaison élémentaire :* opération *impersonnelle publique non-officielle :* un chef de gouvernement, qui n'existe pas, accomplit, en matière publique, un acte non-officiel, par exemple un acte inavouable ; simplement un électeur, qui est une bête, — il y en a encore, — entreprend de convertir à ses idées son voisin de campagne ;

f)' ou *combinaison subsidiaire* à la *sixième combi-*

naison élémentaire : opération *impersonnelle publique officieuse :* un chef de gouvernement, qui n'existe pas, exerce, en matière publique, et à destination du public, une action officieuse; plus simplement un électeur, qui est une bête, — il y en a toujours, — fonde un journal politique;

g) ou *septième combinaison élémentaire :* opération *impersonnelle privée officielle :* un père de famille, qui n'existe pas, envoie à son fils, pour son mariage, dans les formes consacrées, son consentement; ou ce père de famille, étant le même, fait son testament; ou il écrit officiellement au proviseur;

h) ou *huitième combinaison élémentaire :* opération *impersonnelle privée non-officielle :* un père de famille, qui n'existe pas, donne à son fils des conseils ou des renseignements sans faire intervenir officiellement ni sa qualité ni son autorité paternelle;

h)' ou *combinaison subsidiaire* à la *huitième combinaison élémentaire :* opération *impersonnelle privée officieuse :* un père de famille, qui n'existe pas, engage avec son fils, en matière privée, une conversation de forme officieuse.

La formule que nous avons développée n'est elle-même qu'un cas particulier d'une formule plus générale; nous avons pu appliquer cette formule particulière parce que nous n'avons envisagé que des combinaisons doubles, des combinaisons où les thèses élémentaires faisaient des paires, allaient par deux; c'est ce que signifie le 2 qui vient en tête de notre formule; si nous avions eu

affaire à des combinaisons triples ou quadruples, et ainsi de suite à volonté, inégalement, à des tri- et quadripartitions et ainsi de suite irrégulières, nous eussions eu à multiplier à chaque fois, pour chacune des combinaisons données de plus, par le nombre de thèses possibles incluses dans cette combinaison, puisqu'elles jouent séparément, les combinaisons; ainsi généralement une combinaison C donnant n alternatives, une combinaison C' donnant n' alternatives, et une combinaison C" donnant n'' alternatives donneront un nombre de *combinaisons élémentaires* ou de cas particuliers égal à $n\ n'\ n''$.

$N = n\ n'\ n''$: si nous avions envisagé en outre la distinction du *singulier* et du *pluriel*, nous eussions eu déjà *seize* combinaisons élémentaires ou cas particuliers; si la distinction de l'*individuel* et du *collectif*, *trente-deux;* si la distinction du *propre* et du *commun*, *soixante-quatre;* et ainsi de suite.

Avant d'utiliser en bref pour ma réponse la reconnaissance que nous venons de faire de toutes ces distinctions, je veux mettre le comble à ma gloire aujourd'hui en en dressant de ma main un tableau; ce tableau ne sera pas moins que synoptique; il est temps que moi aussi je dresse des tableaux, en attendant des statistiques; et que je donne à nos excellents compositeurs ordinaires l'occasion de dessiner une fois de plus quelqu'une de leurs savantes typographies :

Opérations	*personnelles*...	*publiques*...	*officielles*..... a)	*(officieuses)* b)'
			non-officielles.. b)	
		privées.....	*officielles*..... c)	*(officieuses)* d)'
			non-officielles.. d)	
	impersonnelles	*publiques*...	*officielles*..... e)	*(officieuses)* f)'
			non-officielles.. f)	
		privées.....	*officielles*..... g)	*(officieuses)* h)'
			non-officielles.. h)	

On voit mieux ainsi comment les discriminations se font par paires; dans ce cas où toutes les combinaisons primitives elles-mêmes vont par paires; si nous n'avions considéré que deux paires, nous pouvions établir un tableau beaucoup plus simple, sans répétitions ni accolades, parce que nous eussions pu procéder par bandes perpendiculaires, horizontales et verticales; notre tableau eût ressemblé à une table de Pythagore; et en effet il eût représenté et entraîné une simple multiplication; aussitôt qu'on attaque la troisième paire, on ne peut plus procéder que par accolades et répétitions; notons seulement que les trois paires jouant séparément, selon que l'on commence et que l'on continue par telle ou telle paire, et selon qu'on place les hypothèses dans les accolades, on peut établir à volonté, par application d'une autre formule, en tout $(1 \times 2 \times 3)$ $(2 \times 2^2 \times 2^{2^2})$ tableaux de procédure différente qui reviennent exactement au même. — Si l'on fait entrer en ligne de compte les *officieuses* au même titre que les deux autres du même ordre, on arrive à une formule beaucoup plus compliquée que la plupart de nos abonnés établiront sans peine; j'avoue que je n'ai pas pu y parvenir; j'ai même quelque inquiétude pour ma précédente formule et je serais heureux que quelqu'un de compétent me rassurât; il est vrai que je ne me suis pas chargé pendant un *interim* d'enseigner la logique mathématique aux auditeurs du *Collège de France*.

Ces définitions étant faites, ou plutôt ces distinctions étant acquises, ou plus simplement ces distinctions étant simplement constatées, qui, je l'espère, nous serviront souvent, je m'en sers tout de suite et je réponds

dans la forme à M. Gabriel Monod. D'abord, et pour nous débarrasser de cette incidente, il me reproche, autant que je me rappelle, de n'avoir pas entièrement publié cette lettre que je publiais. C'est un grief qui fait toujours beaucoup d'effet. Ma réponse n'en fera pas autant. Il dit vrai. Je n'ai pas entièrement publié cette lettre. Je pourrais me le reprocher. Mais ce n'est pas à lui à me le reprocher. Car la seule phrase de la lettre que je n'ai pas publiée, une toute petite phrase, était une phrase qui lui eût paru beaucoup moins publiable encore que le reste de la lettre, puisqu'il y s'agissait d'une candidature que l'on posait de M. C. Bouglé à une chaire de Sorbonne, je crois, une chaire existante, ou une chaire qui était à créer, je ne me rappelle plus. Or nous sommes dans une situation d'esprit malheureusement à laquelle je me conforme par faiblesse, mais à laquelle je ne souscris pas dans le fond de ma conscience, par laquelle nous sommes de plus en plus tentés de considérer l'attribution des charges publiques comme une distribution d'affaires privée.

Sur tout le reste de la lettre, que j'ai publié, je réponds à M. Gabriel Monod dans la forme qu'en effet cette lettre était sa lettre, qu'en effet cette lettre était personnelle; cette lettre était personnelle, comme tout ce que fait M. Gabriel Monod, parce que son auteur a de la personnalité, est une personnalité.

Mais ce que je nie absolument, c'est que cette lettre, personnelle, fût une lettre privée, c'est qu'elle fît une opération privée; sur une matière publique essentiellement, comme était alors ce danger politique, civique et moral de la délation gouvernementale organisée, ce que je nie absolument, c'est que d'un citoyen à un citoyen,

d'un simple citoyen même à même un simple citoyen, il puisse y avoir une seule communication, une seule opération qui ne soit pas une opération publique, de quelque manière qui soit une opération privée. Nous l'avons dit assez souvent pendant l'affaire, et si je me permets ici de me référer à cet illustre précédent, c'est que sur ce point particulier nous avions cent fois raison : dans ces grands débats de salubrité publique, nul citoyen, nul simple citoyen même ne peut, à moins d'avoir lui-même renoncé à toute qualité civique, à moins de perdre lui-même tout droit de cité, à moins de se décapiter lui-même de sa tête de citoyen, nul citoyen, nul simple citoyen ne peut se dérober, ne peut se soustraire à la responsabilité civique de prendre publiquement une situation publique.

Si nul citoyen, nul simple citoyen ne peut se soustraire au rigoureux devoir de prendre une situation civique dans les grands débats de la cité, quel ne sera pas le devoir d'un homme comme M. Gabriel Monod ; c'est à nous, au contraire, c'est à nous à nous retourner ici, et à demander à notre maître, et à regretter qu'il ne fût pas intervenu plus tôt dans ce débat de la délation lui-même par une publication de lettre officieuse et même officielle.

Officieuse, car M. Gabriel Monod s'est fait dans le public depuis un assez grand nombre d'années, — par ses interventions nombreuses dans les questions publiques, par ses articles, discours, lettres, interviews, enfin interventions de toutes sortes, comme était tout récemment encore sa situation prise dans l'affaire de la candidature Scheil au Collège de France, — une situation morale singulière, il s'est constitué une sorte de

magistère officieux qui apporte avec lui beaucoup d'honneur, mais qui entraîne avec lui une lourde responsabilité. Quand un homme a une fois commencé à exercer ce magistère, il ne peut plus s'arrêter, jamais, il ne peut plus, sous aucune forme, donner sa démission.

Nul n'est tenu, — pratiquement, — d'être prophète en son pays; mais une fois que l'on s'est plus ou moins consciemment conféré ou fait conférer cette sorte de magistère officieux, on ne peut plus, jamais, sous aucune forme, démissionner. Le président de la République peut démissionner. M. Gabriel Monod ne démissionnera jamais d'avoir été, d'être Gabriel Monod.

On peut entrer ou n'entrer pas dans la vie publique, attirer sur soi l'attention du public, s'imposer à l'attention du public; — je dis qu'on peut entrer ou n'entrer pas pour simplifier, parce que là aussi il y aurait à voir, mais mettons pour aujourd'hui qu'on peut entrer ou n'entrer pas; — mais une fois que l'on s'est, aussi honorablement, imposé à l'attention du public, on n'est plus libre; on n'est pas libre de s'en aller; de continuer ou de ne pas continuer; un officiel peut encore démissionner, — justement parce qu'étant officiel il peut donner une démission officielle : — un officieux ne le peut pas.

La haute autorité morale qui s'est attachée au nom de M. Gabriel Monod lui a ainsi conféré une magistrature, d'autant plus indélébile qu'elle est officieuse; une magistrature dont il demeure éternellement prisonnier; et quand il n'est pas là, son absence est publique, et quand il ne parle pas, son silence publiquement parle pour lui. Combien de fois ne nous avait-on pas dit,

combien de gens ne nous avaient-ils pas dit : La preuve qu'il n'y a rien de répréhensible dans la délation gouvernementale organisée, c'est que Gabriel Monod n'a rien dit. Ainsi quand ces grands témoins ne veulent pas témoigner, quand il refusent ou quand ils récusent leur propre témoignage, leur silence même est interprété et travaille contre eux et témoigne pour eux. Parce qu'il y a une sorte d'hypothèque perpétuelle sur eux, et indélébile, de tout ce public dont ils ont une fois acquis, dont ils possèdent l'attention.

Nous étions donc fondés à espérer recevoir de notre maître, dans ce pénible débat de la délation gouvernementale organisée, un enseignement officieux, un témoignage officieux, un témoignage moral, ou, comme on dit dans les procès, — puisqu'en effet il s'agissait d'un procès, — plus précisément un témoignage de moralité; nous avions le droit d'attendre cet enseignement, nous avions hypothèque constituée sur ce témoignage; et donc c'est nous qui ne l'ayant pas reçu, quand nous l'attendions, avons été maltraités.

Je vais plus loin; nous étions en droit d'attendre de notre maître, nous étions en droit d'escompter une manifestation officielle. Ce que nous faisions n'avait rien de sournois, rien d'occulte, rien d'inavoué. C'était une démarche toute ouverte et toute publique, toute officielle elle-même. M. Gabriel Monod occupait une haute situation à la Ligue, non pas seulement, comme partout ailleurs, une haute situation morale, mais une haute situation personnelle, une haute situation pour ainsi dire corporative et historique; il ne me démentira pas si je dis que cette situation dépassait de beaucoup sa situation locale dans la section de Versailles. Com-

bien de fois ne nous a-t-on pas dit : La preuve que la Ligue n'est point sortie de ses lignes et ne manque pas à sa mission, la preuve que le Comité central a raison, c'est que Monod n'a pas démissionné.

Sur le fond même je ne vois pas ce qui rendait incommunicable, au public, impubliable, cette lettre personnelle publique non-officielle. Je ne fais point à M. Monod l'injure de lui attribuer cette grossière distinction vulgaire, pratique, mais populacière, que les lettres confusément personnelles, privées, non-officielles, — car ces trois caractères ne se distingueraient pas, — seraient des lettres où on dirait sa pensée et que les lettres confusément impersonnelles, publiques, officielles, — car ces trois caractères ne se distingueraient pas, — seraient des lettres où on ne dirait pas sa pensée, soit qu'on la masquât, soit qu'on l'altérât ; ou simplement que les lettres indistinctement personnelles, privées, non-officielles seraient des lettres où on dirait le fond de sa pensée tandis que les lettres indistinctement impersonnelles, publiques, officielles seraient des lettres où on ne dirait que le dessus de sa pensée ; dans ce que j'ai publié de la lettre de M. Gabriel Monod je ne vois, autant que je me rappelle, que deux parties.

Dans l'une de ces parties l'auteur indique, en termes fort modérés, ce qu'il pense de la Ligue et du Comité central ; je ne pensais pas que nulle difficulté dût venir de cette partie ; M. Gabriel Monod comptait des amis, peut-être beaucoup d'amis, dans la Ligue et particulièrement dans le Comité central ; qu'est-ce à dire, et ne sait-on plus enfin ce que c'est que l'amitié.

Pour moi je ne sais point ce que c'est qu'une amitié qui se poursuivrait dans l'erreur et dans le crime; je suis assuré que ce ne serait point là une amitié véritable; je crois au contraire que tout l'effort d'une amitié digne de ce nom doit porter à disputer, fût-ce violemment, à arracher un ami à ce que l'on croit être l'erreur ou le crime.

Dans l'autre de ces parties l'auteur marque, un peu plus violemment, sa réprobation, parfaitement justifiée, hâtons-nous de le dire, pour ces anciens politiciens antidreyfusistes qui s'étaient fait une arme politique nouvelle d'une maladresse gouvernementale, d'une erreur et d'un crime; il est parfaitement vrai que ces diables devenus ermites avaient, moins que tous autres, qualité pour feindre d'être devenus de vertueux moralistes et pour essayer d'utiliser ainsi cette maladresse d'un gouvernement ennemi, cette erreur et ce crime; je ne prévoyais pas qu'il pût venir quelque difficulté de cette partie; je n'y avais même pas pensé; je ne pouvais pas même supposer que des relations suivies avaient continué ou s'étaient renouées entre les membres les plus éminents de notre État-Major et quelques-uns des membres les plus notoires de l'État-Major ennemi; nous autres petites gens nous avions coupé tous les ponts derrière nous; on nous fait voir, on nous fait savoir aujourd'hui qu'il n'en avait pas été de même pour les grands seigneurs de nos armées; c'est toujours la même histoire, l'histoire de toutes les guerres; les simples troupes se battent, s'éreintent, se tuent, se blessent, meurent.

Je ne pouvais imaginer et j'ai, comme on dit, été

péniblement impressionné d'apprendre que pendant ce temps nos grands chefs, comme tous les grands chefs de tous les temps, songeaient encore à ménager des relations académiques et mondaines; on a bien tort de dire que les États-Majors ne pensent pas aux communications. Ils ne font que cela, d'assurer leurs communications.

Silencieusement je pense à cette affaire où nous avons laissé les cadavres défigurés de quelques-unes des amitiés qui nous étaient les plus chères; dans le désastre de nos espérances et dans le silence de cette retraite je me rappelle cette affaire qui pour nous pauvres gens brisait les familles comme paille, brisait comme un fétu nos chères amitiés de petites gens; rien ne comptait plus; moi-même j'avais des amis de ma toute première enfance, des amis éprouvés, de ces amis que rien ne peut remplacer, que nul ne peut imiter, car nul ami nouveau n'apportera plus la commune joie et la mémoire commune des mêmes regards d'enfance, la même vue et le même regard des mêmes paysages de Loire; nul ami nouveau n'apportera les anciens yeux; les yeux qui ont vu, en un temps que nul ne refera, les mêmes paysages ensemble; j'avais, comme tout le monde j'avais de ces amis éternels: quelques-uns s'engagèrent dans la voie qui était selon nous la voie de la tentation; et par la voie de la tentation la voie de la perdition éternelle; je fis pour les arracher de cette voie de la tentation, qui était pour nous la voie de l'erreur et du crime, des efforts désespérés. Quand nos efforts demeuraient vains, quand nos passions amicales demeuraient frappées de stérilité, nous brisions. Nous rompions un parentage,

une amitié de vingt ans, nous qui n'avions guère passé vingt-cinq ans, nous brisions avec une sorte d'ivresse farouche, d'amertume âpre, comme nous nous fussions rompu le bras droit : *Si ta main te scandalise, coupe-la*. Nous nous fussions arraché un frère.

Cependant nos bons collègues des différentes Académies trouvaient le moyen de ne point couper ou plus tard de rétablir le lien académique et mondain qui unissait entre elles leurs précieuses personnes.

Le père n'était plus rien pour le fils; le fils n'était plus pour le père; le frère ne connaissait plus le frère; mais nos collègues de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et nos collègues des Sciences *morales* et politiques étaient toujours nos collègues.

Misère.

CHARLES PÉGUY

TABLE DE CE CAHIER

PAGES

Notre *catalogue analytique sommaire;* notre *petit index alphabétique* provisoire du *catalogue analytique sommaire ;* notre petite *table analytique* provisoire *très sommaire* de notre sixième série . . 2

à madame Sonia Darbell 5

Du même auteur, en vente à la *librairie des cahiers* 6

JÉROME ET JEAN THARAUD. — *les frères ennemis* 7

Post tenebras lux 9
Messer Guido Moroni 9
Quelque temps, Barbe Moroni 13
Ils vivaient librement 17
Or, les gens de Genève 20
Seule, de toutes les religieuses 23
Or il arriva 28
Il serait vain de rapporter 31
Jean-Baptiste fut l'apôtre 32

Éditions d'art *Édouard Pelletan,* 125, boulevard Saint-Germain, Paris, *vient de paraître :* Jérôme et Jean Tharaud, *l'ami de l'ordre,* épisode de la Commune 37

Chez le même, *Almanach du Bibliophile* et *Bibliothèque sociale et philosophique* à soixante centimes 39

Nos cahiers sont édités 41

CHARLES PÉGUY. — **Cahiers de la Quinzaine** ... 45

L'une fait tort à l'autre 45

l'annonce de l'*Union pour la vérité;* M. Paul Desjardins; l'ancienne *Union pour l'action morale;* échange d'abonnements 47

Romain Rolland. — *Jean-Christophe* 48

Une *rectification* de M. Gabriel Monod 68

Table de ce cahier 97

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille exemplaires de ce dixième cahier et pour seize exemplaires sur whatman le mardi 23 janvier 1906.

Le gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie ERNEST PAYEN, 13, rue Pierre-Dupont. — 695

Fini d'imprimer deux mille exemplaires
de ce dixième cahier
et seize exemplaires sur whatman
le jeudi 25 janvier 1906

à l'Imprimerie Ernest Payen
13, Rue Pierre-Dupont
à Suresnes
(Seine)

101
C.

Il est impossible de suivre honnêtement le mouvement littéraire, le mouvement d'art, le mouvement politique et social si l'on n'est pas abonné aux *Cahiers de la Quinzaine*.

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. On recevra en spécimens six cahiers de la deuxième, de la troisième, de la quatrième, et de la cinquième série.*

Pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, 1900-1904, envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, même adresse; on recevra en retour le catalogue analytique sommaire, 1900-1904, de nos cinq premières séries, *premier cahier de la sixième série, un très fort cahier de XII + 408 pages très denses, in-18 grand jésus, marqué cinq francs.*

Pour s'abonner à la septième série des cahiers, qui est la série en cours, envoyer en un mandat à M. André Bourgeois, même adresse, le prix de l'abonnement; on recevra les cahiers parus et de quinzaine en quinzaine, à leur date, les cahiers à paraître de cette septième série.

Voir à l'intérieur en fin de ce cahier les conditions et le prix de l'abonnement.

Nous mettons le présent cahier dans le commerce; dixième cahier de la septième série; un cahier blanc de 104 pages; in-18 grand jésus; nous le vendons deux francs.

ONZIÈME CAHIER DE LA SEPTIÈME SÉRIE

FERDINAND LOT

de la situation faite à l'enseignement supérieur en France. — II. —

CAHIERS DE LA QUINZAINE

paraissant vingt fois par an

PARIS

8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

139910
4/10/16

Ferdinand Lat. — 33

Nous avons publié dans nos éditions antérieures et dans nos cinq premières séries, 1900-1904, un si grand nombre de documents, de textes formant dossiers, de renseignements et de commentaires; — un si grand nombre de cahiers de lettres, — nouvelles, romans, drames, dialogues, poèmes et contes; — un si grand nombre de cahiers d'histoire et de philosophie; et ces documents, renseignements, textes, dossiers et commentaires, ces cahiers de lettres, d'histoire et de philosophie étaient si considérables que nous ne pouvons pas songer à en donner ici l'énoncé même le plus succinct; pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, il suffit d'envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement; on recevra en retour le catalogue analytique sommaire, *1900-1904, de nos cinq premières séries.*

Ce catalogue a été justement établi pour donner, autant qu'il se pouvait, une image en bref, un raccourci, une idée, abrégée, mais complète, de nos éditions antérieures et de nos cinq premières séries; tout y est classé dans l'ordre; il suffit de le lire pour trouver, à leur place, les références demandées.

Ce catalogue, in-18 grand jésus, forme un cahier très épais de XII+408 pages très denses, marqué cinq

francs ; ce cahier comptait comme premier cahier de la sixième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le 2 octobre 1904, comme premier cahier de la sixième série ; toute personne qui jusqu'au 31 décembre 1905 s'abonnait rétrospectivement à la sixième série le recevait par le fait même de son abonnement, en tête de la série ; nous l'envoyons contre un mandat de cinq francs à toute personne qui nous en fait la demande.

Pour amorcer tout travail que l'on aurait à commencer dans notre premier catalogue analytique sommaire, *consulter le* petit index alphabétique *provisoire que nous avons établi de ce* catalogue analytique sommaire.

Ce petit index alphabétique *provisoire, in-18 grand jésus, forme un cahier très maniable de XII + 60 pages très claires, marqué un franc ; ce cahier comptait comme premier cahier de la septième série et nos abonnés l'ont reçu à sa date, le premier octobre 1905, comme premier cahier de la septième série ; toute personne qui s'abonne à la septième série, qui est la série en cours, le reçoit, par le fait même de son abonnement, en tête de la série ; nous l'envoyons contre un mandat de un franc à toute personne qui nous en fait la demande.*

Pour la sixième série, année ouvrière 1904-1905, et en attendant que paraisse le catalogue analytique sommaire *de nos deuxièmes cinq séries, 1904-1909, on peut consulter, — provisoirement, — la petite* table analytique très sommaire *que nous avons publiée en fin de ce cahier* index.

cahier pour la discussion
du budget du ministère
de l'Instruction publique

Du même auteur, en vente à la *librairie des cahiers :*

Ferdinand Lot. — **de la situation faite à l'enseignement supérieur en France.** — I. — *Avertissement;* les revenus des Universités et établissements d'enseignement supérieur en Allemagne et en France; les Facultés des Lettres et des Sciences en France et en Allemagne; étude de statistique du Personnel Enseignant; les lacunes du personnel enseignant des Facultés des Lettres et de Droit de province; le Privat-Dozentisme; — *neuvième cahier* de cette *septième série,* un cahier jaune de XXIV + 108 pages, in-18 grand jésus..... deux francs

On trouvera notamment en tête de ce cahier :

un *extrait de ce premier* petit index alphabétique;

un *extrait de cette première* table analytique très sommaire;

un *du même auteur,* en vente à la *librairie des cahiers;*

un *du même auteur,* en vente à la *librairie des cahiers,* tirages à part.

On peut noter que nous avons numéroté les chapitres, signatures et folios du présent cahier à la suite des nombres qui nous étaient donnés par les chapitres, signatures, folios de ce neuvième cahier; ainsi on pourra, pour toutes citations et références, procéder simplement par le titre général de l'ouvrage et la page, au lieu d'avoir à distinguer à chaque fois entre les deux cahiers de cet ouvrage, et de risquer de confondre ou de faire confondre entre elles deux numérotations qui se seraient recouvertes.

de la situation faite
à l'enseignement supérieur
en France

139910
4/10/16

DEUXIÈME CAHIER

CHAPITRE V

L'installation matérielle en province
(I. Les Bâtiments. — II. Maisons d'étudiants)

I

LES BATIMENTS

Quand après un séjour à l'étranger on rentre en France l'impression première est fâcheuse. Les villes de province sont mesquines, mal entretenues, sans activité, sans confortable. Oh ! les tristes cités sans parcs, sans verdure, — comparées aux villes allemandes, suisses, belges, pleines de mouvement, gaies, et souriantes ! Jamais peut-être l'impression n'est plus désolante que lorsqu'on passe d'une ville universitaire allemande à une ville universitaire française. Pour ne citer qu'un exemple, visitez Nancy, — une de nos « grandes » Universités, — après avoir vu Strasbourg. Je défie n'importe qui de ne pas éprouver un vif sentiment d'humiliation. Comparez le palais de granit et de marbre de la Faculté des Lettres « allemande » avec l'écurie qui porte ce nom à Nancy ! On calomnie le Français en l'accusant d'amour-propre. Ce défaut lui est totalement étranger.

Très souvent, on ne voit pas même l'Université. Cherchez-la à Dijon. Vous trouverez trois ou quatre vieux bâtiments dispersés aux quatre coins de la ville. A Toulouse, les Facultés de Droit et de Lettres sont à l'étroit sur une petite rue ; les Facultés de Science et de Médecine sont à l'autre bout de la ville.

On trouvera encore pour les Facultés des Sciences, quelquefois de Médecine, des installations suffisantes. (1)

Mais, partout, les Facultés des Lettres et les Facultés de Droit sont logées d'une façon honteuse et parfois vraiment infâme. Même dans les Facultés des grandes villes, dans celles qu'on a récemment bâties (Lyon, Lille, Toulouse) la situation laisse à désirer. Ni les architectes, ni l'Administration, ni les professeurs eux-mêmes, n'ont eu la conception claire de ce que doit être une Faculté. Un amphithéâtre, deux ou trois salles de cours, un cabinet pour le doyen, un couloir pour accrocher chapeaux et pardessus, — c'est en cela que consiste trop souvent la Faculté des Lettres, — et la Faculté de Droit aussi.

On oubliait que l'Histoire de l'Art nécessite un musée de moulages et de grandes salles pour les reproductions photographiques ; que la Géographie a besoin de grands espaces pour les cartes murales, plans en relief, etc. ; que la Psycho-physique exige un laboratoire. Il ne faut pas qu'entre chaque cours les étudiants soient réduits à errer dans la rue : une salle de réunion est nécessaire. — Enfin, et surtout, — il est indispensable qu'à chaque spécialité soit affectée une

(1) Et encore ! Voyez Marseille, pour ne rien dire des petites Facultés.

salle, petite ou grande, garnie de livres usuels à portée de la main, salle où le professeur fait ses conférences, où les étudiants se rencontrent sans interruption de 9 heures du matin à 10 heures du soir. C'est dans ces coins intimes que se fait le bon travail de « séminaire » comme disent les Allemands. L'élève est sûr d'y rencontrer ses camarades et son maître. Il y travaille avec profit et avec gaîté. La grande salle de la Bibliothèque où il n'est pas permis d'ouvrir la bouche, de s'entretenir d'une difficulté avec ses professeurs et ses condisciples, ne saurait remplacer en aucune manière ces petites ruches laborieuses où s'écoule le meilleur du temps du travailleur. Paris en possède quelques-unes, mal agencées et trop peu nombreuses, — à la Sorbonne. Elles font encore défaut dans la plupart des Universités de province.

Les taudis qu'on appelle « Facultés des Lettres » sont trop exigus pour qu'on puisse établir les 8 ou 10 salles d'étude (1) qu'exige une Faculté des Lettres et une Faculté de Droit. (2) A Lyon on n'a pu y réussir qu'en utilisant les *greniers*. Mais ailleurs c'est physiquement impossible, faute de place, et l'on voit la Faculté des

---

(1) Il en faut au moins : une pour la philosophie, une pour la philologie grecque et latine, une pour l'allemand et l'anglais, une pour la langue française et la philologie romane, une pour l'archéologie et l'histoire de l'art, une ou deux pour l'histoire, une ou deux pour la géographie.

Il est indispensable qu'un crédit permette de se tenir au courant en achetant les livres usuels et en s'abonnant à quelques revues. C'est de la sorte qu'est organisé le travail dans les Universités allemandes, même les plus modestes.

(2) Toulouse, qui essaye d'organiser des séminaires juridiques et économiques, a peine à y parvenir faute de place. Bordeaux ne peut même tenter l'expérience. Que dire des petites Facultés réduites à se contenter d'amphithéâtres sales et humides !

Lettres de Nancy se plaindre de « n'avoir pas même de greniers ».

Parfois le Droit et les Lettres ont été placés dans un vieux « Palais universitaire », construit sous l'Empire par un architecte inexpérimenté, et servant en outre aux Sciences et même à la Médecine. Quand on s'est décidé, il y a vingt ans, à loger les Facultés dans des locaux décents, on a songé d'abord, — très justement, — à la Médecine, aux Sciences. Mais, faute de crédits, la construction des nouveaux bâtiments a trop souvent traîné en longueur, en sorte que les Facultés de Droit et de Lettres demeurent dans le *statu quo*.

Partout c'est le même spectacle. Tout traîne en interminables négociations faute d'une subvention efficace de l'État. Ou bien, quand elle s'offre, elle est insuffisante.

Même dans les localités où l'on aboutit, le résultat est mesquin. Ce mot de *mesquin* caractérise, au surplus, tout ce que l'on fait en France. Il semble que chez nous on ne sache plus faire grand.

Or cela est absolument nécessaire. Jamais on n'arrivera à produire la décentralisation scientifique et artistique en France avec un personnel numériquement insuffisant, des bibliothèques indigentes, (1) des bâtiments

(1) Il y a de grands progrès depuis 1896. Mais combien nous sommes encore loin de l'Allemagne ! Deux ou trois bibliothèques s'enorgueillissent de leurs 80.000 volumes (thèses non comprises). Qu'est-ce-là en comparaison des 600.000 volumes de Leipzig, des 800.000 de Strasbourg ou de Gœttingen ! — J'ai laissé de côté les Bibliothèques Universitaires parce qu'il existe à ce sujet un travail excellent où l'on trouvera tous les renseignements nécessaires et qui édifiera le lecteur sur la misère, grotesque parfois, de ces établissements en France. Voyez Jules Laude, *Les Bibliothèques Universitaires allemandes et leur organisation*. Paris, Bouillon, 1900, in-8. (Extrait de la *Revue des Bibliothèques*).

incommodes, vieux, sales, dispersés. (1) Il y a des villes où l'on ne voit même pas l'Université. Les habitants eux-mêmes semblent ignorer son existence.

Tout cela doit changer. Il faut que chaque ville universitaire ait l'orgueil de son Université, qu'elle la sache belle, gaie à voir et à fréquenter, peuplée de maîtres.

Pour arriver à ce but il faut de l'argent. Oh ! pas énormément. Il n'est pas question d'américanisme. Mais il en faut un peu. Les villes sont en général pleines de bonne volonté. L'obstacle, je l'ai déjà dit, à propos du personnel, c'est le département. Il n'est ni assez riche ni assez peuplé pour supporter la part de dépense qui incombe, en Allemagne, à la province. Il faut excepter cependant les départements du Nord, du Rhône, de la Gironde, des Bouches-du-Rhône. Aussi le secours de l'État, quoique nécessaire, est moins pressant pour les Facultés des Lettres et de Droit de Lille, de Lyon, (2) de Bordeaux, de Marseille. Pour toutes les autres il faut que l'État fasse fonction de « province », car pour ceux des départements de l'antique Normandie, Bretagne, (3)

---

(1) On ne saurait croire combien la dispersion des bâtiments nuit au prestige d'une Université. Les Allemands le savent bien. A Strasbourg ils ont eu soin de grouper les services universitaires sur une magnifique avenue longue peut-être comme les Champs-Elysées, bornée aux extrémités par l'Observatoire et le palais de l'Empereur. Pour qui vient de France le spectacle est impressionnant.

(2) Signalons cependant que l'Université de Lyon a engagé toutes ressources pour la création de bâtiments et d'enseignements nouveaux. La loi militaire de 2 ans en lui enlevant des centaines d'étudiants *payants* va diminuer les revenus de l'Université d'une manière grave. L'Etat lui doit une véritable indemnité d'expropriation.

(3) Imaginez la Bretagne avec ses 3 millions d'habitants, la Normandie avec ses 2 1/2, contribuant de leurs deniers à soutenir leurs Universités : Rennes et Caen auraient des palais à l'instar de leurs sœurs allemandes et américaines. Mais l'Ille-et-Vilaine, mais le Calvados, sont impuissants réduits à eux seuls.

Dauphiné, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Auvergne, Poitou, etc., qui ne possèdent point des Facultés, celles-ci ne sont d'aucun intérêt. La munificence d'un conseil général ira peut-être jusqu'à entretenir un ou deux boursiers, à donner une subvention de 500 francs au laboratoire de Chimie agricole, mais ce sera tout.

Le concours de l'État apparaît donc comme particulièrement indispensable aux dix Universités de Besançon, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Toulouse.

En ce qui touche la Faculté des Lettres et en général l'Université, *Montpellier* n'est ni au large, ni à l'étroit : sa situation est, en somme, satisfaisante.

Pour *Aix*, le seul remède est le transfert à Marseille. Sinon il n'y a même pas lieu de s'en occuper.

On n'a donc à se préoccuper présentement que de 9 Facultés, que nous allons passer en revue par ordre d'importance. Les améliorations possibles des Facultés des Lettres étant liées à celles des autres Facultés, nous dirons un mot de celles-ci à l'occasion.

Nancy. — Installation déplorable : un amphithéâtre trop petit, deux salles de cours insuffisantes, un cabinet pour le doyen, une salle d'examen.

C'est absolument honteux.

Cette Faculté ne peut s'agrandir sur place, non plus que la Faculté de Droit, que : 1° par le transfert de l'École de Pharmacie à côté de la Faculté de Médecine; 2° par le déménagement des services de Physique de la Faculté des Sciences. Celle-ci demande un Institut de physique, — qui serait construit à côté de l'Institut

de chimie. Le coût s'élèverait à 500.000 francs, ce qui n'est pas exagéré, si l'on réfléchit que la Faculté des Sciences de Nancy est notre première Faculté de ce genre en province. La Physique y est enseignée par deux professeurs d'une notoriété européenne, Bichat (1) et Blondlot. Celui-ci est l'inventeur des fameux rayons N.

Grâce à ce dernier effort, Nancy, sans présenter, — loin de là, — l'aspect magnifique de Strasbourg, — posséderait une installation très convenable pour les Sciences. Le départ du service de Physique et de l'École de Pharmacie permettrait enfin au Droit et aux Lettres de se mettre à l'aise, — la Faculté de Droit du côté des anciens bâtiments des Sciences. La Faculté des Lettres, augmentée des locaux actuels de l'École de Pharmacie, serait à peu près suffisante. Elle s'étendrait tout autour du jardinet pharmaceutique actuel. Avec un musée de moulage qui commence à s'installer au rez-de-chaussée, — elle présenterait au regard de l'étranger un aspect sinon luxueux, du moins propret. C'est tout ce qu'on peut demander pour l'instant.

Toulouse. — Les bâtiments reconstruits il y a quinze à vingt ans sont trop étroits, — comme toujours. La Faculté des Lettres ne peut s'étendre qu'en achetant une caserne voisine. Les bureaux de la Guerre en demandent 150.000 francs, somme qui est, paraît-il, fort exagérée. La Faculté a préféré ne pas se laisser exploiter. Mais, comme elle n'a pas eu un sou dans la répartition de l'emprunt de 1 million, contracté il y a deux ans par l'Université (au profit des Sciences et de la Méde-

(1) Bichat vient de mourir.

cine), il n'y a aucun moyen de sortir de cette situation. Des démarches auprès du Ministère de la Guerre pourraient lui valoir soit un rabais considérable, soit, ce qui vaudrait beaucoup mieux, l'offre gratuite des bâtiments et du terrain occupés par la caserne en question.

Rennes. — Tout était logé dans le petit et incommode « Palais Universitaire » inauguré il y a quarante ans. La situation était intolérable. La construction de la Faculté des Sciences devait y apporter un soulagement. L'espace laissé libre revenait aux Facultés de Droit et des Lettres. Mais la construction a traîné en longueur et quand le bâtiment a été achevé et inauguré on s'est aperçu, — toujours, — qu'il était trop petit. On construit en ce moment une annexe. En attendant, les collections d'histoire naturelle encombrent encore le vieux « palais ». Si bien que la Faculté des Lettres se compose à l'heure actuelle de 2 amphithéâtres, dont l'un contient 60 à 80 personnes et l'autre 30 à 40; plus 2 salles de conférences trop petites (15 personnes au maximum !); plus une salle de réunion pour les professeurs et un cabinet pour le doyen. L'Archéologie et l'Histoire de l'Art, d'ailleurs sans professeurs, sont représentés par quelques plâtres dans un couloir. L'Institut de psychologie expérimentale, le seul qui existe en province, a dû solliciter l'hospitalité de la Faculté des Sciences, pourtant à l'étroit dans ses nouveaux bâtiments. De même le petit Institut, — en formation, — de géographie.

Les Lettres et le Droit ont besoin pour s'agrandir de la place occupée au rez-de-chaussée par l'École de Médecine dont il y aurait lieu de presser le départ.

Une question vitale pour cette Université, petite mais active, c'est la construction d'une bibliothèque universitaire et sa fusion avec la bibliothèque de la ville. On parle de construire un bâtiment à la Motte. Il sera séparé des Facultés, chose regrettable pour les Lettres et le Droit dont la bibliothèque constitue le principal « Institut ». Ce qu'il eût fallu il y a quinze ans, quand on se décida à construire une Faculté des Sciences, c'était la transporter sur la côte, à la Motte ou mieux encore au Jardin de Thabor; puis transférer à côté d'elle les Lettres et le Droit, en un mot abandonner le vieux nid à rats, le « Palais » du quai Saint-Georges. Comme toujours, on a fait petit et mesquin.

Grenoble. — L'Université, depuis quatre ou cinq ans, a pris une réelle importance. Elle tend à devenir, comme Genève et Zurich, une Université internationale. Les cours de français professés pendant les vacances ont attiré peu à peu plusieurs centaines d'auditeurs. Quelques-uns ont eu l'idée d'y étudier pendant toute une année. Si bien qu'à l'heure actuelle, le mouvement ayant pris de l'extension, cette petite Université est celle qui, après Paris, compte le plus d'étudiants étrangers, Allemands, Anglais, Italiens. La Faculté de Droit est la seule de France dont la fréquentation soit estimée par les autorités allemandes comme équivalente à celle d'une Faculté germanique. Il s'est même fondé une « Association allemande des anciens étudiants de l'Université de Grenoble ».

Cette vaillante petite Université n'a pas rencontré auprès de l'Administration de la rue de Grenelle l'appui que lui méritaient ses efforts et ses succès.

J'ai déjà dit que le personnel de la Faculté des Lettres, et même de la Faculté des Sciences, était d'une insuffisance numérique scandaleuse. Le mot n'est pas trop fort. Il n'y a pas d'Université allemande, suisse ou italienne, de cette importance, qui se contente de 7 chaires aux Lettres ; c'est la moitié de ce qu'il lui faudrait.

Aux Sciences manquent pour la Biologie 3 maîtres de conférences.

L'installation, au premier abord convenable (elle date de 1875), s'est révélée d'une insuffisance extrême. Il est impossible de faire tenir trois Facultés (Sciences, Lettres, Droit) et une bibliothèque dans un petit bâtiment rectangulaire. Tout y étouffe.

La première chose est d'en faire sortir la bibliothèque et de lui bâtir un local à part. (1) La place laissée libre permettra aux Lettres et au Droit de s'agrandir. Ces Facultés en ont grand besoin, la première surtout. Elle n'a même pas d'amphithéâtre suffisant pour contenir le public. En juillet dernier, il s'est trouvé beaucoup trop étroit devant l'affluence des étrangers.

Il faut signaler aussi l'installation désolante de la Faculté des Sciences : la géologie est logée dans des combles étouffants. Le poids des collections compromet la solidité du bâtiment. C'est intolérable. (2)

Par un curieux hasard, je reçois *le Temps* (16 août

---

(1) La fusion avec la Bibliothèque de la Ville n'est ni possible ic ni même souhaitable.

(2) Étant donné la situation de Grenoble et l'importance de ses collections, il eût fallu 2 chaires, l'une pour la Géologie, l'autre pour la Minéralogie et Pétrographie et il n'y en a qu'une. La Faculté s'est payé un maître de conférences sur ses ressources pourtant misérables. Ce sont là cependant des dépenses d'*État*.

1904) au moment où j'ai fini d'écrire ces lignes sur Grenoble :

L'Association française ne pouvait se réunir à Grenoble sans s'y occuper très particulièrement de géologie. Grenoble est merveilleusement située pour les études géologiques : pendant de longues années, Lory y a fait des travaux de premier ordre; et son successeur, M. William Kilian, un de nos plus distingués et actifs géologues de province, a maintenu haute et ferme la tradition établie. Mais le Congrès s'est demandé, non sans stupeur, comment le laboratoire de géologie de Grenoble avait pu être logé de la pitoyable manière que chacun a pu constater, en visitant les admirables collections réunies par Lory et son successeur.

Les locaux sont une honte pour l'Université, par leur insuffisance et leur insalubrité. Imaginez un grenier, où nul particulier ne voudrait se loger et où le personnel du laboratoire travaille, depuis le mois de mai, par des températures, — enregistrées jour par jour, — qui vont jusqu'à 35° ! Et dans le laboratoire d'enseignement, le plus fréquenté, la température est de deux ou trois degrés plus élevée ! Cela n'est pas admissible. L'État, qui s'occupe si volontiers de la salubrité des habitations particulières, pourrait s'occuper un peu de celle des locaux qu'il impose aux professeurs et élèves des Universités. Charité bien ordonnée... Il faut se hâter de faire au laboratoire de géologie, — qui, en réalité, devrait être érigé en « Institut géologique », vu l'importance de Grenoble au point de vue spécial dont il s'agit, et des travaux qui s'y font, — une installation décente, et hygiénique, qui ne soit point la risée du monde scientifique.

Si le laboratoire de géologie de Grenoble a déjà beaucoup fait pour les études de géologie alpine, et pour l'étude des questions générales suggérées par les montagnes, — climatologie, glaciologie, etc. — sous Gueymard d'abord, puis, quarante ans durant, sous Lory, la tâche qui se présente au titulaire actuel reste très considérable encore. Beaucoup de monographies s'imposent, faisant pendant à celles qui

ont été déjà exécutées ; la carte géologique au 80 millième n'est point encore terminée, et si la collection véritablement unique des céphalopodes du méoconien a été déterminée et classée, d'autres collections veulent être rassemblées ; il faut continuer les observations relatives aux glaciers, commencées il y a dix ans par M. Kilian et ses collaborateurs, MM. Flusin, Offner et Jacob (on en trouvera un bon résumé général dans l'étude de M. Kilian sur les *Glaciers du Dauphiné*, dans le volume offert par Grenoble aux membres du Congrès) ; il faut continuer les observations sismologiques, — car c'est au laboratoire de géologie de Grenoble que se trouve la seule station sismologique existant en France ; il faut, enfin, que le laboratoire, très vivant, très productif, (voir la belle série des *Travaux du laboratoire de géologie* et les mémoires des différents chercheurs venus à Grenoble pour y faire des études originales) soit mis en situation de donner tout ce qu'il peut donner sous l'impulsion d'un chef plein d'ardeur et d'une science depuis longtemps reconnue.

On voit l'effet produit sur les Français. Que serait-ce sur des étrangers ? Nous serions leur risée. Il faut vraiment que nos Ministres n'aient pas de conscience pour tolérer des choses semblables. On dirait que le seul but de nos Ministres de l'Instruction publique depuis 1896 soit de tout cacher au Parlement pour ne pas s'attirer de désagréments : un homme qui demande des crédits est toujours mal accueilli. De leur côté, les Directeurs de l'Enseignement supérieur ont le tort de ne point présenter au Ministre toute la vérité. (1)

Ces réflexions émises à propos de Grenoble valent pour toutes nos Universités.

---

(1) Au moment de donner le bon à tirer (24 novembre 1905) je reçois de Grenoble un mot qui m'apprend qu'une amélioration à cette situation est peut-être en bonne voie.

Dijon. — Ici, c'est plus drôle encore : la Faculté des Lettres n'a pas de domicile fixe et ne sait pas si elle en aura.

Elle a droit actuellement au logement suivant, rue Monge, dans les bâtiments de l'Académie : 1 amphithéâtre de 300 places, 1 petit amphithéâtre de 50 places, 1 antichambre transformée en salle de conférences.

La Bibliothèque universitaire est en construction rue Chabot-Charny, au coin de la rue du Petit-Potet. Malheureusement, c'est à un kilomètre de la rue Monge. On imagine combien cela est commode pour les conférences où professeurs et étudiants ont besoin de livres pour une heure ou deux, puis les rendent à la Bibliothèque pour en emprunter d'autres momentanément ! C'est simplement rendre le travail des conférences de séminaire impossible. Aussi la Faculté des Lettres a-t-elle demandé à suivre la Bibliothèque universitaire sur un terrain à côté de celle-ci touchant d'autre part à la future bibliothèque municipale. Malheureusement l'acquisition de deux immeubles bâtis sur ce terrain coûterait au moins 100.000 francs. La construction de la Faculté, si modeste soit-elle, coûterait au minimum 200.000 francs; c'est en tout 300.000 francs au bas mot. L'Université qui vient de s'endetter pour construire un Institut œnologique est absolument hors d'état d'assumer une pareille charge. La Ville croit son rôle terminé par la cession d'une parcelle de terrain.

Quant au Ministère, il déclare ne vouloir *rien* donner.

Alors quoi ?

Comme il est physiquement impossible que la Faculté des Lettres puisse vivre dans les locaux actuels de la rue Monge, la Ville a consenti, *pour cinq ans seule-*

ment, à mettre à la disposition de la Faculté deux petites salles (d'anciennes sacristies, je crois) où l'on installe actuellement le service des langues vivantes et celui de géographie. De plus, le recteur concède *provisoirement* la salle des Actes et l'ancienne Académie du dix-huitième siècle : on espère y installer un petit musée de moulages. — D'ici quelques années, ces abris dispersés seront retirés à la misérable Faculté qui deviendra ce qu'elle pourra. Beau spectacle à montrer aux étudiants étrangers qui commencent à la fréquenter! Que ne s'agissait-il d'une école primaire? L'argent, qui se cache quand il s'agit d'enseignement supérieur, se fût trouvé instantanément. (1)

Caen. — Tous les services universitaires (droit, lettres, sciences, médecine) sont concentrés dans le « Palais universitaire », vilain cube de moellons au milieu de ruelles. Enserré de trois côtés il ne pourrait s'étendre que du côté de la place Saint-Sauveur, dont il est séparé par des constructions qu'il faudrait exproprier.

L'État, la Ville, l'Université, viennent de se cotiser pour construire sur une des ailes du « palais », en bordure de la rue Saint-Sauveur, une bibliothèque universitaire (coût 280.000 francs) qui suffira pour un demi-siècle. On espère que son transfert dégagera les autres ailes. Mais ce sera, à coup sûr, d'une façon très insuffisante. En effet, la Faculté des Lettres ne possède, faute de place, ni salle d'étude pour les professeurs et pour

(1) Une combinaison préférable eût été de placer l'ensemble de l'Université dans un grand terrain vacant par suite de la liquidation d'une congrégation. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

les étudiants, ni musée archéologique. Le petit matériel de géographie est serré dans une armoire *(sic)*. Le professeur de philosophie voudrait inaugurer l'enseignement de la psychologie expérimentale, impossible, il n'y a pas de place. Le secrétariat même est aménagé de la façon la plus incommode.

La Faculté de Droit est aussi mal installée. Le doyen réclame un cabinet pour recevoir les étudiants et leurs parents. Pas de salles de conférences.

A la Faculté des Sciences les services de physique et de zoologie sont à l'étroit. Les collections de géologie, zoologie, d'ethnographie, ne peuvent être entretenues, faute de crédits et de personnel.

La Faculté des Sciences devrait être transportée sur la hauteur. La chose est déjà faite pour la Botanique. Il serait nécessaire d'en faire autant pour la Chimie, la Physique, et, au besoin, la Géologie et Minéralogie. Des pavillons modestes, briques et fer, suffiraient et seraient peu coûteux.

Ainsi dégagé le « Palais » n'en serait pas moins maussade, (1) mais deux Facultés, Droit et Lettres ainsi que la bibliothèque pourraient y tenir commodément.

Poitiers. — Aucune place n'est disponible ni pour un service de géographie, ni d'archéologie, ni de psycho-

---

(1) On a tenu sans doute à le reconstruire entre les rues Pasteur et Saint-Sauveur pour des raisons sentimentales. C'est sur cet emplacement qu'étaient les « Grandes Ecoles » de l'Université de Caen depuis 1476. Voyez la description de Ch. de Bourgueville, sieur de Bras, *Les recherches et antiquitez de la province de Neustrie... mais plus spéciallement de la Ville et Université de Caen* (Caen, 1588, in-4°) pages 328-329 de la réimpression de Trébutien (1833). Le vieil historien caennais les qualifie de « grand, magnifique et superbe bâtiment »!

logie expérimentale. On a trouvé, d'ailleurs, un moyen excellent pour empêcher la Faculté de s'apercevoir qu'elle est à l'étroit : c'est de ne lui donner de professeur ni de géographie, ni d'histoire de l'art, ni de psychologie.

En la réduisant à trois chaires comme une Faculté espagnole on pourrait même faire en sorte qu'elle se crût au large.

Il est vraiment regrettable que, non seulement la Faculté des Lettres, mais toute l'Université, soit concentrée dans un vieux bâtiment au centre de la ville. On verra (1) que cette Université pourrait être, comme Caen, un lieu d'études pour les Anglo-Saxons. Seulement il serait nécessaire de faire des dépenses assez fortes. Ce n'est pas seulement la Faculté des Lettres, mais toute l'Université qu'il faudrait déménager. Le Collège des Jésuites ferait admirablement l'affaire, mais cela coûterait chaud à acquérir.

Clermont-Ferrand. — Par extraordinaire, la Ville et l'État ont fait une chose intelligente ; ils construisent à frais communs une bibliothèque où fusionnent les services universitaires et municipaux.

Il reste cependant beaucoup à faire. L'Observatoire du Puy-de-Dôme, dépendance de la Faculté des Sciences, est sans logements, sans abris, sans instruments suffisants. (2)

---

(1) Voyez plus loin, page 133.

(2) [La situation de l'Observatoire s'est un peu améliorée depuis, non certes grâce à l'administration de la rue de Grenelle, — mais par suite de l'intervention des sénateurs et députés du département du Puy-de-Dôme.]

Le service de Chimie à la Faculté des Sciences est très à l'étroit. De même les Sciences naturelles. Que dire de la Faculté des Lettres!

Besançon. — Ce qui prime tout, c'est la nécessité de construire un bâtiment pour la bibliothèque universitaire, unie ou non avec la bibliothèque municipale. Tant que l'entassement actuel durera, inutile de songer à améliorer la Faculté des Lettres.

La Faculté des Sciences a besoin d'un Institut de Chimie.

L'École de Médecine devrait être reconstruite.

Besançon, comme Clermont, manque d'une Faculté de Droit. Le voisinage de Dijon rend à Besançon ce besoin moins urgent qu'à Clermont.

Partout les négociations sont engagées, — et depuis des années, et partout le temps se passe en bavardage et en paperasse. Le Directeur de l'Enseignement supérieur se prétend animé de bonnes intentions, mais, sans fonds suffisants. Il serait nécessaire que l'État fît un dernier sacrifice, une fois pour toutes, et qu'on ne mît pas dix ou quinze ans encore à négocier.

Pour les Bibliothèques, les Facultés des Lettres, les Facultés de Droit, on peut tout finir en deux ou trois ans; il est inutile de gâcher quatre fois plus de temps en répartissant sur un trop grand nombre d'exercices la contribution de l'État.

Les sacrifices demandés au pouvoir central n'ont, du reste, rien que de modeste. Pour les Sciences physiques et biologiques de nouvelles découvertes viennent, heureusement, enrichir le stock de nos connaissances, et

exigent des laboratoires imprévus et des instruments coûteux. Pour les Lettres et le Droit le principal « institut », c'est la Bibliothèque.

Que celle-ci soit suffisamment spacieuse, qu'il existe des amphithéâtres, huit à dix petites salles de conférences, un musée de moulages, et voilà des Facultés satisfaites pour une période presque indéfinie. Il y a peu ou point de surprises avec elles.

Quand ces divers travaux auront été terminés, l'installation matérielle de nos Universités sera *convenable*.

Mais il est permis de regretter que l'on n'ait pas, il y a vingt-cinq ans, formé des plans plus rationnels, plus hardis si l'on veut.

On pouvait, sans dépenser beaucoup plus, créer de véritables cités universitaires. Ainsi à Toulouse, au lieu de laisser près de Saint-André dans un quartier bruyant, au milieu de casernes, les Facultés des Lettres et de Droit, qui sont ratées, il eût été plus sage de les placer, à côté des Facultés de Sciences et de Médecine, aux allées Saint-Michel, dans le plus beau quartier de la ville. Il eût fallu, il est vrai, faire des expropriations assez coûteuses. (1) Celle du Collège des Jésuites eût permis le prolongement de la grande artère toulousaine, la rue d'Alsace-Lorraine, jusqu'aux allées Saint-Michel. On aurait ainsi dégagé le Palais de Justice et pu bâtir à côté la Faculté de Droit. En face et à côté des Facultés de Médecine et de Sciences auraient pris place la Faculté des Lettres et l'Administration académique. La

(1) La vente des terrains où sont bâties les Facultés de Droit et des Lettres et l'Académie eût permis de récupérer une partie des frais.

capitale de l'ancien Languedoc eût offert aux yeux de l'étranger un bel ensemble cohérent comme en présentent les Universités des petits royaumes et duchés germaniques.

De même, à Bordeaux, il est fâcheux que l'on laisse la mesquine et incommode Faculté de Droit place Pey-Berland, la Faculté de Médecine et de Pharmacie coupée en deux ou trois tronçons. (1)

Que n'eût point fait de la pauvre Université de Caen un ministre intelligent ou un particulier opulent! Avec ses vieilles et superbes églises, son fleuve, sa belle campagne, la mer si prochaine, on en eût fait un petit Cambridge. On sait l'intérêt passionné qu'Anglais et Américains portent à la Normandie, qui est pour eux presque une patrie. C'est par centaines qu'on eût attiré les étudiants anglo-saxons et aussi leurs familles. Seulement, il eût fallu tenter quelque chose de neuf : construire des bâtiments scolaires pour les étudiants. Le vieux Collège eût fait merveille. Comme il ne renferme presque plus d'internes, il n'y a guère de raison d'y laisser le Lycée. Celui-ci, — tout au moins le premier cycle, — aurait dû être transporté sur la hauteur.

Le champ des courses, entouré de sa belle et double rangée d'arbres, eût fait un joli *ground* à l'américaine, où étudiants et étudiantes, français et étrangers, se seraient livrés aux exercices corporels indispen-

(1) L'Université se trouve actuellement dispersée en 5 endroits différents, cours Victor Hugo, place d'Aquitaine, Hôpital Saint-Raphaël, cours Barbey, jardin public. Si, vers 1880, on eût adopté un plan mieux conçu et suffisamment vaste, on aurait pu grouper tous les services dans un grand et vaste palais universitaire d'aspect imposant. Et cela n'aurait pas coûté plus cher.

sables, (1) dans l'idée des Anglo-Saxons, aux études universitaires.

La vallée haute de l'Orne eût offert aux amateurs du canotage un terrain plus beau que la Tamise à Oxford ou la Cam à Cambridge. Comme installation, on aurait eu horreur du vilain cube de pierre implanté au milieu de ruelles qui constitue le « palais » actuel. On aurait fait dix à quinze pavillons légers, les uns autour du *ground,* les autres sur la hauteur, près du *Jardin Botanique.*

Mais, à supposer que ce plan eût germé dans une cervelle quelconque, il aurait plongé dans le plus profond ahurissement le ministre ou le recteur auquel il aurait été soumis. L'idée de faire neuf et grand paraît décidément étrangère aux cerveaux français. (2) Tout ce qu'on peut leur demander c'est une médiocrité décente, et c'est tout ce que réclament nos Universités, honnêtes filles, curieuses seulement d'une propreté fort simple. (3)

---

(1) Au point que tout étudiant immatriculé est tenu de faire deux heures de sport ou gymnastique par jour.

(2) Deux exceptions : Lyon présente un bel aspect avec ses deux grands bâtiments en bordure du Rhône. Montpellier, quoique très simple, donne l'impression d'une cité vraiment universitaire. Deux ou trois Universités convenables sur 14, c'est peu.

(3) On lit dans *le Temps* du 4 août 1904 :

« Le gouverneur général vient de décider que l'inauguration officielle de la nouvelle médersa d'Alger aura lieu entre le 15 et le 20 octobre prochain. La nouvelle médersa est un très beau monument surmonté de coupoles élégantes et dont les formes gracieuses se détachent sur le fond de la Casbah au-dessus du lycée d'Alger. Elle a été construite sur les plans de M. Petit, qui s'est inspiré des meilleurs spécimens de l'architecture arabe. Sa décoration intérieure a été l'objet d'un soin tout particulier. L'architecte s'est appliqué à reproduire les motifs d'ornementation des édifices les plus remarquables de Tlemcen. Des inscriptions en caractères arabes orientaux ou maugrébins s'enchevêtrent sous les coupoles

II

MAISONS D'ÉTUDIANTS

Nous abordons maintenant un terrain entièrement nouveau. Il s'agit des *Maisons d'Étudiants*.

Nos villes de province (exception faite peut-être de Montpellier), pas plus que Paris, du reste, ne sont agencées pour la vie d'étudiant.

Ceci a des conséquences très graves. On s'est étonné que les familles françaises ne donnent pas, autant qu'il est désirable, à leurs enfants au sortir du lycée, l'éducation universitaire, si en faveur en Allemagne, en Suisse, en Scandinavie, aux États-Unis. Les rai-

---

avec des dentelles de plâtre et forment un ensemble des plus harmonieux et des plus agréables à l'œil. D'autres inscriptions rappellent les noms des savants musulmans de l'Algérie... L'édification de ce monument a produit la plus heureuse impression sur la population musulmane à qui elle a montré sous une forme tangible la façon dont le gouvernement de France sait donner satisfaction aux aspirations intellectuelles et morales de ses sujets indigènes.

« L'administration poursuit également la construction d'un nouveau bâtiment pour l'installation de la médersa à Tlemcen. C'est le même architecte, M. Petit, qui en a dressé les plans et devis. Le type choisi pour ce monument se rapproche plutôt de celui des palais mauresques d'Alger, composé de galeries entourant une cour centrale. Bien que de proportions plus modestes, la médersa de Tlemcen ne le cédera en rien au point de vue artistique à celle d'Alger. L'entrée, notamment, sera remarquable par la richesse des motifs d'ornementation. L'inauguration de cette nouvelle médersa pourra probablement avoir lieu en avril 1905, c'est-à-dire à l'époque où se tiendra en Algérie le Congrès des orientalistes. »

Il est très beau de donner des palais à des écoles de théologie musulmane. Seulement, il ne faudrait pas loger nos Universités de province dans des taudis. La description d'une de nos Facultés de Droit ou des Lettres en regard de celle des médersas algériennes ferait un contraste violent.

sons ne sont pourtant pas difficiles à comprendre. On ne tient pas à laisser seul un jeune homme, presque un enfant, (1) sans confortable, sans surveillance aussi, dans une de nos maussades cités provinciales. En fait, les trois quarts peut-être des étudiants de province habitent avec leur famille la ville d'université, ou bien si la famille n'y habite pas, les étudiants prennent des inscriptions mais restent *at home* et ne suivent pas les cours. A plus forte raison les familles étrangères hésitent-elles à envoyer au loin leurs enfants.

Et cependant il est assuré que nos Universités provinciales auraient rapidement une nombreuse clientèle d'étrangers (Paris effraye les familles) si l'on était sûr que les jeunes gens, au moins de dix-huit à vingt-et-un ans, y trouvent des établissements leur offrant le vivre et le couvert, sous la surveillance des autorités universitaires. Inutile d'ajouter que la fréquentation des Français et des étrangers dans une même maison aurait les plus heureuses conséquences pour les uns et pour les autres.

Ces « maisons d'étudiants » ne consisteraient pas seulement dans une bâtisse de pierre ou de brique. Il serait nécessaire qu'on y retrouvât, en petit, le confort et l'agrément des Universités anglo-américaines. Nous ne pourrons offrir aux étrangers et aux nationaux des pelouses et des parcs immenses comme les Transatlantiques. Tout au moins peut-on agencer une salle d'escrime et de gymnastique, des douches ; on peut, — en province,

(1) D'autant que chez nous les études secondaires se terminent de très bonne heure, vers dix-sept ans, soit trois avant l'époque normale où l'Allemand quitte son « gymnasium ». Aux États-Unis les études se prolongent encore davantage.

— offrir un jardin. Sans atteindre nullement au luxe anglo-saxon, la « maison » doit être une ruche d'une propreté impeccable. Chaque étudiant doit avoir sa chambre naturellement, ou mieux encore un salon-cabinet de travail et une petite chambre à coucher bien ventilée. La surveillance doit être à la fois intelligente et assez ferme. C'est dire que la « maison » doit être dirigée non par un « fonctionnaire », mais par un professeur d'université. Rien de « sous-off » dans son administration.

Dans les villes où la place ne fait pas défaut, il serait bon de flanquer cette petite cité universitaire de quelques pavillons destinés aux professeurs de facultés ou de lycée qui consentiraient à éduquer les étudiants étrangers par trop ignorants de notre langue. Cela permettrait, en outre, de loger décemment quelques professeurs. Le contraste est trop souvent pénible entre le professeur de faculté français logé à l'étroit en appartement au milieu de la ville et son collègue germanique habitant une belle villa au milieu des ombrages. En tout nous avons l'air de pauvres.

Est-il besoin d'ajouter que les raisons données en faveur des maisons d'étudiants valent encore bien mieux en faveur des « maisons d'étudiantes ». Il serait temps d'organiser l'enseignement supérieur des femmes. Et il n'est pour cela besoin d'aucun crédit. Les Facultés sont là qui rempliront, que dis-je, qui remplissent ce rôle. De plus en plus l'élément féminin les fréquente et il n'y a pas lieu de s'en affliger. Cet auditoire est plus attentif, plus sérieux que l'autre. — Oui, il est bon que nos Facultés soient de plus en plus hantées par les femmes. Ce qu'il faut regretter c'est qu'elles ne le soient pas da-

vantage. Élèves des écoles normales primaires, jeunes filles sortant du lycée, étrangères, toutes ont avantage à compléter leur instruction.

Pour deux au moins de ces catégories d'auditrices une « maison » d'études et de refuge est indispensable.

J'insisterai sur l'intérêt qu'il y a à attirer les étrangères. Les Allemandes s'assimilent rapidement les usages et les idées de la France. Pour les Italiennes on ne sait : l'expérience faite à Grenoble est trop récente ; néanmoins elle semble heureuse. Les Anglaises, Écossaises, Américaines ne demandent qu'à venir en France. Paris les attire naturellement mais effraye les familles. S'il existait en province des Universités dignes de ce nom, pourvues d'une organisation moderne pour les études et le séjour, les anglo-saxonnes viendraient en foule en France. Ceci a une réelle importance. En Amérique, aux États-Unis du moins, la langue française ne vit plus que par les femmes. En dépit des assurances optimistes de la presse, le français est en décadence continue auprès des étudiants. A peine 30 o/o apprennent à le *lire ;* les deux tiers s'en tiennent à l'allemand à cause de l'énorme production scientifique de nos voisins qui, dans certaines branches, atteint 50 o/o du monde entier. Chez les étudiantes américaines, au contraire, les deux tiers restent fidèles au français. Elles le parlent souvent mal. Mais elles sont si désireuses de se perfectionner et de connaître la France qu'il faut encourager le plus possible ce bon vouloir.

Presque toutes nos Universités de province peuvent et doivent attirer étrangers et étrangères. Je ne vois guère que Lille, ville enfumée, qui ne puisse avoir cet

espoir. (1) Lyon, en dépit de ses efforts, n'aura jamais qu'une clientèle restreinte. On préférera toujours une ville plus gaie, ou plus pittoresque.

Mais Grenoble, Nancy, Dijon même, commencent à avoir une clientèle, surtout la première. Montpellier n'a cessé de voir les Levantins et Égyptiens la fréquenter.

Il importe extrêmement de hâter ce mouvement.

Montpellier, Marseille devraient être de véritables métropoles intellectuelles pour les « Africains » de l'Algérie-Tunisie, les Égyptiens, les Levantins, les Grecs, Roumains, Bulgares, même les Russes du Sud-Ouest.

Grenoble commence à être connu en Italie et surtout en Allemagne. Clermont, Besançon, à portée d'excursions pittoresques, attireraient aussi les étudiants allemands, grands voyageurs on le sait, si elles avaient un semblant d'organisation. J'ai dit que Caen serait, — à condition d'être transformé, — une Université pour Anglo-Américains. De même, bien que dans une plus faible mesure, Rennes et Poitiers.

Il faudrait attirer Espagnols et Portugais à Toulouse et Bordeaux. Cette dernière surtout devrait jouer un grand rôle. Ni le Mexique, ni l'Amérique Centrale, ni l'Amérique du Sud n'ont d'Université véritable, au moins pour les lettres et les sciences. (2) Longtemps Mexicains, Cubains, Colombiens, Argentins, Brésiliens, n'ont connu qu'une seule initiatrice intellectuelle, la France. Puis l'Allemagne est venue, mais

---

(1) Sauf pour l'Institut dirigé par Calmette. Il attire quelques étudiants, mais ce sont des gens ayant fait leurs preuves qui viennent compléter une instruction déjà forte. Le cas est donc différent.

(2) Sauf le Chili, qui a appelé des professeurs, *tous Allemands*.

ici sans très grand succès, nous faire concurrence. Aujourd'hui les États-Unis exercent sur tous ces peuples une véritable fascination. Paris même ne semble plus pouvoir lutter que péniblement contre des organismes puissants et perfectionnés comme Harvard près de Boston, Columbia à New-York, Yale à New-Haven, Chicago, Palo-Alto en Californie. (1) Mais tout en subissant l'attraction de l'Amérique du Nord, les Américains du Centre et du Sud la redoutent. Ils nous reviendraient peut-être si nous avions quelque chose à leur offrir et si nous nous rappelions à leur souvenir. Après Paris, Bordeaux, en relations d'affaires avec l'Amérique du Sud, pourrait nouer aussi des relations d'un autre genre, si elle offrait aux études une belle, riche et commode Université. Dans l'état de choses actuel la Médecine et les Sciences sont à peu près logées convenablement, mais le Droit et les Lettres, je le répète, montrent des installations ridicules. Or l'installation matérielle a une très grande importance aux yeux des peuples jeunes qui jugent d'abord sur l'apparence.

N'insistons pas davantage.

Un nouvel organisme apparaît nécessaire : la « Maison d'Étudiants », en province du moins. (2) Les fonds

---

(1) Fondée par Leland Stanfford au moyen d'un capital de 180 millions.

(2) Elle ne le serait pas moins à Paris, mais c'est là que l'institution serait le plus difficile à établir à cause des frais considérables qu'elle entrainerait. Combien il est regrettable qu'on n'ait pas, comme il en fut question vers 1883, reconstruit les Facultés dans le genre américain ! Des vieillards, dont le dernier vient de disparaître, refusèrent de bouger pour ne pas changer leurs habitudes et éviter un déménagement. Le résultat c'est que la Sorbonne étouffe dans sa ceinture de pierre. On ne sait où mettre les livres et les laboratoires.

nécessaires seront considérables. Ce ne sont pas nos Universités, certes, qui sont capables de les fournir, non plus que les « Sociétés d'Amis de l'Université ». Sauf à Paris et à Lyon, la munificence de ces Sociétés semble épuisée quand elles ont distribué 500 francs de prix en médailles. Elles ont un intérêt de propagande et de *réclame,* mais il ne faut attendre d'elles aucune somme, si minime soit-elle. L'État peut seul assurer la vie à cette entreprise, mais son action doit être provoquée par l'initiative privée.

Toutes les Universités n'ont peut-être pas besoin de cette organisation et il n'est pas prouvé que la question soit mûre partout. Pour l'instant il suffit de la poser. Ce qu'on peut demander, c'est l'assurance que si un projet bien conçu est présenté, l'initiateur soit assuré de l'appui, d'abord moral, plus tard pécuniaire, du Parlement. Ne pas oublier, en effet, qu'il s'agit d'un organisme officiel ou semi-officiel. Il serait désolant de voir cette idée captée par le parti catholique et faussée par lui de la manière que l'on devine.

CHAPITRE VI

Les cadres. — Les méthodes. — Les grades

I

LES CADRES — LES MÉTHODES

Une remarque préalable doit être faite : le système des « Facultés » ne répond à rien, il n'est plus de notre temps. Il demande à être remplacé par celui des groupes d'études, des « Instituts ». Il est absurde, pour ne citer que deux exemples, que la Géographie soit coupée en deux, une partie sous le titre de Géographie générale à la Faculté des Lettres, l'autre, la Géographie physique, à la Faculté des Sciences. Il n'y a aucune raison profonde de placer l'Économie politique à la Faculté de Droit, etc. — L'ensemble des connaissances humaines peut se répartir en cinq grandes branches, Mathématiques, Physique, Chimie, Biologie, Histoire et Sociologie. A côté sont les écoles spéciales ou écoles d'application, l'École de Médecine dépendant de la Biologie, l'École de Droit de la Sociologie, etc.

On a commencé au *Congrès international de l'Enseignement Supérieur* en 1900 à critiquer l'organisation actuelle, véritable legs du Moyen-Age. L'idée d'un rema-

niement total de nos cadres d'enseignement gagne lentement les milieux universitaires. Devant l'opinion publique le problème n'est même pas posé. Il convient donc d'attendre, tout en ne perdant pas de vue que le système actuel est destiné à craquer. (1)

Il a, du reste, déjà subi des atteintes. C'est ainsi que la première année de Médecine, consacrée à l'étude des sciences physiques, chimiques, naturelles, — le P. C. N. comme on dit, — a lieu à la Faculté des Sciences. Les résultats en ont été très bons ; d'abord au point de vue de la solidité des connaissances générales des futurs médecins. Ensuite, les plus distingués des étudiants en médecine et pharmacie, — dans deux ou trois centres, tout au moins, — continuent parfois à fréquenter la Faculté des Sciences et à lui demander un ou plusieurs de ses « certificats d'études supérieures ». Il est seulement regrettable que ce mouvement n'ait pas pris plus d'extension. Peut-être y aurait-il lieu de relever le niveau scientifique des études médicales et pharmaceutiques en exigeant du futur médecin ou pharmacien, sinon les trois certificats que l'on demande à un licencié ès-sciences, du moins l'un d'entre eux.

Une question d'un intérêt capital serait le rapprochement, en attendant la fusion en une grande « Faculté de Sociologie », des Facultés actuelles des Lettres et de Droit. De l'aveu général, le niveau de la masse des étudiants en droit est très bas. Il manque un intermédiaire entre la Faculté de Droit et le Lycée, d'où l'on sort en

(1) Je demande la permission de renvoyer à un mémoire paru dans la *Revue Internationale de l'Enseignement* en 1904. — En Amérique le système des *Facultés* n'existe plus ou, pour mieux dire, n'a jamais existé sérieusement.

France plus jeune que partout ailleurs (sauf l'Espagne toujours). D'autre part, il est fâcheux que les futurs professeurs de lycée n'aient aucune notion de Droit ni d'Économie politique. Une année commune, *propédeutique*, serait de la plus haute utilité pour les uns et pour les autres. Elle pourrait comprendre par exemple : 1° une partie commune avec des notions générales de droit, le droit constitutionnel et l'histoire du droit français, un cours d'économie politique; l'histoire contemporaine depuis 1848 (1) et la géographie économique ; 2° au choix : soit la continuation des études de philosophie et physiologie soit de littérature ancienne ou moderne. D'autres combinaisons sont également possibles. La Faculté des Lettres, avec un personnel supplémentaire fourni par les professeurs de Droit, serait parfaitement désignée pour cette tâche.

La grande objection c'est qu'on allongerait ainsi d'un an les études de la licence en droit. Mais serait-ce un mal? En somme, dans cette année propédeutique, on étudierait à peu près la moitié du programme de la première année de droit actuelle. On serait plus au large pour traiter ensuite le programme de licence qui étouffe resserré en trois années.

En Belgique, ce n'est pas une mais *deux* années d'études préalables à la « Faculté des Lettres et Philosophie » qu'on exige des étudiants en Droit. Genève a organisé une « Faculté de Lettres et de Sociologie » qui joue un rôle sensiblement analogue à celui

(1) Un doyen d'une Faculté de Droit affirme connaître des étudiants de licence qui ignorent totalement ce qu'est la guerre de 1870! On cite cet exemple comme typique, on en pourrait fournir d'autres.

que nous voudrions attribuer chez nous à cette première année commune.

Cette idée est dans l'air. Plusieurs l'ont eue d'une façon tout à fait indépendante. On s'est toujours heurté au mauvais vouloir des Facultés de Droit, surtout des juristes. Par une contradiction amusante ce sont les mêmes qui déplorent l'absence de culture de leurs étudiants. Néanmoins, si les pouvoirs publics envisageaient de bon œil cette réforme, l'opposition des juristes se calmerait vite et l'on viendrait à bout de leur résistance. La question est à creuser. Il y a 10.000 étudiants en droit en France. Il est très fâcheux que la majorité soit condamnée à ne faire que des études insuffisantes. Il est temps de comprendre que le « Droit » au sens strict, (1) quand on ne cherche pas à aller au delà, ne constitue pas une *culture*.

En attendant cette importante réforme, plaçons-nous, faute de mieux, en présence du système actuel. Je me bornerai à l'étude des Facultés des Lettres, le sujet m'étant mieux connu ; mais il ne faut pas oublier que le système d'enseignement des Facultés de Droit et de Médecine doit être également l'objet de sérieuses préoccupations. Les Facultés des Sciences seules paraissent échapper pour l'instant à la crise.

---

(1) Des hommes politiques bien intentionnés voudraient réduire ou faire disparaître le droit romain et l'histoire du droit français des programmes de ces Facultés. C'est justement leur enlever la seule portion scientifique de leur enseignement et les ramener à une plate préparation pseudo-juridique. L'enseignement du droit ainsi amputé n'aurait plus rien à faire avec les études supérieures. On étudierait le code, la procédure. C'est très utile, indispensable même. Mais, dépourvu de tout esprit historique et sociologique, cet enseignement n'aurait pas plus de valeur scientifique que celui de la Comptabilité ou de la Sténographie.

Cette tâche, même ainsi restreinte, me sera facilitée par un pénétrant mémoire de M. Charles Seignobos, *le Régime de l'enseignement supérieur des lettres, analyse et critique.* (1)

Il est certain que, à Paris surtout, nos professeurs de Faculté organisent le travail d'une façon déplorable. La tâche du professeur d'Université est triple : 1° communiquer aux étudiants les résultats acquis ; cela se fait par des cours généraux à périodicité rigoureuse et suffisamment nombreux; — 2° apprendre à travailler, développer le sens critique; on y parvient dans des « séminaires » intimes avec un nombre restreint d'étudiants éprouvés; — 3° enfin exposer aux étudiants et au grand public, dans des cours ouverts, le résultat de ses propres travaux ou celui de ses confrères français et étrangers.

Nos professeurs remplissent bien en général, — avec plus ou moins de talent, — la troisième partie de ce programme. Mais les deux premières sont sacrifiées, et ce sont justement celles qui sont essentielles.

La première n'existe presque pas, — ou même souvent à la Sorbonne, — pas du tout. Des cours d'histoire générale, par exemple, réclament plusieurs heures par semaine (3 ou 4 au moins). Aucun professeur n'y consacre plus d'*une* heure *(sic)*. Quelques-uns même, en certaines branches d'études, se bornent à adresser des conseils, corriger des copies, etc., simple exercice d'enseignement secondaire.

La seconde est soi-disant exister. En réalité elle consiste en *préparation d'agrégation,* ce qui n'a abso-

(1) Paris, 1904, in-8°, édité par le Musée pédagogique.

lument aucun rapport, quoi qu'on dise, avec le « séminaire » tel qu'il existe en Allemagne, et, à Paris, à l'École des Hautes Études. Un étudiant lit un travail scolaire rédigé hâtivement. Le professeur indique comment il faudrait faire en vue de réussir au *concours*, un concours factice d'enseignement *secondaire*. Quelques camarades écoutent d'un air morne. Cet exercice n'est ni de la science, ni de la pédagogie. C'est un produit indéfinissable. Je m'explique la stupeur des étudiants allemands et américains qui ont assisté à ces exercices qui vraiment ne riment à rien. — Oh ! je sais bien qu'il y a çà et là un homme de talent qui réussit à tirer parti de cet instrument. Il n'en est pas moins défectueux. Paganini jouait du violon sur une seule corde. N'empêche qu'il est préférable d'en avoir quatre à un violon.

Un exercice de séminaire consiste en explications critiques faites par un groupe d'étudiants avancés sous la direction du professeur, ou encore dans la recherche commune d'un problème d'histoire, de philologie, de littérature. Chacun reçoit sa tâche qui consiste, soit en un dépouillement d'archives, etc., soit dans l'examen d'un ouvrage. Les résultats sont vérifiés *en commun*. (1) C'est grâce à ce procédé qu'un professeur allemand peut renouveler en quelques années toute une branche d'études. Ses seules forces n'y suffiraient pas. Quant au profit que retirent les jeunes du travail en commun sous la direction d'un maître, on ne saurait l'exagérer.

---

(1) Certains professeurs parisiens s'imaginent faire leur devoir en prenant *un à un* soit à la Sorbonne, soit chez eux, quelques étudiants distingués préparant un mémoire ou une thèse, en lisant leurs notes et en les guidant de leurs conseils. Ce n'est pas cela du tout diriger un *séminaire d'études*.

Des exercices de ce genre ne doivent pas, ne peuvent pas se renouveler trop souvent. Néanmoins, le minimum de durée d'un séminaire c'est 1 heure 1/2 à 2 heures par semaine. Il doit être, sinon avec le personnel actuel, du moins avec le personnel futur, *exigé* de tout professeur, et comme c'est en cela que consiste le meilleur de sa tâche, quiconque s'y refuserait devrait être aussitôt éliminé de l'enseignement supérieur.

La seconde, — le *cours général*, — est tout aussi mal conçue. Il est nécessaire que l'étudiant absorbe une certaine masse de connaissances pendant son séjour à l'Université, des faits, des mots, des idées. Cela ne se peut que par une série de cours constituant des *cycles*. Prenons par exemple l'étudiant en histoire. Il doit savoir l'essentiel de l'Histoire du monde occidental, tout au moins, pendant 25 ou 30 siècles. Il ne peut s'assimiler un aussi vaste ensemble de faits que si on les lui présente sous une forme méthodique. L'étudiant est fondé d'exiger que pendant les trois ou quatre ans qu'il passera à la Faculté on lui ait appris les éléments de son métier. C'est ce qu'on fait pour l'étudiant en Droit. Les cours de licence forment un ensemble. Rien de pareil dans nos Facultés des Lettres, surtout à la Sorbonne. On ne peut recueillir que des bribes d'histoire. M. Lavisse fera pendant *dix ans* l'histoire de Louis XIV et ne fera *que cela*. (1) A Berlin, un professeur allemand emploiera, lui aussi, dix, quinze, vingt années à appro-

(1) J'ai signalé à la *Société d'Histoire moderne* qu'en quinze ans il n'y avait pas eu un seul cours sur l'Histoire des Etats-Unis à la Sorbonne. Pendant le même espace de temps pas un seul cours sur l'Histoire d'Espagne, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, des pays Scandinaves, — jusqu'au seizième siècle! C'est à n'y pas croire.

fondir l'histoire d'un souverain prussien, mais, EN OUTRE : 1° il donnera régulièrement chaque semaine, du 15 octobre au 15 juillet, 4 heures de cours d'histoire générale embrassant une longue période ; oh ! je sais, des cours très terre à terre, presque dictés, mais infiniment utiles par la masse de renseignements qu'y recueille un étudiant ; c'est parce que nous n'avons pas ces humbles cours dédaignés de nos brillants maîtres, que les étudiants américains quittent Paris et filent à Leipzig ou à Berlin en déclarant qu'on ne peut rien apprendre chez nous, — et *c'est vrai ;* 2° il dirigera hebdomadairement un séminaire de 2 heures. La causerie d'*une* heure du même Lavisse, préparatoire à l'agrégation, n'a aucun rapport, je l'ai dit, avec cet exercice.

J'ai cité l'exemple de Lavisse parce qu'il est le plus en vue, à juste titre, des professeurs d'histoire de la Sorbonne. (1) Mais les autres ne font guère mieux, non par mauvaise volonté ou impéritie, mais parce qu'ils sont victimes d'une organisation surannée. Le malheur c'est que les étudiants, eux aussi, en sont victimes.

Ce qu'on vient de dire de l'histoire peut se répéter de toutes les autres branches d'études.

L'organisation de cours *cycliques* d'histoire générale apparaît donc comme indispensable. Pour ne pas avoir l'air trop tyrannique, on peut se contenter de 3 heures par semaine au lieu de 4 comme en Allemagne, et même réduire ce chiffre à 2 si le professeur fait, en outre, un cours public. Mais il faut à *tout prix* exiger et le plus

(1) [Depuis la rédaction de ces lignes, M. Lavisse a quitté la Sorbonne pour la direction de l'Ecole Normale. J'ai cru bon cependant de les maintenir.]

tôt possible que, chaque semaine, le professeur titulaire (1) donne au public studieux :

1° 2 heures d'exercice de « séminaire » ;

2° 3 heures de cours publics ou fermés.

En tout 5 heures par semaine au lieu des 3 heures actuelles. C'est un minimum. Je répète qu'en Allemagne la plupart des professeurs « ordinaires » donnent 6, 7, 8 et parfois 10 heures par semaine. On peut et *on doit* exiger des nôtres 5 heures sans aucun remords.

Il faut se hâter d'ajouter que les résistances qu'on rencontrerait ne seraient nullement provoquées par des motifs de paresse ou d'égoïsme. Nos professeurs d'enseignement supérieur (2) travaillent énormément. Je puis leur rendre cette justice, moi qui les fréquente pour ainsi dire journellement. Ce qu'ils redoutent au contraire, c'est que leurs fonctions « professorales » n'empiètent sur leurs travaux scientifiques, où ils voient, — avec pleine raison, — le meilleur de leur tâche.

On peut les rassurer par la combinaison suivante : couper en 2 semestres l'année scolaire ainsi que cela se pratique en Allemagne, en Suisse, etc. Un semestre sera consacré à l'enseignement, un autre à la recherche personnelle et à la préparation des cours et conférences de l'année suivante. Ce procédé serait, je crois, excellent. Poursuivre de front le travail personnel et la besogne

---

(1) On doit peut-être moins demander au maître de conférences, qui est moins rétribué et qui a parfois (en province) ses thèses de doctorat à préparer. Néanmoins, même pour les maîtres de conférences, le nombre d'heures exigible peut être raisonnablement porté de 3 à 4.

(2) Sauf en province, quelques vieux découragés. Mais ils disparaissent chaque jour.

professionnelle est épuisant et, en outre, décevant. La préparation des cours mange un temps énorme ; d'autre part la recherche poursuivie entre deux conférences est fiévreuse, hâtive, inefficace : on travaille mal. La réforme préconisée remédierait au mieux à ce double inconvénient. (1)

Mais si on se décidait à l'adopter il faudrait être plus exigeant envers les professeurs qui en bénéficieraient. A l'heure actuelle les «conférences» commencent au début de novembre, les cours en décembre (parfois même en janvier!) (2) L'année scolaire est terminée avec le mois de juin (quelques vieux professeurs se permettent même de finir dès le mois de mai!) Si l'on coupe l'année scolaire en deux, chaque moitié devrait être allongée car le semestre scolaire serait, autrement, ridiculement écourté et, vraiment, l'État n'en aurait pas pour son argent. Le semestre d'hiver devrait commencer le 15 octobre comme dans les Universités allemandes. Il finirait invariablement le dernier jour de février. Le semestre d' « été » commencerait le 1er mars avec un autre personnel. La Fête Nationale du 14 juillet marquerait le terme de l'année scolaire. Les vacances de Pâques seraient réduites d'une semaine pour égaliser les deux semestres.

---

(1) En Allemagne pourtant, les professeurs enseignent toute l'année, à raison de 6 à 8 heures par semaine. Il est vrai qu'ils obtiennent, je crois, des congés assez fréquents avec plein traitement.

(2) Et quel sans-gêne ! Plus d'une fois on voit un public de plusieurs centaines de personnes attendre une demi-heure dans un amphithéâtre et contraint de s'en retourner fort peu satisfait. Le professeur a ajourné l'ouverture du cours ! Et trop souvent, nulle affiche visible, nulle communication de l'appariteur n'a averti le public de son erreur.

C'est, en somme, le système suivi par la Faculté des Sciences de Paris, muni seulement de deux rallonges de quinze jours, l'une avant, l'autre après l'année scolaire actuelle.

Avec une organisation qui donnerait au professeur titulaire sept mois et demi par an pour le repos, les travaux personnels, la préparation des cours et conférences, on pourrait exiger, pendant les quatre mois et demi d'enseignement, 5 heures et même davantage par semaine, soit 1 heure par jour de cours, conférences, entretien. En effet, si nous demandons à *l'État des sacrifices pour la création de nouvelles chaires, une installation matérielle suffisante, en revanche nous trouvons juste que ces sacrifices trouvent leur contre-partie.*

Cette organisation de l'enseignement semestrielle ne peut, malheureusement, être établie partout. Elle n'est possible que dans les Facultés possédant un nombre de chaires élevé. Je ne vois guère à l'heure actuelle que Paris, Lyon et Bordeaux où elle puisse être introduite. Dans les petites Universités provinciales elle me paraît difficile à établir tant que le nombre des chaires demeurera aussi faible qu'il l'est maintenant. Et, malheureusement, c'est pour les professeurs de ces petits centres que l'organisation semestrielle serait la plus utile. Les ressources des bibliothèques locales sont tellement insuffisantes que l'on ne peut vraiment faire du travail utile qu'en venant à Paris pendant les vacances. Les lacunes de nos bibliothèques universitaires de province sont effrayantes. (1) Pour les combler il faudrait des millions

(1) Consulter le mémoire de Jules Laude cité plus haut, page 112.

qu'on ne leur donnera certainement jamais. Il serait donc nécessaire que les provinciaux eussent du temps à eux pour venir travailler à Paris ou faire une tournée à l'étranger.

Malheureusement, loin de leur fournir les loisirs nécessaires aux recherches scientifiques, on leur rogne leurs vacances. Au mois d'août 1903, alors que tout le monde était dispersé, le Ministre de l'Instruction publique donna ordre brusquement aux recteurs de rappeler, pour le 15 octobre, les professeurs de Faculté, dans le but de faire passer leurs examens aux candidats de baccalauréat refusés en juillet. L'intention n'était pas mauvaise. (1) Le procédé fut jugé cavalier. On parlait de ce ton aux professeurs de Faculté au lendemain du coup d'État de 1852 et nul ne s'en étonnait. Le gouvernement républicain avait habitué l'enseignement supérieur à plus d'égards. On peut beaucoup obtenir de ce corps, — en y mettant des formes. Le sans-gêne brutal de l'Administration a causé, en province surtout, je le sais, une impression pénible. (2)

Cette année le Ministre vient de renouveler la mesure et il est évident qu'à l'avenir elle sera maintenue. Raison de plus pour adopter le système semestriel : Les professeurs en congé le 1er mars, feraient passer les examens de baccalauréat et de licence à la session de juillet; ceux qui finissent l'année le 14 juillet, feraient passer la session d'octobre.

---

(1) Le Ministre voulait que dès la fin d'octobre les classes de lycée fussent définitivement organisées.

(2) Personnellement, cela m'est fort égal. L'École des Hautes-Études n'a pas d'examens.

II

LES GRADES

Nos Facultés des Lettres préparent à la Licence et à l'Agrégation. Tel est l'emploi le plus sérieux de leur temps.

Laissons pour l'instant l'agrégation. Depuis trente ans on a tout dit sur ce fléau national, mais personne n'a tenté sérieusement d'y porter remède. Nous verrons en terminant s'il n'est pas possible d'en diminuer la malfaisance. — L'agrégation, étant un concours préparatoire à l'Enseignement secondaire, n'avait rien à faire, en bonne justice, avec l'Enseignement scientifique d'une Faculté. On semble l'avoir compris et la récente réforme confie cette préparation à l'École Normale de la rue d'Ulm. Nos Facultés vont donc être débarrassées de ce gros souci. (1)

Reste la *licence*. Elle seule forme la matière de l'enseignement d'Université. On sait, en effet, que pour le doctorat d'*État*, il n'est pas nécessaire d'avoir mis les pieds à la Faculté. (2) Quant au doctorat d'*Université* créé en ces dernières années, il n'est recherché que par les étrangers. Comme il ne confère aucun avantage, les étudiants français le dédaignent absolument : ce serait

---

(1) Du moins cela semble résulter des récents décrets. Mais on dit que personne n'en saisit la portée, principalement ceux qui les ont inspirés.

(2) J'ai eu des amis qui m'ont demandé de les guider à la salle de doctorat au moment où ils allaient soutenir leur thèse de docteur ès-lettres. Ils ignoraient totalement les détours du « Sérail ».

du temps et de l'argent perdus. L'équivalent du « doctorat de philosophie » allemand et américain, c'est donc notre licence. Mais quel équivalent ! — En Allemagne, il faut trois années de scolarité pour passer son doctorat (1) qui est la clôture naturelle des études universitaires. Aux États-Unis le minimum exigé est de quatre ans. *Chez nous, un an suffit, et il n'y a pas de scolarité exigée.* On peut être licencié dès 17 ans sans avoir fréquenté la Faculté sinon pour prendre les inscriptions. Cette organisation est imbécile, cela va de soi. Aussi est-elle unique au monde ; notre pays en a le monopole.

Ainsi, un tout jeune homme sorti du lycée à 16-17 ans, soit trois ans plus tôt que son camarade allemand ou suisse, peut obtenir, — et obtient quelquefois, — un grade dont on ne décerne ailleurs l'équivalent qu'à un homme de vingt-cinq ans au moins, après plusieurs années de sérieuses études.

La force de l'habitude est telle que nos professeurs ne sont pas extrêmement choqués de cette réglementation. Ils n'en connaissent pas, pour la plupart, l'origine. J'ai tenté de la déterminer et suis arrivé à ce résultat qui n'étonnera aucun historien. L'organisation de la licence par Napoléon Ier n'offre aucune originalité. L'empereur s'est borné, en 1808, à reprendre les règlements de l'Ancien Régime. Or, en étudiant ceux-ci, j'ai vu que pour la licence ils n'avaient quasi pas bougé depuis le treizième siècle. Si bien qu'en 1905, la licence ès-lettres

(1) En pratique, l'étudiant allemand ne le passe jamais avant cinq ou six années d'études universitaires, soit vers vingt-cinq, vingt-six ans, et même plus tard. Aux Etats-Unis, on attend parfois jusqu'à la trentaine.

est régie par une règle remontant certainement à Philippe-le-Bel, et probablement jusqu'au règne de Louis IX. En pratique, il est bien rare que l'étudiant arrive à décrocher sa licence en un an. Mais la faculté de se présenter au bout d'un si faible temps a des inconvénients que M. Seignobos a bien mis en lumière. (1)

L'absence de scolarité n'est pas moins funeste. Les petits jeunes gens sortis des bonnes maisons se préparent avec quelque précepteur ecclésiastique. Les boursiers mêmes se laissent gagner par la nonchalance et sont irréguliers : ils prennent ainsi des habitudes, sinon de paresse, tout au moins de négligence, qui leur sont mauvaises. Enfin, le professeur, n'ayant aucun auditoire assuré, se décourage et s'attriste.

La première chose à obtenir, c'est une *scolarité obligatoire*. Sans cette mesure préalable, toute tentative de relèvement de nos Facultés des Lettres est frappée d'avance de stérilité.

Ce n'est pas être trop exigeant que de demander *dix* à *douze heures* par semaine, la moitié de ce qu'on exige d'un enfant. Les Allemands, eux, se bourrent de cours jusqu'à l'indigestion. (2) Les Américains, pour éviter cet excès, ont imposé un maximum hebdomadaire de 16 heures, un minimum de 12. Ces chiffres paraissent raisonnables.

Un minimum d'âge est aussi à exiger. J'ai dit ailleurs que les Universités belges avaient été, de 1830 à 1890

---

(1) *Op. cit.*, page 33.

(2) Trop souvent ceux qui viennent à Paris tombent dans la paresse et la débauche, et ne font plus rien, preuve que, entre eux et nos étudiants, il y a moins une différence de race que de système.

environ, frappées de stérilité pour n'avoir pas pris de précautions contre l'envahissement d'enfants de 15 à 16 ans. On ne peut guère, en effet, à moins de talents supérieurs bien rares, aborder l'enseignement supérieur avant 19 ou 20 ans. On devrait interdire aux Facultés des Lettres de recevoir des étudiants âgés de moins de 18 ans accomplis : c'est l'extrême limite. Je connais des exemples d'étudiants traînant des années inutiles, de 17 à 20 ans, dans une Faculté : leur cerveau n'était pas mûr. Les mêmes vers 21-22 ans se réveillaient et devenaient d'honnêtes travailleurs. Il n'en demeurait pas moins qu'il eût mieux valu, pour leur profit intellectuel et physique, pousser leurs études plus loin au lycée, — ou même tout simplement ne rien faire du tout, — que d'entrer prématurément dans une Faculté.

Quelle doit être la durée des études de licence?

M. Seignobos préconise deux ans. (1) Je crois ce délai insuffisant. Il ne faut pas oublier que nos étudiants sont très jeunes et qu'ils ne savent à peu près rien au sortir du lycée. Leur instruction est presque entièrement à refaire en première année. *Trois années,* comme pour la licence en droit, constituent à mon sens le minimum indispensable. (2)

Prenons comme exemple l'étudiant en histoire : la première année serait consacrée à la revision de l'instruction générale, à l'étude de l'histoire antique (Orient, Grèce, Rome), à l'acquisition d'une seconde langue, vivante ou morte.

---

(1) C'est ce que demandent aussi tous les professeurs de province que j'ai consultés.

(2) *Quatre* si l'on adoptait le système d'une année commune au Droit et aux Lettres.

La deuxième année porterait sur le Moyen-Age et les Sciences auxiliaires (paléographie, diplomatique, bibliographie, épigraphie).

Le Moyen-Age a été sacrifié dans les nouveaux programmes d'enseignement secondaire. On a eu peut-être raison en ce qui concerne la masse des écoliers. Mais pour le futur historien ou professeur, cette époque est et sera toujours capitale. Son intérêt sociologique est de premier ordre. Il importe de consacrer à la Faculté un an à cette période qui sera de moins en moins étudiée au Lycée. D'ailleurs il n'y a pas que le Moyen-Age Français. Le Moyen-Age Allemand, Italien, Anglais, Byzantin, offre un intérêt parfois passionnant.

La troisième année serait consacrée aux temps modernes et à la Géographie.

On le voit, même réparti sur 3 années, ce programme serait suffisamment chargé.

L'acquisition des langues et des littératures classiques et modernes exige des efforts non moins pénibles, non moins longs.

En deux ans on n'obtiendra rien de bon.

Je serais d'avis, au surplus, pour ménager les forces de l'étudiant de graduer ses efforts, de lui permettre de passer ses examens en détail à la fin de chaque année scolaire (1) et non pas en bloc comme cela se pratique actuellement.

Trois années d'études graduées fatigueraient moins

---

(1) C'est ce qu'on fait à la Faculté de Droit, à l'Ecole des Chartes. Imagine-t-on le baccalauréat et la licence en droit passés en une seule fois ! Cela deviendrait, — bien inutilement, — un examen fort difficile.

et seraient d'un profit plus réel que deux années de bourrage indigeste. (1)

La durée totale des études universitaires pourrait, au surplus, n'être nullement augmentée si l'on usait de la combinaison suivante :

Par une très heureuse inspiration, le ministre vient d'étendre à toutes les branches d'études l'institution du *diplôme d'études supérieures* qui fonctionnait depuis 1896 pour l'agrégation d'histoire et de géographie. Désormais, nul ne pourra se présenter à une agrégation quelconque de l'ordre des lettres ou des sciences s'il ne possède ce certificat.

Nos Facultés ont mission d'y préparer et il semble au premier abord que nous allons posséder enfin, — après un siècle de tâtonnements, — l'équivalent du « doctorat philosophique » allemand, copié par les Américains depuis trente ans. Eh bien! j'éprouve des doutes très sérieux sur l'efficacité de cette réforme d'apparence excellente. Je crains que, — en province du moins, — ce ne soit un fiasco.

Le sort du *diplôme d'études historiques* peut nous servir d'exemple. Il n'a pas eu grand succès hors Paris, — et toujours pour la même raison : *pas de scolarité exigée.* Les candidats se préparent aux épreuves dans leur Collège, ou chez eux. Allez donc organiser, comme en

---

(1) Dans la nouvelle organisation de l'Ecole Normale et des bourses de licence on épargne aux élus (on a bien raison) la « partie commune » de la licence. La première année sera consacrée à la licence spécialisée, la deuxième au diplôme d'études, la troisième à l'agrégation. Un an pour la licence! Imaginez un étudiant d'histoire se préparant en huit à dix mois à ingurgiter *toute l'Histoire!* On se demande ce que les gens qui préparent les Décrets ont dans la tête.

Allemagne et aux États-Unis, en Belgique, etc., des Séminaires d'études historiques, géographiques, philologiques, philosophiques, etc., avec des candidats qui ont le droit de ne paraître à la Faculté que le jour de l'examen et qui abusent de ce droit.

Faute d'avoir prévu l'absentéisme, — bien excusable puisqu'il n'est pas interdit, — les promoteurs de la réforme de 1896 ont vu leurs projets échouer presque complètement en province. A Paris même, les étudiants préparant le diplôme sont infiniment moins nombreux (1) qu'on n'eût espéré. La plupart, du reste, — et j'en connais, — ne vont à la Faculté que de loin en loin.

Ce qui s'est passé pour l'Histoire se passera infailliblement pour les autres branches d'études et pour la même raison.

Il est donc nécessaire, si l'on ne veut pas éprouver de gros mécomptes, *d'imposer l'assiduité*. Mais l'on rencontre une opposition inattendue chez certains professeurs, — de Paris naturellement. Ils invoquent la « liberté de la recherche ». Belle liberté qui consiste à ne rien rechercher du tout, — que le moyen d'attraper un diplôme, à peu de frais. — Je crois que le vrai motif, c'est la crainte que le trop grand nombre d'étudiants ne nuise à leurs travaux scientifiques. Ces partisans du laisser filer sont enchantés que les deux tiers des étudiants ne viennent pas suivre leurs conférences. Les provinciaux, eux, sont consternés, mais on ne leur

(1) Parfois le chiffre tombe à 12 ou 15. C'est misérable si l'on songe qu'il y a soi-disant près de 300 étudiants en Histoire à la Sorbonne.

demande jamais leur avis. On ferait bien rire les universitaires américains si on leur parlait à ce propos de « liberté ».

Car, enfin, de deux choses l'une : ou l'enseignement d'un maître est utile ou il ne l'est pas. Dans le premier cas, on doit exiger que l'étudiant fréquente les cours et surtout les conférences de Séminaire d'un ou deux professeurs, — cela dans son propre intérêt. *S'il ne l'est pas, — qu'on supprime les professeurs de Facultés : ils volent l'argent de l'État.*

Les professeurs, directeurs et ministres qui se refusent à imposer une scolarité aux candidats aux *diplômes d'études supérieures* se mettent, au surplus, en contradiction avec eux-mêmes. L'*obligation,* ils en reconnaissent la nécessité, puisqu'ils viennent d'instituer le stage d'agrégation. Si l'on admet, et cela est nécessaire, qu'il faut *imposer* une préparation pédagogique au futur professeur, à plus forte raison la préparation scientifique doit-elle être obligatoire.

Je le répète avec une conviction profonde : la réforme avortera si l'on n'institue pas le *stage scientifique obligatoire.* (1)

Il n'aurait rien d'effrayant. On demanderait au candidat, étudiant de troisième année, de suivre par semaine 8 heures de cours généraux et 4 heures d'exercices de

---

(1) En Allemagne, pays de la *Lernfreiheit*, un séjour universitaire de trois années et la fréquentation d'un Séminaire scientifique est *obligatoire* pour quiconque embrasse la carrière de l'enseignement secondaire. Et quelle assiduité! Jamais un étudiant ne se permettrait, — sauf en cas de maladie, — de manquer une conférence. Chez nous, donnez-leur un petit travail à faire, ils s'en vont. En Allemagne, un exemple de ce genre, *un seul*, se produisant en vingt-cinq ans dans une Université, fait scandale.

Séminaire, en tout 12 heures par semaine. Si l'on n'ose demander cela à un étudiant, autant renoncer à faire de l'enseignement supérieur en France.

Quant à la « liberté », elle consisterait pour le candidat à choisir le ou les professeurs auxquels il désire particulièrement s'attacher au cours de sa troisième année d'études.

Ces certificats d'études supérieures vont donc constituer avec la licence la tâche propre des Facultés des Lettres, tandis que le *stage* pédagogique et la préparation à l'agrégation seront réservés à l'École Normale. Les diplômes d'études apparaissent donc dès maintenant comme hors de l'agrégation : ils sont une *condition préalable à l'agrégation,* ils ne sont plus l'agrégation. Dès lors, pourquoi ne pas le dire carrément ? — Ces diplômes sont la continuation pure et simple de la licence. *Pourquoi donc ne pas fondre les deux grades ensemble ?*

On va objecter qu'il n'y aurait à cela aucun intérêt pratique. C'est une erreur. J'ai dit plus haut que les programmes de licence étouffent resserrés en deux années. Il faut trois ans. Mais, au cours de la troisième année, les étudiants ont parfaitement le temps de composer le mémoire critique et de préparer l'explication de texte qui constitueront l'essentiel de leur examen de *diplôme d'études supérieures.* (1) Le système que je préconise n'entraîne donc pratiquement *aucune augmentation de la durée de scolarité.* Il rend l'obtention des

(1) L'épreuve des « Sciences Auxiliaires » serait mieux à sa place à la fin de la deuxième année ; mais elle n'est pas si absorbante qu'on ne puisse également la subir à la fin de la troisième année.

grades à la fois plus facile et plus scientifique par le système des trois paliers.

Un autre avantage, et considérable, c'est d'obliger tous les licenciés à faire preuve d'esprit critique puisque *le diplôme d'études supérieures deviendrait le terme de la licence.*

Actuellement que se passe-t-il pour l'*Histoire,* la seule branche d'études pourvue du diplôme depuis 1896? Croyez-vous que la majorité des étudiants reçus licenciés sollicite le diplôme d'études ? En aucune manière. La plus grande partie se contente de la licence. Or celle-ci, même avec deux à trois ans de scolarité, n'est pas une épreuve scientifique si elle n'est appuyée d'un diplôme d'études. Personne ne me contredira sur ce point, — et il est exorbitant que depuis 1889 un grade aussi bas, une espèce de bachot, — ait pu valoir la dispense de deux ans de service militaire. — Le même phénomène se reproduira pour toutes les études, littéraires, philosophiques, philologiques. Suspendus entre la licence et l'agrégation les diplômes d'études ne seront recherchés que par une infime minorité de licenciés. La plupart de ceux-ci, en effet, en présence de la difficulté de l'agrégation, se résignent à demeurer dans un simple collège et non dans un lycée. C'est au point que pour certaines Universités de province nommant bon ou mal an 3, 4, 5 licenciés d'histoire, il s'écoule parfois quatre à cinq ans avant qu'elles aient à examiner un candidat au diplôme, lequel est toujours un professeur de collège qui a cessé depuis longtemps de mettre les pieds à la Faculté. Il n'est pas besoin d'insister sur les inconvénients que présente, et pour le professeur de collège et pour ses élèves, la possibilité d'enseigner avec un grade

qui, dans l'état de choses actuel, est considéré justement comme quelque chose de très bas. En fusionnant le *diplôme* avec la licence on remédie à tous ces inconvénients. On donne des élèves à nos Facultés de province et on renforce considérablement la valeur de notre personnel des « collèges ».

Enfin, le doctorat d'*Université* prend une signification. Ce titre s'obtiendrait le plus simplement du monde en faisant imprimer le *mémoire* (1) manuscrit du diplôme d'études.

Nous aurons ainsi par cette fusion de trois choses actuellement sans lien (licence, diplôme d'études supérieures, doctorat d'Université) l'équivalent du doctorat allemand et américain *et même mieux*. Il ne serait pas indispensable que le doctorat d'*Université* fût exigible pour obtenir une place de professeur de collège; mais il faudrait, du moins, qu'un certain avantage y fut attaché, par exemple, en cas de concurrence, une préférence au candidat pourvu de ce titre sur celui qui en est dépourvu.

Il est, en effet, absurde de déclarer, comme le font les règlements actuels, que le fait d'écrire et d'imprimer un travail critique ne doit créer absolument aucun avantage. On dirait que c'est une action blâmable. Aussi, presque personne à Paris, et nul en province, ne s'y

---

(1) Il est recommandé que ce mémoire soit précis et court. Il ne chargera donc pas beaucoup le budget de l'étudiant. On sait, d'ailleurs, que les Facultés des Lettres de France sont celles du monde entier qui demandent les droits les plus modérés à leurs auditeurs. Enfin beaucoup de ces petits mémoires peuvent être imprimés dans des revues (cela se fait en Allemagne, en Amérique, parfois même chez nous). L'étudiant n'aurait souvent à payer que les tirages à part, ce qui ne coûte pas cher.

frotte. Seuls les étrangers sollicitent notre doctorat d'Université parce que chez eux *cela a de la valeur*. C'est franchement idiot. Ne saute-t-il pas aux yeux que la chose injuste c'est de favoriser le concurrent paresseux, le « roublard » qui, sachant que le travail personnel n'est pas encouragé par l'Administration de la rue de Grenelle, s'en fie à l'intrigue du soin d'obtenir une place.

Supposons cette réforme réalisée. Qu'est-ce qui distinguera désormais le licencié de l'agrégé? deux choses, 1° le stage professoral et pédagogique; 2° le concours sur un programme variant chaque année.

a) On a reconnu, — un siècle environ après les peuples germaniques et anglo-saxons, — que le professorat était un métier et que ce métier il était nécessaire de l'apprendre. La *Pédagogie* est à la fois science et art. Comme science elle est la *Psychologie de l'enfant et de l'adolescent*. C'est une science expérimentale. Elle a suscité en Allemagne, en Suisse, aux États-Unis, des observations innombrables consignées dans des milliers de livres et d'articles. La connaissance de cette littérature est nécessaire, car elle a produit des résultats remarquables. C'est grâce à elle que toute l'ancienne pédagogie routinière est tombée dans le discrédit. Comme Art, elle consiste à appliquer dans un but déterminé par un idéal social les méthodes fournies par les données de l'expérience.

Le futur professeur, après avoir acquis les faits qu'il devra enseigner, doit donc apprendre la manière de les faire pénétrer dans des cerveaux enfantins ou adolescents. Le principe de la nouvelle réforme de l'École

Normale est donc excellent et on ne doit s'étonner que d'une chose, c'est qu'on ait attendu si longtemps pour la réaliser.

Seulement une remarque troublante s'impose à nous. S'il est excellent que les élèves d'un lycée aient pour professeurs de véritables pédagogues, pourquoi la chose semble-t-elle superflue en ce qui concerne les élèves d'un collège? Nulle connaissance pédagogique n'est, en effet, exigée du licencié professeur.

Ce qui accroît notre étonnement, c'est que cette séparation des établissements secondaires en lycées et collèges est particulière à la France. Partout il y a des établissements d'importance inégale, mais il n'y a que chez nous qu'on ait établi une barrière, d'un côté la canaille (les collèges), de l'autre l'aristocratie (les lycées), et un personnel spécial pour chaque catégorie.

Je crois inutile d'insister sur l'extravagance de cette conception. C'est un legs du dix-neuvième siècle, — du premier Empire. — Établie par Napoléon par raison d'économie, et aussi parce que le personnel professoral faisait défaut, cette organisation a fait son temps. La routine seule prolonge son existence.

Il ne doit y avoir en France qu'une seule catégorie d'établissement secondaire, (1) qu'on l'appelle lycée, collège, comme on voudra, peu importe. Selon la richesse des localités, la densité de la population, le lycée ou collège sera de premier ou de dixième ordre; mais s'il doit exister des différences *de degrés,* il ne doit y en avoir aucune *de nature.*

---

(1) Je supplie qu'on ne comprenne pas : un seul type d'enseignement, ce qui serait tout le contraire de ma pensée.

L'établissement de 10e ordre a droit, tout comme le grand lycée parisien, lyonnais, bordelais, à un personnel expérimenté. C'est dire qu'il est intolérable qu'on lui envoie un tout jeune homme « licencié », *ignorant le premier mot de son métier*. Un stage pédagogique est exigible pour l'enseignement du collège aussi bien que du lycée. Je ne crois pas que personne puisse le contester.

C'est alors qu'apparaît l'absurdité de la récente réforme qui n'admet *pour toute la France qu'une seule École Normale,* celle de la rue d'Ulm.

Il serait extravagant de vouloir concentrer à Paris tous les futurs agrégés. (1) C'est à l'égard des Universités provinciales une mesure injustifiable, suggérée au Ministre par les professeurs de la Sorbonne et de Normale. Que serait-ce s'il fallait instruire les licenciés?

En bonne justice, chaque Université de province devrait avoir, comme aux États-Unis, son séminaire pédagogique où les futurs professeurs de collège et de lycée, sans distinction aucune, apprendraient leur métier. Le lycée, — et les écoles primaires de la ville, — serviraient, comme dans les autres pays, de champs d'expérience. La plupart des Universités ont déjà, du reste, de petits cours d'histoire d'éducation, faits généralement par le professeur de philosophie; c'est un embryon à développer. (2) Seulement, — c'est toujours amusant ce qui se

---

(1) Il est vrai que les promoteurs de la réforme se défendent, dit-on, de cette pensée. Alors on ne comprend plus.

(2) Les chaires de psychologie expérimentale dont je réclamais la création seraient, dans ce domaine encore, de la plus haute utilité.

passe chez nous, — ces cours ne sont suivis que par les élèves de l'École normale d'instituteurs, nullement par les candidats au professorat de collège et de lycée. Il suffirait d'un arrêté ministériel pour porter remède à cet état de choses. Le décret du 19 novembre semble, d'ailleurs, inviter les Universités à préparer pédagogiquement tout au moins les licenciés.

b) Le concours d'agrégation. — On ne saisit plus quelle serait la signification des épreuves écrites et orales de ce concours. La valeur scientifique du candidat est établie par le diplôme d'études supérieures; sa valeur pédagogique par le stage et l'enseignement pédagogique. Alors quoi?

L'agrégation est un procédé d'élimination pour écarter la majeure partie des postulants à une chaire de lycée. Malheureusement il n'est pas assuré que la sélection se fasse d'une manière probante. Nos agrégations ont un programme qui change tous les ans. Réussissent ceux qui ont de la mémoire et un certain tour de main. Ce ne sont pas nécessairement les meilleurs, ni au point de vue scientifique (et la preuve c'est que des Professeurs de Facultés, membres de l'Institut, seraient certainement refusés à l'agrégation), — ni au point de vue professionnel, puisque d'excellents professeurs de collège, formés par plusieurs années de pratique, très bien cotés par leurs supérieurs, appréciés des élèves et des familles, — échouent invariablement au concours.

Le *concours,* tous les défauts d'institution tiennent en ce seul mot. Il est admissible pour des emplois de bureaucrates. Il est malfaisant pour choisir des éducateurs.

Mais, comme il n'y a pas d'autres moyens d'arriver, les jeunes gens s'épuisent pendant des années à préparer des concours. On voit des hommes y user toute leur jeunesse de 25 à 35 ans ; et cette préparation ne leur est d'aucune utilité. Le programme changeant chaque année, tout le travail d'une année est perdu pour l'année suivante. Pendant ces six, huit, dix années, les plus fécondes précisément de la vie d'un homme, un professeur allemand, suisse, américain, développera ses connaissances, voyagera, composera des livres. Chez nous il potassera les Manuels.

Et pourtant, cette agrégation haïssable, ce fléau intellectuel de la France, nos professeurs et nos administrateurs y tiennent. Leur raison profonde c'est qu'ils ne voient pas par quel autre procédé on pourrait opérer la sélection. Ils redoutent l'ingérence des hommes politiques. L'agrégation est une barrière contre les méfaits de l'intrigue et du « piston ».

Ne pourrait-on, sans la supprimer encore, en atténuer la malfaisance ? Je crois la chose possible.

D'abord laisser plus de jeu à l'action du jury. Sa conscience en général est admirable. Le ministre pourrait lui accorder une certaine initiative. Au lieu, par exemple, de déclarer qu'on recevra cette année 10 agrégés d'histoire, ne pas fixer un chiffre *ne varietur,* mais une moyenne. Car souvent 10 c'est trop peu, et parfois aussi c'est trop. Au jury de fixer le chiffre définitif des candidats qui méritent d'être reçus. Si ce chiffre dépasse le nombre des places disponibles, le surplus des candidats attendra d'être placé; ils seront au moins délivrés de ce cauchemar. Je suis sûr qu'ils accepteraient avec enthousiasme cette réforme. Pour prévenir

des abus on pourrait déclarer que l'initiative du jury ne saurait aller à dépasser d'un tiers, par exemple, le chiffre moyen arrêté par le Ministre. (1) Il serait d'ailleurs facile d'arrêter le flot en laissant de temps à autre (tous les cinq ou six ans) une année blanche, sans concours.

Ceci n'est qu'un léger palliatif.

Allons plus loin. Le titre d'agrégé ou plutôt de *professeur titulaire de lycée* (car pourquoi garder cette vieille dénomination qui date de Louis XV ?) devrait être acquis *par un double procédé :* 1° le concours actuel, — avec cette importante innovation : *interdiction de s'y présenter plus de deux fois,* pour éviter un surmenage épuisant et stérile. En Allemagne, on ne peut affronter plus de deux fois la *Staatsprüfung,* sorte d'agrégation sans concours. En Russie, la sévérité est excessive : on ne peut affronter plus d'une fois un examen. C'est trop. Mais chez nous l'excès inverse, la possibilité de s'y présenter presque indéfiniment est déplorable ; 2° — la pratique de l'enseignement dans un collège, ou dans un lycée de second ordre, pendant un certain nombre d'années. Il est bien évident en effet qu'un licencié pourvu de diplôme d'études supérieures, d'un certificat de pédagogie, justifiant enfin de 6, 8, 10 ans, — si l'on veut, — de professorat, est plus qualifié qu'un étudiant frais émoulu de l'Université pour recevoir de l'avancement et passer dans un lycée important. Actuellement cela est im-

(1) Cela se fait déjà, mais dans des cas exceptionnels. Quand le 11e, par exemple, est *ex-æquo* avec le 10e, ou séparé par un quart de point. Mais il faut des démarches pressantes, la croix et la bannière. Il convient d'accorder plus de confiance à des hommes de conscience.

possible, — et c'est inique. (1) Que l'on exige, si l'on veut, du professeur, simplement licencié, — des garanties nouvelles, soit. On pourrait lui demander le doctorat d'*État*. Un petit nombre a eu l'héroïsme de conquérir ce titre, mais il ne leur a valu au point de vue de l'avancement aucune faveur de l'Administration; ceci encore est injuste et maladroit.

Le seul avantage qu'on accorde dans le décret du 19 novembre au licencié *docteur*, c'est la dispense du diplôme d'études supérieures pour se présenter à l'agrégation. C'est une dérision. Le doctorat d'État exige plusieurs années de recherches, 2 thèses dont l'impression coûte 2, 3, 4.000 francs. Le diplôme d'études ne coûte rien ou presque rien et s'obtient en une année au prix d'efforts beaucoup moindres. (2)

La justice exige qu'un licencié diplômé, docteur, pourvu d'un certificat de pédagogie, de bonnes notes d'inspection, puisse après un certain nombre d'années (dix, si l'on veut) d'enseignement dans un Collège, recevoir de l'avancement et passer dans un lycée, et devenir *ipso facto* agrégé.

Grâce à ce procédé nous nous acheminerions peu à peu, sans secousses, sans rompre brusquement avec les

---

(1) [Cet état de choses est un peu atténué par une mesure récemment prise en faveur des chargés de cours de lycée simplement *admissibles* à l'agrégation. Ils pourront, après un certain temps, recevoir le traitement des agrégés. M. Simyan approuve, avec raison croyons-nous, cette réforme dans son remarquable rapport (celui de 1906) sur la situation désolante de notre Enseignement Secondaire. Voyez *Revue Internationale de l'Enseignement*, 15 septembre 1905, page 237.]

(2) Comment peut-on faire signer à un Ministre des choses de ce genre ? Le Ministre n'est pas coupable, mais bien ses inspirateurs. Comme toujours, l'Administration de la rue de Grenelle ne cherche qu'à décourager l'effort personnel.

vieux errements, vers la disparition du concours. Après dix ou quinze ans de pratique il apparaîtrait, en effet, aux yeux des plus prévenus, que les professeurs de lycée recrutés par le second système sont supérieurs à ceux que forme le premier procédé, le procédé actuel.

En résumé, pour guérir les maux présents, il est nécessaire :

1° D'imposer aux aspirants à la licence et aux diplômes d'études *assiduité et scolarité*.

2° De séparer radicalement de l'agrégation les diplômes d'études et de les fondre avec la licence.

3° De supprimer la distinction entre lycées et collèges et d'assurer au personnel de ces derniers une meilleure situation quand ils ont acquis des titres.

CHAPITRE VII

Nos Facultés des Lettres de province
L'effectif scolaire

Les Facultés des Lettres n'ont pas d'étudiants. Telle est la phrase qu'on entend répéter quand on propose des réformes. Mais ce n'est qu'une phrase.

Laissant de côté les Universités comme Lyon, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, etc., où l'on reconnaît qu'il y a tout de même des étudiants en lettres, bornons-nous à parler des « petites » Universités, Dijon, Caen, Poitiers, etc.

Est-il vrai qu'elles n'ont pas d'étudiants ?

Elles n'en ont pas beaucoup, la chose est certaine. Mais s'est-on demandé : 1° s'il était possible, et même désirable, qu'elles en eussent beaucoup ; 2° si la faiblesse de l'effectif des « Lettres » n'est pas la règle dans tous les pays ?

Il ne faudrait pas presser beaucoup l'interlocuteur pour s'apercevoir qu'il serait incapable de répondre à cette double question autrement que par des phrases vagues ou par des assertions de simple obstination. Se doute-t-il que, avant l'accroissement formidable de population des trente dernières années, en Allemagne,

les « Philosophische Fakultäten » ne comptaient, au milieu des Mathématiciens, Chimistes, etc., qu'un nombre peu élevé d'historiens, de philosophes, de philologues, 40 à 50, pas davantage, et quelquefois moins dans les petites Universités ! Et cependant le personnel des professeurs était déjà extrêmement considérable, et les Universités allemandes étaient les premières du monde.

Actuellement même, quand on voit les totaux imposants des *Philosophische Fakultäten,* il ne faut pas oublier que la « Faculté de philosophie » allemande comprend à la fois la Faculté des Sciences et la Faculté des Lettres et, en outre, la Pharmacie, enfin les étudiants, — fort nombreux, — en Économie politique et sociale. On sait, en effet, que chez nos voisins les Sciences politiques et économiques ne font jamais partie de la Faculté de Droit. (1) Dans ces gros totaux, ne nous le dissimulons pas, philosophes, philologues, historiens ne forment qu'une minorité, même à l'heure actuelle.

De même en Suisse, là où on sépare en deux, comme en France, la « Faculté de Philosophie ». Ainsi à Fribourg, en Suisse, la section Histoire-Philologie comptait l'an dernier seulement 51 étudiants pour 22 professeurs (14 ordinaires, 6 extraordinaires, et 2 lecteurs).

De même en Russie. Ainsi la Faculté historico-philologique de l'Université de Kazan avait 55 auditeurs pour 22 professeurs (12 ordinaires, 2 extraordinaires, 3 lecteurs, 5 privat-dozents).

---

(1) Serait-ce faire preuve de « rosserie » que d'attribuer à cette circonstance le caractère scientifique que les études économiques ont pris en Allemagne ?

De même en Belgique.

En Italie, à l'Université de Pise, la Faculté des Lettres comptait 68 étudiants pour 22 professeurs (11 ordinaires, 3 extraordinaires, 2 chargés de cours, 6 privat-dozents). Et cet exemple n'est pas unique.

De même aux États-Unis, dans les *Graduate departments* des Universités. (1)

Nous ne sommes pas plus mal partagés que les autres, ni même les plus mal partagés.

A côté des étudiants « réguliers », il faut compter en outre les jeunes professeurs de collège venant le jeudi préparer leur agrégation ; enfin, les « correspondants » retenus au loin et qui envoient des copies à corriger. — L'Allemagne n'admettrait pas ce système. Rien ne vaut l'enseignement direct. Le système des professeurs de jeudi est presque aussi déplorable. Si le jeune professeur est suffisamment instruit, sa présence est inutile. S'il ne l'est pas, c'est *tous les jours* qu'il lui faut fréquenter la Faculté et on ne doit pas lui confier même une simple chaire de collège.

De même les rhétoriques supérieures préparatoires à

---

(1) En Allemagne même, quand les statistiques distinguent dans la Faculté de Philosophie les étudiants en histoire, philosophie, philologie, des étudiants en mathématiques et sciences naturelles, le nombre des premiers, — quoique supérieur à celui de tout autre pays, — n'a rien bien souvent d'extraordinaire, ainsi, à Tubingue, 90 étudiants pour 21 professeurs. En Allemagne encore on voit à Gœttingue un gros chiffre d'étudiants en philosophie, histoire, lettres, etc., 284. Mais ils ont 41 professeurs (Lyon, notre plus grande Faculté des Lettres provinciale, en a 27). Sur ces 41, on compte 25 ordinaires, 6 extraordinaires, 8 dozents, 2 lecteurs. A Giessen, pendant l'été de 1903, sur 500 étudiants environ de la Faculté de « Philosophie », 7 seulement étudiaient l'histoire. L'Université n'en possède pas moins 3 professeurs d'Histoire, 1 de Géographie, 1 d'Histoire de l'Art, tous « ordinaires ».

l'École Normale de la rue d'Ulm retiennent des centaines d'étudiants dont la place serait dans les Facultés des Lettres. Mais on s'obstine, avec une sorte de rage malfaisante, à soutirer à ces Facultés leurs élèves désignés et on leur reproche ensuite de n'avoir pas d'étudiants!

Enfin, une dernière raison, la plus importante de toutes, c'est que *la moitié de l'enseignement secondaire est donnée, en France, dans des établissements libres, en immense majorité confessionnels.* Or, les lois françaises n'imposent au personnel de ces établissements aucune condition de grade. Les pays germaniques ne professent pas cette sereine indifférence. Ils veulent des garanties de ceux qui formeront les adolescents. De là la supériorité de l'enseignement secondaire en ce pays. Il est clair que si l'État français était aussi conscient de ses devoirs que les États allemands ou les cantons suisses, le public scolaire de nos Facultés des Lettres et des Sciences doublerait en peu de temps.

Le public des « étudiants en lettres », raréfié artificiellement (1) par une organisation surannée, ne constitue pas l'unique auditoire des professeurs des Facultés. Les plus petites ont des étudiants bénévoles, érudits locaux désireux de compléter leurs études. Les élèves des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices constituent un public fort intéressant par sa curiosité intellectuelle et son attention. Certains cours publics ont plusieurs centaines d'auditeurs. Enfin l' « extension universitaire » s'est organisée un peu partout.

On le voit, telle *petite* Faculté qui ne compte pas plus de 40 ou 50 étudiants en lettres sérieux et réguliers,

(1) On serait presque tenté d'écrire « artificieusement ».

possède en réalité dans la ville une clientèle de plusieurs centaines de personnes. On ne s'étonnera plus alors de voir si occupés nos professeurs (1) de « petites » Facultés des Lettres. Ils ont souvent beaucoup à faire sans qu'on s'en doute au premier abord.

Ne nous laissons pas non plus tromper par les apparences. On est mal impressionné en entrant dans telle conférence, d'histoire, par exemple, à la vue du petit nombre de disciples réunis autour du professeur. En Allemagne on a vu le double, le triple d'auditeurs et davantage. Mais en ce pays où, ainsi que chez nous, la majorité des étudiants se prépare au professorat, l'enseignement du professeur de lycée n'est pas spécialisé comme en France. On enseigne au gymnase plusieurs branches à la fois : pas de professeur spécial d'histoire, de philosophie, etc., mais il faut professer à la fois, par exemple l'histoire et la philologie classique, la philosophie (réduite à la logique) et les mathématiques, etc. Il n'y a même pas un professeur spécial pour le français et un autre pour l'anglais ; — dans les *gymnases* il faut savoir à la fois enseigner les deux langues. Cette organisation oblige les futurs professeurs, étudiants de la « Philosophische Fakultät », à se spécialiser beaucoup moins à l'Université que leurs camarades français. Ils étudient un peu de tout à la fois. Il en résulte que tel cours d'histoire bondé d'auditeurs dans une Université allemande ne renferme qu'un assez petit nombre

(1) Parfois trop. Certains maîtres de conférences se laissent absorber par l'extension, l'œuvre des étudiants étrangers, les cours publics, les conférences, etc., au point de négliger de préparer leurs thèses de doctorat. Et cela dans de très petites Universités.

d' « historiens » véritables. Mais l'étranger, qui ne sait pas, s'étonne, admire, et, rentré en France, demeure confondu de la médiocrité du public scolaire. Il s'écrie alors à son tour : « Les Facultés des Lettres n'ont pas d'étudiants en France ! » Mais si ! Elles en ont tout de même. Seulement le public d'étudiants de la Faculté ne se transporte pas en bloc de cours en cours : il se scinde chez nous en quatre ou cinq morceaux. Et c'est si vrai que les professeurs de français et de latin ont, même en France, un public appréciable, parce que leur enseignement est utile pour passer la *partie commune* de la licence actuelle.

Cela a moins « d'œil » (passez-moi l'expression) mais au fond cela vaut mieux, car le système allemand n'est pas bon. Nos voisins seront contraints tôt ou tard d'y renoncer. D'ailleurs, partout où le système de spécialisation existe, le nombre des étudiants est forcément restreint. En Belgique, tout le monde, futurs historiens, philologues, juristes, économistes, doit deux ans d'études préparatoires, — avant de se spécialiser, — à la « Faculté de Philosophie et de Lettres ». Puis vient une période de trois ans d'études « spéciales ». Ce système est excellent. Il combine les mérites des méthodes allemandes et françaises et en supprime les inconvénients. (1) Que voyez-vous dans les deux premières

(1) Du côté français les inconvénients existent aussi, bien que moins graves. Ainsi jamais vous ne verrez d'étudiants en grec et latin à une conférence d'Histoire ancienne dans les très rares Universités françaises où il existe un professeur d'histoire ancienne. De même pour l'Archéologie, pour les cours de Philosophie ancienne. C'est absurde, même scandaleux. Qu'est-ce que peut bien être l'acquisition des langues et littératures anciennes si le professeur sait des mots mais est autorisé à ignorer de l'Antiquité son

années : dans les cours d'histoire contemporaine où doivent assister les futurs juristes aussi bien que les futurs historiens, des auditoires qui rappellent les énormes rhétoriques françaises d'il y a trente ans. Puis, quand les étudiants se spécialisent, faisant les uns du droit, les autres de la philosophie, etc., ces auditoires fondent. Un de mes jeunes amis trouvait, ce printemps dernier, dans une Université belge, dans les cours *spéciaux* d'histoire, 3 étudiants pour 4 professeurs.

Nous n'en sommes pas là, même dans la plus petite Faculté française, sauf à Aix, mais j'ai dit pourquoi — : les étudiants restent à Marseille. — Je dois ajouter, du reste, que la chose n'étonne ni ne scandalise nos voisins belges. Étant donné le système, elle est forcée. Même dans les énormes Universités américaines, le public débordant qui remplit les cours des quatre premières années, — à peu près communes à tous, — se restreint dans des proportions extrêmes dans le *Graduate department*, c'est-à-dire dans les Hautes Études où commence

---

histoire, ses institutions, son droit privé, ses mœurs, ses idées? C'est un formalisme vide. — En Allemagne ceci est impossible. Les « philologues » forment l'auditoire le plus assidu des cours d'histoire et d'art antiques. Comment n'est-il jamais venu à l'idée des professeurs de « lettres » d'*exiger* de leurs étudiants des connaissances aussi fondamentales? C'est qu'en vérité ils sont demeurés « rhétoriciens ». Ils se croient « philologues ». Simple illusion. L'important pour eux ce n'est pas la *Vie antique*, ce sont les *mots* des textes qu'ils expliquent. C'est le contraire chez nos voisins. Depuis les réformes de Wolf ils sont « philologues » jusqu'à la moelle.

Les nouvelles conditions exigées pour l'agrégation de grammaire (18 juin 1904, arrêté) marquent un *recul* à ce point de vue. La leçon d'*institutions antiques* cesse d'être demandée au candidat. Par une contradiction amusante on exige, — et c'est une innovation excellente, — une composition sur la *civilisation* des candidats aux agrégations de langue vivante (allemand, anglais, espagnol, italien). — La civilisation gréco-latine, cela n'offre donc aucun intérêt au regard de la civilisation espagnole!

la spécialisation. J'en sais, pour les plus grands centres d'Amérique, des exemples à peine croyables.

Qu'on cesse donc de se récrier sur la faiblesse numérique du public scolaire de nos Facultés des Lettres et que nos professeurs eux-mêmes essuyent leurs pleurs. Notre organisation ne permet pas que chacun d'eux ait un nombreux auditoire et partout où fonctionne une organisation analogue c'est la même chose. Ce qu'il faut regretter c'est que des règlements malfaisants, comme l'institution du concours d'entrée à Normale, précipitent en rhétorique supérieure à Paris des provinciaux qu'on retire, — presque de force, — aux Facultés provinciales. Qu'on restitue à celles-ci ces écoliers de vingt ans qui leur reviennent de droit, — en supprimant les rhétoriques supérieures de Paris; qu'on exige de tout futur éducateur, quel qu'il soit, où qu'il enseigne, non seulement la licence mais un diplôme d'études supérieures et un certificat pédagogique; (1) qu'on retienne enfin jusqu'au certificat d'Études supérieures les licenciés prématurément envoyés dans un collège, — et nos Facultés des Lettres de province auront autant d'élèves que le comportent et notre structure sociale et notre population. (2)

---

(1) On objectera que cette mesure profiterait aux Facultés catholiques et non aux Facultés d'Etat. Pas nécessairement. D'ailleurs à Paris, à Lyon, à Toulouse, les étudiants de la Faculté catholique fréquentent aussi des cours de la Faculté d'Etat. C'est par cette dernière qu'ils sont examinés et jugés. Il n'y a donc aucun danger sérieux. A Lille et Angers seulement, les Facultés catholiques verraient augmenter le chiffre de leurs élèves sans que les Facultés d'Etat en profitassent. L'inconvénient est insignifiant.

(2) On a esquissé plus haut un système d'études communes qui durerait un an seulement (et non deux comme en Belgique) et qui préparerait à la fois à la Faculté des Lettres et aux études juridiques, économiques, politiques, englobées sous le titre fallacieux de « Faculté de Droit ».

L'erreur que je viens de dénoncer a des conséquences graves. Sous prétexte que nos Facultés des Lettres ont peu d'élèves on les laisse dans un état d'anémie tel que n'en offre aucun autre pays Européen (sauf l'Espagne). On se refuse à les doter du personnel enseignant indispensable. La division arbitraire de notre enseignement en « Facultés » contribue à fortifier le préjugé.

Supposez qu'elle n'existe pas ou bien que, — comme en Allemagne, — on confonde dans un chaos appelé « Faculté de Philosophie », étudiants en philosophie, histoire, mathématiques, grec, chimie, latin, botanique, hébreu, zoologie, sanskrit, anglais, pharmacie, physiologie, grammaire comparée, minéralogie, économie politique, arabe, statistique, assyrien, assurances, banques, etc., etc. Il paraîtrait tout naturel d'installer *partout* chez nous les enseignements qui manquent à nos Facultés, tels que psychologie expérimentale, histoire de l'art et archéologie, langues orientales, sociologie, etc., parce que le chiffre *global* des étudiants d'une telle Faculté serait nécessairement élevé. (1)

Avec notre système, au contraire, les têtes de bois de la rue de Grenelle ne peuvent s'y résoudre. Comment admettre qu'on crée des chaires ou des conférences pour une Faculté des « Lettres » qui a si peu d'élèves ! — On oublie que les enseignements qui nous manquent dépassent très souvent le cercle très restreint de la Faculté des Lettres et s'adressent à presque tout le public scolaire de l'Université et, en outre, au public

(1) J'ai cité plus haut l'exemple de Giessen qui sur 500 étudiants de la Faculté de Philosophie n'en compte que 7 à 8 pour l'histoire, ce qui n'empêche pas le personnel des professeurs d'être nombreux.

extra-scolaire, instituteurs, institutrices, « gens du monde », jeunes filles des classes supérieures du lycée, etc. Si ces enseignements sont placés à la Faculté des Lettres, c'est que, dans l'état actuel de notre organisation, comme on l'a vu plus haut, on ne peut pas les mettre autre part, — voilà tout.

Enfin, si l'État doit les établir, c'est par simple probité envers la province française. Il est impossible de faire des études sérieuses dans une Faculté dépourvue d'un personnel numériquement suffisant. Pour ma part, je me refuserais à conseiller d'étudier l'Histoire dans une Faculté des Lettres de province pourvue seulement de 2 professeurs (enseignant en outre la Géographie); — ou bien l'ensemble si complexe désigné sous le titre de « Philosophie » sous un *unique* professeur : et c'est le cas de 8 de nos Universités provinciales sur 14.

Les étudiants et leurs familles savent très bien s'en rendre compte, — et ils vont à Paris. — Jamais on ne décentralisera si l'on s'obstine à n'offrir aux provinciaux que des Facultés anémiques installées d'une façon défectueuse. En refusant personnel, matériel, bâtiments, sous prétexte qu'à l'heure actuelle ces Facultés sont peu peuplées, l'Administration tourne dans un cercle vicieux.

CHAPITRE VIII

Nos Universités françaises sont-elles trop nombreuses ?

On lit dans le Rapport de M. Simyan sur le Budget de l'Instruction publique (exercice 1904), page 26 :

Le vice capital de notre enseignement supérieur, ne craignons pas de le dire au Parlement, car il est le grand coupable, c'est le nombre trop grand de nos Universités. Les grands esprits qui ont eu l'initiative de la réforme, les Renan, les Berthelot, les Michel Bréal, les Ernest Lavisse, les Taine, les Gabriel Monod et tant d'autres, les ministres et les directeurs qui se sont efforcés de traduire leurs idées en projets de loi, tous demandaient que les Universités fussent peu nombreuses et puissamment outillées. Guizot n'en voulait pas plus de quatre; Claude Bernard, Pasteur, Berthelot, ne croyaient pas possible d'aller au-delà de cinq ou six. En tout cas, de l'avis de ceux-là mêmes qui entrevoyaient clairement la difficulté de lutter contre les influences locales, malheureusement toujours prépondérantes dans les assemblées, il ne fallait pas dépasser le nombre de huit. On sait ce qu'il advint : pour ne pas perdre à jamais l'espoir de réaliser la réforme, on dut se résigner à tenir compte des nécessités de la politique et des intérêts particuliers.

N'en déplaise à M. Simyan, en 1896, le Parlement a fait preuve de bon sens. L'opinion que les Universités

françaises sont trop nombreuses, je la connais : je l'ai partagée et, jeune blanc bec, j'ai répété ce propos vers 1892. Je la tenais de mes maîtres qui eux-mêmes la tenaient des leurs. C'est une opinion historique, une assertion que l'on se transmet sans la discuter, comme chose d'évidence, sans réfléchir que les conditions qui l'avaient fait naître n'existent plus aujourd'hui. Elle semble s'être fait jour après la célèbre mission de Victor Cousin, en Allemagne, mission dont il consigna les résultats dans un livre paru en 1833.

A cette époque, en effet, on commença à être frappé des inconvénients de l'organisation française. (1) On rêva pour la France une résurrection de l'Enseignement Supérieur. Mais l'idée de réduire les « Académies » à 4 ou 5 Universités ne fut pas provoquée chez les Cousin et les Guizot par le spectacle des Universités allemandes qu'ils admiraient tant à juste titre, — car celles-ci étaient nombreuses, comme aujourd'hui. — Elle dut leur être inspirée par des raisons pratiques. La vie politique et

---

(1) L'organisation de l' « Université de France » date de 1808. — Dès 1809, Charles de Villers en dénonçait l'insuffisance. Avec une sagacité vraiment merveilleuse ce Français, professeur à Gœttingue, prévoyait les maux qu'elle devait engendrer, maux dont nous avons souffert pendant trois quarts de siècle et qui n'ont pas tous disparu à l'heure actuelle.

Il y a mieux encore : Dans une supplique présentée par Haffner à la Convention pour lui conseiller d'épargner l'Université de Strasbourg, ce professeur montrait qu'elle n'avait rien de commun avec les fantômes d'Universités des vieilles provinces françaises, mais qu'elle se rapprochait de Gœttingue et de Halle, les deux plus célèbres Universités de l'Europe au dix-huitième siècle. Il conseillait de refondre, au contraire, nos Universités sur le modèle des deux célèbres établissements du Hanovre et de la Saxe prussienne. Et cela est écrit en 1792! Il n'y avait naturellement aucune chance que la voix du pauvre Haffner fût entendue, mais on conviendra que l'obscur professeur de Strasbourg était singulièrement perspicace.

intellectuelle était morte en province. Croire qu'on pourrait y trouver 12 à 15 villes en état de devenir des centres universitaires, eût été chimérique. En outre, jamais le Parlement de l'ère Louis-Philippe n'eût consenti à allouer des crédits suffisants. Il n'attribuait pas à l'Enseignement Supérieur de toute la France (Paris compris) la somme que touche en 1904 une seule Université allemande. Dans ces conditions, si l'on eût voulu créer des Universités véritables, il est évident qu'on n'eût pu dépasser le chiffre de 4 ou 5. — Ces raisons valurent aussi sous l'Empire, ou plutôt celui-ci se désintéressa volontairement de l'Enseignement Supérieur.

Les motifs qui guidaient, plus ou moins confusément, les réformateurs (1) des années 1833 et suivantes, n'existent plus de nos jours. La province française, depuis vingt-cinq ans, s'est reveillée de son engourdissement de trois siècles. Il est vrai que son agitation est surtout politique. Mais c'est excellent cela! Qu'ils sont assommants les peuples qui « ne font pas de politique »! Il serait fâcheux évidemment que la politique absorbât toute la force de la province, mais cela n'est pas. Il y a des signes de curiosité intellectuelle, — encore trop faibles, — mais indéniables. (2)

D'autre part, un Parlement démocratique se montre généralement mieux disposé envers les besoins scientifiques du pays qu'un gouvernement despotique ou oligar-

---

(1) Réformateurs théoriques. Leur conception n'a pas abouti et l'un d'eux a été longtemps au pouvoir. N'est-ce pas mauvais signe?

(2) Esthétiquement, — la province française demeure à peu près nulle, — par malheur.

chique. (1) Il n'existe donc plus de raison profonde pour réduire à un chiffre aussi bas le nombre de nos Universités, voilà ce qu'il faut se dire et non pas répéter machinalement une opinion vieillie.

Au reste, Liard et Lavisse devaient succomber justement en 1892, dans leur premier projet, parce que leur proposition renfermait une contradiction secrète. Ils voulaient décentraliser fortement et ils auraient abouti contre leur gré à augmenter l'engorgement de Paris.

Tous deux ont montré avec beaucoup de force l'inconvénient que présentait la dispersion des Facultés. Poussant à l'extrême ce système, ils disaient : Il n'y a d'Université véritable que là où sont réunies quatre Facultés, Lettres, Sciences, Droit, Médecine. — La conséquence c'est que les petites Universités devaient disparaître. *Elles auraient disparu, mais sans augmenter sensiblement les 7 ou 8 « grandes » qu'on voulait conserver.* Et voici pourquoi :

La « province » française est morte et nos départements ne se sentent pas solidaires. L'Allemagne pourrait faire cette opération de réduire ses Universités (elle s'en garde bien). (2) Ainsi il est lourd pour le Grand-Duché de Bade

---

(1) Renan crut longtemps le contraire, — de là son antipathie première contre la Démocratie. Il en revint plus tard. On ne s'explique pas comment le préjugé put demeurer si longtemps enraciné dans son esprit. Il avait eu cependant le spectacle de l'indifférence, disons mieux, de la haine des assemblées de l'ère de Louis-Philippe et de l'Empire, à l'égard de la culture intellectuelle. Et les « ruraux » de l'Assemblée Nationale de 1872-1877. Comme ils auraient écrasé l'Enseignement Supérieur, s'ils en avaient eu le temps !

(2) Elle va certainement en augmenter le nombre. L'Académie de Posen a été créée il y a deux ans. Hambourg, Francfort et peut-être Cologne peuvent transformer d'un moment à l'autre leurs riches établissements de haute Science. D'autres villes suivront. Avant dix ans l'Allemagne comptera trente Universités.

d'entretenir deux coûteuses Universités, Heidelberg et Freiburg-im-Brisgau. Une seule pourrait suffire. On supprimerait la première que les Badois iraient tous à Freiburg. Pourquoi? parce qu'ils sont solidaires l'un de l'autre, qu'ils se sentent peuple dans un peuple plus grand. Pour la même raison la Bavière, qui entretient trois Universités, pourrait supprimer Erlangen qu'elle serait sûre que les deux autres, Munich et Würzburg, verraient leur population scolaire augmenter.

Mais en France ! Est-ce que le Calvados est solidaire de la Seine-Inférieure? Et vous voudriez qu'il le fût d'un département breton, Ille-et-Vilaine, auquel aucun lien ne le rattache dans le présent et ne l'a jamais rattaché dans le passé? C'est pure absurdité. Supprimez l'Université de Caen. *Pas un seul* de ses 500 étudiants n'ira à Rennes. Tous prendront le chemin de Paris et augmenteront un total déjà formidable (12.000 étudiants). Supprimez Dijon. Combien d'étudiants prendront le chemin de Lyon? Mettons un tiers, pour faire la part très belle à l'adversaire. Mais les deux autres tiers rappliqueront sur Paris, — toujours. Supprimez Clermont, vous augmenterez Lyon peut-être de dix étudiants et je n'en réponds pas. Bordeaux n'en gagnerait certainement pas 50 à la suppression de Poitiers, etc.

Croire qu'on créera des centres peuplés par la destruction des petites Universités, c'est commettre une erreur grossière, c'est ignorer la structure administrative et sociale de la France moderne. La proposition contraire pourrait se soutenir avec beaucoup plus de justesse. *Ce n'est que par la multiplication des petites Universités qu'on réussirait à désengorger Paris.*

J'ai dit que les départements des anciennes provinces

ne sont aucunement solidaires entre eux. La ville universitaire attire à elle les étudiants du département, presque pas ceux du ressort académique, équivalant à peu près à la vieille « province ». Viendra-t-il jamais à l'idée d'un habitant de Troyes d'envoyer ses fils étudier à Dijon plutôt qu'à Paris sous prétexte que l'Aube fait partie du ressort académique de Dijon? Est-ce qu'au point de vue « universitaire », Rouen, Le Havre, Le Mans se sentent unis à Caen parce que les départements de la Seine-Inférieure et de la Sarthe sont rattachés à l'Académie de Caen? — La division en Académies est au point de vue de l'enseignement supérieur entièrement factice. On peut dire en gros que chaque Université provinciale n'a comme clientèle que le département où elle est établie et que tous les autres départements ressortissent de Paris. (1) Le seul moyen efficace de décentraliser ce serait certainement de multiplier les Universités. On ne le fait pas pour des raisons d'économie, voilà tout.

Il est, d'ailleurs, radicalement faux de prétendre que la France ne peut avoir 15 Universités. L'Allemagne en a 21 pour une population supérieure d'un tiers. La proportion est donc la même. Aux États-Unis on ne craint nullement de multiplier les Universités. L'État de New-York en a cinq, (2) et cependant Columbia, à New-York, est un organisme colossal, avec 6 ou 8.000 étudiants et

---

(1) Il y aurait une petite réserve à faire pour les Universités très éloignées de Paris. Je regrette de n'avoir pas le temps de dresser le tableau pour chaque Université de l'origine de ses étudiants. Il serait piquant de voir combien appartiennent au ressort académique, — en dehors du département.

(2) Columbia, à New-York, une autre dans la même ville, University of the city of N.-Y.; Ithaca, Pough-Keepsie, Syracuse.

8 millions de revenus. De même le gigantesque Harvard, avec ses 9.000 étudiants, ses 7 à 8 millions de rente, n'empêche pas que le Massachusetts ne possède 5 autres centres universitaires. (1) L'État d'Ohio en compte également 5. (2) On pourrait multiplier ces exemples.

Qu'on cesse de nous rebattre les oreilles avec ces vieux sophismes. Nous n'avons, certes, pas trop d'Universités. Dissipons cette chimère que la suppression des petites Universités favoriserait les grandes. Le Français de province ne connaît que deux villes, sa ville natale et Paris. Comme il n'existe pas en France de *capitales secondaires* comme en Allemagne, il n'y a pas de « grandes Universités » provinciales possibles. Nous pouvons entretenir des moyennes et des petites Universités. La structure sociale de notre pays nous interdit les Leipzig, et les Munich.

Relevons encore un propos très fréquent mais inconsidéré. Avec le développement des chemins de fer toute Université trop proche de Paris serait fatalement condamnée. — Comment expliquer alors que, par le nombre des maîtres et des élèves, pour la richesse de ses revenus, l'Université de Leipzig tienne tête à celle de Berlin ? — La distance en chemin de fer entre ces deux villes n'est pas plus considérable que celle qui sépare Rouen de Paris !

---

(1) Boston, Radcliffe, Wellesley, Worcester, Northampton.

(2) Cincinnati, Oberlin, Cleveland, Columbus, Delaware.

Je ne fais état que des importantes Universités : 50 à 60 pour les États-Unis ont été jugées dignes de figurer dans la *Minerva*. Ainsi, pour une population *double* de la nôtre, les États-Unis ont, — déduction faite des non-valeurs, — un nombre d'Universités *quadruple*.

Comment expliquer que Leipzig, à son tour, ne nuise nullement à la prospérité de Halle qui est plus importante que Lyon même, notre première Université provinciale. Et Halle est à une heure d'express de Leipzig!

Gœttingue, à son tour, est proche de Halle. Giessen est à 40 kilomètres de Marburg, etc. Les Universités allemandes sont aussi mal distribuées que possible ; elles se touchent et, — cependant, — toutes sont prospères, toutes sont peuplées. (1)

La proximité de Paris n'est pas la vraie raison de la langueur de certaines de nos Universités provinciales. Les causes de leur malaise sont tout autres et je pense les avoir indiquées.

Il est si vrai que le nombre des établissements d'enseignement supérieur n'est pas exagéré chez nous, que la *force des choses* les a maintenus, ou même les crée, là où on voulait les supprimer ou les entraver. Pour la médecine, il a bien fallu faire fléchir la rigueur des principes. Nantes, Angers, Reims, etc., ont conservé leurs Écoles bien que n'étant pas sièges universitaires, et si les Sciences et les Lettres, (2) très coûteuses et peu fréquentées, n'ont point suscité de créations sauf à Angers (Université catholique), il en va autrement du Droit. Marseille et Nantes ont créé des Facultés libres de Droit. Ces deux villes aspirent, — la seconde inconsciemment peut-être, — à être des Universités complètes.

---

(1) [Il faut dire aussi que dans l'Allemagne du Sud, les étudiants bavarois, badois, etc., sont obligés, — je crois, — de passer un certain nombre de semestres dans une Université régionale.]

(2) Je ne tiens pas compte des cours soi-disant « supérieurs » de Chambéry, Rouen et Nantes. C'est de la vulgarisation faite par les professeurs de lycée. C'est très méritoire, mais cela n'a que de trop lointains rapports avec la besogne de *Faculté*.

On crut fortifier Rennes en refusant le Droit à Nantes, fortifier Montpellier en n'accordant pas à Marseille de « Faculté » de Médecine. Vaines précautions ! Nantais et Marseillais restent chez eux et s'organisent tant bien que mal.

Dans le Midi, le nombre des Universités est suffisant. Bordeaux, Toulouse, Montpellier, répondent aux besoins de la région du Sud-Ouest. Marseille ferait de même pour l'ancienne Provence, si on lui amenait d'Aix le Droit et les Lettres. Lyon est notre première Université provinciale. Grenoble suffit au Dauphiné et à la Savoie.

Mais dans le Centre, — demeuré très rustique et quasi barbare, — il est bien évident que Clermont, avec deux Facultés seulement (Lettres et Sciences) est insuffisant.

Dans l'Ouest, entre Rouen, Caen et Poitiers, il existe une lacune visible. Le parti clérical s'en est très bien aperçu et il a installé à Angers une Université. Nantes, à défaut d'Angers, pourrait devenir le siège d'une Université d'État sans nuire véritablement à Rennes.

Seule, la région du Nord et de l'Est ne semble pas en mesure de pouvoir résister à l'attraction parisienne. Lille, Nancy, Dijon, Besançon suffisent.

Le meilleur moyen de se rendre compte de la malfaisance de l'idée qui inspirait certains hauts fonctionnaires lorsque, en 1892, ils voulaient supprimer la moitié de nos Facultés de province, c'est de passer celles-ci en revue.

Nul n'aurait eu l'idée de toucher à Lyon ni à Bordeaux. Encore moins à Montpellier, la seule Université française qui ait une tradition ininterrompue et qui

ressemble à une bonne petite Université allemande ou suisse. Il eût été impie de toucher à Nancy, succédané de Strasbourg. Quant à Lille, c'est la force même des choses qui avait poussé l'État à y concentrer toutes les Facultés en 1888. Le succès de l'Université catholique, établie déjà en cette ville, montrait la nécessité de grouper tous les établissements d'enseignement supérieur et de n'en point laisser la moitié à Douai.

Supprimer Aix-Marseille serait politiquement dangereux. On l'eût bien voulu dans l'idée, — très fausse, — que Montpellier en profiterait. On n'osa. On se contenta de mutiler l'Université provençale en la laissant coupée en deux : on maintint à Aix le Droit et les Lettres.

Je crois qu'on aurait épargné Rennes. Il était inadmissible, en effet, que tout l'Ouest, un quart, presque un tiers, de la France demeurât sans Université. Même dans le dessin plus radical encore de Victor Cousin, Rennes était une des 4 ou 5 Universités projetées.

Mais on faisait sauter et Grenoble et Dijon et Poitiers et Caen et Clermont et Besançon.

En ce qui concerne Grenoble tout le monde se rend compte à l'heure actuelle qu'on eût fait une grosse sottise. De toutes nos Universités (après Paris), c'est celle qui attire le plus d'étrangers depuis quatre ou cinq ans. Elle a presque supplanté Genève et Lausanne où l'on apprenait le français, mais non précisément l'amour de la France. (1)

---

(1) [Ce mouvement vers Grenoble va s'arrêter. On m'écrit de cette ville que la Faculté des Lettres, réduite à sept professeurs, secondés par deux chargés de conférences, tirés du Lycée, doute qu'elle puisse lutter plus longtemps contre la concurrence de Genève, dont le personnel est le *triple* de celui de la Faculté française.]

Caen est demeurée misérable. Supprimez-la et, — comme je l'ai dit plus haut, — toute la population scolaire se dirigera vers Paris. Pas un étudiant n'ira à Rennes, pas un, on peut en être sûr.

Supprimez Poitiers. Sur ses 600 étudiants combien iront à Bordeaux ? Pas 50 à coup sûr. Le reste viendra grossir les effectifs parisiens. Et le même raisonnement s'applique aux trois autres.

Ne vaut-il pas mieux, pour Caen et Poitiers, tenter d'y attirer les Anglo-Américains, ainsi que Grenoble fait pour les Allemands et les Italiens ?

Au reste, à Caen, à Poitiers, à Dijon, l'Université n'est pas en son entier misérable. En chacune de ces villes la Faculté de Droit compte 3 à 400 étudiants. C'est beaucoup. Bien des Universités allemandes n'en ont pas autant dans leurs Juristische Fakultäten. Pourquoi donc supprimerait-on ces Facultés ?

D'autre part, quoi qu'il advienne, on y maintiendra à coup sûr les Écoles de Médecine.

Restent les Sciences et les Lettres. Ces Facultés sont peu fréquentées par le public scolaire. Mais on oublie que leur action dépasse, comme on l'a vu, le petit nombre des étudiants de licence et d'agrégation. La Faculté des Sciences de Caen rend des services à l'agriculture de toute la Normandie par ses cours de chimie et de botanique agricoles. De même Dijon pour le vignoble bourguignon avec sa station œnologique. De même Clermont à l'Auvergne avec son institut limnologique ; Besançon à l'industrie horlogère, etc. (1) Et ces

(1) Et l'électricité industrielle qu'on commence à enseigner partout. Les ouvriers sont nombreux aux cours du soir, même à Caen.

services méritent bien le maintien de ces Facultés, dût-il y avoir çà et là un cours de hautes mathématiques peu suivi du public. (1)

Pour les Lettres, on conviendra qu'il serait humiliant que de vieilles cités comme Caen et Dijon, où un petit mouvement intellectuel ne cessa jamais malgré l'engourdissement provincial, se vissent privées de cours d'histoire, de philosophie et de littérature. Ce serait une déchéance.

Ceci dit, il y aurait lieu cependant de se demander s'il convient de maintenir Clermont et Besançon qui n'ont pas de Facultés de Droit et sont, par suite, très peu peuplées. Je viens de dire les services rendus par les Facultés des Sciences de ces deux villes à l'agriculture et à l'industrie locale. Leur suppression serait donc fâcheuse. En outre, en supprimant Clermont, on laisserait sans établissement supérieur tout le Centre de la France entre Dijon et Bordeaux. Ce serait un blanc fâcheux. Mieux vaudrait, au contraire, compléter Clermont, par une Faculté de Droit.

Pour Besançon l'inconvénient serait, semble-t-il, moins sensible à cause de la proximité de Dijon. (2) La chose serait, cependant regrettable. Depuis 1896, les deux petites Facultés de Besançon n'ont cessé d'avoir un

---

(1) Il conviendrait à ce propos de rappeler les paroles de Renan sur la nécessité qu'il y a pour l'Etat à entretenir les Hautes Mathématiques. Au reste, ce service est réduit à Caen, Poitiers, Clermont, Dijon au strict minimum : 2 professeurs, l'un pour les mathématiques et l'astronomie, l'autre pour la mécanique pure et appliquée. Impossible de faire moins.

(2) Dans un petit pays voisin la proximité de Genève n'a empêché, cependant, ni la création de l'Université de Lausanne, ni celle de l'Académie de Neuchâtel.

public fidèle qui s'accroît lentement mais constamment. On sait, d'ailleurs, le goût des Francs-Comtois pour la Science et l'Érudition. Le Doubs et le Jura comptent parmi nos meilleurs départements pour le recrutement des professeurs et des savants. Est-ce là qu'il convient de supprimer l'Enseignement Supérieur?

La discussion qui précède est purement hypothétique. Après les sacrifices pécuniaires consentis par ces six villes depuis dix ans, personne n'oserait plus leur enlever leurs Universités. Mais j'ai voulu montrer dans les lignes précédentes que la suppression de ces six Universités n'était pas fondée en *raison*.

Remarques additionnelles

I

L'ÉCOLE DES CHARTES

Dans un très intéressant projet de loi sur les Archives publiques, d'un certain nombre de Députés, projet suscité par M. Ernest Coyecque, on trouve au sujet de l'École des Chartes des assertions peu exactes et quelques propositions dangereuses.

L'auteur prétend que, comme tout organisme, l'École doit se transformer sous peine de vieillir et de périr. Il n'oublie qu'une chose, c'est que cette École a subi, en 1848 et à la fin de l'Empire, deux mouvements tellement profonds qu'il n'y a plus que le *nom* de commun entre elle et l'établissement fondé sous la Restauration. Programmes, méthodes, personnel, esprit même, tout a changé. En outre, par une suite d'améliorations continues, le corps des professeurs et le Conseil ont amené l'Enseignement et le système d'examens à un degré de perfection qui défie toute comparaison, non seulement en France, mais en Europe. Les examens, en particulier, sont combinés de telle sorte que l'étudiant est tenu en haleine ; mais, comme le nombre des cours a été calculé de façon à ménager ses forces, il n'y a aucun surmenage. L'épreuve de la thèse, — manuscrite, — enfin est de la plus haute importance. Elle compte pour un tiers dans

le classement final. (1) C'est une prime donnée à l'originalité, au travail personnel. Dans l'Université c'est le contraire : on développe les qualités de mémoire. Comparez à cette organisation perfectionnée cette chose informe : la Faculté des Lettres.

L'autre reproche est mieux fondé : l'enseignement d'Archivistique et de la Bibliothéconomie n'est pas assez développé.

Seulement ce n'est pas la faute de l'École mais de l'État. Par économie on n'a accordé à l'Archivistique et à la Bibliothéconomie que deux chargés de cours payés chacun 2.500 à 3.000 francs. Faites deux chaires à 6.000 et les titulaires donneront un enseignement plus étoffé.

Et puis, est-il si bon de sacrifier la besogne scientifique de l'École à la préparation professionnelle, comme semble le désirer le projet de loi? — Je vois ce que nous y perdrions et n'aperçois pas clairement ce qu'on y gagnerait. Nous aurions plus de « fonctionnaires » et moins de savants et d'érudits. C'est précisément le contraire qui est désirable.

L'École des Chartes a évolué, comme toute institution vivace. Actuellement elle est l'*Institut de l'Histoire de France*. C'est une chose unique en Europe. Gardons-nous de l'abîmer en la bureaucratisant. Développons, au contraire, son caractère original.

C'est un institut d'histoire de France, mais la partie moderne est insuffisamment représentée. On admet depuis quelques années des thèses sur l'histoire des

---

(1) Aussi voit-on les forts en thème qui n'ont que de la mémoire dégringoler à l'Ecole des Chartes à la fin de la troisième année.

dix-septième, dix-huitième siècles, la Révolution; c'est un mouvement à encourager. Mais une lacune très sensible, c'est que le professeur qui traite des *sources de l'Histoire de France* (c'est à mon sens une des chaires capitales de l'École), n'atteint jamais l'époque moderne dans son exposé. (1) La raison en est fort simple : il est physiquement impossible à un seul homme d'embrasser une période de vingt siècles dans un exposé *critique*. Il est visible depuis longtemps que cette matière réclame *deux professeurs*, l'un traitant de la période qui s'étend des origines au quinzième siècle, l'autre du seizième au dix-neuvième siècle.

Si cela se pouvait, il serait bon de dédoubler aussi la chaire d'institutions politiques et administratives. Le professeur n'atteint le commencement du dix-neuvième siècle qu'en multipliant bénévolement (2) les cours supplémentaires.

Autre lacune : pas de cours d'Histoire générale. Ils manquent à l'École. Mais il n'est nul besoin de créations nouvelles : la Faculté des Lettres est là. Le malheur c'est que la Faculté ne fait pas son devoir. De mon temps, mes camarades et moi y cherchions vainement les cours d'Histoire du Moyen-Age et des Temps

---

(1) Le regretté Auguste Molinier, un des esprits les plus « modernes » de notre temps, n'y réussissait pas beaucoup mieux que son prédécesseur Siméon Luce.

(2) Tous les professeurs de l'Ecole des Chartes donnent gratuitement un nombre considérable de cours supplémentaires pendant le semestre d'été. Quel contraste avec leurs collègues de la Faculté des Lettres de Paris (appointements 10 et 12.000 francs au lieu de 5 et 6.000 aux Chartistes), pour qui tout est prétexte à interrompre l'enseignement! Et le Chartiste donne des leçons copieuses d'une heure et demie, deux heures. Le Sorbonnard arrive presque toujours en retard et part avant l'heure. Sa leçon n'est même pas d'une heure.

modernes dont nous avions besoin. Les choses n'ont pas changé depuis.

Quand on se décidera à obliger la Faculté des Lettres à faire tout son devoir, il sera à propos alors, mais alors seulement, de forcer les élèves de l'École à y suivre un ou plusieurs cours de cette nature.

Est-il bon de réduire la durée de l'enseignement de l'École ?

La première année est peu chargée. L'idée est venue à plus d'un de ramasser l'enseignement en deux ans. Le résultat serait désastreux. L'esprit scientifique ne s'acquiert pas par le bourrage intensif; il germe lentement. En fait, voici ce qui se passe. En première année l'étudiant n'est qu'un écolier. Tout ce qu'on peut lui demander c'est de l'assiduité et une préparation honnête à l'examen. — L'esprit critique ne s'éveille qu'au cours de la seconde année. Pas au début : vers le milieu de l'année. L'étudiant a besoin d'une initiation d'une quinzaine de mois. Mais le résultat est curieux et à peu près infaillible. C'est seulement vers le printemps de la deuxième année que ceux des étudiants qui donneront quelque chose commencent à montrer par de petits travaux, certaines questions au professeur, qu'ils ont le sentiment de la critique. Ils s'occupent alors de chercher un sujet de thèse, ce qui est très sérieux à cette École.

Une troisième année n'est pas de trop pour exécuter les dépouillements d'archives que réclame cette thèse, et passer les examens de sortie. Quelques-uns préfèrent même ajourner la soutenance de thèse à l'année suivante et passer une année de plus, non à l'École (ils

n'en ont pas le droit et ce serait inutile) mais dans les dépôts d'archives et les bibliothèques.

Réduit à deux ans, l'enseignement de l'École tomberait au niveau d'une préparation à un concours. Ce serait lamentable. Cette première année qui semble vide, — même au jeune étudiant, — combien elle lui est précieuse! Elle lui laisse le loisir de fréquenter la Faculté des Lettres, la Faculté de Droit, l'École des Hautes-Études qui, — pour l'histoire, — ne vit que par les élèves de l'École des Chartes. (1) Elle l'empêche de se spécialiser trop tôt.

C'est pour la même raison qu'il serait mauvais d'exiger que le Chartiste prît le grade de licencié au cours de ses études, comme le réclament des gens intelligents mais mal informés. Si c'est la licence *rénovée*, cette licence sera longue à conquérir, et elle absorbera tous les loisirs du Chartiste. Quel temps lui restera-t-il pour faire *ces grands dépouillements d'archives* qui sont la raison d'être, la gloire de cette école? (2) Se doute-t-on de ce que cela demande de temps et d'efforts?

J'ai fait à ce propos une petite enquête auprès d'anciens condisciples renommés pour leur force de travail. L'opinion unanime a été que s'ils avaient été *obligés* de préparer leur licence ès-lettres concurremment avec leur

---

(1) On ne peut presque rien faire des rares élèves de la Faculté des Lettres qui s'avisent d'aller à l'Ecole des Hautes-Etudes. Ils ne sont nullement inférieurs à leurs camarades des Chartes, mais ils n'ont pas la préparation suffisante. Aussi quand un étudiant de la Faculté manifeste des dispositions pour l'histoire médiévale, on lui conseille... d'entrer à l'Ecole des Chartes.

(2) Sans elle je ne sais plus trop comment l'on ferait pour explorer les depôts de la France et de l'Etranger. Les étudiants de « lettres », il n'y faut pas songer. Ils n'ont ni le temps ni la préparation nécessaire. Je cherche en vain quel personnel s'y adonnerait.

thèse des Chartes, leurs dépouillements à Paris, en province, à l'étranger, eussent été rendus impossibles. Nous aurions eu quelques licenciés de plus et plusieurs beaux travaux de moins.

Les gens qui décrètent de haut, sans connaître le fond des choses, peuvent, avec les meilleures intentions du monde, commettre des sottises irréparables.

II

LE DOCTORAT EN DROIT

La loi de 1889 avait eu pour résultat de multiplier les candidats au doctorat en droit, qui devenaient de plus en plus rares. Au début, les professeurs de Droit, les Civilistes surtout, gémirent. Ils prédirent un abaissement du niveau de l'examen et de la valeur de la thèse. — Ce fut tout le contraire, au moins pour la thèse. Le niveau n'a cessé de monter. Quelques professeurs à Paris, à Toulouse, à Montpellier, etc., se voyant à la tête d'un auditoire relativement nombreux, ont pris l'habitude en ces dernières années d'organiser des exercices de séminaire analogues, — toutes proportions gardées, — à ceux de l'Allemagne. Il en sortait, surtout pour le doctorat économique, des travaux de plus en plus intéressants, sous forme de thèses. On vit, chose incroyable, des étudiants apprendre un peu d'allemand et d'anglais et faire quelques voyages de recherches. Peu à peu, nos Facultés de Droit, jusqu'alors la honte de l'Enseignement supérieur français, sortaient de leur néant scientifique.

La nouvelle loi militaire va anéantir tout cela.

N'y aurait-il pas moyen de parer le coup et de garder

une partie au moins des étudiants de doctorat ? Évidemment. C'est par une anomalie particulière à notre pays, inconnue ailleurs (Italie, Allemagne, etc.), que le grade de *licencié* suffit pour être magistrat, (1) alors que le *doctorat* (et même quelques études de psychophysiologie) seraient requises justement. Mais ceci dépend du ministre de la Justice, qui n'a pas l'air de se douter de la possibilité d'une réforme en ce sens.

Il serait possible, tout au moins, d'introduire un amendement dans la loi qu'il va soumettre au Parlement sur la réforme de la magistrature. (2) — Il exige du magistrat *cinq* ans de stage d'avocat. Ne pourrait-on proposer de réduire ce stage à *deux* ans pour quiconque serait pourvu du grade de docteur en droit ? Ce serait un bien faible palliatif, mais, enfin, cela vaudrait beaucoup mieux que rien.

III

LES LANGUES VIVANTES ET LES ÉTUDIANTS

Au cours de leurs études universitaires les étudiants oublient le peu d'allemand ou d'anglais qu'ils ont appris au Collège. C'est fâcheux à tous les points de vue. Nos médecins, même les professeurs d'écoles de médecine,

---

(1) [Que dis-je ? La simple *capacité* est suffisante pour être juge de paix. Un récent décret (14 février 1905) a consolidé ce bas certificat indigne d'un Etat civilisé. Des journalistes trouvent ce décret « démocratique ». Ce qui est démocratique, c'est de donner aux jeunes gens sans fortune le moyen de faire de bonnes études et non de distribuer des diplômes au rabais. On a honte d'être obligé de répéter de pareils truismes.]

(2) [Cette loi a été enterrée cette semaine par le successeur de M. Vallé.]

ne savent pas un mot d'allemand. Il en résulte que nous sommes informés de la production germanique, qui est immense et généralement excellente, — avec des retards invraisemblables. Tel procédé chirurgical, tel remède demeurent inconnus chez nous alors qu'ils se sont répandus dans le monde entier depuis deux, trois, quatre ans et souvent davantage. A la Faculté des Lettres impossible d'entreprendre une recherche d'histoire ou de philologie avec ses élèves. Il n'y en a pas un sur dix capable de se débrouiller dans un livre écrit en langue étrangère. De même à la Faculté des Sciences. De même à la Faculté de Droit avec les étudiants en doctorat : pas de séminaire possible pour les Études économiques, où il faut être capable de lire l'abondante production des Allemands, des Américains, des Anglais, des Italiens aussi, qui travaillent beaucoup depuis vingt ans.

Tout travail original se trouve arrêté chez nous, — à cause de l'ignorance de nos étudiants. Il serait donc hautement nécessaire, non seulement que l'on continuât à cultiver la langue vivante apprise au Collège, mais encore qu'on en étudiât une seconde en cours d'études. Il ne s'agit pas d'apprendre à *parler,* ce qui est long et difficile, mais simplement à *lire* un texte facile portant sur chaque spécialité, l'acquisition du vocabulaire étant en ce cas très simple. — Si l'on juge cela nécessaire, il faut l'exiger, car donner de « bons conseils », c'est perdre son temps.

On pourrait, par exemple :

1° Pour la Faculté de Droit, demander d'expliquer une page écrite en allemand et en anglais (ou italien), mais aux seuls candidats au doctorat. Le niveau des étudiants

en licence est en effet tellement bas qu'on désespère d'en obtenir quelque chose.

2° Pour la Médecine : 1° interrogation sur une langue vivante, placée à la fin de l'examen du P. C. N. ; 2° lecture de deux textes médicaux en deux langues vivantes, — au dernier examen de doctorat.

3° Pour les Lettres, — outre l'interrogation actuelle, — de la « partie commune », lecture de textes de deux langues vivantes exigible au « Certificat d'Études Supérieures ».

4° Pour les Sciences, — de même.

Nos étudiants ne deviendraient pas pour cela des polyglottes. Mais, grâce à ces exigences, ils pourraient se débrouiller dans un livre écrit en allemand, en anglais, en italien. Cela n'est pas énorme et ce serait beaucoup.

IV

DU NOMBRE DES ÉTUDIANTS EN LETTRES

La dernière statistique de la *Philosophische Fakultät* en Allemagne indique un total de 16.000 étudiants.

Ce total englobe à la fois l'auditoire de ce que nous appelons *Faculté des Lettres, Faculté des Sciences* et, en outre, *École de Pharmacie*. On estime qu'en moyenne les étudiants en philologie ancienne et moderne, en histoire, en philosophie, forment 50 pour cent du total de la *Philosophische Fakultät*. En gros nous pouvons donc dire que chez nos voisins, il y a, à l'heure actuelle, 7.500 à 8.000 étudiants en « Lettres », d'une part, et autant

d'étudiants en « Sciences » et en « Pharmacie », de l'autre.

Dans la comparaison que je vais instituer avec la France, je laisserai de côté ce dernier groupe. La proportion des étudiants en Pharmacie est beaucoup plus forte chez nous ; celle des étudiants en Sciences est très inférieure. Il est pénible, évidemment, de penser que nous n'avons à opposer que 4.600 étudiants dans nos Facultés des Sciences, (1) c'est-à-dire moins de 3.000 en déduisant les étudiants de Médecine de première année (les P. C. N.), aux 7.000 étudiants allemands en sciences (déduction faite des pharmaciens). (2) Mais on peut croire que l'une des principales causes de cet état de choses réside, tout au moins en ce qui touche les sciences physico-chimiques, dans le faible développement de l'industrie française. Avec le réveil des affaires la situation pourrait certainement s'améliorer.

Mais, en ce qui concerne les Lettres, cette explication ne vaut rien. En Allemagne comme en France la majeure partie des étudiants en histoire, lettres, philosophie, philologie, sont de futurs professeurs d'enseignement secondaire. Notre population étant inférieure d'un tiers à celle de l'Allemagne, on ne peut s'attendre à avoir chez nous un nombre aussi considérable d'étudiants en « lettres ». On pourrait croire au moins que la même proportion qui existe entre la population des deux pays

---

(1) *Statistique des étudiants des Universités françaises au 15 janvier 1904*, reproduite dans Massé, *Rapport... du budget de l'exercice 1905... Instruction publique*, page 437.

(2) La différence est bien plus écrasante encore à notre désavantage. En dehors des Universités, neuf *Technische Hochschulen* allemandes sont bondées de 10.000 étudiants en chimie, mathématiques, physique appliquée, etc.

se retrouverait dans l'effectif scolaire. (1) Il n'en est rien. La France est loin d'avoir dans ses Facultés des Lettres les 5 à 6.000 étudiants qu'on s'attendrait à y trouver.

La dernière statistique accuse pour l'ensemble des étudiants de ces Facultés un total de 4.069, (2) un des plus élevés qu'on ait encore vu. Disons de suite que *ce chiffre est trompeur*. Rien que pour Paris il doit être diminué de 500 unités. (3) On fait figurer en effet comme étudiants les personnes auxquelles on a remis une carte permettant d'assister bénévolement à certains cours fermés. Les auditeurs de cette catégorie ne sont pas compris dans les chiffres allemands. (4) Il est donc nécessaire, pour rendre la comparaison sérieuse, d'opérer une forte soustraction du côté français.

En ne tenant compte même que des vrais étudiants, ceux qui se préparent à la licence, à l'agrégation, aux diplômes de langues vivantes, il s'en faut de beaucoup que les totaux soient aussi élevés que veut le faire croire l'Administration de la rue de Grenelle. Elle fait sourire les gens au courant en annonçant par exemple 179 étudiants pour Caen, 184 pour Dijon. D'importantes

---

(1) Comme nos écoliers quittent le Lycée deux ou trois ans plus tôt que ne font les Allemands, on devrait même s'attendre à ce qu'ils se rendissent à l'Université, en sorte que l'effectif des Facultés dépassât la proportion des deux tiers.

(2) Voyez le rapport de M. Massé (pages 430-437).

(3) Voyez dans la *Revue Internationale de l'Enseignement* du 15 novembre 1904 les statistiques du rapport annuel du doyen de la Faculté. C'est la première fois qu'on trouve l'effectif des étudiants réparti par groupes d'études.

(4) Si on faisait figurer en Allemagne comme nous faisons les « Zum Besuch der Vorlesungen berechtigt », l'Université de Berlin aurait non pas 6.000, mais 11.000 étudiants, presque autant que Paris ! [Elle en compte davantage aujourd'hui. Les Allemands se sont décidés à compter cette catégorie d'auditeurs, si bien que Berlin dépasse Paris en population scolaire.]

Facultés étrangères d'une vieille renommée n'en ont pas autant, et l'on voudrait que nos petites Facultés récentes, mal installées, insuffisamment dotées de personnel, atteignissent ces chiffres ! C'est abuser de la crédulité publique. A la Sorbonne, même après la soustraction opérée plus haut, il ne reste pas 1.500 étudiants en lettres. S'il y en a la moitié d' « effectifs », c'est beaucoup. (1)

C'est qu'en effet, répétons-le, l'état d'anarchie où on laisse l'organisation de notre haut enseignement permet aux étudiants de ne suivre ni cours ni conférences, et de ne paraître à la Faculté que pour prendre les inscriptions et passer les examens. Il en résulte qu'un total d'étudiants qui peut atteindre dans certaines Facultés jusqu'à 50 o/o et même davantage de l'effectif est, au point de vue du travail de Faculté, absolument fictif. Il faut avoir le courage de le dire : *nous n'avons pas 4.000 étudiants en lettres véritables, mais, au maximum, 2.500, plus probablement 2.000 environ, dont 7 à 800 à Paris, 1.300 en province.* (2)

Mais cela, encore une fois, est la faute de l'Administration de la rue de Grenelle qui n'a jamais songé à imposer sérieusement la scolarité. Le remède serait

---

(1) Ceci s'est trouvé confirmé par le rapport de M. Croiset cité page 201. Il signale avec satisfaction 765 étudiants comme ayant pris part aux travaux des conférences. Un esprit chagrin pourrait demander ce que font les autres. Ainsi, de l'aveu même du doyen, sur les 2.067 étudiants de la Faculté des Lettres de Paris pendant l'année scolaire 1903-1904, il faut déduire 500 amateurs, et sur les 1.500 qui restent, il n'y en a eu que 765 d'effectifs. Il est vrai que M. Croiset ajoute que « ce chiffre même (765) n'exprime pas toute la réalité », mais faisons la part de l'optimisme officiel.

(2) Pour justifier ces derniers chiffres, il me faudrait produire ici des renseignements confidentiels. Je préfère m'en abstenir pour l'instant, mais je mets au défi l'Administration de me contredire.

aisé : il suffirait au Ministère de quelque fermeté pour promulguer un décret ou même un simple arrêté imposant l'assiduité pour que cet état de choses changeât et très rapidement.

L'institution des maîtres répétiteurs est, enfin, une cause de faiblesse pour nos effectifs. Dans nos lycées et surtout dans nos collèges, quantité de jeunes gens, simples bacheliers, qui devraient compléter dans les Universités une instruction déplorablement insuffisante, perdent leur temps en des fonctions de simple surveillance, sans intérêt intellectuel et même sans valeur pédagogique. (1) Il est vrai que certains obtiennent d'être placés dans le lycée d'une ville d'Université. Là, peu chargés de besogne, ils sont à même de préparer leurs examens. Mais, sans doute, la proportion de ces élus est-elle encore trop faible. Peut-être en la multipliant, en augmentant aussi le nombre des boursiers, pourrait-on augmenter la population des Facultés de quelques centaines d'unités, mais ce serait d'une manière tant soit peu artificielle et, d'ailleurs, il subsisterait encore un gros déficit.

---

(1) Il s'en trouve aussi dans le nombre qui sont inférieurs à ces simples fonctions. Ceux-là, ne vaudrait-il pas mieux avoir le courage de les éliminer promptement. D'autant plus que le répétitorat devenant vraiment un marche-pied aux fonctions de professeur, une sélection plus sévère s'impose dès le début. On ne doit pas admettre dans l'enseignement secondaire, à quelque titre que-ce soit, des gens qui n'ont ni le goût ni les capacités suffisantes pour exercer un jour un métier difficile.

ANNEXE

Les crédits de matériel des Universités allemandes et françaises

Dans le rapport au Ministre sur la situation de l'Université de Paris en 1903-1904, confié à M. Lippmann, on lit (pages 25-26), entre autres choses, ce qui suit :

La subvention qu'il vous est possible d'accorder à l'Université de Paris est insuffisante : une seule Université étrangère, deux fois plus petite que Paris, dépense au *matériel* plus que l'État français pour l'ensemble de ses 16 *(sic)* Universités. De trop longs programmes, un trop faible budget : les deux faits se tiennent, car il y a incompatibilité entre l'esprit de programme et le développement de l'Enseignement supérieur. Pour qu'un peuple doué, souvent initiateur en matière de science, n'arrive pas à comprendre que les sacrifices faits pour la science constituent le plus magnifique des placements, il faut bien que la masse de ceux qui le gouvernent ait reçu une éducation défectueuse en quelque point essentiel et que la conception même du savoir ait été faussée chez le plus grand nombre par quelque vice fondamental de l'enseignement secondaire. La réforme s'en fera sans doute avec les années; l'Université de Paris serait heureuse d'y contribuer et nos successeurs auront peut-être le droit de répéter le mot de Ramus cité par M. Petit de Julleville : « Cette Université de Paris n'est

pas établie pour une ville seulement, mais pour le monde entier. »

Ce sont là des paroles sévères qu'on ne saurait qu'approuver. Il est bon que la voix autorisée d'un grand savant flétrisse de temps en temps l'abjecte avarice du peuple français pour tout ce qui touche la haute culture, l'indifférence aveugle du Parlement et des Ministres. Ceci dit, je dois ajouter que l'auteur s'est trompé, et fort lourdement, quand, à l'appui de sa « remonstrance », il cite (d'après la *Minerva*, 1904-1905, page 81), l'exemple de Berlin, (1) dont les *Sachliche Ausgaben* pour les Instituts scientifiques montent à 2.097.750 marks, — soit 2.622.187 francs, — tandis que l'article 13 du Projet de Budget français, pour la même année, porte seulement : *Universités, Matériel, Paris et province :* 2.596.705 francs.

M. Lippmann aurait dû réfléchir que, — s'il disait vrai, — la France, consacrant à l'ensemble de ses Universités une somme inférieure au matériel à celle d'une seule Université allemande, — *aurait cessé d'être un pays civilisé.* Ce n'est pas le cas. Je n'ai aucune tendance à l'optimisme, mais il est visible qu'il se produit chez nous, de temps à autre, dans le domaine des sciences physiques et naturelles, des découvertes qui impliquent l'existence d'Instituts, de Laboratoires, de Collections, mal outillés, je le veux bien, mais non absolument indigents.

En lisant le rapport de M. Lippmann, j'ai aussitôt soupçonné une erreur de méthode dans l'interprétation des chiffres de statistique. Cette erreur n'a pas été

(1) Qui n'est nullement « deux fois plus petit » que Paris, mais le dépasse, à l'heure actuelle, par le chiffre de ses étudiants et de ses professeurs, si l'on tient compte des privat-dozents.

longue à découvrir. Après avoir entretenu une correspondance avec nos collègues allemands (1) et compulsé les budgets allemands, ainsi que l'ouvrage de Lexis, cité plus haut, (2) enfin après avoir manié avec précaution la *Minerva,* (3) je me suis aperçu que : *les chiffres concernant les budgets des Instituts universitaires comprennent : 1° l'ensemble des ressources provenant aussi bien des droits payés par les étudiants que de la*

---

(1) J'ai obtenu des réponses de MM. les professeurs Ladislas von Bortkiewicz (Berlin), Julius Wolff (Breslau), Josef Schmœle (Greifswald), Georg Adler (Kiel), Karl Diehl (Kœnigsberg), Walter Troeltsch (Marburg), Max von Heckel (Munster), Julius Pierstorff (Iena). Je dois des remerciements tout particuliers aux correspondants qui ont bien voulu m'envoyer les budgets rectifiés de leurs Universités : M. le professeur W. Lexis (Gœttingen), Georg Schanz (Würzburg), M. le docteur A. Vorberg, bibliothécaire de Rostock, — enfin, pour Strasbourg, M. le docteur Hausmann, secrétaire de l'Université, grâce à l'intervention bienveillante de M. le professeur Bresslau.

(2) Page 6, note 1.

(3) Pour les dix Universités prussiennes, on trouve les renseignements nécessaires dans une annexe du budget du royaume de Prusse : *Preussischer Staatshaushaltsetat, Anlageband*, II, numéro 25, page 251 et suivantes, qui existe à la Bibliothèque Nationale. — Pour la Bavière, l'ouvrage de Lexis fait la distinction entre les traitements du personnel « inférieur » et le budget du matériel. En ce qui touche Munich, avertissons que le plus grand nombre des Instituts et Laboratoires est sous la direction, non de l'Université, mais de l'Académie des Sciences ; mais, comme les membres de cette Académie sont les professeurs de l'Université et que le public qui fréquente ces établissements est formé des étudiants, il n'y avait pas lieu de s'arrêter à une distinction purement administrative et j'ai ajouté naturellement aux chiffres de dotation de l'Université (fournis par l'ouvrage de Lexis, pages 458-465), ceux de la direction académique (fournis par la *Minerva*, 1903-1904, page 718). — Pour la Saxe royale, Lexis opère les distinctions nécessaires. — De même pour la Hesse. — Pour le grand-duché de Bade, il suffit de lire les chiffres de dotation des Instituts donnés par Lexis et la *Minerva*, pour voir qu'ils sont exclusivement « sachlich ». — Pour la Saxe ducale, la comparaison de Lexis (pages 579-587) et de la *Minerva* (1903-1904, pages 463-464), montre que, tandis que le premier ouvrage offre les chiffres globaux (matériel et personnel), le second ne donne que le budget du matériel ; c'est donc ce dernier qu'il

subvention de l'État; 2° non seulement le Matériel (frais de cours, de recherches, de laboratoire, de travaux pratiques, de collections, de chauffage, éclairage, etc.), mais le traitement du personnel non professoral, tels que Chefs de travaux, Conservateurs de collections, Préparateurs, Garçons de salle, Concierges, etc. Or ces traitements absorbent sur l'ensemble, en moyenne 30 o/o dans les Instituts relevant de ce que nous appellerions Faculté des Sciences, 40 et même 50 o/o dans les Instituts médicaux.

En France, au contraire, tous les traitements (1) sont portés au chapitre 10 sous la rubrique *Personnel.*

Pour comparer des choses comparables il faut donc : 1° faire subir aux budgets allemands une réduction considérable par la soustraction de tous les traitements de ce personnel « inférieur »; 2° en France, ajouter, aux chiffres des contributions de l'État français, les ressources provenant des droits des travaux pratiques, etc. C'est à cette double opération que je me suis livré pour composer les tableaux ci-joints.

J'ai étendu mes recherches non seulement aux établissements relevant de ce que nous appellerions en France Facultés des Sciences, mais aux Lettres, (2) au Droit, à

---

nous faut suivre. — Pour le Mecklembourg et l'Alsace-Lorraine, je dois à MM. Vorberg et Hausmann des données précises (cf. note précédente). — Reste le Wurtemberg : la mort de M. le professeur L. von Jolly ne m'a pas permis d'obtenir de renseignements et aucune bibliothèque publique de Paris ne possède le Budget de cet Etat. Je me résigne donc à donner pour Tübingen les chiffres forts : ils ne grossiront le total que d'une manière insignifiante.

(1) Sauf de rares exceptions dont j'ai tenu compte.

(2) Pour les Lettres et le Droit, le Staatswissenschaft, le *Matériel* s'entend de l'achat des livres et des collections d'archéologie, d'histoire de l'art, de géographie, etc.

la Médecine. Je me suis décidé à regret à ne point parler de ces derniers. En effet, si l'on peut dresser un tableau exact des ressources des Instituts d'Anatomie, Physiologie, Pathologie, Pharmacologie, Hygiène, la question des Cliniques rend toute comparaison impossible entre la France et l'Allemagne, sinon pour un spécialiste qui étudierait sur place, une à une, les Universités des deux pays. Quand on voit par exemple des Facultés de second ordre, telles Rostock ou Iena, dépenser 269.000 et 322.134 marks pour la Clinique générale, Rostock 46.850 marks pour la Clinique des maladies des yeux, Iena 210.408 marks pour l'*Irrenheilanstalt*, il saute aux yeux qu'on porte au compte de l'Université, qui reçoit des ressources en conséquence, (1) des dépenses qui sont chez nous à la charge des municipalités, de l'assistance publique. Nombreuses sont les petites Universités où fonctionne ce système. (2) Dans la Hesse, le Mecklembourg, le Wurtemberg, etc., l'Université renferme en réalité toutes les grandes cliniques du duché ou du royaume. Comment, dès lors, instituer une comparaison avec la France qui procède d'une manière toute différente. (3)

J'aurais voulu offrir pour la France une contre-partie

---

(1) Grâce à ce procédé, les chiffres des revenus allemands se trouvent ainsi fortement grossis. Ne pas oublier non plus que les Facultés de Théologie, dont nous n'avons pas à tenir compte, augmentent aussi le total, quoique légèrement.

(2) A Giessen, l'ensemble des dépenses des cliniques montait, en 1903, à 652.963 marks. Les recettes s'élevaient à 314.730 marks, l'Etat Hessois versait la différence, soit 342.233 marks. Voyez Lexis, *op. cit.*, I, 770.

(3) Il faudrait tenir compte des subventions des villes françaises. Pour comparer Caen, par exemple, à Rostock ou toute autre petite Université allemande, signaler les 130.000 francs payés annuellement par la ville à l'hôpital et à l'hospice, etc.

identique aux tableaux allemands. C'est malheureusement impossible. On ne trouve chez nous aucune supputation par Instituts ou Laboratoires. Une annexe du *Compte définitif du Budget de l'Instruction publique* divise les dépenses de chaque Faculté en « Frais de cours », « Travaux pratiques », « Entretien de Collections », etc., mais sans indiquer quelle somme dans chacune de ces catégories est affectée à la Physique, à la Chimie, à la Botanique, etc. Plusieurs secrétaires des Facultés ont eu l'extrême obligeance d'effectuer sur le papier, à ma demande, une répartition dans le sens que je viens d'indiquer. Mais, n'ayant eu que six réponses sur quinze Universités, il m'est impossible de dresser un tableau qui serait extrêmement incomplet. Pour les « Lettres », le « Droit », les « Sciences d'État », les chiffres français étant trop mesquins et trop incomplets, j'ai dû renoncer à donner un pendant aux tableaux allemands. Je me bornerai à en dire quelques mots dans les observations qui suivront.

Dernière observation : nos tableaux portent sur 1903, — et non 1904, — 1° parce que, de notre côté, cette année est la dernière dont on ait le compte définitif; 2° parce que, du côté allemand, l'ouvrage de Lexis, qui renferme des renseignements qu'on aurait peine à se procurer ailleurs, porte également sur 1903. Au surplus, les crédits affectés par la France à son enseignement supérieur n'ayant, pour ainsi dire, pas bougé depuis lors, la chose est de peu d'importance.

En ce qui touche l'Allemagne, rappelons (1) que les

(1) Avertissons enfin qu'il faut grossir le total allemand de 5.250 marks pour l'Institut de *Geophysik* de Gœttingue pour lequel nous avons jugé inutile d'ouvrir une colonne spéciale. Dans le

chiffres sont légèrement trop élevés parce qu'il m'a été impossible de me procurer à temps le Budget du royaume de Wurtemberg pour 1903. Pour Tübingen, on trouvera donc les chiffres totaux sans soustraction du traitement du personnel. Mais il suffira au lecteur de diminuer de 30 o/o en moyenne les chiffres de cette Université en ce qui touche les « Sciences » pour arriver à une approximation très suffisante pour le but que nous nous proposons.

Enfin on a éliminé les Instituts de Pharmacie, de *Landwirthschaft*, de *Science forestière*, et rattaché la Géographie à la section Histoire-Philologie, pour faciliter la comparaison avec la France.

---

tableau n° 3, pour ne pas multiplier les rubriques, on a réuni à la colonne *Divers* des choses assez disparates. Pour Berlin, les 24.350 marks représentent la portion de la dotation en Matériel de l'Institut d'*Océanographie;* pour Bonn (240 marks), le *Musée des Antiquités Rhénanes;* pour Kiel (3.150 marks), le *Museum osterländischer Alterthümer;* pour Würtzburg (11.000 marks), le *Wagnerischer Museum;* les 7.400 marks de Leipzig se décomposent en 6.800 marks pour le Séminaire de Pédagogie, 600 marks pour une collection de Numismatique; de même à Rostock, les 150 marks s'appliquent à la Numismatique; à Strasbourg (2.500 marks), à l'Archéologie chrétienne. — En majorité, on le voit, ces sommes s'appliquent à des Musées locaux et grossissent les chiffres, déjà élevés, de l'Archéologie classique et de l'Histoire de l'Art.

BUDGET

1903 *Sciences mathémati*

(en ma

UNIVERSITÉS		MATHÉMATIQUES	PHYSIQUE MATHÉMATIQUE	PHYSIQUE	CHIMIE (Premier Institut)	CHIMIE
Prusse	Berlin	750	»	21.938	55.850	12.9
	Bonn	400	»	8.420	27.400	»
	Breslau	300	»	8.698	17.529	5.0
	Göttingen	»	1.008	7.110	22.511	3.0
	Greifswald	450	»	5.760	9.603	»
	Halle	330	»	8.525	15.718	»
	Kiel	300	»	9.480	16.740	»
	Königsberg	»	640	7.620	13.075	7.4
	Marburg	500	»	8.485	11.636	»
	Münster	300	»	4.149	6.781	»
Bavière	München	»	2.941	15.446	25.000	»
	Würzburg	685	»	7.000	22.234	»
	Erlangen	176	2.314	6.385	16.679	»
Saxe royale : Leipzig		3.000	»	12.000	19.850	20.7
Wurtemberg : Tübingen		»	2.035	10.450	18.150	9.7
Bade	Heidelberg	»	900	5.500	18.000	»
	Freiburg	850	»	4.000	6.800	»
Hesse : Giessen		500	600	4.000	9.010	»
Saxe ducale : Iéna		600	»	5.000	22.500	»
Mecklembourg : Rostock		150	150	3.653	14.873	»
Alsace-Lorraine : Strasbourg		1.000	»	6.000	14.320	»
Total		10.291	10.588	169.619	384.259	58.3

LLEMAGNE

TÉRIEL

ques et naturelles

: 25)

PHYSIQUE	MINÉRALOGIE ET PÉTROGRAPHIE	GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE	ZOOLOGIE	BOTANIQUE (Institut)	BOTANIQUE (Jardin)	OBSERVATOIRE OU SÉMINAIRE D'ASTRONOMIE	TOTAL
»	8.370	7.434	47.635	19.430	136.803	13.690	324.185
»	2.630	1.340	4.050	»	21.140	6.020	71.400
»	4.020	»	3.129	5.440	18.795	1.600	64.607
500	3.527	2.876	6.110	1.910	21.793	3.796	78.912
»	3.175	»	3.872	»	11.310	600	34.770
»	3.000	»	4.049	»	18.383	804	50.809
»	4.000	»	5.470	»	12.075	6.800	54.865
»	2.700	»	5.748	»	13.855	4.098	55.231
»	1.978	1.140	5.385	»	15.497	»	44.621
»	3.750	»	»	2.280	5.899	204	23.363
»	9.192	4.185	12.500	7.740	28.828	10.645	116.477
»	5.500	»	7.504	»	11.500	100	54.523
»	3.842	»	5 615	»	10.589	»	45.600
00	2.324	1.350	7.369	»	22.000	5.000	113.343
»	12.913	»	13.850	»	23.200	379	90.677
»	2.700	400	3.500	»	11.000	»	42.000
00	3.000	800	2.000	»	4.274	»	22.924
50	2.000	»	5.000	»	9.500	»	33.960
»	1.200	»	3.500	»	8.000	1.671	42.471
»	1.785	»	2.670	1.900	1.350	300	26.831
»	3.500	2.600	10.150	8.800	»	5.950	52.320
50	85.106	22.125	159.106	47.500	405.791	61.657	1.443.889

1903

BUDG

Sciences h

(en 1

UNIVERSITÉS		PHILOSOPHIE	PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE	PHILOLOGIE CLASSIQUE	ARCHÉOLOGIE
Prusse	Berlin	»	1.000	600	2.500
	Bonn	600	»	600	5.005
	Breslau	400	200	800	2.065
	Göttingen	»	700	600	1.880
	Greifswald	»	»	640	900
	Halle	»	»	900	3.700
	Kiel	»	»	300	1.200
	Königsberg	»	»	450	1.686
	Marburg	»	»	630	750
	Münster	»	»	300	890
Bavière	München	»	500	2.497	3.400
	Würzburg	»	500	1.570	»
	Erlangen	»	»	2.055	300
Saxe royale : Leipzig		1.220	2.000	4.000	3.530
Wurtemberg : Tübingen		»	»	1.900	2.000
Bade	Heidelberg	»	»	2.400	4.150
	Freiburg	500	200	1.400	2.000
Hesse : Giessen		200	»	2.000	1.000
Saxe ducale : Iéna		»	»	1.105	1.000
Mecklembourg : Rostock		»	»	145	400
Alsace-Lorraine : Strasbourg		800	»	2.000	1.500
Total		3.720	5.100	26.892	39.856

ÉRIEL

hilologiques

25)

ROMANS	PHILOLOGIE ANGLAISE	HISTOIRE	ART MODERNE	GÉOGRAPHIE	PHILOLOGIE ORIENTALE	DIVERS	TOTAL
00	500	2.250	3.000	3.500	59.200	24.350	98.000
10	300	800	300	300	»	240	8.955
00	300	600	600	300	600	»	6.465
50	250	950	1.400	300	»	»	6.630
00	300	600	»	300	»	»	3.220
00	300	800	922	300	»	»	7.522
00	300	600	500	300	»	3.150	6.950
00	300	600	1.800	300	»	»	5.736
71	338	1.257	300	300	»	»	4.346
00	300	600	300	300	»	»	3.290
60	2.760	1.472	»	500	200	»	14.589
00	300	1.510	»	300	»	11.000	16.380
00	300	774	»	300	»	»	4.529
50	450	6.330	2.000	2.700	1.050	7.400	34.080
00	1,000	1.000	2.000	600	»	»	10.500
50	450	1.460	»	1.000	200	»	10.560
00	425	800	»	800	»	»	6.950
33	333	1.000	1.200	800	150	»	7.349
50	250	275	»	185	250	»	3.615
00	100	330	»	300	»	150	1.695
50	750	2.400	2.750	1.000	500	2.500	15.950
24	10.306	26.408	17.072	14.685	62.150	48.790	277.311

BUDGET DU MATÉRIEL

Sciences juridiques et économiques

1903 (en marks de 1 franc 25)

UNIVERSITÉS		SCIENCES JURIDIQUES	STAATS WISSENSCHAFT
Prusse	Berlin	750	1.500
	Bonn	760	600
	Breslau	600	400
	Göttingen	600	1.800
	Greifswald	450	300
	Halle	600	600
	Kiel	400	300
	Königsberg	300	300
	Marburg	560	300
	Münster	600	600
Bavière	München	2.400	1.600
	Würzburg	500	144
	Erlangen	1.000	300
Saxe royale : Leipzig		2.700	3.000
Wurtemberg : Tübingen		500	300
Bade	Heidelberg	1.000	300
	Freiburg	1.000	1.000
Hesse : Giessen		900	1.000
Saxe ducale : Iéna		600	1.000
Mecklembourg : Rostock		200	300
Alsace-Lorraine : Strasbourg		1.000	1.000
	Total	17.420	16.644

BUDGET DU MATÉRIEL

1903 *Sciences mathématiques, physiques et naturelles*

UNIVERSITÉS EN 1903	FRAIS DE COURS ET DE LABORATOIRES	FRAIS DES TRAVAUX PRATIQUES OBLIGATOIRES	ENTRETIEN ET ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS	ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE	ENTRETIEN DES BATIMENTS (à l'intérieur)	ENTRETIEN DU MOBILIER	FRAIS DES OPÉRATIONS POUR LES PARTICULIERS	TOTAL
	francs	francs	francs	francs	francs	francs	francs	francs
Aix-Marseille	20.738	15.666	11.410	359	38	»	»	48.211
Besançon	23.615	5.661	7.231	»	427	335	1.138	38.407
Bordeaux	44.107	11.089	13.253	7.659	600	400	482	77.590
Caen	25.700	2.011	8.818	»	»	»	»	36.529
Clermont	17.968	7.760	11.630	237	3	21	»	37.619
Dijon	20.256	4.253	7.000	3.468	69	56	»	35.102
Grenoble	17.095	7.904	12.139	312	145	118	100	37.813
Lille	35.420	8.592	15.095	»	»	»	»	59.107
Lyon	32.235	22.821	14.903	7.250	430	187	»	77.826
Montpellier	13.337	10.839	9.216	946	1.095	209	»	35.642
Nancy	63.501	26.083	1.120	4.400	20	469	4.287	100.080
Poitiers	14.674	4.890	9.205	1.500	45	10	»	30.324
Rennes	16.404	7.300	13.477	2.396	110	113	»	39.800
Toulouse	15.078	12.257	19.936	4.499	250	173	420	52.613
Province	360.328	147.126	154.433	33.026	3.232	2.091	6.427	706.663
Paris	196.659	88.474	44.477	93.429	33.189	9.956	»	466.184
Total général	556.987	235.600	198.910	126.455	36.421	12.047	6.427	1.172.847

Examen particulier

1° FACULTÉ DES SCIENCES

La comptabilité très différente des budgets français et allemand ne permet pas malheureusement de comparer article par article les sommes affectées dans chaque Université à la physique, chimie, zoologie, etc. Mais, si l'on examine le total, on voit que, — contrairement à l'assertion de M. Lippmann, — et à mes propres craintes, nos Facultés des Sciences font assez bonne figure vis-à-vis de leurs émules germaniques, opposant aux 1.444.000 marks, soit environ 1.800.000 francs, un revenu total de 1.200.000 francs (en chiffres ronds), ce qui semble proportionnel à la population respective des deux pays. Il est vrai que nos 1.200.000 francs de dépenses doivent un peu être diminués, vu, comme je l'ai dit, que cinq ou six de nos Facultés font fonction, non seulement de Facultés, mais de *Technische Hochschulen*. Par contre, il faut grossir le total : 1° de Paris d'environ 400.000 francs, provenant de : 41.519 francs pour les deuxième et troisième sections de l'École des Hautes Études, 38.142 francs pour l'École Normale, — déduction faite des sommes consacrées à l'entretien des élèves, à la bibliothèque, etc. — 60.229 francs pour le Collège de France, — absorbés presque en entier par les « Sciences », — 259.000 francs pour le Museum, — déduction faite des bourses d'études, de voyage, des frais de bibliothèques, etc. — 2° de la Province, — des sommes consacrées par les Municipalités à l'entretien des Jardins Botaniques qui sont universitaires, en Allemagne, et qui

comptent pour un si gros chiffre dans le total. (1) Des chiffres précis sont malheureusement très difficiles à obtenir. Pour Caen, sur les 22.251 francs de dépenses annuelles du Jardin des Plantes, 9.000 francs s'appliquent au matériel (serres 7.150 francs, achats 1.500 francs, rente Blot 350 francs). (2) Mais on me fait observer que, en ce qui concerne Clermont, sur les 18.000 francs de budget du Jardin des Plantes, 2.000 francs seulement sont consacrés à la Botanique, 16.000 francs servent en réalité au jardin public. Resterait à savoir si, en Allemagne, il n'en est pas un peu de même. C'est à nos collègues botanistes qu'incombe le soin de nous édifier à ce sujet. — J'aurais encore voulu ajouter aux chiffres de la Province les budgets des Museums d'Histoire naturelle, « municipaux », mais dirigés presque toujours par les professeurs de l'Université. J'ai dû y renoncer. Ces budgets sont difficiles à obtenir et ensuite ils sont très instables. Quand nos villes ont une gestion financière embarrassée, — ce qui n'est pas chose extraordinaire, — c'est sur les chapitres de nature scientifique qu'elles font de préférence porter leurs économies. Si bien que nos Museums municipaux de province sont plutôt une virtualité qu'une réalité concrète. (3)

---

(1) Le plus souvent il est impossible de distinguer les sommes consacrées en Allemagne à l'Institut, au Museum, au Jardin Botanique. Je l'ai fait pourtant chaque fois que je l'ai pu. — De même, pour la minéralogie et la géologie, on réunit souvent en un seul le budget combiné de ces deux services que l'on porte tantôt à l'une, tantôt à l'autre rubrique.

(2) Voyez O. Lignier, *Essai sur l'histoire du Jardin des Plantes de Caen*. (Extrait du *Bulletin de la Société linnéenne*, cinquième série, huitième volume, 1905, pages 146-148.

(3) Les sommes consacrées à ces établissements par les villes allemandes non universitaires devraient peut-être être mentionnées. Elles sont colossales et défient toute comparaison.

Néanmoins, je le répète, toutes proportions gardées, il semble que les revenus de nos Instituts « scientifiques » (provenant tant de l'État que des ressources universitaires et autres) soient à peu près suffisants. La plaie de nos Instituts scientifiques en réalité, — surtout en province, — c'est que l'État ne s'est pas décidé à les installer dans des bâtiments convenables et à débourser une bonne fois les sommes nécessaires pour combler les lacunes de l'outillage et des collections. C'est ce qui explique que, avec des crédits d'*entretien* convenables, nos Facultés des Sciences aient trop souvent l'air minable. En outre, pour l'Allemagne, nous n'avons cité que les crédits ordinaires. Mais, à chaque instant, il y a des crédits *extraordinaires* libéralement accordés par les royaumes et duchés du *Bund*. Ce sont eux qui ont permis d'installer les Instituts germaniques dans de somptueux bâtiments et de doter leurs collections de séries complètes. Ce sont ces crédits *extraordinaires* qui font cruellement défaut chez nous. Depuis la loi du 10 juillet 1896, l'État français s'est désintéressé de ses Universités. Pendant cette décade, au contraire, les États allemands ont eu à cœur de mettre leurs Universités, même celles qui semblaient alors végéter, au premier rang, et tous à l'heure actuelle y ont réussi.

2° FACULTÉS DES LETTRES ET DE DROIT

La misère des « Séminaires » français, quand parfois il en existe, est telle, qu'il eût été ridicule de tenter de dresser un tableau. Il n'y aurait guère eu que des zéros à mettre dans les cases. A vrai dire, il n'y a même pas chez nous de séminaires vraiment constitués. A Paris,

ce qui fait défaut, c'est moins l'argent que l'organisation. Les bibliothèques de l'École Normale, de l'École des Langues Orientales, de l'École des Chartes, du Musée Pédagogique, à la Sorbonne les Bibliothèques Albert-Dumont, Gaston Paris, Victor Cousin, les embryons de Séminaires d'histoire, de géographie, d'archéologie déjà constitués offriraient comme fonds des ressources à peu près suffisantes. Mais tout cela est horriblement mal agencé. Les livres de l'École Normale et d'Albert Dumont devraient être répartis entre les différents laboratoires et séminaires. Mais la nouvelle Sorbonne, boîte non seulement hideuse, (1) mais incommode au possible, ne s'y prête nullement. Citons quelques exemples : la Bibliothèque Gaston Paris pourrait former le noyau du Grand Séminaire de philologie romane qui manque à Paris et qui réunirait les très nombreux enseignements donnés à la Faculté des Lettres, au Collège de France, à l'École des Hautes Études. Ce serait pour beaucoup d'étrangers, Américains surtout qui filent en Allemagne, parce que Paris ne sait pas mettre ses richesses en valeur, une véritable révélation. (2) Mais quoi ! le seul local disponible est une petite salle de l'École des Hautes Études où tiennent

---

(1) A la seule exception du grand amphithéâtre, lequel sert à tout, sauf à l'enseignement.

(2) MM. Brunot et Roques, dans une brochure publiée l'an dernier, ont montré la richesse, — déparée par des doubles emplois et des lacunes il est vrai, — de l'Enseignement de la Philologie romane à Paris. Il serait à souhaiter que l'Université de Paris, ou bien l'Administration académique, publiât chaque année, vers septembre-octobre, des annuaires de ce genre groupant sur le papier les disciplines similaires enseignées dans les divers établissements de Paris. Ce serait une réclame excellente pour notre Université parisienne *lato sensu*.

avec gêne quarante personnes et où la place fait défaut pour les acquisitions de livres nouveaux. Il faudrait pour bien faire une série de salles consacrées, l'une à la philologie romane en général, une autre à la langue et à la littérature françaises, une troisième à l'Italie, une quatrième à l'Espagne et au Portugal, une cinquième à la Roumanie, d'autres à la littérature comparée, etc.; en un mot un petit Institut spacieux et autonome. — De même pour la philologie germanique dont l'état à Paris est une honte.

Pour l'histoire et l'archéologie du Moyen-Age, l'École des Chartes, dont l'accès est trop peu libéralement ouvert aux travailleurs sérieux, offre un choix de livres excellent; mais la place y fait cruellement défaut. En outre, les salles de conférences étant, comme de juste, réservées aux professeurs de l'École des Chartes, les Médiévistes de la Faculté et de l'École des Hautes Études n'ont pas sous la main les livres nécessaires à leurs conférences de séminaire.

Pour l'histoire moderne, sans le legs Flammermont il n'y aurait absolument rien. Mais il est insuffisant et l'on aurait besoin d'un spacieux Institut. Pour la géographie les services dispersés entre la Faculté des Lettres et la Faculté des Sciences devraient être réunis.

L'archéologie et l'histoire de l'art disposent d'un local et d'un budget dont rougirait une Université étrangère de second ordre.

En réunissant en deux ou trois salles contiguës certains fonds de la Bibliothèque Albert Dumont, d'une salle de l'École des Hautes Études, enfin de l'École Normale, on constituerait sans frais un beau Séminaire de philologie classique.

Pour la philosophie, on l'a déjà dit, la Bibliothèque Victor Cousin offre un fonds excellent; malheureusement elle est quasi inaccessible, sous les toits, et des dispositions saugrenues empêchent de l'utiliser plus de trois fois par semaine.

Pour l'Orientalisme, la bibliothèque de l'École des Langues Orientales a un fonds remarquable; malheureusement ses crédits d'entretien sont d'une insuffisance misérable et on a commis la lourde faute de reconstruire cette école rue de Lille, au lieu de la transporter dans le quartier Latin, à côté du Collège de France et de l'École des Hautes Études où se donnent des cours qui forment le complément et le couronnement de son enseignement. Si bien qu'il y aurait presque de toutes pièces à créer un Séminaire oriental (divisé en plusieurs sections) (1) à la Sorbonne. Il en existe à la Bibliothèque de l'École des Hautes Études un embryon.

Quant à la Psychologie expérimentale c'est inénarrable. Elle est coupée en plusieurs tronçons : École des Hautes Études troisième section (sciences naturelles), École des Hautes Études quatrième section (histoire et philologie), une chaire au Collège de France, une conférence à la Faculté des Lettres, des conférences dans les cliniques et les asiles.

A l'exception de ces dernières dont l'existence en ces lieux n'a pas besoin de se justifier, il va de soi que tout le reste devrait être concentré dans un seul Institut pourvu de l'outillage nécessaire.

---

(1) Indianisme, Sémitisme, Assyriologie, Égyptologie, Extrême-Orient.

Mais tout cela est impossible dans la Sorbonne actuelle, qui n'a pas été appropriée aux besoins modernes. Le seul procédé pratique c'est de construire *ad hoc,* soit une série de petits bâtiments, soit un grand édifice contenant les Séminaires philosophiques, historiques et philologiques, non seulement de la Faculté des Lettres, mais de *tous* les établissements scientifiques de Paris. Cet édifice serait la véritable *École des Hautes Études de Paris.*

On laisserait à la Sorbonne les cours de licence et d'agrégation, les cours publics, à l'École Normale la préparation pédagogique.

Il ne paraît pas impossible de trouver dans le quartier Latin des terrains congréganistes qui feraient admirablement l'affaire. Quant à la question pécuniaire elle ne serait pas un obstacle insurmontable. L'Université de Paris a des ressources. L'État pourrait l'aider en affectant à cette œuvre l'argent qu'on projette de dépenser, — fort inutilement, — pour l'agrandissement du Collège de France.

L'immense avantage de cette combinaison serait de grouper côte à côte toutes les disciplines similaires actuellement dispersées dans cinq ou six établissements au grand détriment et des étudiants et des professeurs qui s'ignorent les uns les autres. L'union de tous les établissements scientifiques de Paris se ferait ainsi matériellement avant de passer dans la législation. On ne forcerait personne à aller étudier et enseigner dans le Grand Séminaire commun, mais le professeur de la Faculté, du Collège de France, de l'École des Hautes Études, qui préférerait à un organisme bien agencé les locaux actuels, — ferait preuve d'un si faible jugement

qu'il est à supposer que son enseignement serait assez vite abandonné.

Ce qui vient d'être proposé pour l'ordre des « Lettres », vaut également pour les Sciences Économiques et Juridiques. Les cours de licence resteraient rue Soufflot. Les exercices de Séminaires, qui, actuellement, sont peu ou mal organisés, se feraient à la *Grande École des Hautes Études* pour les candidats au doctorat et à l'agrégation. Si l'on y pouvait grouper l'Histoire du Droit et l'Économique à côté de l'Histoire générale, ce serait à plusieurs points de vue une bonne chose.

En province la situation est beaucoup plus simple. Il n'existe point de budgets pour des Séminaires de philosophie, de psychologie (sauf à Rennes), (1) de philologie ancienne et moderne, d'histoire. Seules, l'archéologie et la géographie jouissent un peu partout de crédits plus ou moins instables, formés de subventions de l'État ou de l'Université, de reliquats d'exercices antérieurs, etc.

En 1903, à Caen la géographie avait 500 francs et l'archéologie classique autant (allocations de l'Université); — à Clermont l'archéologie environ 400 francs; — à Lille on signale pour la géographie 2.000 francs de l'Université, 1.000 francs de l'État, — pour l'histoire de l'art 550 francs de l'Université, 3.000 francs de l'État, — mais ce sont des crédits extraordinaires que je ne devrais pas mentionner puisque je n'ai rien dit pour l'Allemagne des ressources, — très fréquentes, — de ce genre; — à Lyon le musée de moulages antiques a 1.500 francs, l'art moderne 500 francs, la géographie

(1) 300 francs.

700 francs, l'égyptologie 200 francs ; — à Rennes la géographie a 300 francs ; — à Toulouse la géographie et l'archéologie se partagent à l'amiable 2.846 francs (dont 1.000 francs fournis par l'Université).

Pour le Droit, Toulouse qui est, je crois, la seule Université de province qui ait organisé quelques véritables Séminaires, ne dispose que de 300 francs ; — Poitiers de 417 francs ; — Rennes de 141 francs et Nancy de 22 francs 50 *(sic)*. Et c'est tout.

L'exemple de l'Allemagne montre que pour les sciences juridiques et économiques on peut partout organiser des séminaires avec une annuité insignifiante. Nos Facultés de Droit ont des ressources suffisantes pour les organiser à leurs frais, comme leurs sœurs germaniques.

Pour les Lettres, dont les ressources sont infiniment moindres, il suffirait de régulariser et d'augmenter légèrement la subvention de l'État connue sous le nom de « Entretien et accroissement des Collections ». On entend par là des ouvrages de référence, d'archéologie, etc., indispensables pour les cours mais qui ne servent qu'aux professeurs. Cette subvention n'est pas à dédaigner puisqu'elle atteignait, en 1903, la somme de 51.000 francs pour l'ensemble des Universités, (1) mais elle est mal répartie et n'a point de fixité. La comparaison avec les Universités allemandes montre que, — exception faite de Paris, de Lyon, de Bordeaux qui ont

(1) A savoir : Paris 6.655 ; Aix 2.240 ; Besançon 150 ; Bordeaux 2.000 ; Caen 0 ; Clermont 580 ; Dijon 835 ; Grenoble 374 ; Lille 7.048 ; Lyon 4.365 ; Montpellier 5.222 ; Nancy 15.271 ; Poitiers 767 ; Rennes 3.118 ; Toulouse 2.333. — L'extrême irrégularité de ces chiffres, qui ne tiennent aucunement compte de l'importance respective des Universités, suffit à montrer qu'il s'agit en réalité de crédits extraordinaires.

des besoins assez considérables, — un crédit de 5 à 10.000 francs est parfaitement suffisant pour entretenir les séminaires de chacune des douze autres Facultés des Lettres françaises. En admettant que la dépense soit supportée moitié par la Faculté et l'Université (1) d'une part, moitié par l'État de l'autre, — on voit que la charge supplémentaire qui incomberait à ce dernier serait fort légère. Bien plus onéreuse serait la nécessité de constituer les têtes de collections qui font défaut partout, au moyen d'un fort crédit supplémentaire réparti en un petit nombre d'annuités. Mais, au surplus, tant que nos Facultés des Lettres de province seront logées dans les locaux actuels, il sera presque impossible, pour la plupart d'entre elles, d'établir de véritables séminaires.

En résumé, au point de vue du « Matériel », la situation de nos Facultés des Sciences n'apparaît pas comme réellement mauvaise. Elle est infiniment supérieure à celle des Facultés des Lettres et de Droit. Ce dont ces trois Facultés ont besoin surtout, c'est d'un fort crédit extraordinaire de l'État permettant de les loger, de les installer, de les outiller. Ceci fait, les crédits d'*entretien* actuels pourront être considérés comme à peu près suffisants. On devra cependant demander au Parlement que les 2.600.000 francs qu'il accorde (chapitre 11) au Matériel, y soient tout entiers consacrés. Or cela n'est pas. (2) Il en faut déduire en effet les

(1) Je rappelle en effet que certains enseignements des Facultés des Lettres, comme la Géographie, la Psychologie expérimentale, l'Histoire de l'Art même, constituent en réalité des services d'Université et non de Faculté.

(2) M. Lippmann ne s'en est pas aperçu, autrement ses plaintes eussent été bien plus vives encore.

326.382 francs de l'article 2 du même chapitre, consacrés aux frais de concours d'agrégation, aux jurys de baccalauréat, etc. ; les 88.969 francs de l'article 4 (subventions aux associations d'étudiants, prix, médailles, etc.) Ces sommes ne concernent en quoi que ce soit le « Matériel », réduit en réalité à 2.200.000 francs (articles 1 et 3). Il faudrait donc demander aux Chambres de porter, en quelques annuités, le total du chapitre 11 de 2.600.000 francs à 3.000.000. On pourrait rappeler à ce propos que, par la loi du 10 juillet 1896, l'État économisa sur les Universités 1.600.000 francs dont 400.000 francs pour les travaux pratiques, mais que le rapporteur du budget de 1898 écrivait : (1) « Nous ne voulons pas nous montrer pessimistes, mais il va sans dire que, si le nombre des étudiants et par suite celui des droits diminuaient dans des proportions trop sensibles, la subvention pour travaux pratiques, aujourd'hui supprimée, devrait être partiellement ou totalement rétablie. » La loi militaire de deux ans allant produire cet effet, on peut prier le Parlement de tenir ses engagements.

Ceci obtenu, je crois que l'on pourrait estimer que notre situation est, sinon brillante, du moins honorable. (2)

---

(1) Voyez la préface de M. Liard à la *Statistique décennale de l'Enseignement supérieur* (1889-1898) pages XXVI-XXVII.

(2) Je laisse de côté la question du Museum de Paris. Il est trop clair que, en regard des revenus du *Botanischer Garten*, ainsi que du Museum et Instituts zoologiques de Berlin, les sommes affectées aux services similaires français sont affligeantes.

CAHIERS DE LA QUINZAINE, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement.

Nos Cahiers sont édités par des souscriptions mensuelles régulières et par des souscriptions extraordinaires ; la souscription ne confère aucune autorité sur la rédaction ni sur l'administration ; ces fonctions demeurent libres.

Nos Cahiers paraissent par séries ; une série paraît dans le temps d'une année scolaire, d'une année ouvrière, d'octobre-novembre à juin-juillet ; l'abonnement se prend pour une série.

On peut souscrire cet abonnement à tout moment de l'année, mais l'abonnement ainsi souscrit est, de droit, valable pour la série en cours, et pour toute cette série.

Prix de l'abonnement, *pour chaque série annuelle pendant le cours de cette série :*

Abonnement ordinaire.....	Paris, départements, Alsace-Lorraine, Algérie, Tunisie.... **vingt francs**
	Autres pays de l'Union postale universelle..... **vingt-cinq francs**
Abonnement sur whatman...	**cent francs** pour tous pays

Les exemplaires sur whatman, tirage non réimposé, sont numérotés à la presse et imprimés au nom du souscripteur ; le tirage à part sur whatman a commencé de fonctionner au premier janvier 1906 ; les inscriptions pour cet abonnement particulier sont reçues en tout temps et reçoivent un numéro d'ordre déterminé automatiquement par le rang même qu'elles occupent dans l'ordre de l'arrivée, les numéros les plus bas venant naturellement aux inscriptions les plus anciennes ; c'est ce numéro d'inscription qui devient automatiquement le numéro du tirage réservé à chacun des souscripteurs ; l'édition sur whatman est strictement limitée au nombre d'exemplaires souscrit à chaque instant.

131

Pour tout changement d'adresse envoyer soixante centimes, quatre timbres de quinze centimes.

Nous engageons nos abonnés de certains pays à nous demander un abonnement recommandé ; *tous les cahiers de l'abonnement recommandé sont empaquetés à part et* recommandés *à la poste ; la recommandation postale comportant une transmission de signature, garantit le destinataire contre certains abus ; pour cette recommandation, pour tous pays, en sus,* cinq *francs.*

Automatiquement et sans augmentation de prix les exemplaires sur whatman sont tous recommandés et envoyés aux souscripteurs dans des enveloppes-sacs.

L'abonnement ordinaire cesse de fonctionner pour chaque série au plus tard le 31 décembre qui suit l'achèvement de cette série ; ainsi du premier octobre au 31 décembre 1905 on pouvait encore avoir pour vingt francs les dix-sept cahiers de cette sixième série complète.

A partir du premier janvier qui suit l'achèvement d'une série, le prix de cette série est porté au moins au total des prix marqués ; ainsi à dater du premier janvier 1906 la sixième série complète se vend soixante-treize francs.

Adresser à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement, toute la correspondance sans aucune exception. N'oublier pas d'indiquer dans la correspondance le numéro de l'abonnement, comme il est inscrit sur l'étiquette, avant le nom. Nous ne répondons pas des manuscrits qui nous sont envoyés ; nous n'accordons aucun tour de faveur pour la lecture des manuscrits ; nous ne lisons les manuscrits qu'à mesure que nous en avons besoin ; les œuvres que nous publions appartiennent aux cahiers, du seul fait de cette publication, en toute propriété littéraire, sans aucune réserve, et sans autre signification ni contrat ; les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

TABLE DE CE CAHIER

PAGES

Notre *catalogue analytique sommaire;* notre *petit index alphabétique* provisoire du *catalogue analytique sommaire ;* notre petite *table analytique* provisoire *très sommaire* de notre sixième série . . II

Cahier pour la discussion V

Du même auteur, en vente à la *librairie des cahiers* VI

On peut noter VII

FERDINAND LOT. — *De la situation faite à l'enseignement supérieur en France* IX

DEUXIÈME CAHIER XI

CHAPITRE V. — L'installation matérielle en province. (I. Les Bâtiments. — II. Maisons d'étudiants) 109

I. — *Les Bâtiments* 109

Montpellier 114
Aix 114
Nancy 114
Toulouse 115
Rennes 116

Grenoble 117
Dijon 121
Caen 122
Poitiers 123
Clermont-Ferrand 124
Besançon 125

II. — *Maisons d'étudiants* 129

CHAPITRE VI. — **Les cadres. — Les méthodes. — Les grades** 136

I. — *Les cadres — les méthodes* 136
II. — *Les grades* 148

a) le stage professoral et pédagogique 159
b) le concours d'agrégation 162

CHAPITRE VII. — **Nos Facultés des Lettres de province; l'effectif scolaire** 167

CHAPITRE VIII. — **Nos Universités françaises sont-elles trop nombreuses ?** 177

Remarques additionnelles 191

I. — *L'École des Chartes* 191
II. — *Le doctorat en droit* 196
III. — *Les langues vivantes et les étudiants* ... 197
IV. — *Du nombre des étudiants en lettres* 199

ANNEXE

Les crédits de matériel des Universités allemandes et françaises 205

Universités de l'Allemagne. — *Budget du matériel.* — Sciences mathématiques, physiques et naturelles (en marks de 1 franc 25) *1903*, un tableau ..... 212 et 213

Universités de l'Allemagne. — *Budget du matériel.* — Sciences historiques et philologiques (en marks de 1 franc 25) *1903*, un tableau..... 214 et 215

Universités de l'Allemagne. — *Budget du matériel.* — Sciences juridiques et économiques (en marks de 1 franc 25) *1903*, un tableau..... 216

Universités de France. — *Budget du matériel.* — Sciences mathématiques, physiques et naturelles, *1903*, un tableau..... 217

Examen particulier..... 218

1° Faculté des Sciences..... 218
2° Facultés des Lettres et de Droit..... 220

Nos cahiers sont édités 231

Table de ce cahier..... 235

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille exemplaires de ce onzième cahier et pour treize exemplaires sur whatman le mardi 6 février 1906.

Le gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie ERNEST PAYEN, 13, rue Pierre-Dupont. — 713

297
C

Il est impossible de suivre honnêtement le mouvement littéraire, le mouvement d'art, le mouvement politique et social si l'on n'est pas abonné aux *Cahiers de la Quinzaine*.

Pour savoir ce que sont les Cahiers de la Quinzaine, *il suffit d'envoyer un mandat de trois francs cinquante à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement. On recevra en spécimens six cahiers de la deuxième, de la troisième, de la quatrième, et de la cinquième série.*

Pour savoir ce qui a paru dans les cinq premières séries des cahiers, 1900-1904, envoyer un mandat de cinq francs à M. André Bourgeois, même adresse; on recevra en retour le catalogue analytique sommaire, 1900-1904, de nos cinq premières séries, *premier cahier de la sixième série, un très fort cahier de XII + 408 pages très denses, in-18 grand jésus, marqué cinq francs.*

Pour s'abonner à la septième série des cahiers, qui est la série en cours, envoyer en un mandat à M. André Bourgeois, même adresse, le prix de l'abonnement; on recevra les cahiers parus et de quinzaine en quinzaine, à leur date, les cahiers à paraître de cette septième série.

Voir à l'intérieur en fin de ce cahier les conditions et le prix de l'abonnement.

Nous mettons le présent cahier dans le commerce; onzième cahier de la septième série: un cahier jaune de XII + 132 pages; in-18 grand jésus; nous le vendons trois francs.

AP
20
C15
sér.7
no 8-11

Cahiers de la quinzaine

CIRCULATE AS MONOGRAPH

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY